Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15539 – 7 F

MERCREDI 11 JANVIER 1995

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Une « offre de paix » en Algérie

L'opposition algérienne, y compris les islamistes, réunie depuis le 8 janvier à Rome pour la deuxième fois et dans la plus grande discrétion, tente d'élaborer une « offre de paix » minimale afin de dénouer la crise. p. 6

■ Des beurs jugés à Fès

Sept membres présumés des commandos islamistes responsables de la mort de deux touristes espagnols en août 1994 à Marrakech, lors d'un attentat, sont jugés à Fès. Parmi eux, deux beurs de la Seine-Saint-Denis, qui risquent la peine de mort. p. 12

■ Le « loup des Vosges » défie les éleveurs

Depuis plusieurs mois, un loup rôde dans la forêt vosgienne. Il attaque les troupeaux et compte plus de 80 victimes à son tableau de chasse. Les éleveurs s'inquiètent et cherchent à qui demander réparation. p. 13



■ L'enseignement de l'Histoire à l'Est

Les bouleversements politiques dans les pays ex-communistes ont amené les historiens et les enseignants à des révisions déchirantes. Les dogmes de l'ancien régime sont rejetés, mais on n'échappe pas toujours à la tentation de transformer l'Histoire en auxiliaire de la politique. p. 15

■ Une électricité géothermique

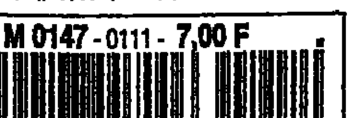
A Soultz-sous-Forêts, en Alsace, les géologues cherchent dans le sous-sol des granits dont la température est supérieure à 160 degrés. L'exploitation de ce gisement géothermique devrait permettre de produire du courant électrique après l'an 2000. p. 24

■ Cahier Initiatives : vestiges patronaux

Des patrons d'un autre temps survivent encore, mais sous forme de vestiges. Ignorants de la loi, sauf de la leur, ils disparaissent sous l'effet de la crise, même dans les petites entreprises. Leur influence sur la vie locale tend à s'effacer en province.

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0111 - 7,00 F



Le dossier des GAL déstabilise le gouvernement espagnol

Felipe Gonzalez dément de nouveau toute implication dans le scandale des escadrons de la mort antibasques

LE PRÉSIDENT du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, a de nouveau démenti lundi 9 janvier avoir autorisé ou couvert les agissements des GAL, ces escadrons de la mort responsables, dans les années 80, de vingt-sept assassinats dans les milieux indépendantistes basques. Cependant, le chef de cabinet de l'ancien secrétaire d'Etat espagnol à la sécurité, Rafael Vera, a été écroué mardi soir par le juge Baltasar Garzon, en charge du dossier des GAL.

Felipe Gonzalez a de nouveau écarté toute perspective d'élections anticipées mais l'affaire, qui ne quitte pas la première page des journaux espagnols depuis des semaines, ajoute à l'usure du pouvoir socialiste et déstabilise le gouvernement.

Lire page 2



La cote de M. Jospin progresse au PS

« La droite peut être battue », nous déclare l'ancien ministre

LA PROGRESSION de Lionel Jospin vers la candidature socialiste à l'élection présidentielle est nette, moins d'une semaine après sa démarche au bureau national du Parti socialiste.

La direction du PS qui, autour d'Henri Emmanuelli, avait accueilli fraîchement l'initiative de l'ancien premier secrétaire, le 4 janvier, a changé de langage. Jean Glavany, porte-parole du parti, proche de M. Jospin avant d'aider M. Emmanuelli à accéder au poste de premier secrétaire, est convenu, lundi 9 janvier, que l'ancien ministre de l'éducation nationale *« est légitime dans sa candidature »*. De leur côté, Laurent Fabius et ses amis, tout en maintenant l'idée de faire appel à une personnalité « morale » qui pourrait être Robert Badinter, renoncent, pour le moment, à combattre ouvertement leur ancien adversaire du congrès de Rennes de 1990. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Jospin estime que la candidature avortée de Jacques Delors a démontré que la droite peut être battue à condition de lui opposer un *« projet mobilisateur »* face à la crise de la société.

Cependant, M. Jospin se heurte à l'hostilité des anciens radicaux de gauche du mouvement radical. Faute de pouvoir présenter la candidature de leur champion, Bernard Tapie, si son inéligibilité est confirmée en appel, Jean-François Hory et ses amis envisagent d'apporter leur appui à Bernard Kouchner. L'ancien ministre de la santé et de l'action humanitaire serait l'homme de rassemblement vers lequel se tourneraient les signataires d'un appel qui serait publié à la fin de cette semaine.

Lire page 8

Cessez-le-feu mort-né en Tchétchénie

LA TRÊVE n'aura duré que quelques heures en Tchétchénie. Boris Eltsine avait à peine annoncé, lundi soir 9 janvier, une proposition de « cessez le feu » – en fait une demande de capitulation en bonne et due forme – que les bombardements russes reprenaient, de plus belle, mardi matin, sur le centre de Grozny. Les obus, au rythme d'un toutes les trente secondes, s'abattaient de nouveau sur une ville déjà largement détruite par un mois de combats. La centaine de combattants tchétchènes en poste autour et dans le palais présidentiel échangeaient des tirs d'armes automatiques avec les forces russes. Quatre étages du palais ont été détruits.

Contrairement aux rumeurs circulant à Moscou, le palais présidentiel de Grozny, devenu le symbole de l'indépendance tchétchène, était toujours, mardi matin, aux mains des partisans du président Djokhar Doudaev. Selon ses proches, ce dernier dirigerait toujours les opérations militaires à partir de la capitale assiégée.

Réagissant à cette reprise des combats, le chef d'état-major des forces tchétchènes, Aslan Moskhadov, a dénoncé la *« tromperie »* de Moscou. A Grozny, le député russe et militant des droits de l'homme, Sergueï Kovalev, a critiqué le cessez-le-feu proposé par M. Eltsine, estimant que *« les formations tchétchènes se voient une nouvelle fois proposer, sous forme d'ultimatum, de rendre les armes »*.

Lire page 3

Vingt patrons européens contre l'exclusion

UNE VINGTAINE de grands patrons européens, dirigeant des groupes tels que Bayer AG, Olivetti ou Accor, devaient présenter, mardi 10 janvier à Bruxelles, en présence de Jacques Delors, un *« Manifeste européen des entreprises contre l'exclusion »*. Accompagné d'un vade-mecum explicite, ce texte recense cinq domaines d'action : favoriser l'intégration dans le marché du travail ; participer à l'amélioration de la formation professionnelle ; éviter l'exclusion dans l'entreprise et prévenir les licenciements ou prévoir des actions appropriées lorsqu'ils sont inévitables ; promouvoir la création de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises ; et, enfin, contribuer à la solidarité en faveur des zones ou des groupes de personnes particulièrement vulnérables.

La démarche mettra du baume au cœur des partisans de l'Europe sociale et fera ricaner les sceptiques. Ces derniers feront valoir que l'initiative de Jacques Delors fait suite à d'autres démarches comparables dans certains pays européens sans que l'on voie pour autant l'exclusion régresser ni les entreprises arrêter de licencier à la moindre bourrasque. Ceux qui regarderont le document de plus près ajouteront même que des engagements précis ne figurent pas dans le Manifeste – qui reste très général – mais dans un vade-mecum dont la portée symbolique peut paraître moins forte et dont l'existence a été réclamée par ceux qui craignaient de voir le Manifeste s'engager trop avant.

On peut néanmoins renverser la démonstration. Ce vade-mecum n'est-il pas la preuve que les propos lénifiants sur la-place-de-l'homme-au cœur-de-l'entreprise appartiennent désormais à une époque révolue ? Le fait que certaines entreprises hésitent à signer de tels textes montre que la preuve de leur inutilité n'est pas encore faite. L'Europe sociale reste un épouvantail pour beaucoup de patrons, pas seulement britanniques.

Mais, pour être réellement efficaces, de tels textes doivent encore franchir un double obstacle : celui de l'évaluation des actions prescrites et celui de leur généralisation. Tant que les responsables de gestion considéreront le travail comme un coût à réduire autant que faire se peut, de tels manifestes auront bien du mal à jouer un rôle préventif. Et tant que les instances patronales ne se les approprieront pas leur diffusion restera marginale. Jean Gandois, le président du CNPF, qui promet une *« entreprise citoyenne »* et reste à la tête de Cokerill-Sambre – signataire du texte européen –, doit rapidement trouver les moyens de démontrer que ces discours ne sont pas des alibis.

Frédéric Lemaître

Lire page 21

Riches et pauvres, un seul monde

IL Y AVAIT le Nord et le Sud, les pays riches et les pays pauvres. La mondialisation de l'économie est en train de rendre caduque cette distinction. *« Un seul monde »* est en voie de gestation, une évolution mise en évidence dès le début des années 90 par Robert Reich, le socio-économiste américain, aujourd'hui ministre du travail de Bill Clinton. Le Nord s'étend vers le Sud. Des continents entiers (l'Asie, l'Amérique du Sud...) sont en train de rejoindre le club des pays dits « développés ». Dans le même temps, le tiers-monde pénètre les vieilles sociétés industrialisées : l'exclusion devient aux Etats-Unis, et maintenant en Europe, un phénomène massif et permanent.

Le retour actuel de la croissance mondiale s'accompagne en réalité d'une formidable redistribution des richesses entre les nations. Il conduit aussi, partout, à une dissociation croissante entre l'économique et le social. Une même contradiction s'impose alors dans l'« ex-Nord » comme dans l'« ex-Sud» : l'économie se porte bien, la société va mal. Avec quelque retard sur les pays anglo-saxons, la France se trouve aujourd'hui confrontée à cette même contradiction, qui conduit à soulever une série de questions. Celles-ci seront, en permanence, en arrière-plan du débat présidentiel à venir. Cette mondialisation est-elle inéluctable ? Si tel est le cas, comment réconcilier économie et société, comment réorganiser les systèmes de redistribution ?

Longtemps attendu, le décollage économique d'une partie importante du tiers-monde est sans doute la caractéristique la plus forte de ce début des années 90. L'envol est particulièrement spectaculaire en Asie de l'Est. Quand, trois années de suite, un pays comme la Chine – pauvre certes, mais dotée d'une population de 1,2 milliard d'habitants – augmente chaque année de 10 % au moins sa production, ce sont de nombreux équilibres de l'économie mondiale qui se trouvent affectés. Une étude de la Banque mondiale indiquait que, réévalué en tenant compte des réalités matérielles, le PNB chinois serait déjà supérieur aujourd'hui à celui du Japon et qu'il dépasserait celui des Etats-Unis en l'an 2000.

En fait, c'est, au-delà, toute l'Asie qui connaît un développement matériel extrêmement rapide. Un même mouvement est amorcé en Amérique latine. D'autres pays sont sur la piste, en Europe de l'Est et au Moyen-Orient notamment. Certaines zones, comme l'ex-URSS ou l'Afrique, restent encore à l'écart du mouvement. La tendance n'en est pas moins très nette.

Comme autrefois lors de l'industrialisation des vieux pays développés, ce décollage ne se fait pas sans fractures. Il remet en cause, dans de nombreux cas, les vieilles structures socio-économiques. A l'intérieur de ces pays, en Chine comme au Brésil, un « Nord » y est en voie de constitution avec une riche bourgeoisie entreprenante et une classe moyenne nouvelle et nombreuse. Des centaines de millions d'êtres humains sortent ainsi du sous-développement et accèdent à la société de consommation des pays riches. Dans chacun de ces pays cependant, un « Sud » subsiste. Une population pauvre et nombreuse – généralement rurale et éloignée des centres industriels – reste à l'écart de la prospérité.

Au Nord, la concurrence économique de ces nouvelles puissances conduit aujourd'hui à des transformations tout aussi profondes. L'économie tire profit de ces nouveaux espaces dynamiques. Les entreprises y trouvent de nouveaux marchés et des ateliers très compétitifs. La société doit réagir dans le même temps à un choc violent, celui de la compétition avec un système social « sous-développé », des salaires faibles, une protection sociale réduite et une organisation du travail très « flexible ».

Erik Izraelewicz

Lire la suite page 17

Marseille retrouve une ambition culturelle




Marcel Maréchal

VINGT ANS marseillais, et il part pour Paris. Marcel Maréchal quitte son théâtre de la Criée pour le Rond-Point et la capitale, laissant derrière lui les souvenirs de ses triomphes de pionnier et une partie de lui-même. Gildas Bourdet prend sa suite sur le Vieux-Port.

Voilà un événement culturel national, mais ce n'est pas le plus grand changement de ces derniers temps à Marseille.

La ville tout autour a changé. Sinistrée de la crise, mal dans sa peau, victime d'une manière de complexe de persécution pas toujours infondé, Marseille retrouve depuis quelques années des raisons d'espérer qui ne se mesurent pas en indices de croissance. La culture comme moyen de se refaire une image neuve, tel est le pari de la municipalité. Le chantier est ouvert. Le grand port se pare d'habits neufs, les friches industrielles se peuplent de créateurs, les rues s'offrent spectacles et festivals bigarrés.

Issus des quartiers nord de la ville, capitale des déshérités, des groupes de rap, de rock, des gitans à guitare imposent à leurs frères des banlieues françaises leurs discours revendicatifs où ils se reconnaissent.

Marseille se réconcilie avec ses multiples mémoires, et tente de faire du métissage culturel non plus un handicap mais une force nouvelle. Les artistes viennent s'y poser, à la recherche d'un lieu où souffle un vent d'ailleurs.

Marseille soigne ses plaies, son chômage, son mal-être à grands coups de créations artistiques. Elle renonce à regarder vers Paris dont elle a appris à ne plus attendre grand-chose. Elle renonce à des revendications d'assisté. Elle regarde ailleurs, vers les rives qui l'entourent le long des rives de la Méditerranée.

Lire page 28

TERRORISME. Les socialistes espagnols, et tout particulièrement le chef du gouvernement, Felipe Gonzalez, sont bien décidés à ne pas se laisser mettre en cause par deux anciens policiers qui défraient la chronique depuis des semaines en affirmant que l'Etat était à l'origine, dans les années 80, du réseau « antiterroriste » des GAL. Ils affirment que des fonds secrets du gouvernement ont été affectés à ce réseau, responsable de nombreux assassinats, perpétrés, dans la plupart des cas, en territoire français à l'encontre de réfugiés basques.

● **LE DOSSIER DES GAL** ressurgit alors que les « affaires » se sont multipliées ces derniers mois, mettant en cause diverses personnalités publiques. Selon un sondage publié dimanche 8 janvier, 64 % des Espagnols sont convaincus que le gouvernement était derrière l'organisation des GAL.

Le climat politique s'alourdit en Espagne

Felipe Gonzalez dément l'implication du gouvernement dans les opérations meurtrières menées par les GAL contre les indépendantistes basques, telle qu'elle ressort des accusations portées par d'anciens policiers

MADRID
de notre correspondant

« En aucun cas, je n'ai toléré, ni consenti ni, évidemment, encore moins organisé les GAL (groupes antiterroristes de libération) *»*, a répété de façon véhémente Felipe Gonzalez lors d'une nouvelle émission de télévision, lundi soir 9 janvier, au cours de laquelle il a répondu aux questions d'un journaliste. Visiblement nerveux, le chef du gouvernement a dénié être *« en colère »* mais, a-t-il indiqué, *« j'ai des convictions profondes et je ne suis pas disposé à ce que quiconque les mette en question et encore moins deux condamnés »*. Il faisait allusion aux révélations des policiers José Amedo et Miguel Dominguez, à l'origine du rebondissement spectaculaire de l'affaire des GAL, organisation secrète de contre-terrorisme à l'encontre de l'ETA, le mouvement séparatiste basque.

Juste avant l'intervention de Felipe Gonzalez, le juge Baltasar Garzon venait précisément de procéder à l'incarcération d'un quatrième homme dans ce dossier délicat. Il s'agit de Juan de Justo, ancien secrétaire personnel de Rafael Vera, lequel fut chargé de la lutte anti-ETA au ministère de l'intérieur avant de démissionner de ses fonctions de secrétaire d'Etat en janvier 1994. Juan de Justo est accusé de s'être rendu à Genève en février 1991 pour remettre aux épouses des deux policiers Amedo et Dominguez une somme de 50 millions de pesetas, quatrième versement d'un montant total de 200 millions (8 millions de francs) dont les autres ont été effectués, en 1989 et 1990, par un commandant de la guardia civil et un commissaire.

DES COMPTES EN SUISSE

Ces sommes en liquide prélevées sur les fonds secrets étaient destinées à compenser les préjudices causés aux deux fonctionnaires incarcérés depuis le mois de juillet 1988 sous l'accusation d'avoir étroitement participé aux activités des GAL. Selon ces révélations, publiées lundi par le quotidien *El Mundo*, des comptes courants ont été ouverts dans une succursale de l'UBS (Union des banques suisses) à Genève, à l'instigation de Rafael Vera, et l'argent aurait été versé avec l'approbation du ministre de l'intérieur de l'époque, José Luis Corcuera. Le juge Garzon a immédiatement fait bloquer les comptes.

Ces affirmations de Dominguez et Amedo ont tout de suite été démenties par Rafael Vera, qui accuse les deux policiers de vouloir *« déstabiliser le gouvernement »*. *« C'est absolument faux »*, a assuré Felipe Gonzalez à la télévision, en affirmant qu'une plainte allait être déposée contre les deux hommes. Pourtant, le récit de ces deux repentis est particulièrement précis et documenté.

Malgré ces accusations, le président du gouvernement maintient fermement que la lutte contre le terrorisme a *« toujours été démocratique et transparente »*, qu'elle s'est toujours effectuée *« en accord avec la légalité »*. C'est pour cette raison que Felipe Gonzalez est convaincu que rien ne sera découvert qui mettra directement en cause le gouvernement, parce qu'*« il ne l'a jamais fait* [participer aux GAL], *c'est une hypothèse impossible et, par conséquent, il est impossible qu'un jour cela puisse être démontré »*. Fort de cette assurance, le chef de l'éxécutif, au pouvoir depuis plus de douze ans, ne craint nullement pour la stabilité du gouvernement et réaffirme qu'il n'y aura pas de *« précipitation électorale »*.

Lundi encore, les Catalans de CIU (Convergence et union) ont réaffirmé leur soutien au pouvoir socialiste même s'il est assorti d'un très léger bémol, concernant le *« déroulé des évènements »*. De toute façon, Felipe Gonzalez veut arriver au terme de la législature, c'est-à-dire au printemps de 1997, et surtout pouvoir assurer la présidence de l'Union européenne lors du deuxième semestre de cette année. Il tient bon et estime que la capacité de résistance du gouvernement n'est pas entamée par la succession de scandales, arguant même que cette multiplication est une conséquence des mesures prises par le pouvoir pour éradiquer la corruption. Il y a une semaine, Felipe Gonzalez s'est dit en privé convaincu que d'ici au mois de mai, c'est-à-dire jusqu'aux élections municipales et régionales prévues pour le 28 mai, *« les scandales ne vont pas arrêter »*.

Ce rebondissement a cependant renforcé l'impression de fin de règne. Depuis sa victoire aux élections européennes de juin 1994, l'opposition de droite trépigne d'impatience. Lundi, le comité exécutif national du Parti populaire a demandé la convocation d'élections générales pour mettre un terme *« à l'insoutenable situation politique que vit l'Espagne »*. Felipe Gonzalez a reconnu que celle-ci avait *« une certaine répercussion sur la situation économique »*. La peseta a de nouveau marqué, lundi, un minimum historique par rapport au deutschemark, se situant à 86,65, soit une nouvelle perte de 80 pesetas. La Bourse a également continué de chuter, perdant 1,46 %, avec un indice de 279,59 %, son niveau le plus bas depuis le début de 1993.

Michel Bole-Richard

La confession de deux anciens policiers membres des GAL

MADRID
de notre correspondant

« Je veux simplement me défendre d'accusations gravissimes et je ne trouve pas la protection que je cherche pour exercer fermement mon droit à la défense. » José Barrionuevo, l'ancien ministre de l'intérieur espagnol, est comme Galilée : il ne parvient pas à faire admettre sa vérité, à savoir qu'il n'est pour rien dans la constitution des GAL (les groupes antiterroristes de libération). Aujourd'hui député socialiste, José Barrionuevo, qui a eu pour mission de combattre le terrorisme basque au cours d'une période particulièrement sanglante, est aux prises avec les accusations de deux anciens policiers le mettant directement en cause.

Le sous-commissaire José Amedo et l'inspecteur Miguel Dominguez ont en effet décidé de lâcher le morceau après des années de silence. Et cela fait du bruit. *« À tout moment, nous avions conscience que les GAL étaient un montage du gouvernement »*, affirment-ils en effet, en citant les noms de José Barrionuevo, Alfonso Guerra, l'ancien vice-président du gouvernement et numéro deux du Parti socialiste, Rafael Vera, l'ancien secrétaire d'Etat à la sécurité, Ramon Jauregui, ministre du gouvernement basque et secrétaire du Parti socialiste basque, et Ricardo Damborenea, ancien dirigeant socialiste basque. Les socialistes au pouvoir depuis douze ans en Espagne sont donc accusés d'être à l'origine d'un terrorisme d'Etat pour contrer le terrorisme basque. Une sale guerre qui s'est soldée par vingt-quatre assassinats, dont ceux de huit Français, presque tous commis en France, entre décembre 1983 et juillet 1987, alors que, justement, José Barrionuevo était ministre de l'intérieur.

Lorsque, le 22 décembre, le président du gouvernement s'est rendu dans les faubourgs de Madrid pour visiter une résidence du troisième âge, des graffitis avaient été tracés à la peinture sur la route : *« Bienvenido, senor X »*. M. *« X »* désignait, à l'époque des GAL, la tête de ces bandes d'assassins à la solde de l'Etat. Deux jours auparavant, cinq hauts responsables de la lutte antiterroriste avaient été arrêtés et inculpés. Trois d'entre eux – dont l'ancien responsable de la sécurité au ministère de l'intérieur, Julian Sancristobal – étaient incarcérés pour l'enlèvement, le 3 décembre 1983 à Hendaye, d'un ressortissant espagnol, Secundo Marey, qui fut la première opération revendiquée par les GAL. Est-ce à dire que toute l'histoire des GAL va être mise au jour, jusqu'au dernier de ses assassinats, celui du réfugié basque Juan Carlos Garcia Goena, le 24 juillet 1987, à Hendaye ? Un coin du voile a en tout cas été levé, et le juge Baltasar Garzon paraît, à la façon de l'Italien Di Pietro, faire peser une menace sur le pouvoir socialiste.

Les GAL étaient parvenus à semer la terreur dans les milieux pro-etarras (combattants basques) et à tuer certains de leurs chefs comme Miguel Goikoetxea. Ils disparaîtront lorsque le gouvernement français collaborera avec Madrid dans la lutte contre le terrorisme basque, en ne tolérant plus les sanctuaires au nord des Pyrénées et en assignant à résidence à travers la France les réfugiés etarras. L'arrivée, en mars 1986, de Charles Pasqua au ministère de l'intérieur a constitué le véritable tournant. *« Les GAL, ce groupe para-policier payé par un Etat étranger »*, comme les avait définis le commissaire français Roger Boslé, chargé jusqu'il y a peu de temps du dossier du terrorisme à Bayonne, n'avaient plus de raison d'exister. Cette organisation a donc disparu sans que l'on sache qui était derrière ni comment elle avait fonctionné. En 1987 toutefois, les indices s'accumulent contre José Amedo et Miguel Dominguez. En juillet 1988, Amedo et Dominguez, soupçonnés d'avoir pris une part importante dans les attentats commis en France, sont incarcérés par le juge Baltasar Garzon. Ils seront condamnés, le 20 septembre 1991, à cent huit années d'emprisonnement pour avoir incité à commettre six assassinats manqués.

L'instruction du dossier avait donné lieu à de sérieuses tensions entre la justice et le gouvernement, désireux de couvrir ses fonctionnaires. Ni les investigations du juge Garzon ni le procès ne permirent à l'époque d'en savoir plus sur les GAL. Amedo et Dominguez n'ont jamais pipé mot. Pour *« prix des services rendus et pour l'achat de leur silence »*, selon la formule d'un magistrat, les deux hommes furent finalement libérés à la fin du mois de juillet 1994.

Une fois la polémique ouverte par cette libération apaisée, tout le monde a cru que les GAL étaient définitivement enterrés, jusqu'au rebondissement du mois dernier, provoqué par la mise sous écrou de trois hauts policiers. En creusant son dossier, le juge Garzon a, semble-t-il, trouvé des éléments permettant de confondre Amedo et Dominguez pour l'enlèvement de Secundo Marey. Leur crainte de retourner en prison a certainement incité les policiers à être plus bavards qu'auparavant. Les confrontations ont permis de confondre leurs supérieurs. *« Je me suis tu jusqu'à maintenant parce c'était une affaire d'Etat*, a expliqué Amedo. *Nous avons tout digéré jusqu'à ce que nous nous rendions compte qu'il s'agissait d'une farse énorme et que nous avions été sacrifiés de façon éhontée. Nous n'avons jamais fait un pas qui ne réponde à un ordre...*

Nous avons décidé de parler parce que nous ne voulons pas passer à l'histoire pour avoir couvert la corruption », ajoutait-il. D'autres explications ont été avancées pour éclairer ce retournement des deux anciens policiers. Par exemple que la somme promise pour prix du silence n'avait pas été versée. Ou bien encore que le juge Garzon disposait depuis longtemps des éléments permettant d'inquiéter les responsables de la police et qu'il est revenu à la charge, animé par un souci de revanche contre le régime socialiste. Le juge était en effet entré en conflit avec Felipe Gonzalez et avait démissionné du gouvernement, où il avait été chargé en 1993 de la lutte contre la drogue.

Amedo et Dominguez ont-ils fourni au magistrat suffisamment d'éléments pour mettre en cause les plus hauts rouages de l'Etat dans l'affaire des GAL ? Le pouvoir paraît confiant dans le fait que Baltasar Garzon ne dispose pas de preuves pour aller aussi loin et que cette affaire retombera, comme beaucoup d'autres.

M. B.-R.

Des truands français

Jusqu'au mois de décembre 1994, le plus grand mystère régnait sur l'organisation des GAL, dont les exécutants étaient souvent des truands français payés avec des fonds secrets du gouvernement espagnol pour venir faire des opérations de nettoyage de l'autre côté de la frontière. Ces professionnels du crime ne brillaient pas par leur précision. L'une des plus grandes tueries s'est produite le 25 septembre 1985, lorsque deux hommes ont ouvert le feu sur des exilés basques dans un bar de Bayonne, tuant quatre d'entre eux et en blessant plusieurs autres.

Vittorio Foà/Ancien député à l'Assemblée constituante italienne

« La majorité sortante n'a en fait jamais existé »

Après une pause due à la maladie, le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, a repris, mardi 10 janvier, ses consultations pour tenter de former un nouveau gouvernement. Lundi, il a reçu le président du conseil sortant, Silvio Berlusconi. Comment se reconnaître dans cette situation où chaque homme politique italien en appelle à la Constitution ? Vittorio Foà, avec son passé de résistant et d'antifasciste et une carrière politique et syndicale dans les mouvements socialistes, a acquis, à quatre-vingt quatre ans, assez d'indépendance pour s'exprimer sur le sujet sans être soupçonné d'engagement partisan.

ROME
de notre correspondante

« Estimez-vous, comme Silvio Berlusconi, que le Parlement actuel est « délégitimé» ?

– L'expression me paraît mal venue. Que la *Ligue* ne soit plus d'accord avec les autres partis de la majorité sortante ne signifie pas que le Parlement ait perdu sa légitimité. Dans la Constitution italienne, le député représente la nation toute entière, pas seulement le petit groupe d'électeurs qui l'a envoyé au Parlement. C'est tout le sens de l'article 67 : un principe constitutif qui est à la base même de toute démocratie parlementaire moderne et qui a été longuement discuté à l'époque de votre Assemblée constituante, dans la France révolutionnaire des années 1789-1790. Donc, les députés de la Ligue ont non seulement le droit, mais aussi le devoir de penser par eux-mêmes : ne plus être d'accord avec M. Berlusconi ne leur enlève pas leur représentativité.

» De même je trouve regrettable, dans l'escalade verbale actuelle, d'entendre dire par Gianfranco Fini (chef de l'Alliance nationale) que le président Scalfaro, en nommant un nouveau président du conseil, s'apprête à commettre *« un coup d'Etat en blanc »*, alors que c'est justement le devoir de M. Scalfaro de le faire. Les articles 92 et 94 de notre Constitution sont formels : le président de la République doit désigner un président du conseil ; et ce dernier est responsable devant le Parlement. C'est clair : à partir du moment où il n'y a plus de majorité, comme aujourd'hui, le président de la République est tenu _ ce n'est pas « facultatif » mais impératif _ de désigner quelqu'un pour tenter de former un nouveau gouvernement. Et c'est seulement dans le cas où ce gouvernement n'aurait pas la confiance au Parlement qu'on doit retourner aux urnes.

– Comment concilier ces deux notions : la « légitimité» populaire née des élections législatives du 27 mars 1994, dont se réclame M. Berlusconi, et celle, représentative, du Parlement ?

– En faisant ce que se propose justement M. Scalfaro ; il a annoncé qu'il ne voulait pas d'un gouvernement qui ne tiendrait pas compte des résultats du 27 mars. C'est-à-dire qu'il va tenter d'inclure la majorité sortante dans le futur gouvernement. Maintenant, si celle-ci, à l'instigation de MM. Berlusconi et Fini, ne veut rien savoir, alors ce sont eux qui ne joueront pas le jeu. Si Silvio Berlusconi, qui n'a plus de majorité, continue, sous prétexte qu'il a été élu une fois, à réclamer personnellement la direction du gouvernement, il adopte une attitude étrangère à la Constitution. J'ajoute que toutes ces insultes récentes et cette façon de vouloir délégitimer l'adversaire me paraissent préoccupantes. En Italie, il n'y a certes pas de péril fasciste, mais cette détérioration du langage est en train de produire une atmosphère autoritaire et antidémocratique.

» Mais pour en revenir au gouvernement, je dirai que la majorité sortante n'a en fait jamais existé. C'était une création de toutes pièces, par des procédés électoraux artificiels, de Silvio Berlusconi, qui a manifesté un certain génie en mettant ensemble des mouvements complètement contradictoires. Le problème, c'est qu'il ne me semble pas qu'une autre majorité existe. Alors que faire ? Il faut trouver une personnalité politique, ou un grand « technicien » qui jouisse d'un très large appui et de l'estime générale pour faire les réformes indispensables.

– La loi électorale actuelle n'est-elle pas largement à l'origine de la situation politique ? Et en quoi un référendum pourrait être utile ou nuisible ?

– C'est vrai que cette loi est très mal faite, et il y aura des problèmes tant que le Parlement n'aura pas aboli la part de proportionnelle qu'elle contient pour faire adopter un système électoral à deux tours comme en France. Ce qui, à mon avis, est préférable, et c'est aussi l'avis d'une grande partie du Parlement, même si dans l'entourage de M. Berlusconi beaucoup préféreraient le majoritaire « sec » à un tour. Quant à l'éventualité d'un référendum sur le sujet, cela nous conduirait justement au majoritaire à tour unique ; mais pour l'instant rien n'est joué.

Propos recueillis par Marie-Claude Decamps

Boris Eltsine propose un cessez-le-feu mais ses troupes bombardent toujours Grozny

Les dirigeants tchétchènes dénoncent la « tromperie » de l'offre russe

Peu après l'annonce, lundi 9 janvier, par Boris Eltsine d'un cessez-le-feu de quarante-huit heures en Tchétchénie, les troupes russes ont repris, mardi matin, les bombardements sur le centre de Grozny. Réagissant à cette reprise des combats, le chef d'état-major des forces tchétchènes, Aslan Moskhjadov, a qualifié de « tromperie » la proposition russe de suspendre les affrontements.

MOSCOU
de notre correspondante

Pour la première fois depuis sa catastrophique décision de lancer l'armée en Tchétchénie, Boris Eltsine avait offert, lundi 9 janvier dans la soirée, un cessez-le-feu à ses ennemis. Mais dès mardi matin, les troupes russes reprenaient leurs bombardements sur le centre de Grozny.

L'offre du président russe avait pris la forme ambiguë d'un *« appel »*, adressé dans la nuit, à ceux qui restent désignés sous le terme de *« bandes armées illégales »* opérant en Tchétchénie. Le gouvernement russe, *« agissant sur les ordres du président de la Fédération »*, leur avait proposé un cessez-le-feu de quarante-huit heures, à compter de mardi à huit heures du matin. Cependant, dans le droit-fil du discours tenu depuis plus de cinq semaines par Boris Eltsine, cette offre semblait, formellement du moins, subordonnée à une reddition pure et simple de l'adversaire : les Tchétchènes sont, en effet, appelés, dans un seul mouvement, à *« cesser le feu, quitter leurs positions et leurs blindés, déposer leurs armes et rendre les prisonniers pris durant les combats »*, indique le texte diffusé par l'agence Itar-Tass.

ÉVACUER LES BLESSÉS

Pourtant, il pourrait bel et bien s'agir d'une offre camouflée de négociations, un terme récusé au Kremlin depuis le 15 décembre dernier et qui n'apparaît toujours pas, ni dans l'appel ni dans la *« déclaration »* du service de presse du gouvernement qui l'accompagne. Les premières indications qu'un cessez-le-feu était envisagé ont été données dès lundi, par le responsable des droits de l'homme du président russe, Sergueï Kovalev.

Ce dernier, de retour dans le Nord-Caucase après une rencontre à Moscou avec Boris Eltsine, qui ne lui avait pourtant guère laissé d'espoir, a fait savoir dans la soirée que le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, avait accepté sa proposition d'instaurer un cessez-le-feu de quarante-huit heures. Dans l'esprit de l'ex-dissident, il s'agissait de permettre avant tout d'évacuer les blessés et d'enterrer les morts, comme prélude à des négociations. Dans le palais présidentiel de Grozny, que les troupes russes n'avaient toujours pas réussi à prendre, mardi, se trouvent en effet de nombreux blessés, à la fois tchétchènes et russes, ces derniers faisant partie des dizaines de prisonniers pris par les Tchétchènes durant les combats.

Les derniers prisonniers en date étaientt une cinquantaine de parachutistes capturés la semaine dernière dans le village de Goitchou, à 35 kilomètres au sud-ouest de Grozny. Ils faisaient sans aucun doute partie de ces troupes *« fraîches et expérimentées »* dont Moscou avait annoncé l'envoi après trois semaines de piétinement de son armada aux portes de Grozny. Parachutés dans ce village le 31 décembre, les militaires russes y ont été attaqués une semaine plus tard par des commandos tchétchènes et, après avoir eu deux morts et deux blessés, ont apparemment choisis de se rendre.

Dimanche, des hélicoptères russes avertissaient par hauts-parleurs les villageois qu'ils seraient bombardés si les prisonniers n'étaient pas rendus. Des milliers de femmes, enfants et vieillards –habitants et réfugiés de Grozny– ont commencé à évacuer le village, alors que la plupart des hommes annoncaient qu'ils étaient *« chez eux et n'avaient pas l'intention d'abandonner leur terre »*, comme l'avaient constaté les envoyés sur place de l'AFP. De son côté, une délégation de villageois partait expliquer à l'armée russe que ces prisonniers avaient déjà été transférés à Grozny et qu'il ne servait donc à rien de bombarder leur village.

Un tel fiasco est caractéristique de toute l'opération engagée par Moscou. La *« nouvelle tactique »*, appliquée la semaine dernière, ne semble pas avoir radicalement changé la situation, même si elle a permis aux forces russes de *« contrôler »* les deux tiers de la capitale tchétchène. Les barrages d'artillerie, qui ont transformé le centre de Grozny, autour du palais, en zone dévastée, comme les milliers de fantassins et tireurs d'élite envoyés en soutien de l'avance des chars, n'ont toujours pas permis une prise du palais présidentiel, bâtiment noirci et troué d'obus, mais où flotte toujours le drapeau tchétchène.

Cette image a été montrée, lundi soir, par les télévisions russes, dont les correspondants ont pu s'approcher du palais, lors d'une première accalmie des tirs russes. Ils ont aussi montré un poste de commandement russe à Grozny, où un officier, l'air piteux et épuisé, tentait de se justifier en affirmant que *« l'adversaire n'est pas moins bien armé »* que les forces russes, qu'il est *« parfois mieux entraîné »* et qu'il faut *« en tenir compte »*. Recevant une communication radio, il annoncait, avec un vague sourire, que ses forces ont *« progressé de cent mètres »*

Pendant ce temps, quelques mères de soldats russes, envoyées à Grozny par leur comité, tentaient de reconnaître des corps gisant dans la ville, sous la protection de combattants tchétchènes. Le nombre exact des morts, qui se compte au moins en centaines, ne sera jamais connu, alors que les images d'enterrements en Russie emplissent désormais les écrans télévisés. Les rumeurs de limogeage imminent du ministre de la défense, Pavel Gratchev, se précisent, les cas d'insoumission de soldats russes se multiplient et le premier ministre devait rencontrer, mardi à Moscou, des représentants de la diaspora tchétchène, qui n'agissent cependant pas au nom des combattants.

La déclaration du gouvernement russe explique qu'il faut considérer les *« conditions offertes »* dans son appel comme une *« dernière chance offerte au dictateur Doudaev et à son entourage »*, dont *« les forces ont clairement subi une défaite »*. C'est pourtant le contraire qui semble vrai.

Sophie Shihab

En plein jour il fait nuit

GROZNY
de notre envoyé spécial

Il y a peut-être des pauses d'une demi-heure, d'une heure... Un répit dérisoire à cette guerre qui s'est concentrée autour du palais présidentiel avec une force inouïe. Après leurs précédents déboires, les unités russes ont adopté une stratégie claire, simple : le pilonnage intensif, régulier, sans merci, du palais, mais surtout des rues et des avenues adjacentes sur un rayon de 300 mètres.

Il s'agit d'éviter à tout prix l'arrivée des renforts tchétchènes qui parviendraient à assurer la relève des 300 à 500 hommes enfermés à l'intérieur du siège de la présidence. Selon un témoignage, le moral de ces derniers aurait quelque peu été atteint par le redoublement des frappes russes, mais ils résistent coûte que coûte. Lundi matin 9 janvier, un groupe est sorti du palais pour évacuer un mort et, à cette occasion, deux miliciens ont été blessés.

Entre la rivière et la place de la Révolution d'Octobre, les tirs tendus des chars, mais surtout des gros obus de mortiers, dont certains sont incendiaires, font tomber les immeubles comme des châteaux de cartes. En quelques secondes, certains bâtiments sont pris dans des flammes qui s'élèvent sur cinq étages. D'autres sont atteints par des obus qui font descendre trois niveaux de plafonds entremêlés. Les immeubles tremblent, bougent sous l'onde de choc jusqu'à ce que les prochains tirs de mortiers ne viennent les écraser à leur tour.

Sur la ville, il plane un nuage de poussière et de fumée provoqué par les nombreux incendies. En plein jour, il fait nuit. Si l'utilisation de ces moyens considérables témoigne de la volonté de l'armée russe d'en finir vite et de retrouver une puissance qu'elle avait perdue après les précédentes humiliations qu'on lui avait infligées, elle ne semble pas pour autant intimider les miliciens tchétchènes. Ces derniers sont bloqués aux alentours du palais présidentiel. Ils attendent entre les immeubles qui s'écroulent, tentent de s'avancer de quelques mètres, visiblement peu effrayés par ce qui ressemble à une destruction générale et irréversible de la ville.

« UNE GUERRE DE MAFIOSI »

Une petite partie de la population civile, en majorité des personnes âgées, occupe encore les habitations. Vivant au quatrième étage d'un immeuble près de la rivière, une vieille femme explique, entre deux explosions, qu'elle « préfère mourir chez elle plutôt que partir ». Une autre est devant sa maison : les flammes se sont attaquées aux murs, aux toits, mais elle ne bouge pas, elle pleure. Juste à côté, une bombe vient d'exploser.

Un homme âgé marche droit au milieu d'une avenue, portant un cabas, sans se presser, au milieu des fumées et des hurlements des mortiers. Il jette un regard noir à un passant qui vient de répondre par le sourire à un groupe de miliciens tchétchènes joyeux et tonitruants. Ils partent au front. D'autres habitants sortent d'une trappe dans une rue et vont allumer un feu. Des combattants rentrent se reposer. Apercevant une poule touchée par un éclat d'obus – la bête est encore en vie, les pattes en l'air, sur le sol –, l'un des hommes revient sur ses pas et l'exécute d'un coup de kalachnikov. On ne sait toujours pas si le général Doudaev a quitté le palais présidentiel. Ses partisans, retranchés dans un bunker, affirment que non.

Plus loin dans la ville, deux hommes mendient, d'autres pestent contre « cette guerre de mafiosi », certains se mettent à espérer un retour de l'électricité. Tout le monde redoute le bombardement aérien.

Dominique Le Guilledoux

RÉACTIONS

Le secrétaire général de l'OTAN demande à Moscou de mettre fin aux violences en Tchétchénie. Istvan Gyarmati, représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), s'est rendu, lundi 9 janvier, à Moscou pour évoquer avec le vice-ministre russe des affaires étrangères, Nikolaï Afanassievski, le rôle que peut jouer cette organisation dans la recherche d'une solution au conflit tchétchène.

Selon M. Gyarmati, la Russie, qui *« ne souhaite pas internationaliser le conflit »*, attend de l'OSCE une *« aide humanitaire »* ainsi que des enquêtes *« sur les violations des droits de l'homme »* en Tchétchénie.

De son côté, le secrétaire général de l'OTAN, Willy Claes, a appelé, lundi, les autorités russes à *« mettre fin au plus tôt aux violences contre les populations tchétchènes »* et à *« favoriser un règlement pacifique »* du conflit.

Les autorités russes *« ont été fortement impressionnées par les réactions »*, a déclaré M. Claes, après avoir rencontré au siège de l'OTAN le vice-ministre russe des affaires étrangères, Gueorgui Mamedov.

Le conflit en Tchétchénie sera aussi au menu d'une rencontre, prévue mardi et mercredi à Bruxelles, entre le secrétaire d'Etat adjoint américain, Strobe Talbott, et Gueorgui Mamedov.

Cette réunion constitue un prélude aux entretiens des 18 et 19 janvier à Genève, entre le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, et son homologue russe, Andreï Kozyrev.

Le porte-parole du département d'Etat américain, Christine Shelly, a d'autre part indiqué que les Etats-Unis allaient vérifier si l'offensive de l'armée russe contre les sécessionnistes tchétchènes violait l'esprit, sinon la lettre, de l'accord sur les limitations des armements conventionnels en Europe (CFE). Christine Shelly a cependant souligné que cet accord *« ne prend effet techniquement »* qu'en novembre 1995.

Condamnant le comportement *« inacceptable »* des forces russes en Tchétchénie, le ministre danois des affaires étrangères, Niels Helveg Petersen, a indiqué que le Danemark *« ne ratifiera pas l'accord de coopération économique et commercial entre l'Union européenne et la Russie »*. – *(AFP, Reuter.)*

La trêve reste fragile en Bosnie

Les belligérants n'ont toujours pas rempli les engagements pris dans le cadre de l'accord de « cessation des hostilités »

SARAJEVO
de notre correspondant

Les combattants bosniaques et les « casques bleus » des Nations unies jouent au chat et à la souris dans le mont Igman, à la grande joie des officiers serbes. Depuis une semaine, patrouilles et experts prient l'armée bosniaque d'avoir la gentillesse de se retirer de cette zone, démilitarisée en août 1993 à la suite d'une violente offensive serbe et placée depuis sous le contrôle de la Forpronu. Les Serbes, soutenus dans leur requête par la Forpronu, font de ce retrait bosniaque une condition *sine qua non* à l'application de l'accord de cessation des hostilités signé le 31 décembre. Si la *« zone démilitarisée »* d'Igman n'est pas, mercredi 11 janvier, vierge de toute trace de botte gouvernementale, les négociations prévues pourraient à nouveau être ajournées.

Lundi après-midi, les forces bosniaques ont une nouvelle fois empêché l'inspection du dernier endroit stratégique où leurs hommes campent depuis plusieurs mois. Le vice-président bosniaque, Ejup Ganic, clame que *« l'armée bosniaque s'est retirée du mont Igman »*, invitant les Serbes à tenir à leur tour leurs engagements, et notamment à cesser leurs attaques contre l'enclave de Bihac. Mais à l'état-major de la Forpronu à Sarajevo, le général Hervé Gobilliard indique qu'il ne peut pas affirmer que la *« zone démilitarisée »* est *« claire »* tant qu'il n'a pas visité tous les secteurs où des troupes bosniaques ont été repérées ces dernières semaines. *« L'itinéraire qui mène à cet endroit est miné,* explique le général français. *Je ne veux donc pas m'y rendre sans un guide bosniaque. »* Dimanche, le guide ne s'est pas présenté et, lundi, il a refusé de mener les « casques bleus » sur la crête suspecte.

Dix jours après la signature de l'accord sous l'égide de l'ONU, la situation sur le terrain a peu évolué. Le cessez-le-feu demeure extrêmement fragile ; il est violé autour de Bihac, ainsi que ponctuellement en Bosnie centrale. Les Bosniaques traînent des pieds pour évacuer la zone d'Igman, et les Serbes n'ont jusqu'à présent respecté aucune de leurs promesses. Les convois humanitaires ne sont pas autorisés à rejoindre Bihac, où les combats se poursuivent, et les routes d'accès à Sarajevo sont toujours fermées. *« Il ne faut pas rêver d'une solution du jour au lendemain,* commente le général Gobilliard. *Le point positif est que les deux camps se retrouvent désormais autour d'une table. Il faut qu'une confiance mutuelle s'instaure. »*

L'attitude serbe déroute. Dès la visite de Jimmy Carter dans leur fief de Pale à la veille de Noël, Radovan Karadzic et les siens paraissaient diablement intéressés par un accord de *« cessation des hostilités »* qui renforce le gel des lignes de front, dans l'espoir de les transformer un jour en frontières. Piégés par la visite de l'ancien président américain, les Bosniaques leur emboîtaient le pas et signaient cet accord valable pour une durée de quatre mois.

« Il y a quelques jours, lorsque les Bosniaques avaient massivement évacué les 20 % d'Igman qu'ils occupaient, les Serbes ont pris peur, raconte un officier des Nations unies. *En pleine séance de négociations, la délégation serbe a renforcé ses exigences et réclamé que ses soldats puissent patrouiller dans les montagnes afin de vérifier si ce retrait était effectif ou pas. A son immense surprise, les Bosniaques ont accepté le principe des patrouilles mixtes. Les Serbes ont alors exigé l'extension de la zone démilitarisée à d'autres territoires. De sorte que même si les Bosniaques se retirent complètement de la zone démilitarisée, les Serbes ne seront pas satisfaits. »* Et cet officier conclut : *« Les Serbes, plus encore que les Bosniaques, agissent comme s'ils voulaient faire capoter l'accord au plus tôt ».*

Il est clair que les ennemis bosniaques ne se font aucune confiance. Rarement dans une guerre, les deux camps se seront autant rencontrés et parlés. A l'aéroport de Sarajevo ou à Genève, les réunions auront succédé aux réunions et les accords de cessez-le-feu aux plans de paix. Jusqu'à présent, aucun accord n'a jamais été respecté et le dialogue paraît toujours impossible. Les Bosniaques, convaincus qu'ils devront combattre pour récupérer une partie de leur pays, n'ont aucun intérêt à voir les « casques bleus » s'interposer sur toutes les lignes de front. Et les Serbes, probablement persuadés que l'esprit de reconquête anime les autorités de Sarajevo, pourraient choisir d'en découdre dès la fonte des neiges avant que les forces gouvernementales ne soient trop fortes.

Rémy Ourdan

■ **Quatre-vingts civils détenus par les Serbes.** – La détention par les Serbes de Bosnie de quatre-vingts civils musulmans, enlevés en Bosnie orientale en octobre, a suscité une vive protestation du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui a demandé leur libération. Deux des prisonniers sont morts pendant leur captivité : ils étaient âgés de plus de quatre-vingts ans. – *(AFP.)*

L'Etat de New York s'apprête à rétablir la peine de mort

Le nouveau gouverneur républicain avait mené sa campagne électorale sur ce thème

La ville de New York a inventé la chaise électrique en 1888, mais son usage était suspendu depuis dix-huit ans du fait du veto des précédents gouverneurs démocrates de l'Etat. L'élection, en novembre 1994, d'un gouverneur républicain a changé la donne : George Pataki est bien décidé à rétablir la peine capitale. Seul changement : l'électrification sera remplacée par l'injection d'une substance mortelle.

WASHINGTON
de notre correspondant

Il y a là un paradoxe : alors que les responsables de la police et de la municipalité de New York se congratulent mutuellement pour les *« splendides »* résultats obtenus en matière de lutte contre la criminalité, le nouveau gouverneur, George Pataki, s'apprête, de son côté, à faire le geste décisif qui permettra à l'Etat de New York de devenir le 38e Etat de la Fédération à appliquer la peine de mort. Pour le maire, Rudolph Giuliani, ce « succès » (il n'y a eu « que » 1 581 meurtres en 1994, contre 1 946 en 1993) est dû à la politique de « qualité de la vie » mise en place ces dernières années. Les statistiques en font foi : l'amélioration de la situation concerne les homicides (baisse de 19 %), mais aussi toutes les autres formes de criminalité.

Seulement, les chiffres, la psychose de l'insécurité et la politique ne font pas toujours bon ménage. Le républicain George Pataki, qui a détrôné le démocrate Mario Cuomo lors des élections de novembre 1994, a fait campagne sur le rétablissement de la peine capitale. Aujourd'hui, il doit tenir ses promesses. Sa tâche ne semble pas insurmontable : dans les quartiers de Brooklyn et Queens notamment, le sentiment d'insécurité reste fort, en raison de faits divers particulièrement sanglants. Comme celui qui s'est produit samedi 7 janvier : les corps criblés de balles de quatre femmes et deux hommes, âgés de quinze à trente ans, ont été découverts dans un appartement de Queens. Aucun bruit, aucun indice, pas de mobile apparent, la drogue peut-être...

LA « VIEILLE ÉTINCELLE »

Six meurtres qui pourraient faire pencher la balance en faveur des partisans du rétablissement de la peine capitale, si ces derniers avaient besoin d'aide. Car New York, qui a « inventé » *Old Sparky* (la « vieille étincelle »), soit la chaise électrique, en 1888, est depuis longtemps convaincue des vertus du châtiment suprême. Depuis 1977, les assemblées législatives de l'Etat adoptent des résolutions en ce sens : en 1994, le vote a été acquis par 89 voix contre 52 à la Chambre (à majorité démocrate), et 40 voix contre 20 au Sénat (à majorité républicaine). Seulement, depuis dix-huit ans, les gouverneurs démocrates Hugh Carey et Mario Cuomo ont fait usage de leur veto pour bloquer l'application de la volonté des législateurs locaux.

Mais, autre gouverneur, autres moeurs... *« Comme Alamo, c'est une bataille qui doit être livrée »*, souligne, sans illusions, Laura Murray, directeur de l'Union des libertés civiques de New York. Dans les prochaines semaines, les abolitionnistes vont donc mener un combat acharné, mais largement de principe. Ils disposent d'un ultime recours, devant la Cour d'appel. Cette juridiction pourrait décider que la peine capitale viole la Constitution de l'Etat de New York, qui interdit les punitions *« cruelles et inhabituelles »*. La Cour suprême des Etats-Unis a estimé, en 1976, que la peine de mort n'était pas contraire à de telles restrictions, mais la Cour d'appel (composée de sept juges choisis par l'abolitionniste Mario Cuomo) pourrait décider que sa propre Constitution offre davantage de protections.

ERREURS JUDICIAIRES

Les partisans de la peine de mort ont cependant des atouts à faire valoir. D'abord, en proposant une méthode d'exécution plus « douce ». New York pourrait remplacer l'électrocution par l'injection d'une substance mortelle, une solution choisie par 25 des 37 Etats qui appliquent déjà la peine de mort. Il est, d'autre part, envisagé de prévoir certaines garanties applicables à différentes catégories de condamnés plus « vulnérables ».

Le camp des abolitionnistes prépare, de son côté, son argumentaire habituel : la peine de mort n'a aucun effet pour réduire la criminalité ; les erreurs judiciaires sont nombreuses ; c'est une mesure discriminatoire sur le plan racial (il y a nettement plus de condamnés à mort noirs), et coûteuse. La bataille est donc lancée. Mais chacun sait comment celle d'Alamo s'est terminée...

Laurent Zecchini

Washington et Tokyo encouragent la reconversion du programme nucléaire nord-coréen

Le premier ministre japonais, Tomiichi Murayamam, devait entamer, mardi 10 janvier, sa première visite officielle aux Etats-Unis depuis son arrivée aux affaires, en juin 1994. Dans un contexte dominé par les commémorations de la fin de la seconde guerre mondiale, M. Murayama et M. Clinton tenteront surtout de désamorcer les risques nucléaires dans la péninsule coréenne. Leurs discussions porteront notamment sur la concertation internationale autour de la reconversion du programme nucléaire nord-coréen.

TOKYO
de notre correspondant

Les entretiens qu'auront le premier ministre japonais et le président américain devraient être plus orientés vers les questions internationales qu'elles ne le furent lors des derniers sommets entre les deux pays malgré la persistance d'un fort déséquilibre des échanges commerciaux en faveur du Japon.

Le cinquantenaire de la fin de la guerre du Pacifique incite Tokyo et Washington à repenser leurs relations, dont la pierre angulaire demeure le traité de sécurité nippo-américain qui fut l'élément central de la politique des Etats-Unis dans le Pacifique au temps de la guerre froide.

Les Japonais sont soucieux d'éviter que l'anniversaire de leur défaite ne soit l'occasion de nouvelles tensions ou de fausses notes. La décision de Washington, début décembre 1994, de renoncer à l'émission d'un timbre commémorant le bombardement d'Hiroshima a été accueillie à Tokyo avec soulagement.

Renforcer l'entente nippo-américaine en cette année historiquement sensible paraît d'autant plus impératif que toutes les blessures ne sont pas cicatrisées : la Grande-Bretagne n'a pas l'intention d'inviter de représentant nippon aux célébrations de la fin de la guerre du Pacifique pour tenir compte de l'opposition des vétérans qui combattirent l'armée impériale alors que le chancelier Kohl assistera aux cérémonie de la victoire sur l'Allemagne, le 8 mai. Le projet américain d'organiser, le 2 septembre, une commémoration de la signature de la reddition du Japon suscite d'autre part des réserves à Tokyo.

APPELS D'OFFRES BIAISÉS

Les Japonais, une fois encore, *n*'arrivent pas les mains vides à Washington. Alors que, depuis des mois, une bataille de groupes de pression faisait rage sur le choix d'un nouvel avion de soutien multifonctionnel (un contrat de 360 millions de dollars) qui mettait en compétition le Falcon 900 français et l'américain Gulstream IV (*Le Monde* du 30 novembre 1994), une simple lettre de l'ambassadeur américain au Japon aux intéressés semble avoir fait pencher la balance en faveur de ce dernier. Cette affaire illustre, une nouvelle fois, le jeu des appels d'offres biaisés et le contrôle de fait de certains marchés par les Etats-Unis.

Même si les détails en seront laissés à des entretiens à un niveau subalterne, la question de la concertation internationale pour aider la Corée du Nord à reconvertir ses réacteurs nucléaires en filière à eau légère (comportant moins de risque de détournement à des fins militaires) sera l'un des thèmes qu'aborderont MM. Clinton et Murayama. Les Etats-Unis, le Japon et la Corée du Sud sont d'accord sur les modalités de création d'un consortium pour le développement de l'énergie en Corée du Nord dont la présidence reviendrait à un Américain. Ce consortium entrera en activité en février et pourrait passer un contrat avec Pyongyang en avril. Le coût du financement de l'opération (4 milliards de dollars) serait assuré pour 30 % par la Corée du Sud tandis que les Etats-Unis et le Japon fourniraient le pétrole nécessaire comme énergie de substitution durant la période de transition (500 000 tonnes par an).

CONTRIBUTION

Le principe de cet accord pourrait être confirmé lors de la visite de M. Murayama. Sa mise en œuvre suscite cependant des réserves de la part du Nouveau Parti du progrès, la principale formation de l'opposition japonaise. Toutefois, rien n'a été décidé pour ce qui concerne la part du financement revenant au Japon (1,2 milliard de dollars).

Selon le quotidien *Sankei*, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis participeraient au consortium (contribution financière et fourniture de pétrole) en espérant éviter ainsi que Pyongyang ne vende son savoir-faire nucléaire à l'Irak. Les Japonais ne semblent attendre aucune contribution financière de la part des Européens.

Philippe Pons

Les défenseurs des animaux défient la police britannique

LONDRES
de notre correspondant

Depuis une semaine, le port de Shoreham, à proximité de Brighton, le seul autorisant encore le transport d'animaux vivants, est le théâtre d'affrontements entre forces de l'ordre et manifestants. Il s'agit d'une affaire fort sérieuse pour les Britanniques : la défense des animaux. Les manifestants représentent un étrange mélange d'âmes sensibles militant à la RSPCA (la SPA locale) – dont beaucoup descendent dans la rue pour la première fois de leur vie – et d'« anarchistes » avides d'en découdre avec la police. Au point que les *bobbies* ont été remplacés par des policiers anti-émeutes, casqués et protégés par un bouclier.

Les protestataires entendent empêcher le transport par ferry de moutons et de veaux anglais vers le continent, en particulier vers la France et les Pays-Bas, où, selon les défenseurs des animaux, ils sont traités d'une manière inhumaine et contraire à la réglementation britannique de 1990. Ils reprochent aux éleveurs européens de veaux de les confiner dans des cages et de ne les nourrir que de liquide, et aux transporteurs de stresser le bétail par des trajets trop longs dans des conditions inacceptables. Des camions ont été attaqués, d'autres empêchés pendant des heures d'embarquer leur cargaison terrifiée. C'est aussi, à n'en pas douter, le moyen pour d'autres contestataires d'exprimer leurs sentiments anti-européens.

Mais ces violents incidents, dans un pays où ils demeurent exceptionnels, montrent *a contrario* que l'Europe profite à certains Britanniques, éleveurs en particulier, qui y vendent 400 000 veaux par an. Parmi eux figure le ministre de l'agriculture en personne, William Waldegrave, dont la ferme exporte chaque année quelque 200 veaux vers les Pays-Bas. Pris à partie, le ministre a affirmé qu'il ne savait pas ce qui arrivait à ces derniers une fois qu'ils étaient vendus sur les marchés locaux et qu'il allait intervenir auprès de Bruxelles.

Patrice de Beer

Walesa souhaite le départ de son premier ministre

VARSOVIE. Le président polonais, Lech Walesa, estime que le premier ministre, Waldemar Pawlak, est *« dépassé par les événements »* et déclare souhaiter son départ depuis six mois, dans un entretien à paraître dans l'hebdomadaire de gauche *Polityka*. C'est la première fois que le chef de l'Etat s'en prend aussi directement à M. Pawlak qui a été considéré comme son poulain. Le premier ministre est un *« homme politique jeune et manquant d'expérience »*, qu'il faudrait *« envoyer en vacances »*, déclare le président. Par ailleurs, M. Walesa n'exclut pas la dissolution du Parlement *« dominé par une trop forte majorité »* de gauche et des élections législatives anticipées. – *(AFP.)*

Timisoara : l'ancien pasteur accusé pour ses liens avec la Securitate

BUCAREST. Cinq ans après avoir été à l'origine des premières manifestations qui ont entraîné la chute de la dictature de Ceausescu, la personnalité controversée de l'évêque Laszlo Tökes suscite des tensions à l'intérieur du Parti de la minorité hongroise. Au terme d'une réunion houleuse tenue, samedi 7 et dimanche 8 janvier à Cluj, l'Union démocratique des Magyars de Roumanie (UDMR) a toutefois refusé de lâcher son turbulent président d'honneur. Symbolisant depuis 1989 la résistance aux communistes, l'ancien pasteur de Timisoara, devenu évêque à Oradea, est accusé par une partie de la presse roumaine, relayée depuis quelques jours par des députés de l'UDMR, d'avoir appartenu à la Securitate, l'ancienne police politique. Laszlo Tökes a déjà reconnu, au cours de ces cinq dernières années, avoir fourni des renseignements à la police secrète de Ceausescu, affirmant qu'il avait agi sous la contrainte, comme des milliers d'autres Roumains. – *(Corresp.)*

■ **ESPAGNE : Alain Juppé, en visite à Madrid,** « explique les priorités » de la présidence française de l'Union européenne (UE). Le ministre français des affaires étrangères a déclaré, avant ses entretiens avec le président du gouvernement Felipe Gonzalez et avec son homologue espagnol Javier Solana : *« Nous avons eu une très bonne coordination avec l'Allemagne, notre prédécesseur à la présidence, et maintenant nous voulons la même coordination avec l'Espagne qui prendra le relais au second semestre 1995 »*. *« Je suis également venu pour connaître les préoccupations espagnoles pendant ces six prochains mois »*, a-t-il ajouté.

■ **A Madrid, le trafiquant d'armes syrien Monzer Al Kassar** est jugé, depuis lundi 9 janvier, pour le détournement le 7 octobre 1985 du paquebot *Achille-Lauro* par quatre Palestiniens, au cours duquel un ressortissant américain, Léon Klinghoffer, a été assassiné dans son fauteuil roulant et jeté à la mer. Il est reproché à ce fils de diplomate, âgé de quarante-neuf ans, qui vit depuis de nombreuses années à Marbella sur la Costa del Sol, d'avoir fourni des armes aux quatre membres du commando du Front de libération de la Palestine d'Abou Abbas, pour mener à bien la prise d'otages des six cents passagers du paquebot italien. L'accusation a requis vingt-neuf années de prison contre Al Kassar. Personnage volubile ayant toujours maintenu de bonnes relations avec les services secrets espagnols, ce dernier avait cependant été interdit de séjour dans la péninsule, de 1987 à 1990. – *(Corresp.)*

ALLEMAGNE : un évêque réside à Hambourg pour la première fois. Nommé en octobre 1994 par le pape, Mgr Ludwig Averkamp, évêque d'Osnabrück, a pris ses fonctions d'évêque résident à Hambourg, dimanche 8 janvier, après la création officielle du diocèse d'Hambourg en 1994. Il a souhaité que sa nomination ne soit pas interprétée comme un défi à l'Eglise évangélique (protestante), très largement majoritaire dans la grande métropole du nord. Le dernier évêque de Hambourg avait pris ses fonctions en l'an 831 et avait été chassé par les Vikings quatorze ans plus tard. Les catholiques dépendaient de l'évêché d'Osnabrück.

■ **GRANDE-BRETAGNE : un Britannique sur deux pense** que la monarchie ne survivra pas au prochain millénaire, et qu'elle aura disparu d'ici cinquante ans, révèle un sondage publié lundi 9 janvier par le quotidien *The Guardian*. Le prince Charles est considéré par 51 % des Britanniques comme le principal responsable des déboires de la monarchie, loin devant Sarah Ferguson et la princesse Diana. Une majorité de 53 % des Britanniques se prononce aussi pour une réduction du coût de la monarchie, estimé à environ 400 millions de francs. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ÉTATS-UNIS : les jurés du procès d'O. J. Simpson,** l'ancienne vedette du football américain, accusé du meurtre de son ex-femme et d'un ami de celle-ci, devaient être mis au secret, mercredi 11 janvier, jusqu'à la fin du procès, qui pourrait durer plusieurs mois. Le juge Lance Ito, de Los Angeles, a pris cette décision pour tenir les douze jurés et leurs suppléants à l'écart d'une couverture médiatique exceptionnelle, qui avait gêné le déroulement normal de la procédure judiciaire, à son début. *(AFP.)*

■ **Dans le nord de la Californie, plusieurs milliers de personnes ont été évacuées** et quelque cinquante mille foyers étaient privés d'électricité, mardi 10 janvier, en raison des crues provoquées par sept jours de pluie. *« Cela tourne à la catastrophe naturelle »*, a estimé un expert en météorologie. Le gouverneur Pete Wilson a décrété l'état d'urgence dans plusieurs comtés du nord de l'Etat, où des hommes de la garde nationale ont été appelés en renfort. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS-EUROPE : Washington est prêt à prendre des sanctions** contre l'Union européenne (UE) accusée de *« pratiques discriminatoires »* dans ses importations de banane. Le représentant américain au commerce, Mickey Kantor, reproche à l'UE d'avoir adopté en 1993 une politique favorable aux exportateurs de banane des anciennes colonies européennes, imposant des quotas aux producteurs latino-américains, distribués presque tous par des sociétés américaines. Ces dernières perdent *« des centaines de millions de dollars »*, selon M. Kantor. *(AFP.)*

■ **CANADA : le soutien à la notion de souveraineté du Québec** est en hausse dans la province depuis la victoire du Parti québécois aux élections du 12 septembre dernier, mais une majorité de Québécois (53 %) demeurent hostiles à l'indépendance de leur province, selon un sondage publié samedi 7 janvier par le quotidien torontois *Financial Post*. 47 % des répondants à ce sondage de l'Institut Compas ont déclaré avoir l'intention de voter « oui » au référendum sur la souveraineté que le gouvernement québécois souhaite organiser au printemps ou à l'automne de cette année. – *(AFP.)*

■ **ARGENTINE : la privatisation des centrales nucléaires** a été annoncée, mardi 10 janvier, par le gouvernement argentin, qui a envoyé un projet de loi à ce sujet au Parlement. Par ailleurs, Carlos Corach, secrétaire à la présidence et principal artisan d'un rapprochement avec l'opposition radicale, a été nommé ministre de l'intérieur. Il remplace Carlos Ruckauf, candidat à la vice-présidence aux côtés du chef de l'Etat sortant, Carlos Menem, à l'élection du 14 mai prochain. – *(Corresp.)*

Les nouveaux défis de Jean Paul II

A l'occasion d'un voyage de onze jours en Asie – aux Philippines notamment – et en Océanie, le pape entend prouver au monde que sa « fin de règne » n'est pas encore venue

Jean Paul II s'envole de Rome, mercredi 11 janvier, pour son 64e voyage hors d'Italie. Jusqu'au 21 janvier, il se rendra successivement aux Philippines, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Australie et au Sri Lanka. Le temps fort sera, aux Philippines, le rassemblement mondial de la jeunesse, samedi 14 et dimanche 15 janvier, auquel participera une délégation d'évêques et de trois cents jeunes français. La présence aussi à Manille d'une délégation de vingt-quatre Chinois, membres de l'Eglise catholique patriotique (officielle), relance les spéculations sur un rapprochement entre le Saint-Siège et la Chine, séparés depuis 1957 à la suite de la rupture par Pékin des relations diplomatiques. Le pape visitera, plus brièvement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Australie et le Sri-Lanka où il doit, dans chaque pays, procéder à une béatification. Devant des pèlerins polonais, samedi 7 janvier, il s'est déclaré en bonne santé, mais ce premier long voyage depuis septembre 1993 (dans les pays baltes) lui servira de test sur le plan physique.

CRUELLE IRONIE du destin. Hier l'une de ses meilleures alliées, la télévision est devenue une ennemie pour Jean Paul II. Mieux que beaucoup d'encycliques, elle avait porté au loin sa parole, popularisé l'image d'un pape voyageur, missionnaire des temps modernes, athlète de la foi. Elle avait servi le projet de son pontificat : renforcer l'identité de la papauté et du catholicisme. Insidieusement, la télévision s'est retournée contre lui. Elle trahit son âge (soixante-quinze ans le 20 mai), traque ses signes de fatigue, épie ses rictus de douleur. Et, brûlant ce qu'ils avaient hier adoré, les médias parlent désormais sans vergogne de « fin de règne » et spéculent sur sa succession.

Lors de la veillée de Noël comme de la messe du 1er janvier, les caméras l'ont montré à nouveau fatigué, traversant difficilement la nef de la basilique Saint-Pierre, s'arrêtant à chaque marche de l'autel pour saluer les fidèles et surtout pour récupérer. Comble d'infortune, il avait eu l'auriculaire de la main droite brisée, quelques jours plus tôt, par la portière de sa voiture blindée. Et c'est ce même pape qui, depuis 1978, a passé cent six jours à l'hôpital – blessé lors d'un attentat place Saint-Pierre en 1981, opéré en 1992 d'une tumeur bénigne à l'intestin, puis à la suite d'une luxation de l'épaule en 1993 et d'une fracture du col du fémur en 1994 – qui entreprend l'un de ses plus longs voyages en Asie et en Océanie.

En 1994, Jean Paul II avait annulé trois déplacements : en mai en Belgique, en septembre à Sarajevo, en octobre aux Etats-Unis. Aujourd'hui, il tente un nouveau pari avec lui-même : démontrer au monde qu'il n'est pas ce pontife finissant que décrivent impitoyablement les médias, qu'il n'entend pas renoncer à sa mission de pasteur universel à soixante-quinze ans, l'âge de la démission pour tout évêque, et qu'il marche droit vers l'an 2000, c'est-à-dire ce troisième millénaire de la naissance du Christ, auquel il vient de consacrer une lettre apostolique, dont il entend faire un rendez-vous majeur de la mémoire du christianisme et de l'humanité entière.

Du 11 au 21 janvier, Jean Paul II se rend donc successivement aux Philippines, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Australie, au Sri-Lanka. A Manille, il présidera un rassemblement d'un million de jeunes asiatiques, dans la foulée de ceux de Saint-Jacques de Compostelle (Espagne) en 1989, de Czestochowa (Pologne) en 1991, de Denver (Etats-Unis) en 1993. Il prononcera au total vingt-huit discours. Des fondamentalistes musulmans menacent de troubler sa visite aux Philippines, des bouddhistes, au Sri-Lanka, de le boycotter en raison des passages de son livre sur les religions orientales. Sans doute l'emploi du temps du souverain pontife prévoit-il de larges plages de repos, mais si Jean Paul II va au bout de son programme, il faudra saluer la performance physique.



CALENDRIER CHARGÉ

Il n'y a que deux manières de « gérer » une fin de règne pontificale. La première est de se résigner à cette loi de l'âge ou de la maladie et d'en faire un témoignage de souffrance pour le monde et l'Eglise. Cela s'était terminé en catastrophe avec Pie XII (mort en 1958), pris de visions mystiques et devenu l'otage de sa gouvernante. Paul VI aussi sombra dans une sorte d'immobilisme mélancolique, allant jusqu'à proposer sa vie en échange de celle de son ami Aldo Moro retenu et assassiné par les Brigades rouges au printemps 1978. Il mourut au mois d'août suivant.

L'autre méthode, celle de Jean-Paul II, ignore ces contraintes de l'âge et de la fatigue. Il n'entend pas rester sédentaire et continue de faire son métier de pape comme il l'a toujours fait. Il garde les hommes qui l'entourent, même ceux, comme les cardinaux Ratzinger et Gantin, qui occupent des postes-clés à la Curie romaine et sont tentés de partir. En 1995, d'autres voyages sont inscrits à son programme, en Belgique, aux Etats-Unis, en Afrique. En 1996, il est invité en France pour des festivités commémoratives à Reims, à Tours, à Sainte-Anne d'Auray en Bretagne.

Le pape vient de publier un quasi-programme d'action quinquennale pour préparer l'an 2000, comprenant des synodes épiscopaux en Amérique et en Asie, des « sommets » avec les « frères » chrétiens séparés et, jusqu'au Sinaï, avec les juifs et les musulmans. Dans quelques semaines, sortira sa nouvelle encyclique consacrée à la défense de la « vie » (*Evangile de la vie*). Il recevra pour la première fois, le 29 juin, le nouveau patriarche de Constantinople, Bartholomée Ier, chef spirituel de toute l'orthodoxie, pour relancer un dialogue rendu difficile par la guerre en Yougoslavie et les accusations de « *prosélytisme* » lancées au Vatican par le patriarche de Moscou.

UN BILAN À COMPLÉTER

On le devine impatient d'ajouter les dernières touches à un tableau qui risquerait d'être incomplet. A Manille, il répètera qu'il y a urgence à un rapprochement entre le Saint-Siège et la Chine. Il brûle aussi de se rendre dans des lieux qu'il n'a pas encore pu visiter, à Jérusalem, après la reconnaissance d'Israël il y un an, à Beyrouth, à Moscou, à Johannesburg. Conscient que le temps lui est mesuré, il s'adresse à des cibles jusqu'ici peu familières (dans des messages récents, aux enfants ou aux femmes) et corrige son image de « *pape restaurateur* » par des proclamations de fidélité au concile Vatican II qui, dans ses deux derniers grands textes (son livre *Entrez dans l'espérance* et sa lettre sur le troisième millénaire), ont surpris les observateurs.

Ainsi soucieux de la marche du monde que de la consolidation de l'Eglise, ce pontificat revèle-t-il une cohérence qui a valu à JeanPaul II le titre d'« *homme de l'année* » attribué par le magazine américain *Time* ? Mais une fin de règne est aussi traditionnellement un risque de plus grande solitude pour un pape enfermé dans ses certitudes. A cet égard, les « vaticanistes » font valoir l'influence excessive de son secrétaire particulier, le Père Stanislaw Dziwisz, qui l'accompagne depuis Cracovie, ou de personnalités membres ou proches de l'Opus Dei. Des tensions croissantes se font jour au sein de la Curie romaine, révélées par la lettre du cardinal Ratzinger sur les divorcés-remariés et les polémiques qui l'ont suivie. Numéro deux de la Curie, le cardinal Sodano, secrétaire d'Etat, commettrait des « bourdes », comme l'audience accordée à Gianfranco Fini, chef de file de l'Alliance nationale italienne (extrême-droite), et peinerait à imposer son autorité.

La « papauté » devra t-elle demain garder ce style universaliste que lui a donné Jean-Paul II ou revenir à des dimensions plus modestes, plus « romaines », dans le respect de ce gouvernement plus collégial de l'Eglise qu'avait voulu Vatican II ? Le pape a t-il d'abord ce rôle géopolitique à jouer ou doit-il chercher à animer une Eglise traversée, de part en part, par les crises de la modernité ? Fin de règne ou pas, les grandes questions qui se poseront à l'heure de la succession demeurent encore sans début de réponse.

Henri Tincq

Mexique : la crise financière relance le débat sur la privatisation du pétrole

MEXICO
de notre correspondant

Profitant de la profonde crise financière dans laquelle est plongé le Mexique à la suite de la dévaluation du peso intervenue le 20 décembre 1994, les milieux d'affaires américains ont accru, au cours des derniers jours, les pressions sur le président Ernesto Zedillo pour le convaincre d'ajouter la société nationale des pétroles, Pemex, à la nouvelle liste de privatisations annoncée la semaine dernière par les autorités mexicaines. Celle-ci comprend, entre autres, le secteur électrique, les services portuaires et routiers, le transport par rail. La presse spécialisée des Etats-Unis, en particulier le *Wall Street Journal* et le *Journal of Commerce*, dont les articles sur le thème ont été reproduits au Mexique, estime que « *la privatisation de Pemex, dernière grande relique du nationalisme économique* », faciliterait le succès du plan de redressement de M. Zedillo.

Les réactions à ces informations ne se sont pas fait attendre à Mexico, où les adversaires de la privatisation ont aussitôt entrepris de dénoncer le « *chantage* » et l'« *ingérence* » des Etats-Unis. « *Plusieurs indices permettent de penser*, déplore le quotidien *La Jornada*, *que certains fonctionnaires mexicains ne voient pas d'un mauvais oeil l'entrée du capital étranger dans l'industrie pétrolière, sous prétexte de résoudre la crise actuelle. Vendre Pemex, en totalité ou partiellement, résoudrait nos problèmes dans l'immédiat mais, à long terme, cela priverait l'Etat d'une importante source de revenus et limiterait gravement les possibilités de développement du pays.* »

Maria Moreno, la présidente de la formation au pouvoir depuis 1929, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), et divers organismes professionnels tels que la Chambre nationale de l'industrie de la transformation sont montés au créneau, affirmant que la nationalisation du pétrole, en 1938, était une « *conquête du peuple mexicain* » et qu'elle ne pouvait être remise en question pour des raisons stratégiques et économiques. « *Tout cela est dépassé* », contre-attaque l'économiste Luis Pazos, qui dénonce « *l'énorme corruption au sein de Pemex, véritable vache à lait pour des milliers de fonctionnaires, jusqu'aux plus hauts niveaux de l'Etat* ».

Malgré la chute des cours du pétrole sur le marché international, Pemex reste la première source de devises du Mexique – près de 7 milliards de dollars, contre plus de 16 milliards en 1983 – et la compagnie fournit environ 25% des revenus budgétaires de l'Etat. Avec des actifs d'environ 50 milliards de dollars et près de 107 000 employés, elle est la plus grande entreprise du pays. « *La privatisation*, ajoute M. Pazos, *n'est pas une panacée mais elle a plusieurs avantages : l'Etat resterait propriétaire du sous-sol et obtiendrait des ressources financières comparables à celles d'aujourd'hui sous forme d'impôts, sans avoir à assumer les problèmes de l'exploitation.* »

Grâce à la politique de diversification des exportations menée avec succès au cours des dernières années, la part des hydrocarbures dans la balance commerciale mexicaine a substantiellement baissé, tombant de 60 % des revenus à environ 12 %. Dans le même temps, la dépendance pétrolière s'est accrue à l'égard des Etats-Unis. Ceux-ci achètent désormais plus de 70 % des exportations mexicaines de pétrole (moins de 50 % il y a dix ans) et souhaitent pouvoir être approvisionnés à long terme par leur voisin, dont les réserves prouvées d'hydrocarbures sont deux fois plus élevées que les leurs : 65 milliards de barils, soit cinquante ans de production au rythme actuel.

Lors des négociations qui devaient aboutir à la conclusion de l'Accord de libre-échange pour l'Amérique du Nord (Alena), entré en vigueur en janvier 1994, Washington avait échoué dans sa tentative d'ouvrir l'industrie pétrolière mexicaine aux capitaux américains. Selon les Etats-Unis, les dispositions constitutionnelles mexicaines n'interdisent pas la participation de sociétés, nationales et étrangères, à l'exploration, au raffinage, à la distribution de l'essence et à la pétrochimie lourde, qui font l'objet de réglements facilement modifiables.

UNE INDUSTRIE DÉTÉRIORÉE

De fait, au cours des dernières années, Pemex a signé plusieurs contrats avec des entreprises privées, notamment avec la compagnie américaine Triton pour le creusement de puits en zone maritime, avec un consortium japonais pour la construction d'une raffinerie et avec la société française Spie-Batignolles pour un projet industriel. Partisans et adversaires de la vente de Pemex parlent de « *privatisation rampante* ». Pour les premiers, il s'agit d'un processus indispensable afin d'obtenir les quelque 20 milliards de dollars nécessaires pour moderniser une industrie gravement détériorée par le manque d'investissements.

Bertrand de la Grange

Le FMI à la rescousse

Parallèlement à l'obtention d'une aide de la communauté financière internationale de quelque 18 milliards de dollars, destinée à permettre au président mexicain Ernesto Zedillo de remédier à la crise du peso, le gouvernement a requis l'aide du Fonds monétaire international. Le ministre des finances, Guillermo Ortiz, s'est rendu à New York et à Washington, à la fois pour rassurer les milieux d'affaires et pour plaider son dossier auprès du FMI. A la suite de ces négociations, le Fonds devrait accorder au Mexique un crédit *stand by* de 2,5 milliards de dollars environ qui lui permettrait notamment d'honorer la partie de sa dette venant à échéance. Par ailleurs, après les Etats-Unis et le Canada (les deux partenaires du Mexique dans l'Accord de libre-échange nord-américain), le Japon a indiqué qu'il était prêt à contribuer (à hauteur de 500 millions ou 1 milliard de dollars) au fonds de stabilisation mis en place pour soutenir la monnaie mexicaine.

L'Algérie trois ans après l'interruption du processus électoral

Inversion brutale : le FLN régnait sans partage, il se donne aujourd'hui un rôle de conciliateur. Le FIS, lui, est passé du temps de la splendeur à celui de la clandestinité

Dans la soirée du 11 janvier 1992, l'armée contraignait le président Chadli Bendjedid à se démettre de ses fonctions. Le lendemain, un Haut Comité d'Etat, présidé par Ali Kafi, était mis en place et le processus électoral, suspendu. Frustré d'une victoire annoncée, le Front islamique du salut (FIS), alors au faîte de sa popularité, s'engageait sur le chemin d'une contestation de plus en plus radicale. Depuis l'instauration de l'état d'urgence, en février 1992, les violences ont déjà coûté la vie à plus de 30 000 personnes, civils et militaires. Au moment où sont réunis, à Rome, en l'absence d'émissaires du pouvoir, les représentants des principaux partis politiques, islamistes compris, pour tenter de dégager un consensus sur une possible *« sortie de crise »* (lire page 35), *Le Monde* rappelle ce que fut le FIS au temps de sa splendeur, avant qu'il ne plonge dans la clandestinité, et décrit les efforts faits par le Front de libération nationale (FLN), l'ancien parti unique, pour revenir sur le devant de la scène.

ILS FIRENT très fort, ces « barbus », à la veille des élections locales, pour frapper l'imagination de quelque 100 000 fidèles, réunis dans le plus grand stade d'Alger ! Lorsque apparut dans le ciel, dessiné au laser, le mot « Allah », la foule, hypnotisée, cria au miracle...

Divine surprise : le 12 juin 1990, 4 331 472 voix se portèrent sur les candidats du Front islamique du salut (FIS), qui s'empara, le plus démocratiquement du monde, au cours du premier scrutin pluraliste de l'Algérie indépendante, de 853 Assemblées populaires communales (APC) sur 1 539. Même les quartiers chics de la capitale votèrent pour le « parti de Dieu »...

« Ce n'est pas la victoire d'un parti politique sur d'autres partis politiques, écrit Lahouari Addi, dans son ouvrage *l'Algérie et la démocratie, c'est celle d'un mouvement de protestation sur une administration perçue comme corrompue et inefficace.* » Sitôt légalisé en septembre 1989, le FIS n'aura de cesse de s'ériger en contre-pouvoir, *« en attendant d'être le pouvoir tout court ».* Abassi Madani et les siens développent, à l'envi, le thème d'un âge d'or, celui d'un Etat islamique sans police et sans impôts – autres que religieux –, d'une sorte d'Etat « macho » dans lequel les femmes seront invitées, moyennant compensations financières, à demeurer au foyer.

Cette utopie, le FIS s'emploie, par le « travail de fourmis » de ses militants, à l'inscrire sur le terrain, avec le concours financier de pays amis, au nombre desquels l'Arabie saoudite, et par le biais de centres culturels et d'associations de bienfaisance qui veulent dessiner l'image chaleureuse d'une société solidaire. On voit ainsi ces « bons Samaritains » visiter les malades, jouer les aides familiales, secourir les jeunes chômeurs, régler des conflits du travail, distribuer des colis alimentaires, des fournitures scolaires et... des voiles islamiques.

Pour mieux asseoir son autorité, le FIS s'emploie aussi à prendre le contrôle des quelque dix mille mosquées que compte l'Algérie. Ces lieux de prières deviennent peu à peu des centres de rassemblement non seulement pour les fidèles qui viennent y chercher la bonne parole remise au goût du jour – et diffusée par cassettes aux quatre coins du pays –, mais encore des centres d'études où des bénévoles corrigent l'enseignement officiel, trop « laïque » pour être honnête.

Cette politique de présence tous azimuts permet au FIS, qui revendique alors trois millions d'adhérents, d'organiser des démonstrations de force, comme cette marche sur la présidence de la République, le 20 avril 1990, pour réclamer la dissolution de l'Assemblée populaire nationale (APN). Sa victoire aux élections locales fait du « parti de Dieu » un interlocuteur incontournable.

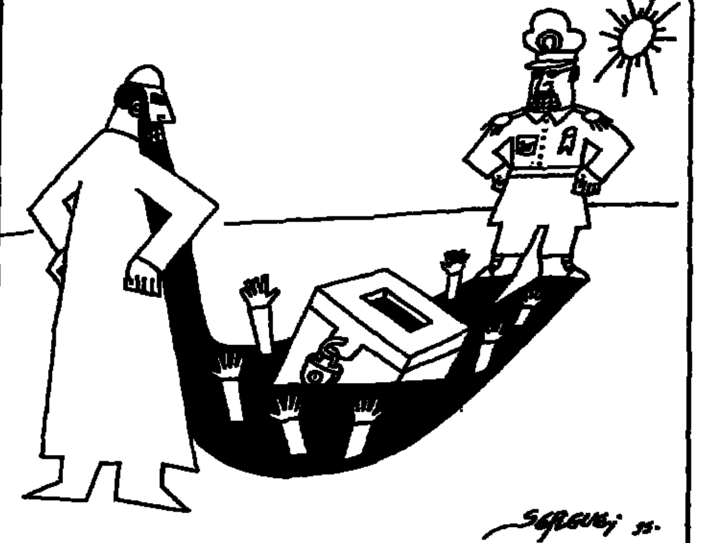
CHASSE A L'« IMMORALITÉ »

A la tête de plusieurs centaines de municipalités, le FIS est en mesure de préparer l'échéance décisive qui devrait le porter aux commandes de l'Etat. Le bilan de sa gestion communale se réduit-il à quelques extravagances : guerre aux antennes *« para-diaboliques »*, chasse à l'*« immoralité »* sous toutes ses formes – mixité, alcool, prostitution...

Ses élus *« se sont attaqués aux banalités de la vie quotidienne tout en délaissant les véritables problèmes de la cité »*, écrira *Le Quotidien d'Algérie*. Il est vrai que la réforme communale qui a précédé les élections locales avait, à dessein, terriblement réduit les pouvoirs du maire. Vrai aussi que beaucoup *« d'incapables et de néophytes »* ont endossé des responsabilités qu'ils ne méritaient pas.

« Nous ne pouvons rien faire, parce que c'est le système politique lui-même qui pose problème », constatait alors, avec habileté, Abassi Madani. *« Notre parti ne promet ni électricité, ni eau, ni logement, comme le font les autres,* renchérissait Ali Benhadj. *Il n'a qu'un objectif : instaurer un Etat islamique, au vrai sens du mot. »*

Cette prétention du FIS à vouloir brûler les étapes lui valut quelques ennuis avec la justice. Plusieurs plaintes pour *« violation de la Constitution »* furent déposées à l'encontre de certains élus qui, sur le fronton de leur mairie, avaient remplacé la devise de la République par la mention « commune islamique ». Des « barbus » trop entreprenants en matière de police des moeurs – au point de vitrioler des femmes – furent condamnés pour coups et blessures.



Tout au long de sa montée en puissance, et même au temps de sa splendeur, le FIS n'aura réuni ni congrès ni publié de véritable programme économique. Il se sera appuyé davantage sur le charisme de ses deux « stars », Abassi Madani et Ali Benhadj, que sur le poids de ses propres structures, son bureau politique ou son conseil consultatif *(majliss es choura)*, dont la composition exacte sera tenue secrète. Croit-il venu le moment de jouer son va-tout : le FIS lance, en mai 1991, un ordre de grève générale illimitée qui tourne mal. De manifestations en émeutes, l'armée reprend le contrôle des opérations : l'état de siège est proclamé, Abassi Madani et Ali Benhadj sont arrêtés. S'engage alors, entre le pouvoir et les islamistes, un bras de fer qui aboutit, d'abord, à la mise en sommeil du processus électoral, puis à la dissolution du « parti de Dieu ».

Dans un premier temps, la perspective des élections législatives apaise les rancoeurs nées de ce rendez-vous manqué avec le pouvoir et nourrit l'activisme du FIS. Plus agressifs que jamais, ses militants s'emploient à « chauffer les tambours », affichant leurs différences idéologiques et... vestimentaires – barbe et *kamis* (robe blanche). Les mosquées sont converties en autant de QG politiques.

A la veille des élections législatives, certains dirigeants du FIS annoncent déjà la couleur. Mohamed Saïd appelle ses compatriotes à se préparer à changer leurs habitudes vestimentaires et alimentaires. Abdelkader Moghni évoque la rédaction d'une nouvelle Constitution, *« inspirée du Coran et de la sunna »* (la tradition). Le résultat du scrutin est à la hauteur de leurs espérances : le 26 décembre, dès le premier tour, le FIS rassemble, sous sa bannière, 3 260 222 voix – un bon million de voix en moins par rapport aux élections locales –, mais, scrutin majoritaire aidant, rafle 188 sièges, s'assurant, grâce à des ballottages favorables, une confortable majorité dans la future Assemblée nationale.

L'annulation du second tour, le 12 janvier 1992, ruine les espoirs du FIS d'accéder – du moins à court terme – au pouvoir. La proclamation de l'état d'urgence, le 9 février suivant, ouvre la grande traque contre les islamistes, arrêtés par milliers, chassés des mairies et des mosquées. En avril, la mise hors la loi du « parti de Dieu » contraint ses militants à plonger dans la clandestinité et, pour beaucoup, à s'engager sur les chemins hasardeux de la violence.

Jacques de Barrin

Le FLN en réserve de la République ?

ÉTRANGE destin que celui d'un parti, qui fut parti unique pendant près de trente ans : le FLN (Front de libération nationale) se voit aujourd'hui traité de *« charognard »* par un journal qui fut le sien, le quotidien pro-gouvernemental *El Moudjahid*, dont le nom évoque, à lui seul, sa mythique splendeur. Alors que, de l'indépendance en 1962 jusqu'aux sanglantes émeutes d'octobre 1988, les deux termes – Etat et FLN – étaient indissociables, en ce début de 1995, la rupture paraît consommée. Mais le FLN a-t-il troqué son statut de détenteur du pouvoir contre celui d'une banale formation d'opposition ?

L'itinéraire de ce parti, dont le sigle rappelle encore aux Algériens « la Geste de leur libération », est cependant moins linéaire qu'il n'y paraît. Organiquement lié au pouvoir, il se situe désormais politiquement dans l'opposition. Ce n'est pas le moindre de ses paradoxes. Non seulement le FLN, que d'aucuns avaient cru pouvoir enterrer en 1989, à la faveur de l'avènement du multipartisme, est bien vivant, mais il fait aujourd'hui figure de chef de file des tenants d'une solution politique de la crise algérienne.

PRÉCIEUX « FUSIBLES »

C'est au début de janvier 1992, au lendemain du premier tour des élections législatives emporté par le Front islamique du salut (FIS), que la procédure de divorce est officiellement entamée. Dès le 1er janvier, le FLN se déclare *« déterminé à respecter la volonté du peuple »*, affirmant que toute démarche qui tenterait d'arrêter le processus électoral serait *« une option grave »* et *« une menace pour la stabilité du pays »*. Même si les dirigeants de l'ancien parti unique n'ont pas explicitement désavoué, à l'époque, l'attitude des généraux qui ont siégé, jusqu'en mars 1989, au comité central du FLN, le fossé, depuis lors, n'a cessé de se creuser.

Partisan affiché d'un dialogue avec une mouvance islamiste née en son sein et avec laquelle nombre de ses barons ont conservé de profondes affinités, le FLN, pendant les deux années suivantes, adopte un profil bas. Comme s'il voulait laisser les mains libres à « ses » hommes, qui, du président Ali Kafi aux premiers ministres Belaïd Abdesslam et Redha Malek, ont reçu de l'armée mission de trouver une issue à la crise. Malgré la tension grandissante et la multiplication des attentats islamistes, personne ne parle de guerre civile. L'heure est encore au grand jeu du « dialogue national », auquel le FLN se prête, sans rechigner, comme la plupart des partis de l'opposition légale.

Ce n'est qu'à la fin de 1993, au terme du mandat du Haut Comité d'Etat (HCE), qui fait office de présidence collégiale, qu'il commence à donner de la voix. Malgré ses liens toujours étroits avec le régime, le FLN refuse – à l'instar des formations démocratiques – de cautionner par sa présence la conférence nationale de réconciliation, que le pouvoir a convoqué, les 25 et 26 janvier 1994. Pour ce dernier, ce boycottage est plus qu'un camouflet. C'est la fin d'une époque.

Le FLN, traditionnel vivier où l'on allait chercher les grands serviteurs de l'Etat, n'est plus ce qu'il était. Il renâcle à fournir ces précieux « fusibles » civils, qui ont toujours permis à la nomenklatura militaire de gouverner dans l'ombre. Privée de ces atouts, l'armée se voit alors contrainte d'occuper le devant de la scène et fait appel, pour gérer les affaires courantes, à des technocrates dociles.

« Le FLN n'a pas eu le temps de faire peau neuve, de se présenter aux électeurs comme un parti ordinaire », avait expliqué l'ancien premier ministre Mouloud Hamrouche au lendemain de la déroute électorale de décembre 1991. Alors que le FIS, avec près de 48 % des suffrages exprimés, remportait 188 sièges au Parlement, l'ancien parti unique arrivait loin derrière, avec moins de 24 % des suffrages et seulement 16 sièges de députés – scrutin majoritaire oblige. Une *« catastrophe »*, avouait M. Hamrouche. *« Vivement une cure d'opposition ! »*, ajoutait-il, comme par boutade. La suite allait montrer qu'il ne plaisantait qu'à moitié.

Chef de file des « réformateurs » au sein du FLN, M. Hamrouche avait compris, dès la fin des années 80, que, pour ne pas finir *« au musée »* – comme l'y avait invité le président Mohamed Boudiaf –, l'ancien parti unique était condamné à changer. Il lui fallait, d'urgence, gommer son image de parti-Etat, faire oublier ses responsabilités dans la débâcle de l'Algérie et prendre ses distances avec le pouvoir.

Mais sans couper les ponts avec cette Algérie profonde que le FLN connaît mieux que personne – et pour cause, puisqu'il l'a forgée, encadrée et manipulée pendant trois décennies. Et sans rompre non plus avec le sommet de l'Etat. Cette connaissance du pays est un atout précieux, dont ne dispose aucune autre formation, pas même le FIS, dont l'implantation populaire est récente et l'expérience gestionnaire pratiquement inexistante.

Cette analyse, le secrétaire général Abdelhamid Mehri, pourtant considéré comme le « gardien du temple », n'a pas tardé à la partager. Passant de la critique feutrée à la dénonciation de plus en plus fréquente des méthodes du pouvoir, il est un des premiers, avec le Front des forces socialistes (FFS), à stigmatiser les *« dépassements »* sécuritaires. Le parti qu'il dirige est aussi le seul à prôner le dialogue avec les islamistes comme l'unique voie pour faire cesser la guerre.

UN PARI SUR L'AVENIR

Une telle position n'est sans doute pas sans arrière-pensées. En se donnant aujourd'hui le rôle de chef de file des « réconciliateurs », le FLN parie aussi sur l'avenir. Les Algériens, épuisés par trois ans de violences meurtrières, pourraient être reconnaissants, demain, envers ceux qui auront contribué au retour de la paix. Et quel qu'en soit le prix. Qui d'autre, mieux que le FLN pourrait y réussir ? Malgré son évident affaiblissement, il est la seule formation politique à avoir une véritable « culture de pouvoir » et à entretenir avec un mouvement islamiste, dont bien des Algériens estiment qu'il est le père, une telle parenté idéologique.

Reste à savoir si les événements le cantonneront à la seule fonction de *« courtier du FIS »*, selon la formule de ses détracteurs, ou si cette stratégie lui fera retrouver un pouvoir auquel il est loin d'avoir renoncé, même s'il semble prêt à le partager. Un tel cas de figure serait moins surprenant qu'on le croit. On a vu, dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, des opinions lassées par l'aventure rappeler aux commandes des partis communistes naguère chargés de tous les maux mais qui représentent maintenant, à leurs yeux, une stabilité perdue.

Catherine Simon

La transition vers la démocratie est de nouveau retardée au Nigéria

Les militaires ne rendront finalement pas le pouvoir aux civils le 1er janvier 1996

En ajournant leurs travaux jusqu'au 6 mars, les délégués de la Conférence constitutionnelle – qui avaient fixé le transfert du pouvoir aux civils le 1er janvier 1996 – ont implicitement donné à la junte nigérienne le répit qu'elle attendait et permis au général Sani Abacha de sauver la face, en lui donnant une plus grande marge de manœuvre dans les discussions engagées pour une « normalisation » de la vie politique.

LAGOS
de notre correspondante

Le régime du général Sani Abacha ne remettra pas le pouvoir aux civils le 1er janvier 1996, comme l'avait recommandé en décembre la Conférence constitutionnelle réunie à Abuja : telle est la conséquence de la volte-face des délégués de la Conférence, qui, reprenant leurs travaux lundi 9 janvier après un mois d'interruption, ont aussitôt décidé de les ajourner jusqu'au 6 mars afin de se donner le temps de peaufiner le texte de la future Constitution.

Dès le début de la session, le vice-président de la Conférence, le juge Mammam Nasir, a reconnu que la commission d'harmonisation du projet qu'il préside n'avait pas été en mesure d'achever sa tâche et demandait qu'on lui laissât jusqu'au 31 janvier. Le jeûne musulman de ramadan tombant cette année en février, une majorité de délégués a alors accepté la date du 6 mars proposée par le président de la Conférence, le juriste Adolphus Karibi-Whyte. Or cette prolongation des débats va décaler de plusieurs mois tout le calendrier de la transition.

Les militaires, qui ont fait de la Conférence la clé de voûte de leur politique, n'ont cessé de répéter qu'ils respecteraient ses conclusions et qu'ils en attendraient les résultats avant de mettre en œuvre le deuxième volet de leur programme de démocratisation. En principe, la première phase devait se conclure à la mi-janvier avec l'adoption de la nouvelle Constitution. Le gouvernement aurait, dès le 17 janvier, donné le « feu vert » aux partis politiques (interdits depuis la prise du pouvoir par le général Abacha, en novembre 1993), puis remis progressivement en route la machine électorale, bloquée depuis l'annulation de l'élection présidentielle du 12 juin 1993.

Indépendamment de la crise politique suscitée par cette annulation, qui est loin d'être résolue, il est impossible de prendre date pour des élections sans que la Conférence se soit prononcée à titre définitif sur le nombre d'Etats que comptera la fédération. Or elle a elle-même proposé en décembre un nouveau découpage territorial fondé sur la création d'une cinquantaine de nouvelles entités destinées à corriger les *« injustices »* ou les *« déséquilibres »* dont se plaignent certains groupes ethniques.

« RENTREZ DANS VOS CASERNES »

Les Nigérians devront se soumettre quelque temps de plus à l'administration militaire. Le plus surprenant, c'est que la Conférence semblait exprimer le désir inverse lorsque, le 6 décembre, elle avait recommandé la date du 1er janvier 1996 comme date limite pour le transfert du pouvoir, alors que la commission chargée de la transition suggérait, quant à elle, le 1er janvier 1997.

Les observateurs avaient interprété dans le même sens la proposition de la Conférence de réduire à 50 000 hommes la taille globale des forces armées, qui, avec 80 000 hommes actuellement, n'est pas excessive dans un pays de quelque 100 millions d'habitants. Dans les deux cas, le message adressé aux militaires était transparent : *« Rentrez dans vos casernes le plus tôt possible. »* Et dans les deux cas il a été fort mal reçu en haut lieu, car il montrait les limites du contrôle que le régime pouvait exercer sur cette assemblée hétérogène où un tiers des délégués avaient été nommés par le gouvernement, tandis que d'autres n'avaient aucune expérience.

Cependant, la présence de quelques « parrains » et « ténors », tels que l'ex-général Yar Adua ou l'ex-colonel Ojukwu, ancien chef de la sécession biafraise, qui disposent souvent de fortunes personnelles considérables pour appuyer leurs ambitions et qui modifient leurs alliances au gré de leurs intérêts, a rendu le jeu plus opaque. Officiellement, le régime a promis de ne pas *« interférer »* dans le travail de la Conférence. En novembre encore, le général Abacha et le secrétaire général du gouvernement, qui fait office de premier ministre, Aminu Saleh, ont réitéré cet engagement devant une délégation du Congrès américain. Celle-ci a pu s'exprimer dans l'enceinte de la Conférence et rendre visite dans sa prison d'Abuja à la principale figure de l'opposition, le milliardaire Moshood Abiola, vainqueur présumé du scrutin présidentiel de juin 1993. Mais, se voyant signifier son congé d'ici un an à peine, la junte militaire a cherché à corriger une date aussitôt dénoncée comme *« irréaliste »* par l'ancien ministre Umaru Dikko, un délégué nordiste favorable à une transition plus longue.

Selon la presse locale, la pause de Noël a été mise à profit pour mener auprès des délégués une campagne en faveur d'une révision de la date du 1er janvier 1996. Le fait que la Conférence ait consenti d'elle-même à retarder le processus permet au régime de sauver la face, tout en lui donnant une plus grande marge de manœuvre dans les discussions qu'il a engagées pour une « normalisation » de la vie politique. Le général Abacha a notamment reçu le vieux dirigeant nationaliste Anthony Enahoro, libéré en décembre après plusieurs mois d'emprisonnement afin d'évoquer un éventuel élargissement des autres politiciens et syndicalistes encore emprisonnés. Selon le magazine *Tell*, le général serait même disposé à libérer Moshood Abiola, à condition que celui-ci renonce à son mandat présidentiel et se contente, dans une formule de cohabitation *« à la française »*, du rôle de premier ministre.

Michèle Maringues

Retour de bâton pour l'ancien président du Malawi

Le presque centenaire Hastings Kamuzu Banda, chassé du pouvoir en mai 1994, est aujourd'hui poursuivi pour meurtres

JOHANNESBURG
de notre correspondant en Afrique australe

L'ancien dictateur du Malawi, Hastings Kamuzu Banda, termine piteusement sa carrière. Sénile et presque centenaire, il avait été chassé du pouvoir en mai 1994, après avoir échoué à se faire réélire président dans le premier scrutin libre organisé depuis l'indépendance (*Le Monde* des 20 et 21 mai 1994). Moins de huit mois plus tard, il se retrouve en résidence surveillée, inculpé de quatre meurtres avec préméditation. Son bras droit, John Tembo, ancien ministre d'Etat, est en prison, inculpé des mêmes chefs, de même que deux anciens responsables de la police. Tous devraient être jugés dans les prochaines semaines.

L'affaire remonte à 1983, lorsque les corps de trois ministres et d'un parlementaire avaient été retrouvés dans une voiture écrasée dans un ravin. A l'époque, l'enquête avait conclu à l'accident. Mais personne, au Malawi, ne doutait que les quatre hommes avaient été éliminés par le président Banda.

Nommée il y a six mois par le nouveau président Bakili Muluzi, une commission d'enquête vient de conclure que les victimes avaient bien été assassinées sur ordre de Kamazu Banda. Les ministres Aaron Gadama, Dick Matenje, et Twaibu Sangala, ainsi que le député David Chiwanga étaient tous des barons du régime. Dick Matenje était aussi secrétaire général du Parti du Congrès du Malawi (MCP), parti unique au pouvoir. Une position qui faisait de lui le deuxième personnage du pays. Selon la commission d'enquête, les quatre hommes s'opposaient à l'ascension politique de John Tembo, ministre d'Etat et... oncle de la compagne du président, Cecilia Kadzamira, l'« hôtesse officielle » du régime.

Plusieurs voix se sont élevées pour réclamer que Cecilia Kadzamira soit également traduite en justice. L'affaire illustre parfaitement ce que fut le régime Banda, mélange ubuesque de dictature sanglante, de culte de la personnalité et de foucades présidentielles réglant les moindres détails de la vie sociale, jusqu'à interdire aux touristes le port des cheveux longs pour les hommes et des jupes courtes pour les femmes. Médecin formé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, le président Banda était l'un des derniers dirigeants africains ayant conduit leur pays vers l'indépendance au début des années soixante. Président à vie, il avait su s'attirer les bonnes grâces de l'Afrique du Sud et de l'Amérique, qui voyaient en lui un rempart contre l'expansion soviétique en Afrique australe.

Durant près de trente ans, l'Occident ferma les yeux sur ses atteintes répétées aux droits de l'homme. Ce n'est qu'en 1993 que, sous la pression financière internationale, il dut se résoudre à organiser un référendum sur l'introduction du multipartisme. Un an plus tard, il était évincé du pouvoir par les électeurs.

UNE ÉCONOMIE DÉVASTÉE

Dès que furent divulguées, le 5 janvier, les conclusions de la commission d'enquête et annoncée l'inculpation imminente de l'ancien dictateur, une foule en délire a envahi les rues de Blantyre, la capitale économique du pays, et a mis à sac le siège du MCP. Les locaux du parti à Ndirande, dans la banlieue de Blantyre, ont subi le même sort. Samedi 7 janvier, plusieurs centaines de femmes vêtues de noir ont défilé devant la résidence de Kamazu Banda en entonnant des chants funèbres. Car il reste à désigner les responsables des innombrables victimes de son régime, disparues sans que leurs assassins, le plus souvent policiers et miliciens, aient été inquiétés.

En mai, après son élection, le nouveau président, Bakili Muluzi – un ancien pensionnaire des geôles de Banda dont il avait été, un temps, le protégé – s'était engagé à pratiquer une politique de réconciliation nationale. Mais les difficultés politiques et économiques semblent l'avoir incité à changer d'avis. Partagé selon de profonds clivages ethniques, le Malawi paraît devoir payer encore longtemps les trente années de gabegies de l'ancien régime.

La survie de trois de ses dix millions d'habitants repose exclusivement sur l'aide alimentaire internationale. Les emplois font défaut. L'économie est dévastée et le taux de natalité est l'un des plus élevés de la planète.

En dépit d'une forte pression populaire, nul ne peut aujourd'hui dire si l'inculpation de l'ancien dictateur prélude à une campagne généralisée de règlements de comptes. Seuls, pour le moment, Kamazu Banda et ses trois coïnculpés paraissent certains d'être traduits en justice. A ceux de ses partisans qui objectaient que la décrépitude de l'ancien dictateur interdisait qu'on lui fasse un procès, le président Muluzi a rétorqué que son prédécesseur s'était senti assez jeune pour faire acte de candidature lors des dernières élections. *« S'il avait gagné*, a-t-il poursuivi, non sans esprit d'à propos, *n'aurait-il pas dirigé ce pays durant cinq ans ? »*

Georges Marion

Le président angolais va rencontrer Jonas Savimbi

LUANDA. Le président angolais, José Eduardo Dos Santos, rencontrera le chef de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA, opposition armée), Jonas Savimbi, vendredi 13 janvier, à Gbadolite, au Zaïre, a annoncé, lundi 9 janvier, l'agence de presse portugaise Lusa, dans une dépêche datée de Luanda. Selon Lusa, cette rencontre aurait lieu trois jours après l'entrevue entre les chefs militaires des forces gouvernementales et de l'UNITA, les généraux Joao Baptista de Matos et Arlindo Chenda Pena « Ben Ben », qui doit avoir lieu près de Huambo, l'ancienne capitale de l'UNITA, récemment tombée aux mains de l'armée gouvernementale.

Le principe du sommet Dos Santos-Savimbi était acquis depuis la signature des accords de paix, le 20 novembre dernier, mais M. Savimbi refusait de se rendre à Luanda pour des raisons de sécurité alors que M. Dos Santos estimait qu'une rencontre entre Anglolais ne pouvait se tenir que sur le sol national. Depuis la proclamation du cessez-le-feu, le 22 novembre, les offensives militaires de grande envergure sont terminées mais les accrochages se poursuivent, notamment dans le nord du pays. – *(AFP.)*

■ **RWANDA : six chefs d'Etat d'Afrique orientale et centrale** (Kenya, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie et Ouganda) et le premier ministre zaïrois, réunis à Nairobi samedi 7 janvier, ont demandé la création de *« couloirs sûrs »* et de *« points de transit »* entre les camps de réfugiés et le Rwanda afin d'assurer le retour des deux millions de Rwandais réfugiés au Zaïre, en Tanzanie et au Burundi. La portée du sommet a été limitée par l'absence du président zaïrois, Mobutu Sese Seko. Le Zaïre n'a toujours pas démontré sa volonté d'intervenir dans les camps passés sous le contrôle des milices hutues qui empêchent le retour des réfugiés. – *(AFP, Reuter.)*

■ **L'Armée patriotique rwandaise** (APR, forces gouvernementales) a reconnu, lundi 9 janvier, qu'une patrouille avait tué douze personnes et blessé trente autres dans un camp de réfugiés à Busanze, au sud-ouest du pays. Deux officiers ont été arrêtés à la suite de cette attaque, qui a eu lieu le 7 janvier. – *(AFP.)*

■ **OUGANDA : l'armée gouvernementale soudanaise** aurait fait une incursion dans le nord-ouest de l'Ouganda, au début du mois de janvier, selon le journal officiel *New Vision* publié lundi 9 janvier à Kampala. Le détachement soudanais, fort de plusieurs centaines d'hommes, aurait traversé le territoire ougandais en compagnie d'éléments de l'Armée de résistance du seigneur (LRA, rébellion armée ougandaise) afin d'affronter l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA, opposition armée chrétienne au régime de Khartoum). – *(AFP.)*

■ **EGYPTE : Un policier a été tué**, lundi 9 janvier, par des activistes islamistes dans la région de Malaoui, en Haute-Egypte, ce qui porte à 577 le nombre des victimes de l'affrontement qui oppose l'Etat aux extrémistes musulmans depuis mars 1992. Le meurtre du policier est intervenu quelques heures après la mort, dans la même région, de trois membres de la *Djamaa islamiya*, la principale organisation intégriste. Les trois activistes ont été tués par la police lors de l'assaut donné à une cache, où deux fusils, un pistolet et des munitions ont été trouvés. Quinze islamistes ont été arrêtés au cours de cette opération. – *(AFP.)*

■ **PROCHE-ORIENT : Yasser Arafat et Shimon Pérès**, qui se sont entretenus, lundi 9 janvier, au point de passage d'Erez entre la bande de Gaza et Israël, ont affirmé avoir réussi à faire avancer le processus d'autonomie palestinienne. Ces progrès, a indiqué le chef de la diplomatie israélienne, sont relatifs à la libre circulation entre les enclaves de Gaza et de Jéricho des Palestiniens âgés de plus de cinquante ans, des femmes de plus de trente-cinq ans, des membres de l'Autorité palestinienne et des employés de l'ONU. Israël a accepté de reconnaître le passeport palestinien. Le *« redéploiement »* de l'armée israélienne en Cisjordanie sera examiné lors d'une rencontre la semaine prochaine, entre M. Arafat et Itzhak Rabin. – *(Reuter.)*

■ **CHINE : le président Deng Xiaoping n'est pas hospitalisé**, a affirmé, lundi 9 janvier, un porte-parole du département de l'information à Pékin. Selon des sources chinoises, l'équipe médicale de l'hôpital Huadong, à Shanghaï, où il est habituellement traité, serait venue à Pékin, en fin d'année, pour lui transfuser du sang. – *(AFP.)*

FRANCE

LE MONDE / MERCREDI 11 JANVIER 1995

STRATÉGIE. Lionel Jospin, seul candidat déclaré à l'investiture du Parti socialiste pour l'élection présidentielle, esquisse, dans l'entretien qu'il nous a accordé, sa stratégie de rassemblement des socialistes, puis de la gauche. Il estime que le succès rencontré par l'hypothèse de la candidature de Jacques Delors a prouvé que la droite peut être battue.

● LES SOCIALISTES, quoi qu'ils en pensent, ne trouvent rien à redire, jusqu'à maintenant, à la démarche de leur ancien premier secrétaire. Laurent Fabius et ses amis n'ont personne à lui opposer, tandis qu'Henri Emmanuelli et ses proches ne voient pas comment ne pas soutenir le chef de leur ancien courant.

● LES DIFFICULTÉS pourraient venir de Bernard Kouchner, qui songe à se porter candidat avec le soutien de Bernard Tapie et de Jean-François Hory, président des ex-radicaux de gauche de Radical.

Lionel Jospin : « La gauche peut battre M. Balladur »

L'ancien ministre de l'éducation nationale, candidat à la candidature du PS pour l'élection présidentielle, veut proposer au pays, face à la crise de la société, le « projet mobilisateur » dont la droite est, selon lui, dépourvue

Jacques Delors, par son refus de faire le pari de la victoire, n'a-t-il pas rendu la mission impossible pour qui, chez les socialistes, accepterait de relever le gant après lui ?

La mission est, évidemment, très difficile. En tout cas, Jacques Delors a rendu un grand service à la gauche : il a montré aux Françaises et aux Français qu'il est possible de battre M. Balladur et sa majorité, qu'il n'y a pas, pour l'avenir, de fatalité. A nous de reconstruire cette espérance dans la campagne qui s'annonce !

Sera-t-il aisé de rebâtir cette espérance avec un parti que Michel Rocard a comparé à un *« champ de ruines »* ?

La comparaison est naturellement excessive, même s'il y a à reconstruire. Je suis persuadé qu'une partie de la faiblesse du PS et de la gauche est d'ordre subjectif. Il y a comme un esprit de renoncement, de désabusement. Cela peut être changé. N'est-il pas frappant de voir avec quelle vitesse les énergies s'étaient remobilisées autour de la candidature de Jacques Delors ? Si l'on propose un projet aux Français, avec des propositions concrètes, autour d'une volonté, je suis sûr qu'on peut redonner espoir et entraîner.

Laurent Fabius explique que l'enjeu essentiel de cette campagne présidentielle se situera sur le terrain de la morale. Partagez-vous ce sentiment ?

Je partage cette préoccupation, mais je ne voudrais pas être un candidat de la morale. Pour moi, être intègre est un minimum pour un homme politique qui brigue des responsabilités, surtout les plus hautes. On ne brandit pas la morale comme un drapeau. D'ailleurs, on peut être partisan de « l'ordre moral » et frauder l'impôt, comme M. Le Pen. En revanche, je pense qu'il faut remettre de la rigueur dans notre vie publique. Il est bon certes de prendre des mesures législatives, mais il faut aussi laisser les juges conduire librement les procédures qu'ils instruisent.

A cet égard, je suis inquiet de ce que l'on murmure partout et de ce que la tentative avortée de l'amendement Marsaud sur le secret de l'instruction et la manipulation autour du juge Halphen peuvent laisser craindre : après une victoire de la droite à l'élection présidentielle, elle essaiera une remise au pas de la justice.

On étoufferait ainsi un certain nombre d'affaires, en particulier celles, très embarrassantes, concernant les sources de financement du Parti républicain et du RPR.

J'ai des propositions à faire, notamment celle-ci : que le garde des sceaux reste celui qui fixe, avec le Parlement, les grandes orientations de la politique pénale, mais qu'il ne puisse, désormais, intervenir dans les procédures judiciaires. Il faudrait aussi augmenter le budget et les moyens de la justice.



Etes-vous toujours partisan, comme vous le proposiez dans votre livre paru en 1991, *l'Invention du possible* (éditions Flammarion), d'un *« régime présidentiel à la française »*, ce qui condamnerait, notamment, la fonction de premier ministre ?

J'ai bougé sur ce point, parce que les réformes qu'on ne peut pas faire n'ont pas d'intérêt. Il n'y a pas de majorité, en France, pour un régime présidentiel, impliquant la suppression du poste de premier ministre. Mais il y en a une pour réduire à cinq ans la durée du mandat présidentiel. On peut, aussi, faire des changements par une modification des pratiques de pouvoir, sans révision constitutionnelle : prendre acte, par exemple, que le premier ministre ne peut pas être changé par le président tant qu'il a la confiance de l'Assemblée nationale. Poser le principe d'un gouvernement resserré, d'un Parlement restauré dans ses pouvoirs législatifs normaux. Opérer une limitation stricte du cumul des fonctions. Et puis, demander à ceux qui dirigent de s'inspirer d'un même état d'esprit : transparence, responsabilité, contrôle, refus de la « raison d'Etat ».

Pour ce qui est de la politique sociale, comment dépasser le stade des vaines promesses, auxquelles les Français ne croient plus ?

Disons, d'abord, qu'on est sidéré de voir la surenchère verbale à laquelle se livrent M. Balladur et M. Chirac à propos des exclus, c'est-à-dire – en particulier à Paris, où ils sont maîtres de la politique municipale – de ceux qu'ils ont eux-même exclus par leur politique du logement et de l'immobilier. Ce que l'on tend à masquer sous le terme abstrait d'« exclusion », c'est la pauvreté, la précarité, l'accentuation des inégalités sociales, qui touchent désormais, effectivement ou potentiellement, des couches importantes de la population.

On ne peut prétendre sérieusement lutter contre la précarité et la pauvreté, tout en menant une politique économique et de l'emploi fondée sur la précarisation du travail. J'ai été frappé de lire, dans une étude récente, que 75 % des contrats de travail signés en 1994 étaient à durée déterminée. On ne peut rester dans la schizophrénie, qui consiste à prôner des politiques économiques résolument libérales et à en déplorer, par ailleurs, les conséquences sociales. Il faut combiner l'économique et le social. Ne plus considérer le chômage comme un solde mais le traiter économiquement. A quoi sert d'alléger systématiquement le coût du travail, de licencier ou de ne pas embaucher au niveau micro-économique, au niveau des entreprises – au nom de l'ajustement à la compétition – si le fardeau se retrouve au niveau macro-économique, au niveau de la société tout entière, qui a de plus en plus de mal à en supporter le coût ?

> « Personnellement, je ne mets pas sur le même plan le premier et le deuxième septennat »

Il faut d'abord redéfinir les termes d'un nouveau *« contrat social »* entre les patrons, les syndicats et les pouvoirs publics, au niveau global comme au stade de l'entreprise. La reprise de l'expansion économique, les progrès déjà réalisés en matière d'inflation – et de modernisation – devraient permettre certains infléchissements.

Le traitement de ces questions ne réclame-t-il pas aussi, plus que jamais, une dimension européenne ?

Certainement. Je suis profondément européen et je m'inquiète d'une certaine dérive du modèle européen. Malgré leurs efforts, François Mitterrand et Jacques Delors n'ont pu entièrement résister au flux libéral. Il faut recentrer notre politique européenne. L'Union doit à nouveau s'attacher, pour ses peuples, à la recherche du progrès économique et social. Je crois que la monnaie unique est, à terme, souhaitable, parce que c'est une des façons – avec la taxation des mouvement de capitaux anormaux – de lutter contre la spéculation internationale. Je préfère, aussi, une monnaie gérée en commun qu'un franc en réalité sous la tutelle du mark ; mais il faudra, dans les années qui viennent, opérer une certaine révision des critères de convergence économique de Maastricht.

C'est-à-dire ?

Introduire des critères touchant la création d'emplois, les investissements, les taux de croissance équilibrerait ceux concerant les déficits budgétaires ou la dette. L'Europe a aussi besoin de s'affirmer dans la confrontation économique. Nous devrions nous doter, face par exemple aux Etats-unis, d'une législation commerciale – du type de l'Acte 301 américain –, nous permettant de prendre des mesures de rétorsion. Nous devons proposer à nouveau une réforme du sytème monétaire international. L'absence de celui-ci contribue aux dérèglements économiques mondiaux. L'Europe doit aussi s'affirmer davantage face à un certain nombre de conflits. Après notre impuissance en Bosnie, je suis frappé par la passivité du gouvernement Balladur face à l'affrontement sanglant en Tchétchénie. Par différence avec la *realpolitik* américaine, l'Europe doit prôner des valeurs et s'efforcer de les porter. Ce qui suppose une diplomatie européenne et des moyens.

Les préventions de Bernard Tapie et de Radical à votre endroit ne constituent-elles pas, pour vous, un handicap ?

Depuis vingt ans et, notamment, quand j'étais premier secrétaire du Parti socialiste, j'ai toujours eu d'excellentes relations avec les radicaux. Dans ma région Midi-Pyrénées, nous avions même fait un accord électoral complet il y a deux ans. Je garde le même état d'esprit.

Comment, après quatorze années de mitterrandisme, penser imaginable la victoire, en mai, d'un candidat de gauche ?

La question ne peut se poser par rapport à la seule question du mitterrandisme. Il en existe d'ailleurs plusieurs lectures, plusieurs héritages. J'en représente une partie. On pourrait même soutenir qu'il y a eu plusieurs phases. Personnellement, je ne mets pas sur le même plan le premier et le deuxième septennat.

Le problème n'est ni dans la rupture avec le mitterrandisme, ni dans la révérence. Au-delà du destin politique assez exceptionnel de l'homme François Mitterrand, la question politique qui se pose à nous est plutôt de savoir quelles leçons nous tirons de notre action collective au pouvoir ? Comment, à partir de là, se projeter dans l'avenir ? Quant à une victoire en mai pour la gauche, nous mesurons bien qu'elle semble, aujourd'hui, difficile, mais qui pensait que nous gagnerions en 1981 et en 1988 ?

Une politique est aujourd'hui menée par M. Balladur et sa majorité. Je constate qu'elle ne réussit pas, malgré l'aisance que donne la reprise économique mondiale. Elle ne réussit pas parce que ce n'est pas la bonne. Si elle devait être poursuivie, elle conduirait la France à de très sérieuses difficultés sur le plan social et, notamment, pour sa jeunesse, que menacent le découragement et, parfois, le désespoir. La droite est profondément divisée. Elle n'a pas de projet mobilisateur pour le pays. Son meilleur atout, c'est l'idée, partout répandue, qu'on ne peut pas la battre. Si nous changions cela, nous pourrions gagner.

Propos recueillis par Daniel Carton

Des positions économiques originales

LIONEL JOSPIN a toujours défendu une position originale dans les débats de politique économique. Ni partisan des thèses libérales – auxquelles, bon gré mal gré, le Parti socialiste s'est progressivement converti – ni adepte de « l'autre politique », il occupe une place à part.

Il a épinglé fréquemment la gestion économique de Pierre Bérégovoy, lui reprochant, un jour, une politique budgétaire trop rigoureuse ; lui faisant grief, le lendemain, d'être opposé par principe à toute réforme fiscale. Cependant, à la différérence de beaucoup de ses camarades socialistes, l'ancien ministre de l'éducation nationale ne s'est pas borné à quelques sorties contre le « Pinay de gauche ».

M. Jospin s'est fréquemment défendu d'être *« partisan d'une politique « alternative » ou d'une autre politique »* (*Le Monde* du 6 septembre 1989). Sur le même registre, il a souvent souligné, aussi, que ses critiques ne portaient pas sur la désinflation compétitive, pivot de la politique économique française depuis 1983. *« Il n'est pas sûr qu'en laissant filer le franc ou en lachânt sur les taux d'inflation, nous parviendrions à juguler le chômage »*, déclarait-il dans *le Monde* du 30 septembre 1991. A ces concessions près, M. Jospin a toujours dressé un réquisitoire en règle contre les dérives libérales du système et proposé que l'on explore des pistes différentes.

Visiblement influencé par les théories américaines de la *« croissance endogène »*, tendant à réhabiliter le rôle de certaines dépenses publiques, M. Jospin a fréquemment suggéré que la politique budgétaire peut jouer, dans des proportions limitées, un rôle contra-cyclique. De même il a souvent défendu l'idée qu'il faut garder à l'impôt sa fonction de redistribution et non chercher, en permanence et seulement, à le diminuer. Enfin, il a longtemps fait du *« partage »* son cheval de bataille favori.

Fidèle à cette orientation, M. Jospin n'a donc pas été l'un des premiers défenseurs du traité de Maastricht. Tout juste lui a-t-il apporté un *« oui » critique »*, qui avait des allures, selon sa propre formule, de *« non au non »* (*Le Monde* du 7 septembre 1992). En clair, M. Jospin, sans trop vouloir l'avouer, tendait à penser que le traité péchait par un libéralisme échevelé, mais qu'il avait au moins le mérite de conduire à la monnaie unique, c'est-à-dire à des taux de change fixes.

Laurent Mauduit

Une candidature en bonne voie au PS

PRÈS D'UNE SEMAINE après son annonce, la candidature de Lionel Jospin à la candidature socialiste pour l'élection présidentielle fait son bonhomme de chemin. Les réactions d'hostilité ont été, jusqu'à présent, moins violentes que prévu, les plus velléitaires donnant le sentiment d'avoir mesuré les limites de l'exercice. *« Ceux qui ne songent qu'à se « positionner » contre la candidature de Lionel Jospin rendent un mauvais service au PS »*, a prévenu, lundi 9 janvier, Jean Glavany, chargé de la communication au secrétariat national.

Fidèle du premier secrétaire, Henri Emmanuelli, M. Glavany avait été loin d'être aussi prévenant la semaine dernière, puisqu'il s'était précipité pour reprocher à M. Jospin d'avoir osé prendre des libertés avec le calendrier de désignation interne, fixant l'ouverture du dépôt des candidatures au 18 janvier. Moins sourcilleux, aujourd'hui, sur le règlement, M. Glavany reconnaît que *« Lionel Jospin a toutes les qualités requises pour être candidat »* et qu'il est *« est légitime dans sa candidature »*.

Cet aveu tardif est la preuve que M. Emmanuelli et ses amis à la direction du parti ont, à présent, une marge de manœuvre extrêmement réduite. Ils pensaient avoir suffisamment isolé M. Jospin pour détourner à leur avantage ce qui restait de son courant, dont ils sont eux-mêmes issus. On assiste, maintenant, à une réactivation de ce courant autour de M. Jospin.

UN « MISSILE » KOUCHNER ?

Assuré par avance de la complicité de Pierre Mauroy et de Michel Rocard, M. Jospin peut maintenant se prévaloir, aussi, du parrainage de grosses fédérations comme celles du Nord et du Pas-de-Calais, de l'appui de maires de grandes villes, comme Jean-Marc Ayrault à Nantes et Georges Frêche à Montpellier, et de l'accueil bienveillant de l'Elysée. Depuis une semaine, M. Mitterrand ne manque pas de lui prodiguer ses conseils, et l'hommage que le chef de l'Etat lui a publiquement rendu, le 6 janvier, lors des vœux de la presse (*Le Monde* daté 8-9 janvier) a été perçu comme un signe supplémentaire d'encouragement.

Les fabiusiens semblent assister impuissants à la montée en ligne de M. Jospin. Faute de combattants : Pierre Joxe n'est pas partant. En insistant sur les qualités morales du candidat idéal, M. Fabius semble placer un dernier et mince espoir en Robert Badinter. Pour autant, les amis de l'ancien premier ministre ne cachent pas leur conviction que M. Jospin a trop le profil « socialo-socialiste » pour pouvoir jouer les rassembleurs. Les sondages, attendus avec impatience, risquent d'être encore le seul critère.

En définitive, la seule menace sérieuse pour la candidature de M. Jospin pourrait être externe. Le « missile » pourrait s'appeler Bernard Kouchner. Radical, qui devait rencontrer, mardi 10 janvier, la direction du PS et qui n'a jamais caché que M. Jospin n'est pas sa tasse de thé, pourrait trouver avec l'ancien ministre de la santé un candidat de susbtitution, soutenu par son candidat empêché, Bernard Tapie. Malgré son estime pour M. Jospin, malgré le risque de se voir accoler l'étiquette de plus grand diviseur de la gauche, M. Kouchner attend « son » moment.

D. C.

La « capacité de nuisance » de Radical

EN SE DÉCLARANT candidat à la candidature socialiste pour l'élection présidentielle, Lionel Jospin a fait un joli cadeau à Radical et à son président, Jean-François Hory. Il leur permet d'exister, à un moment où les menaces d'inégibilité qui pèsent sur Bernard Tapie portent en germe le risque de les réduire au silence.

Entre Radical et l'ancien premier secrétaire du PS, le contentieux est lourd et multiple. A l'égard de Bernard Tapie : M. Jospin est en effet de tous les dirigeants socialistes celui qui a eu les mots les plus durs sur la méthode et la personnalité du député des Bouches-du-Rhône. A l'égard de Jean-François Hory : le président de Radical garde toujours en mémoire ce jour de juin 1981 où, nouvellement élu député de Mayotte, il avait reçu une fin de non-recevoir à sa demande d'adhésion au groupe socialiste de l'Assemblée nationale, après que M. Jospin eut exprimé quelques doutes sur la sincérité de son engagement à gauche. A l'égard de l'ancien Mouvement des radicaux de gauche, dont les succès électoraux aux élections européennes avaient été qualifiés par M. Jospin, en septembre 1994, de *« boursouflure provisoire »*.

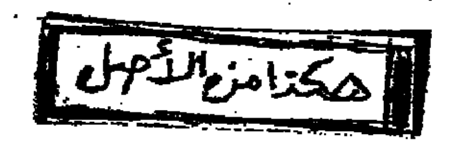
« Pour nous, cette candidature est une provocation », affirme Jean-François Hory, ravi de devoir assumer le rôle du méchant. Dans l'hypothèse d'une candidature de Jacques Delors ou de Pierre Joxe, Radical pouvait être la force d'appoint. L'ambition de M. Jospin lui offre une autre mission, celle d'exercer pleinement sa capacité de nuisance.

Cette fonction-là n'a pas échappé à certains dirigeants socialistes, hostiles à la candidature de l'ancien premier secrétaire. Les proches de Laurent Fabius, comme Claude Bartolone, se sont empressés de mettre en avant l'hostilité que ne manquerait pas de susciter cette candidature de la part de Radical pour justifier leurs propres réserves. *« J'ai un bon « positionnement »*, constate M. Hory. *On me met en situation d'arbitre du candidat de la gauche, avec l'espoir de me faire assumer la responsabilité de l'échec de Lionel Jospin. »*

Les dirigeants socialistes ne se sont d'ailleurs pas privés de rendre publique la rencontre prévue, mardi 10 janvier, entre une délégation du PS, conduite par Henri Emmanuelli, et les responsables de Radical, au siège de leur parti, rue La Boétie. Cette publicité n'est pas neutre, lorsqu'on se souvient que les deux formations ne se sont pas vues officiellement depuis deux ans et que les radicaux de gauche n'ont toujours pas digéré l'*« affront »* qui leur avait été fait, à l'automne 1993, lorsque Michel Rocard avait annulé, pour cause d'affaire OM–VA, la réception de la délégation emmenée par MM. Tapie et Hory. Radical a immédiatement fait savoir que le député des Bouches-du-Rhône serait présent à la rencontre de mardi.

M. Hory devait également recevoir, dans la semaine, Jack Lang, un représentant des Verts et une délégation du Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement. Le président de Radical espère que ces entretiens lui permettront de lancer, dans les prochains jours, un appel à une candidature de rassemblement de la gauche, signé de plusieurs personnalités de gauche et écologistes.

Pascale Robert-Diard



Les dirigeants du RPR souhaitent un « élan réformateur »

Jacques Chirac confirme la thématique sociale de sa campagne

M. Chirac a vraiment entamé sa campagne, mardi 10 janvier, jour de la parution de son deuxième livre de réflexions, en se rendant à Tours pour un déplacement consacré aux jeunes. Jean-Louis Debré, premier secrétaire général adjoint du RPR, a estimé que M. Balladur n'incarnait pas *« l'élan réformateur »*.

LE JOUR de la parution de *La France pour tous* (*Le Monde* du 10 janvier), Jacques Chirac devait vraiment entamer,mardi 10 janvier, sa campagne présidentielle, par un déplacement à Tours consacré aux jeunes. Dans un entretien à *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, le maire de Paris confirme sa préférence pour l'armée de métier, en s'interrogeant *« sur la nécessité de maintenir le service militaire pour garantir l'efficacité de notre défense »*. *« Il faut progresser, à échéance de cinq ou dix ans, vers une armée professionnelle dans laquelle les jeunes volontaires pourraient trouver leur place »*, indique le candidat déclaré du RPR.

« Chacun sait que, lorsque l'on est d'une origine sociale modeste, on a moins de chances d'être exempté ou d'obtenir une affectation privilégiée », précise M. Chirac, qui confirme la thématique de sa campagne. Face à la *« fracture sociale »*, il faut faire *« les réformes qui s'imposent pour retrouver la cohésion sociale, retrouver le sens même des valeurs de la République et l'esprit de conquête »*, a-t-il déclaré, mardi martin, sur Europe 1. La situation actuelle est *« le résultat de quinze ans d'erreurs »* dues à *« un système géré pour la plus grande part par les socialistes »*, a affirmé M. Chirac. Selon lui, *« on a systématiquement privilégié la spéculation, les placements sans risques, les rentes de situation au détriment du travail et de l'investissement »*. Reprenant un propos de François Mitterrand, l'ancien premier ministre a résumé : *« On s'est enrichi en dormant et non en travaillant. »*

Cette référence au sommeil, M. Chirac l'a utilisée, la veille au soir, sur France 2. Il a critiqué *« la technique consistant à dire : ne vous inquiétez pas, dormez, je veille »* car *« nous avons vu dans le passé que cela n'a pas porté de bons fruits »*. Le maire de Paris visait implicitement la méthode du premier ministre. *« Il y a quelque chose d'insolent actuellement dans le train de vie de l'Etat »*, a indiqué l'ancien président du RPR, qui a, de nouveau, dénoncé *« la technostructure »*, qui est *« par essence conservatrice »* et s'oppose aux *« vrais changements »*. Cette technostructure *« inclut non seulement l'administration mais tous ceux qui se prétendent l'élite culturelle de ce pays »* et *« fait un fantastique mur entre une vraie décision politique et les besoins »*. *« Si les Français parlent avec dérision des hommes politiques, c'est parce qu'ils ont l'impression qu'ils n'exercent pas la réalité du pouvoir »*, a-t-il dit, en assurant que le pouvoir ne se trouve pas actuellement *« chez les ministres ou au gouvernement mais dans un réseau de hauts fonctionnaires qui appartiennent généralement à des cabinets ministériels, qui prennent ensemble les décisions et sont allergiques à toute réforme »*.

« LES FRANÇAIS ONT ÉTÉ DÉÇUS »

Dans une interview au *Figaro* du mardi 10 janvier, Jean-Louis Debré, premier secrétaire général adjoint du RPR, estime que le gouvernement Balladur a *« bien débuté »*, mais que *« très vite il a mis un terme à son élan réformateur »*. *« Jacques Chirac incarne et incarnera de plus en plus une volonté de mouvement, un espoir de changement et une exigence d'action »*, ajoute le porte-parole du RPR. *« Nous avons été élus en 1993 sur l'espoir d'un changement profond et les Français ont été déçus »*, poursuit le député de l'Eure, estimant que, *« en dépit des apparences, trop rapidement l'élection présidentielle a envahi l'esprit des stratèges gouvernementaux et des conseillers du premier ministre »*. *« Si Edouard Balladur fait acte de candidature, il devra justifier pourquoi, avant d'être premier ministre, il faisait confiance à M. Chirac pour diriger la France et pourquoi maintenant il ne lui accorde plus cette confiance »*, ajoute-t-il. Sur l'organisation d'un congrès du RPR pour choisir un candidat, M. Debré, pour qui M. Chirac est *« le candidat naturel des gaullistes »*, répond que *« le mouvement gaulliste a déjà choisi. Un congrès n'est pas absolument nécessaire »*.

Jacque Baumel, maire RPR de Rueil-Malmaison et député balladurien des Hauts-de-Seine, a estimé, lundi soir, que l'intervention télévisée de Jacques Chirac *« ne débouchait sur aucune proposition concrète et aucune solution »*. *« J'ai entendu beaucoup plus de critiques que de propositions constructives »*, a dit l'ancien ministre. *« Il n'est pas juste de qualifier l'action du premier ministre de conservatisme, alors qu'il s'agit d'un pragmatisme progressif »*, a-t-il ajouté.

Enfin, le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, qui ne s'est pas encore déclaré en faveur de l'un ou de l'autre des protagonistes, a affirmé, lundi à Nanterre, que l'enjeu de l'élection présidentielle devrait être la *« grandeur de la France »*. Il a exhorté les différents candidats à *« hisser le débat à la hauteur de cet enjeu »*. *« La France n'est ni plus petite ni plus faible qu'il y a vingt ans. Elle a seulement oublié d'être elle-même. Qu'elle le redevienne et tout lui sera possible »*, a conclu le ministre.

Le stage « Jeunes en entreprise » devrait réduire les chiffres du chômage en 1995

Les stagiaires représentent parfois 10 % des effectifs des entreprises

Proposé par le Comité national de consultation des jeunes, en novembre (*Le Monde* du 17 novembre), le stage « Jeunes en entreprise » prend forme. Il aurait, pour le gouvernement, l'avantage de réduire le nombre de chômeurs officiellement enregistré en 1995. Mais les entreprises commencent à s'estimer trop sollicitées.

LE CIP n'a jamais vu le jour, mais son successeur est ajourd'hui en chantier. Le projet de nouveau stage en entreprise, que prépare le ministère du travail, diffère sensiblement de la proposition du comité national qui avait analysé les résultats de la consultation des jeunes, sur deux points essentiels : il ne serait pas demandé à l'entreprise de prendre financièrement en charge les stagiaires, et le dispositif n'aurait pas de caractère obligatoire pour l'employeur. Mais, pour le reste, il correspond aux souhaits du Comité national de consultation, à nouveau formulés lors de la deuxième livraison de suggestions (*Le Monde* du 23 décembre). Il s'agit bien de permettre à tout jeune qui le souhaite d'effectuer un stage de découverte de l'entreprise, s'il est âgé de moins de vingt-six ans, sans emploi, non-indemnisé, s'il a terminé ses études depuis moins d'un an et si, pendant sa formation initiale, il n'a pas bénéficié d'un stage en entreprise.

Pour le gouvernement, qui veut réussir à abaisser de 200 000 par an, pendant cinq ans, le nombre des chômeurs, cette nouvelle mesure aurait aussi un avantage évident. *« Calibrée »* sur 100 000 places de stage d'une durée moyenne de deux mois, en 1995, elle assurerait déjà la moitié de l'objectif au cours d'une année particulièrement cruciale... Et ce, pour un coût évalué à 640 millions de francs, supportés par l'Etat. Une note, qui émane du cabinet de Michel Giraud, ministre du travail, précise d'ailleurs que *« le dispositif doit se tarir au-delà de l'année 1995 »*, l'action menée par l'Education nationale devant progressivement permettre de proposer une première expérience professionnelle à tous les jeunes.

Selon ce schéma, un jeune pourra être accueilli dans une entreprise pendant une durée de un à trois mois pour y effectuer *« un stage de découverte d'un métier ou d'un type d'emploi en situation réelle »*. Considéré comme un stagiaire de la formation professionnelle, il sera rémunéré par l'Etat sur la base de 2 700 francs par mois, en moyenne, tandis que le coût en fonctionnement de la *« préparation en centre »* et de l'accompagnement a été évalué à 1 000 francs en moyenne et par bénéficiaire. Soit, les stages durant en moyenne deux mois, une dépense unitaire de 6 400 francs pour chaque place stagiaire.

Consultée, l'Association nationale des élus régionaux (ANER) a approuvé le principe de ce dispositif. Mais forts de l'autonomie que leur confère la régionalisation de la formation professionnelle, les élus estiment qu'il revient à l'Etat de financer intégralement la mesure dès lors qu'il a pris la décision d'instaurer cette formule de stages en entreprise. Ils font également observer que les régions qui le désirent devraient pouvoir être associées au programme par le biais de conventions, d'autant que certaines d'entre elles ont déjà mis en place des actions du même genre.

LE RETOUR DU DÉFUNT SIVP

Cet élément supplémentaire dans l'éventail des politiques de traitement social ou d'emploi commence cependant à susciter des interrogations et des réactions, sur le fond cette fois. Outre l'aspect statistique et bénéfique pour les chiffres du chômage, d'authentiques questions surgissent. Sur la nature même du stage, d'abord, que certains de ceux qui ont pu l'examiner comparent au défunt SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle), victime de ses propres abus, et qui, pourtant, donnait lieu à une implication plus forte des entreprises. L'absence a priori de tuteurs dans l'entreprise hérisse les mêmes observateurs qui ne se privent pas de faire remarquer que, en l'état, le projet présente encore moins de garanties que le fameux CIP (contrat d'insertion professionnelle), abandonné au printemps dernier, et qu'il est censé peu ou prou remplacer.

En outre, bien que le caractère obligatoire du stage pour les entreprises ait été, semble-t-il, abandonné, il n'en reste pas moins que le fonctionnement du dispositif laisse perplexe. Chacun sait que la difficulté sera de trouver des employeurs qui accepteront de supporter ce qu'ils considéreront comme une charge supplémentaire, même s'ils n'ont pas à verser de salaires. Les régions qui ont tenté des expériences semblables soulignent qu'il ne faudrait pas sous-estimer l'obstacle.

En fonction d'une orientation constante depuis quelques années, les entreprises sont submergées par une demande pressante qui les transforment en fournisseurs de formation sur le tas. Au point que, après avoir beaucoup revendiqué ce rôle, beaucoup de chefs d'entreprise se plaignent maintenant d'être trop sollicités. Certains vont jusqu'à prétendre que, à certaines périodes de l'année, quand les programmes de l'éducation nationale en font l'obligation, les stagiaires peuvent constituer 10 % des effectifs de l'entreprise.

Alain Lebaube

Jean Puech annonce au Sénat de nouvelles aides en faveur du monde agricole

Un effort de 15 milliards de francs sur cinq ans

Le Sénat a entamé, lundi 9 janvier, en première lecture, l'examen du projet de loi de modernisation de l'agriculture, déjà adopté par les députés le 26 novembre. Au cours de la discussion générale, conclue dans la nuit de lundi à mardi, Jean Puech a annoncé, à la grande satisfaction des sénateurs, l'allégement de la part communale du foncier non bâti, ainsi que certaines déductions fiscales.

LE MINISTRE de l'agriculture n'est pas venu au Sénat les mains vides. Alors qu'il avait longuement bataillé avec les députés (*Le Monde* du 29 novembre 1994), Jean Puech a annoncé d'entrée de jeu à des sénateurs, sinon conquis, du moins bien disposés, deux mesures nouvelles destinées à diminuer les charges des agriculteurs. Dans le domaine fiscal, le ministre a proposé un allégement de la part communale du foncier non bâti, variant de 10 % à 50 % selon les taux d'imposition de la commune par rapport à la moyenne nationale, et ce, au plus tard en janvier 1997, lors de la mise en place des nouvelles bases cadastrales. Cette mesure coûterait, tous les ans, 500 millions de francs à l'Etat.

Devançant les souhaits de la commission des affaires économiques, le ministre a aussi annoncé que les propriétaires exploitants individuels pourraient déduire le revenu du capital foncier de l'assiette sociale et fiscale, cette déduction se faisant, dès 1995, sur la base du revenu cadastral. Compte tenu du retard d'actualisation de ce dernier, le ministre a admis qu'il s'agirait, dans un premier temps, *« d'une approche incomplète de la définition du revenu du capital foncier »*.

« PRIORITÉ NATIONALE »

Le gouvernement a également accepté de supprimer la pénalité dont étaient victimes les exploitants qui n'étaient propriétaires que d'une partie de leur foncier. Cette mesure devrait coûter à l'Etat 450 millions de francs par an, dont 65 millions imputables aux mesures annoncées au Sénat. *« L'effort financier que représente cette loi sera d'une ampleur exceptionnelle. Le coût serait de 1,4 milliard environ en 1995, de 3,7 milliards en 1997, de 4,1 milliards dans cinq ans, en 1999. Sur cinq ans, cela représente un effort cumulé d'environ 15 milliards de francs »*, sans inclure l'allégement de TVA sur l'horticulture, a souligné M. Puech.

De nombreux sénateurs ont pris acte de l'effort du gouvernement, tel Roland du Luart (RI, Sarthe), rapporteur pour avis de la commission des finances, qui a noté le coût élevé de ces mesures *« en période de restriction budgétaire »*, tandis que Guy Robert (UC, Vienne) se félicitait du fait que *« l'agriculture soit redevenue une priorité nationale »*. Mais M. Puech a dû faire face à des critiques, notamment sur l'insuffisance des mesures en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs. Ainsi, Fernand Tardy (PS, Alpes-de-Haute-Provence), a plaidé en faveur d'une redéfinition du rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), suivi par Louis Minetti (PC, Bouches-du-Rhône). Les Safer *« peuvent encore servir »*, a fait remarquer M. Minetti, notamment à *« mieux répartir les terres plutôt que favoriser leur concentration »*.

Dans une réponse générale, Jean Puech a juste pris quelques rendez-vous : sur les problèmes de transmission, au sujet desquels *« le gouvernement a engagé une réflexion d'ensemble »* ; sur le domaine des prêts d'installation, *« dans le cadre de la charte nationale de l'installation »*, promise pour mars. M. Puech a annoncé la mise en place d'un groupe de travail avec Alain Madelin, ministre des entreprises, sur l'harmonisation de la fiscalité de l'entreprise rurale et celle du tourisme hôtelier, concernant en particulier le problème des gîtes ruraux. Une réflexion est aussi engagée avec le ministère de l'économie sur les calamités agricoles, dont le système d'assurance (notamment contre les dégâts dus à la grêle) reste fragile.

Contrairement au PC, le PS *« n'est pas radicalement opposé »* à ce projet de loi, tandis que la majorité a promis au ministre de l'agriculture un soutien solide. *« Nous avons apprécié vos efforts depuis deux ans et nous souhaitons vous retrouver à la tête de ce ministère après les échéances électorales que nous allons connaître »*, lui a même déclaré Alain Pluchet (RPR, Eure).

B. G.

Deux ou trois choses qu'ils savent d'Edouard Balladur

II. Les années où il a « tout appris sur la nature humaine »

« CHEZ LUI, *c'est un peu une question d'hygiène : il préserve la distance, pour éviter qu'on le touche. C'est peut-être pour cela qu'il veut être président de la République. » Briguer l'Elysée pour se protéger de l'agitation des hommes et des choses ? Le paradoxe, souligné par l'un de ses anciens collègues, paraît presque incongru. Tout Édouard Balladur, pourtant, est déjà là, lorsque aux premiers jours de 1964, il fait ses premiers pas dans le monde politique après avoir choisi le Conseil d'Etat à la sortie de l'ENA* (*Le Monde* du 10 janvier).

Jeune chargé de mission pour les affaires sociales – il a trente-cinq ans – au cabinet de Georges Pompidou, il marque d'emblée sa différence. A son arrivée à l'hôtel Matignon, il opte pour un grand bureau froid, au pied de l'escalier qui conduit chez le premier ministre. Plusieurs de ses collègues du cabinet, relégués dans une annexe de Matignon, de l'autre côté de la rue de Varenne, parmi lesquels Jacques Chirac, observent, un peu surpris, le manège du nouveau venu. Ils n'en finiront pas de mesurer, jour après jour et pendant dix ans, sa singularité.

Chef de cabinet du premier ministre, Anne-Marie Dupuy a été chargée de *« faire la liaison entre tous »*. Un homme, Edouard Balladur, ne se montre guère à ces rencontres amicales des fins de journées. *« On ne s'est jamais appelé par nos prénoms »*, précise-t-elle. *« C'est un homme d'une grande retenue. Il n'aimait pas les conversations un peu oiseuses »*, se souvient un autre « ancien » des années Pompidou. Réfractaire aux perfidies du milieu, il ne s'attarde guère. Méticuleux, il a organisé sa journée de travail de manière à quitter son bureau un peu avant 20 heures.

« Il ne dit jamais trop bonjour », se souvient encore, aujourd'hui, Jacques Godfrain, député (RPR) de l'Aveyron, qui l'eut comme patron à l'Elysée et qui, tout chiraquien qu'il est, affiche son *« respect »* pour l'actuel premier ministre. Un autre ajoute : *« Je l'ai toujours connu comme ça : il tient un peu les gens à bout de gaffe. »* Cette réserve – cette pudeur, pour certains –, n'est pas perçue, pour autant, comme une marque de mépris. Plutôt, remarque un intime, *« comme une façon de donner de soi l'image construite qui convient à sa fonction »*. Toujours courtois, Edouard Balladur savait même être cordial. *« Il avait toujours au moins un œil ironique »*, corrige un « ancien » de Matignon. Peu nombreux, parmi la petite équipe des compagnons de l'époque, sont ceux qui se rappellent, aujourd'hui, *« un homme ennuyeux, profondément agaçant, extraordinairement vaniteux, bref, un bourgeois notarial, convenable »*. A quoi un autre ajoute : *« Avec lui, c'était vraiment le degré zéro du rêve politique. »*

JE POURRAI DIRE PLUS TARD :
J'AI FAIT JUIN 68.

PESSIN

« IMPAVIDE » EN MAI 1968

« Quand on parlait de politique, il ne disait rien, mais il écoutait beaucoup », se souvient Pierre Juillet, l'ancien conseiller spécial de Georges Pompidou, manitou des grandes et petites manœuvres politiques. Et cette aptitude à consulter et à écouter vaut pour tout. *« J'ai tout appris sur la nature humaine lors de mon passage à Matignon et à l'Elysée »*, confirmait lui-même M. Balladur, récemment, dans un entretien privé.

En quelques années, M. Balladur a su s'imposer, seul. Il est très vite considéré comme un collaborateur « direct » du premier ministre. En mai 1968, le chargé de mission aux affaires sociales de Matignon est *« l'un des rares qui ont tenu le coup »*. Alors que tant de dignitaires et de conseillers du régime s'agitent, s'affolent et perdent confiance, il demeure, lui, *« impavide »*. Le 27, avant que la fièvre retombe, il assiste Georges Pompidou, en compagnie de M. Chirac et de Michel Jobert, dans l'accouchement laborieux des accords de Grenelle avec les syndicats. Ce rôle le distingue. Pour Claudius Brosse, l'un des acteurs de cette époque, *« c'est à ce moment-là qu'il a conquis définitivement Georges Pompidou »*.

Moins d'un an plus tard, Edouard Balladur est le seul de l'ancienne équipe des conseillers de Matignon à recevoir une promotion : Georges Pompidou, sitôt élu président de la République, le nomme secrétaire général adjoint de l'Elysée, au côté de Michel Jobert. Celui-ci, qui estime aujourd'hui avoir trop parlé sur cette époque, confiait dans un entretien récent à l'hebdomadaire *La Vie* : *« Quels que soient les circonstances et les personnages que la vie met en face de lui, jamais, me semble-t-il, il n'a considéré qu'il était en état d'infériorité vis-à-vis de qui que ce soit. »*

Il en fait la démonstration très vite. Il a la confiance du président, qu'il voit quotidiennement. Il corrige, par son urbanité, l'activisme caustique de M. Jobert. Il asseoit, en quelques mois, son autorité sur l'entourage de Georges Pompidou. Il élargit, peu à peu, ses domaines d'intervention : la régionalisation, la crise pétrolière, la guerre du Kippour entre Israël et l'Égypte, rien n'échappe à sa sagacité . Chaque soir, il prend l'habitude de recevoir personnellement le conseiller diplomatique de l'Elysée. *« Il avait, à l'évidence, d'énormes potentialités et l'étoffe d'un homme d' Etat*, observe un intime de l'époque, *mais, comme beaucoup, j'avais alors la conviction qu'il n'aurait jamais la popularité nécessaire et que la politique aurait raison de ses qualités. »*

« IL A PORTÉ L'ETAT »

Sur ce terrain, pourtant, il ne manque déjà pas de doigté. Face aux rivalités qui opposent, alors, les conseillers politiques du président – Pierre Juillet et Marie-France Garaud – aux techniciens du cabinet, il sait jouer de sa neutralité, garder sa porte ouverte à tous. Un témoin l'affirme à mi-voix : *« Il passait sa vie à feindre le plus grand désintérêt pour la politique et à tenter de faire croire qu'il n'en faisait pas. »* Quant à Me Garaud, elle rapporte : *« Il nous considérait comme des gens qui avaient une vision beaucoup trop conflictuelle de la politique, plus portée à la force qu'à l'habileté, mais il n'était pas en conflit avec nous. »* Pour l'avenir, elle s'interroge : *« On a toujours la politique de son tempérament. Edouard Balladur ne supporte pas, physiquement, la confrontation. C'est un homme d'intelligence et d'habileté, plus que de force. Est-ce que son intelligence le portera à la force par habileté ? »*

Au printemps de 1973, M. Jobert entre au gouvernement. Tout naturellement, M. Balladur accède au poste de secrétaire général de la présidence de la République. *« Il a porté l'Etat dans ses mains pendant toute cette période, sans que personne ne s'en aperçoive »*, souligne René Galy-Dejean, aujourd'hui maire (RPR) du quinzième arrondissement de Paris et député de la capitale. Alors que la France entière s'interroge et s'inquiète, M. Balladur s'emploie méthodiquement à protéger les derniers jours du président. Le 2 avril 1974, en fin d'après-midi, il répond à l'un de ses collaborateurs, qui le questionne sur le sort d'un dossier : *« Il y a des moments dans la vie où il faut penser à autre chose. »* Trois heures plus tard, la télévision annonce le décès du président de la République.

« Il avait été secrétaire général, il ne voulait pas redescendre » : Un ancien conseiller explique ainsi le double refus de M. Balladur de rejoindre son corps d'origine, le Conseil d'Etat, ou d'accepter le poste d'ambassadeur auprès du Vatican, que lui avait proposé, peu après, Valéry Giscard d'Estaing. L'actuel premier ministre préfère découvrir l'expérience de l'entreprise privée, mais sans jamais rompre le fil : des années durant, avant de réapparaître aux côtés de Jacques Chirac, il continuera de préparer l'improbable, *« même à un moment où cela ne semblait plus servir à rien »*.

Gérard Courtois et Jean-Louis Saux

(à suivre)

M. de Villiers veut privatiser Air France, Total et EDF

Philippe de Villiers, qui a annoncé, dimanche 8 janvier, sa candidature à l'élection présidentielle, a donné dans *La Tribune-Desfossés* du 9 janvier, les grandes lignes de son programme économique. M. de Villiers propose la suppression de l'impôt sur le revenu et de la taxe professionnelle parce que *« la décrue du chômage (...) passe par une décrue de la dépense publique et de la pression fiscale »*. Il souhaite également, *« pour désendetter l'Etat, un très vaste programme de privatisations et de vente d'actifs immobiliers publics inutiles »*. Le fondateur du Mouvement pour la France propose *« une liste complémentaire de sociétés à privatiser de 100 milliards, comme Air France, Total, CEA Industries, les parts détenues par la Caisse des dépôts, mais aussi ELF entièrement, Renault »*. *« J'irai jusqu'à dire qu'EDF doit être rendue aux Français »*, a-t-il ajouté. *« Chaque Français serait détenteur d'une action gratuite. Ainsi, on serait certain de connaître les vrais comptes d'EDF et le gouffre que représente l'énergie nucléaire »*, estime M. de Villiers. Le candidat à l'élection présidentielle suggère également de réaliser des économies *« sur le train de vie de l'Etat »* en réduisant les effectifs de certaines administrations *« surchargées »*, comme *« le ministère de l'agriculture ou la Sécurité sociale »*.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ Plus de cent parlementaires, membres du Parti républicain, devaient se rassembler autour d'Edouard Balladur, mardi soir 10 janvier, dans un hôtel parisien, à l'initiative de José Rossi, secrétaire général du PR et ministre de l'industrie, pour exprimer leur soutien au premier ministre. En décembre 1993, quarante-huit députés PR avaient signé un appel à la candidature de M. Balladur.

■ M. Hue (PCF) ne croit pas à l'existence d'une « alternative progressiste ». Le secrétaire national du Parti communiste français, Robert Hue, a affirmé, lundi 9 janvier au « Club de la presse d'Europe 1 », que *« ce serait tromper les gens de dire qu'une alternative progressiste des forces de gauche existe dans ce pays »*. *« Il y a une politique du pouvoir qui est dure, brutale, et qui se veut triomphale*, a indiqué le candidat communiste. *Est-ce pour autant qu'il faut dire qu'un rafistolage de sommet rapide peut permettre à la gauche de gagner ? Non. »* Une nouvelle rencontre entre le PS et le PCF est prévue le 12 janvier.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

■ UDF : Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a défendu la décentralisation, en assurant, lundi 9 janvier, à l'occasion d'un séminaire de l'UDF sur les élections municipales,qu' *« il n'y aura pas de réforme, pas de réponse aux défis qui nous sont lancés en matière de cohésion sociale, de développement économique, de lutte contre la corruption, de réhabilitation du rôle de l'Etat et des collectivités territoriales, s'il n'y a pas diffusion des responsabilités et décentralisation »*. Présent à ce séminaire, Valéry Giscard d'Estaing a indiqué que *« l'UDF a mieux réussi son insertion dans la vie locale que dans les grands débats nationaux »* et qu'elle peut remporter un *« succès important »* aux élections municipales.

■ Jacques Toubon n'ira pas à Nice. Le ministre de la culture et maire du treizième arrondissement de Paris a annoncé, lundi 9 janvier, qu'il conduira la liste RPR dans ce secteur pour les élections municipales de juin 1995.

■ **DÉCENTRALISATION : une série de décrets**, publiés au *Journal officiel* du dimanche 8 janvier, créent une ou deux *« sections »* au sein de sept conseils économiques et sociaux régionaux (CESR). Cette publication complète la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République et renforce le rôle des CESR dans un domaine – la prospective régionale –, qui n'était pas jusque-là, explicitement, de leur compétence. Les sept régions concernées sont l'Auvergne, la Bretagne, Champagne-Ardenne, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Réunion. Le CESR d'Ile-de-France et celui du Centre avaient obtenu le feu vert dès 1993.

■ Le conseil régional d'Ile-de-France reporte de trois semaines son débat budgétaire, initialement programmé à partir du 25 janvier, à la demande de Michel Giraud, président (RPR) de la région et ministre du travail.

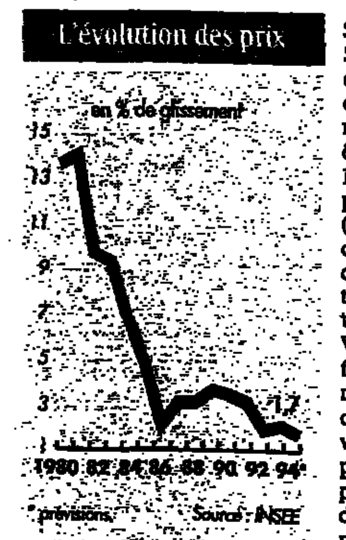
■ **PAUVRETÉ : Le premier ministre a visité une cité d'urgence de l'association ATD-Quart-Monde**, lundi 9 janvier, à Noisy-le-Grand, en Seine-Saint-Denis. Devant plusieurs familles défavorisées, Edouard Balladur a déclaré : *« L'Etat a des responsabilités, il les assume de son mieux. On peut considérer qu'il ne le fait pas assez ; je comprends très bien que, compte tenu de l'ampleur des problèmes, il y ait matière à discussion. Mais une chose qui n'est pas à discuter, c'est l'obligation morale de ceux qui jouent un rôle au nom de l'Etat de prendre en charge les problèmes. »*

■ **LOGEMENT : Hervé de Charette a annoncé, lundi 9 janvier, un nouveau « coup de pouce »** en faveur du logement des familles les plus modestes. Le taux des prêts locatifs aidés très sociaux, octroyé par la Caisse des dépôts aux organismes réhabilitant ou construisant des logements pour ces familles, va être abaissé d'un point, passant de 5,8 % à 4,8 %. Cette mesure permettra, selon le ministre du logement, de réduire le loyer d'environ 10 %. En 1994, 11 500 prêts de ce type ont été distribués et 20 000 sont prévus cette année.

■ **HAUSSE DES CARBURANTS : L'essence coûtera plus cher à la pompe à partir de mercredi 11 janvier.** Le super sans plomb 95 et 98 augmentera de 33 centimes par litre. Au total, le litre de super 95 sera donc vendu en moyenne à 5,57 francs le litre, et le super 98 à 5,63 francs. Le litre de super plombé coûtera de son côté 5,85 francs (+24 centimes) et le litre de gazole 3,84 francs (+4 centimes). Ces hausses sont la conséquence du relèvement (+5,5 %) de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), prévu par la loi de finances pour 1995.

L'inflation à son plus bas niveau depuis 1956

L'évolution des prix



Selon l'estimation provisoire de l'INSEE, l'évolution des prix de détail a été comprise entre 0 % et –0,1 % au mois de décembre. Sur l'ensemble de l'année 1994, la progression devrait donc être comprise seulement entre 1,6 % et 1,7 % (en glissement). Il s'agit d'un point bas historique, depuis 1956 (1,2 %). Cette tendance est le résultat de la politique de « désinflation compétitive », mais elle a été aussi fortement accentuée par les effets déflationnistes de la récession de 1992-1993. Visiblement, l'inflation ne réagit en effet toujours pas à la reprise économique. Tout juste, les hausses fiscales qui entrent en vigueur mercredi 11 janvier, ainsi que l'évolution des prix des produits frais ou encore la disparition pour l'automobile des conséquences de la prime à la casse devraient-elles pousser l'inflation vers 2 % en rythme annuel au printemps prochain. Un nouveau repli est attendu.

Jacques Chirac tente de se concilier les piétons et les automobilistes parisiens

Le premier « quartier tranquille » est inauguré dans le treizième

Jacques Chirac, maire de Paris, devait inaugurer, mardi 10 janvier, un « quartier tranquille » dans le treizième arrondissement de Paris. Il s'agit d'un périmètre protégé, doté de ralentisseurs, où la vitesse des automobiles sera limitée à 30 km/h. Cette innovation devrait modifier l'image de Jacques Chirac, jugé trop favorable à l'automobile et profiter au maire du treizième, Jacques Toubon, menacé dans son fief.

LE MAIRE DE PARIS l'avait annoncé en juillet 1994. Après la multiplication des parkings souterrains, pour faire disparaître les voitures, et la création des axes rouges, pour faire circuler plus vite celles qui roulent, voici les « quartiers tranquilles », troisième volet du triptyque chiraquien destiné à satisfaire, en matière d'utilisation de l'espace public, à la fois les conducteurs et les piétons.

Dans l'esprit de la municipalité, il s'agit de trouver un système économique permettant de protéger les résidants de certains quartiers contre les agressions automobiles.

L'expérience des rues piétonnes étant considérée comme un échec en raison du trouble apporté aux habitants, et celle du quartier Montorgueil (2e arrondissement) se révélant trop coûteuse, on s'est rabattu sur ce que les autres cités appellent les « zones 30 » : la vitesse des véhicules, déjà ramenée partout en ville à 50 km/h, est ici théoriquement rabaissée à celle d'un Vélosolex. D'où une meilleure sécurité pour ceux qui traversent les rues, moins de vacarme et de gaz toxiques pour les riverains.

« GROGNE ANTI-BAGNOLE »

L'idée de différencier les vitesses selon la nature des artères a été lancée voici déjà dix ans par Hélène Desplats, conseiller municipal de Bordeaux et adjoint de Jacques Chaban-Delmas. Elle est appliquée dans diverses localités, notamment à Tarbes, dont les édiles se disent fort satisfaits. A Paris, à la traîne dans ce domaine, le concept a été soufflé à Jacques Chirac par Patrick Trémège, quarante ans, élu UDF du treizième et conseiller auprès de Jacques Dominati, adjoint chargé de la circulation. Sentant monter *la « grogne anti-bagnole »*, le maire a sauté dessus. Mais où expérimenter le procédé ? C'est Jacques Toubon, bien placé auprès de M. Chirac, et toujours à l'affût d'une innovation pour son cher treizième, qui a obtenu les premiers crédits.

L'électorat de l'arrondissement a besoin d'être caressé dans le sens du poil. Il s'inquiète en effet de l'enlisement du gigantesque projet Seine-Rive-Gauche où l'endettement de la société d'aménagement croît d'année en année. Il est mécontent de constater que la nouvelle ligne de métro Météor ne dessert pas les quartiers prévus, alors que le pont Charles-de-Gaulle, que certains jugent plus nuisible qu'utile, continue à se construire. Il s'étonne de ces somptueuses pistes cyclables qui ne mènent nulle part et ne servent à personne. Il constate que les rues entourant le parc de Choisy et qui devaient être fermées aux voitures durant les week-ends ne l'ont jamais été.

Les riverains de l'avenue d'Italie sont las de voir se dégrader cette artère dont Georges Pompidou, il y a vingt-cinq ans, voulait faire *« les Champs-Elysées du Sud »*. En quelques jours, une pétition demandant un plan de réhabilitation a été couverte de 3 770 signatures et une association s'est formée. Au point que la mairie a été obligée de sortir précipitamment de ses tiroirs un projet de réaménagement qui y était enfoui en raison de son coût : 80 millions de francs. Mais la réalisation sera pour la prochaine mandature.

Tout cela, les représentants de l'opposition ne se font pas faute de le rappeler. Les censeurs de Jacques Toubon sont les élus socialistes du secteur, parmi lesquels le très actif Jean-Marie Le Guen, premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris. Mais on y trouve aussi les diverses variétés d'écologistes qui, ô surprise, menacent de faire liste unique aux prochaines municipales, derrière le bouillant Pierre-Alain Brossault. Plusieurs accidents de la circulation, au cours desquels trois enfants ont été tués récemment dans le quartier Nationale, ont précipité les choses.

Avant même que le conseil régional, à qui l'on demandait de cofinancer l'opération (à 35 %) ait donné son accord, les travaux ont été engagés, en novembre 1994. La hâte était telle que les riverains des rues attaquées et barrées par les engins de travaux publics n'ont été prévenus que plusieurs semaines après le début du chantier. Au conseil régional, la subvention de 2,8 millions de francs (sur les 8 millions du devis initial) a finalement été votée le 1er décembre, non sans grognements des écologistes. Le représentant de Génération Ecologie a parlé d'*« opérations de voirie camouflées, très éloignées des réseaux verts souhaités »*. Celui des Verts a soupçonné Jacques Chirac de vouloir faire avaler ainsi ses axes rouges.

RALENTISSEURS

En réalité, les travaux consistent à surélever la chaussée sur plusieurs mètres de longueur à l'emplacement de chaque passage piéton et de la colorer en rouge brique. Un panneau rappelle qu'au-delà de cet obstacle, sur lequel les passants ont priorité absolue, la voiture n'est plus vraiment chez elle. Sa vitesse est brisée à 30 km/h maximum. En outre, les trottoirs sont souvent élargis, doublés par des chemins cyclistes et éventuellement plantés d'arbres.

Le quartier choisi pour cet essai est un quadrilatère de 45 hectares environ (le treizième en fait 714), situé au sud-est de la place d'Italie et bordé par l'avenue de Choisy, la rue de Tolbiac, la rue Jeanne-d'Arc et le boulevard Vincent-Auriol. Là, dans les tours et les barres d'HLM élevées au cours des années 60, vivent dix-sept mille Parisiens modestes auxquels on veut épargner, dans des rues trop largement calculées, la circulation de transit. D'autant que, s'il y a peu de commerces et d'artisans, les établissements scolaires abondent : écoles primaires, collège, lycée Claude-Monet, École nationale de meunerie et université Tolbiac. En gros, cinq mille jeunes qui vont et viennent quotidiennement.

Les travaux doivent se prolonger jusqu'en 1997, mais les plus efficaces – cinquante passages piétons à surélever – devraient être achevés à la fin de 1995.

Premiers résultats des trois ralentisseurs installés le long du lycée Claude-Monet : le trafic automobile a baissé de 18 à 28 % selon les heures, la vitesse moyenne est tombée de 50 à 21 km/h et, en cas de coup de frein brutal, les véhicules s'arrêtent en moins de 15 mètres. *« Si nous avions eu ce dispositif quelques mois plus tôt,* commente Patrick Trémège, *les trois jeunes qui ont été accidentés ici seraient encore en vie. »*. On promet aux gens du quartier la plantation, l'an prochain, d'une centaine d'arbres et un quartier enfin « tranquille ».

Pour plus tard, et en fonction de l'expérience accumulée ici, d'autres secteurs pourraient être aménagés de la même manière, dans le Marais (quatrième arrondissement), le quartier du Commerce (quinzième), aux alentours des Champs-Elysées (huitième), dans le coin des grands magasins (neuvième) et aux abords du Panthéon (cinquième). Mais cela est une autre histoire, tant il est vrai que les promesses électorales n'engagent que ceux qui les reçoivent...

Marc Ambroise-Rendu

Le gouvernement « surpénalise » l'Alsace

Le maire de Strasbourg juge « irresponsable » la hausse des cotisations de retraite des fonctionnaires territoriaux

STRASBOURG
de notre correspondant régional

« Le gouvernement agit à l'encontre de ses propres recommandations en contraignant les collectivités, soit à augmenter la fiscalité, soit à réduire le nombre des emplois ; cette attitude est irresponsable ! » Comme le premier magistrat de Toulouse, Dominique Baudis (UDF-CDS), et d'autres, Catherine Trautmann (PS), maire de Strasbourg, n'a pas de mots assez durs pour dénoncer la décision d'Edouard Balladur de relever de 3,8 points la cotisation des villes, régions, départements et hôpitaux pour assurer l'équilibre financier de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Indépendamment du fait que la mauvaise nouvelle est tombée alors que les projets de budget étaient bouclés pour la plupart des municipalités, le décret du 29 décembre est un sérieux coup porté à l'équibre financier des villes (*Le Monde* du 10 janvier). Pour Strasbourg et sa Communauté urbaine, la facture additionnelle est évaluée à 22 millions, correspondant aux cotisations relatives à cinq mille cinq cents fonctionnaires territoriaux.

SOLIDARITÉ

En avril 1994, dans un courrier adressé au gouvernement, Mme Trautmann s'inquiétait de la propension de Paris à ponctionner de plus en plus la CNRACL pour financer les déficits des régimes de retraites des mineurs, cheminots, marins, agents de la RATP, de la SEITA ou de la Banque de France. Elle demandait des mesures urgentes pour mettre fin à la dérive du mécanisme de la *« surcompensation »*. Dans sa réponse, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, ne rassurait en rien le maire de Strasbourg. Il rappelait avant tout que le système avait été mis en place *« pour remédier aux inégalités provenant des déséquilibres démographiques et des disparités contributives entre les différents régimes de Sécurité sociale et traduire une effort de solidarité, conforme à la logique de notre système de protection sociale »*.

« Parlons-en de la solidarité ! », s'insurge Bernadette Débrosses, directrice des ressources humaines de la ville de Strasbourg, pour expliquer que la *« surcompensation »* est *« particulièrement injuste en Alsace »*.

En raison du maintien du statut local après la Libération, la capitale alsacienne, comme d'autres communes de la région et de Moselle, doit inscrire à son budget le versement d'un millier de pensions pour des employés embauchés avant 1952, représentant une enveloppe annuelle de 100 millions de francs. Le conseil général du Bas-Rhin est confronté au même problème, de plus faible ampleur il est vrai, avec deux cents retraités à sa charge pour un coût de 13 millions par an.

LA PRESSION DES SYNDICATS

Si la ville et le département disposent d'une marge de manœuvre (provisions, reports de dépenses ou budgets rectificatifs en cours d'exercice) pour cette année, il n'en ira pas de même en 1996. Il faudra faire appel à des points supplémentaires de fiscalité, étant entendu qu'il n'est pas question à ce stade de réduire le nombre d'emplois. Mais pour les hospices civils de Strasbourg, la difficulté se manifeste dès aujourd'hui. Les hôpitaux universitaires, qui représentent le second employeur en Alsace, doivent acquitter la cotisation supplémentaire pour six mille cinq cents agents, soit 23 millions de francs de plus en 1995. Ne disposant d'aucune élasticité dans la gestion de leur budget global, ils ne pourront absorber cette charge nouvelle. C'est pourquoi les responsables du CHU s'étonnent que le décret du 28 décembre ne s'accompagne pas de dispositions prévoyant le financement de ce surcoût.

De leur côté, les syndicats maintiennent leur pression sur les employeurs. C'est au début de l'année dernière que la CGT avait alerté Mme Trautmann sur le danger croissant que représentait le *« transfert de charges »* de l'Etat au détriment de la CNRACL. Pour André Henk, secrétaire général du personnel CGT de la Communauté urbaine, ce n'est pas tant l'augmentation de la cotisation salariale qui est à craindre que la volonté du gouvernement de *« réduire les avantages offerts par les caisses de retraites des fonctionnaires territoriaux »*.

Marcel Scotto

En Charente, des mairies soignent l'accueil des chômeurs

AFIN de rapprocher les organismes sociaux de leurs usagers, les secrétaires de mairie de quinze villages de Charente viennent d'être intronisés « guichet unique » d'accueil des services de l'ANPE, des ASSEDIC et de l'URSSAF. Une convention en ce sens vient d'être signée, jeudi 5 janvier à Angoulême, par l'Association pour la promotion de l'emploi des jeunes (APEJ) et les délégations de ses services en Poitou-Charentes. A l'origine de cette initiative, Jérôme Mattéoli, président de l'APEJ et responsable régional de l'ANPE, avait constaté que plus la situation des chômeurs et des bénéficiaires d'autres prestations sociales se dégradait, plus la distance les séparant des organismes sociaux semblait s'accroître. A l'inverse, dans ces villages ruraux, les secrétaires de mairie constituent déjà, dans les faits, des personnages-clés de la vie sociale des campagnes. Concrétisée au bout d'un an de tractations, cette expérience d'*« humanisation »* de l'accueil des demandeurs d'emploi a été dans un premier temps conclue pour six mois. Cette opération est avant tout *« symbolique,* reconnaît Jérôme Mattéoli, *mais on y trouve déjà le rapprochement concret d'organismes aux compétences différentes. On peut penser, encore, que le secrétaire de mairie pourra mettre en rapport la personne âgée et le jardinier qu'elle recherche, l'artisan et l'apprenti dont il a besoin, aider à mettre en place le chèque-service »*.

Jérôme Mattéoli précise qu'*« il ne s'agit pas, en revanche, d'une recette contre le chômage, car nous ne visons à aucun résultat dans ce domaine. »*.

Laurent Wetzel va renoncer à la mairie de Sartrouville

LAURENT WETZEL (UDF-CDS), maire de Sartrouville, a indiqué, lundi 9 janvier, qu'il ne sera pas candidat à sa propre succession, après treize ans de mandat. C'est en 1982, âgé de trente-deux ans, qu'il se fait connaître à Sartrouville, où il mène campagne pour les élections municipales. Originaire de Landerneau (Finistère), cet agrégé d'histoire a une idée fixe : chasser de la municipalité les communistes, et plus particulièrement le maire, Auguste Chrétienne, qui règne sur la ville depuis 1959. Il mettra dans cette première campagne toute son énergie et décrochera un siège de conseiller municipal, première marche de son ascension en politique.

PORTRAIT

Deux ans plus tard, il s'attaque, avec succès, au fauteuil du conseiller général communiste François Hilsum. Cette victoire lui donne des ailes et il mutiplie ses attaques contre le communisme. Ses interrogations sur le passé de Marcel Paul dans les camps de la mort lui vaudront d'être assigné devant le tribunal correctionnel de Versailles par les associations d'anciens déportés. Qu'importe, il continue sa route vers la mairie de Sartrouville. En mars 1989, à la tête d'une liste UDF-RPR, il réalise son rêve en s'installant dans le fauteuil du maire. Il débaptise les rues qui sonnent mal à son oreille. De Lattre de Tassigny remplacera Hô-Chi-Minh et Marcel Paul cèdera sa plaque à Etienne d'Orves.

Pas à pas, rue par rue, le nouveau maire œuvre pour moderniser la deuxième ville du département et la sortir *« de l'ornière marxiste »*. Mais le 26 mars 1991, un beur de dix-huit ans, Djamel Chettouh, est tué d'un coup de fusil à pompe sur le parking d'un hypermarché par un vigile, ce qui provoque de violents affrontements entre les jeunes et la police. Peu de temps après, exténué, déprimé, Laurent Wetzel est admis à l'hôpital Sainte-Anne où il séjournera plusieurs semaines. A peine sorti, il obtient le renouvellement de son mandat de conseiller général. Mais la cinquième circonscription, où le RPR Alain Jonemann ne se représente pas, est ensuite le théâtre d'une primaire à droite avec le maire RPR de Maisons-Lafitte, qui l'emporte. Dès le lendemain Laurent Wetzel quitte le CDS et les groupes Perspectives et réalités pour devenir *« un élu libre, résolu et vigilant »*. Aujourd'hui en renonçant à briguer un nouveau mandat, il ne veut pas pour autant quitter la scène politique et affirme avoir *« des choses à dire au-delà de Sartrouville »*. Le moment venu, il pourrait tenter de décrocher un siège de député ou de sénateur, sans doute en province.

Jean-Claude Pierrette

272 milliards de francs d'aides de l'Etat aux collectivités locales

LES FINANCES des collectivités locales ont été modifiées, par le biais de la loi de finances pour 1995, mais aussi de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire. En 1995, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'élèveront à 272 milliards de francs. Ils progresseront de 4,3 % par rapport à la loi de finances révisée de 1994, indique Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Les élus locaux jugent toutefois que cette progression sera de 2,1 % seulement, les remboursements sur avances ou les compensations ne devant pas, selon eux, être pris en compte.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours « actif » de l'Etat, s'élevant à 100 milliards de francs, progressera-t-elle comme l'inflation. En 1993, le gouvernement de M. Balladur avait décidé, dans un souci d'économie pour les recettes de l'Etat, de suspendre pendant deux ans son indexation sur l'évolution du produit intérieur brut. La DGF que toucheront les communes n'augmentera pas, toutefois, de 1,7 %, mais de 0,85 % seulement, le gouvernement ayant prévu, dans un souci d'aménagement du territoire, de réduire l'enveloppe forfaitaire, afin de donner plus aux banlieues, aux communes rurales et aux groupements intercommunaux.

Au chapitre des mauvaises nouvelles, il est prévu que la dotation de compensation de la taxe professionnelle diminue, pour la seconde année consécutive, de 2,6 milliards de francs. Considérée comme un concours peu péréquateur, dans la mesure où elle est calculée à partir de bases de taxe professionnelle datant de 1987, cette dotation est par ailleurs amputée de 550 millions de francs, par le biais du texte sur l'aménagement du territoire. La somme ainsi dégagée va alimenter un Fonds national de péréquation. Celui-ci apportera des recettes supplémentaires à 16 000 communes dont le potentiel fiscal de taxe professionnelle sera jugé insuffisant.

Pendant la discussion parlementaire, les élus n'ont obtenu qu'une victoire : l'abandon du projet de transfert de charges lié au RMI (*Le Monde* du 10 novembre 1994). Ce transfert, qui aurait représenté plus de 4,7 milliards en 1995, n'aurait été remboursé intégralement que la première année. La compensation aurait ensuite été indexée sur l'inflation, ce qui aurait sensiblement allégé les dépenses de l'Etat.

On sait, en revanche, que le gouvernement n'a pas cédé sur l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL. Cette mesure représente, pour les caisses de l'Etat, une économie de 6,2 milliards de francs.

Rafaelle Rivais

TERRORISME Sept membres présumés des commandos venus commettre des actions terroristes à Casablanca, Fès et Marrakech, du 15 au 25 août 1994, comparaissent devant la cour d'appel de Fès à partir du mardi 10 janvier.

● AGÉS de vingt-trois ans, deux beurs de Seine-Saint-Denis risquent ainsi la peine de mort pour avoir participé à l'attaque à main armée d'un hôtel de Marrakech au cours de laquelle deux touristes espagnols ont été tués. Onze complices des commandos, des Marocains pour l'essentiel, seront aussi jugés lors de ce procès dont les arrière-plans diplomatiques mettent aux prises l'Algérie, le Maroc et la France.

● LUNDI 9 janvier, le juge parisien Jean-Louis Bruguière, spécialisé dans les affaires de terrorisme, est arrivé à Rabat afin de poursuivre son enquête sur le volet français de cette affaire.

Des beurs de banlieue en mal de djihad jugés au Maroc

Le procès des commandos islamistes venus de France pour commettre des attentats dans le royaume chérifien et de leurs complices marocains s'est ouvert mardi 10 janvier à Fès

FÈS (Maroc)
de notre envoyé spécial

A la prison de Fès, Stéphane Aït Idir et Hammadi Radouane récitent les sourates des éditions françaises du Coran qu'ils ont réclamées à leurs geôliers. Après avoir « galéré » pendant une vingtaine d'années dans les cités HLM de Seine-Saint-Denis, ces deux beurs de La Courneuve ne comprennent pas l'arabe, mais ils ont la ferveur des convertis de fraîche date. Aux avocats qui leur ont rendu visite lundi 9 janvier, Stéphane et Hammadi – le premier a la double nationalité franco-algérienne, le second est franco-marocain – ont clamé leur foi intacte dans la *Jihad*. Encourent-ils la peine de mort ? Ils répondent en assurant ne pas craindre le châtiment de Dieu.

Cette « cause » les avaient d'abord transportés jusqu'à des camps d'entraînement commando aux côtés de leurs « frères » musulmans en Afghanistan et à Peshawar (Pakistan), en 1992 et 1993. Puis au Maroc, l'été dernier, pour participer en même temps que deux autres islamistes à une campagne d'attentats visant Marrakech, Fès et Casablanca. Quatre mois après les faits, la cour d'appel de Fès juge les membres de ces groupes terroristes qui ont presque tous été arrêtés.

Stéphane et Hammadi faisaient partie du « groupe de Marrakech » qui, le 24 août 1994, a attaqué l'hôtel Atlas-Asni. Trois hommes masqués, armés d'un pistolet mitrailleur Uzi, d'un fusil à pompe et d'une Kalachnikov, se sont emparés de la caisse après avoir ouvert le feu sur des clients. Deux touristes espagnols ont été tués, un autre a été blessé.

Les deux beurs de Seine-Saint-Denis reconnaissent avoir participé à l'attaque meurtrière de l'hôtel, selon leurs avocats, Mes Francis Terquem et Marie-Paule Pioli du barreau de Paris, Me Abdeslam Chaouch du barreau de Rabat. Mais ils affirment que c'est le « troisième homme », Tarik Falah, un Franco-Marocain âgé de vingt ans et demeurant habituellement dans le Loiret, qui aurait tiré sur les touristes. Contrairement à Tarik Falah qui a bizarrement réussi à s'enfuir, Stéphane Aït Idir et Hammadi Radouane ont été arrêtés peu après la fusillade.

Pour avoir lâché une rafale de pistolet mitrailleur Uzi le 25 août 1994 dans le cimetière juif de Casablanca, un Algérien de vingt-neuf ans ayant passé l'essentiel de sa vie en France, Hamel Marzoug, comparaît lui aussi devant les juges de Fès. Au sein du « groupe de Casablanca », il avait initialement projeté de tirer sur des Juifs dans l'enceinte du cimetière. Mais ses deux complices lui avaient fait faux bond et Hamel Marzoug s'était contenté d'une cible non humaine. Arrêté à Casablanca dans un appartement cachant des armes et des matériels de transmissions, cet Algérien de France avait lui aussi participé à des stages d'entraînement à la frontière pakistano-afghane, allant même, selon son avocat parisien, Me Arnaud Montebourg, jusqu'à combattre en Palestine et en Bosnie.

La police judiciaire marocaine reproche encore à Hamel Marzoug d'avoir œuvré au sein d'un « groupe terroriste », d'après le rapport transmis par la PJ marocaine au parquet général de Fès, responsable en 1993 de diverses attaques à main armée contre une agence bancaire d'Oujda et aux abords du Mac Donald's de Casablanca. Hamel Marzoug est aussi soupçonné d'avoir permis l'importation dans le royaume d'armes destinées à l'Algérie. Il aurait participé à ce trafic en compagnie d'un Marocain résidant dans le Doubs, Abderrahman Boujedli, vingt-cinq ans, qui figure également parmi les principaux accusés. Au domicile marocain de la famille Boujedli à Aknoul, un important arsenal militaire avait été retrouvé par les policiers.

Enfin, le trio du « groupe de Fès » vient clore la liste des sept prévenus risquant les peines les plus lourdes : un Français d'origine algérienne, Kamel Benachak, et ses deux acolytes marocains, tous poursuivis pour avoir ouvert le feu sur une voiture de police qui, le 25 août 1994, les avaient pris en chasse dans les rues de Fès.

VISAGES TUMÉFIÉS

A en croire l'ordonnance de renvoi prise par le juge d'instruction marocain Abdelhakim Bougataya, l'ensemble des faits criminels imputés aux trois « groupes » seraient largement étayés par l'enquête. Même si les aveux obtenus par la police marocaine sont sujets à caution – les visages tuméfiés des accusés après les interrogatoires font douter de leur spontanéité –, le magistrat de Fès a bouclé en un temps record ce faisceau d'affaires pour le moins touffues et compliquées. Après avoir lui-même entendu les accusés, M. Bougataya a déposé dès le 6 décembre 1994, soit trois mois après les arrestations, les quelque deux mille pages d'un dossier d'instruction qui recèle bien des failles à l'heure où s'ouvre le procès.

De nombreuses zones d'ombre subsistent ainsi sur les commanditaires des attentats au Maroc qui, cités dans l'ordonnance de renvoi du juge Bougataya, sont tous en fuite. Les beurs de La Courneuve (groupe de Marrakech) et Hamel Marzoug (groupe de Casablanca) ont par exemple déclaré obéir à Abdelilah Zyad, un Marocain surnommé « Rachid » et demeurant à Paris. Alors que cet homme-orchestre a été présenté par le ministère de l'intérieur marocain comme un agent de la Sécurité militaire algérienne (*lire ci-dessous*), l'instruction n'a pas éclairé le rôle de ce Marocain qui pourrait tout aussi bien être proche du FIS, puisqu'il présente la particularité d'être le gendre de Mohamed Chellah, l'un des assignés à résidence à Folembray expulsés ensuite vers le Burkina Faso.

L'absence dans le box des accusés du « troisième homme » de la fusillade de Marrakech, Tarik Falah, est tout autant regrettable. Ce fuyard a bénéficié d'une telle baraka que l'on peut se demander s'il n'était pas protégé par certains services spécialisés. Tarik Falah a d'abord échappé aux policiers marocains dans des conditions qui laissent pantois : deux jours après l'attaque de l'hôtel, il se trouve aux côtés d'Hamadi Radouane dans un bus contrôlé à Taourit par les policiers. Hamadi est arrêté, mais pas son coéquipier, dont le nom est pourtant connu des services depuis son interpellation au Maroc en mars 1994 en possession de documents islamistes. Malgré les innombrables barrages alors dressés sur les routes du royaume, Tarik Falah parvient ensuite à traverser la Méditerranée et à se réfugier en France chez sa sœur à Saint-Germain-en-Laye. Avertis de sa fuite par Interpol, les policiers français opèrent une « descente » à ce domicile le 1er septembre 1994 à l'heure du laitier. Nouveau coup de chance pour Tarik Falah : après avoir reçu un appel téléphonique la veille au soir d'un mystérieux correspondant parlant français, il prend encore la poudre d'escampette. Il sera finalement arrêté... en Allemagne, le 19 décembre.

La justice marocaine a aussitôt demandé son extradition, qui a peu de chances d'aboutir puisque l'Allemagne a aboli la peine de mort. Puis la justice française a lancé à son tour un mandat d'arrêt international contre le Franco-Marocain, qui reste à ce jour en prison outre-Rhin pour usage de faux-papiers. Sans Tarik Falah, les autorités marocaines ont pourtant décidé d'ouvrir le procès. Et les défenseurs des deux autres auteurs de l'attaque de Marrakech se demandent comment leurs clients pourraient être jugés en l'absence du premier. Pour cette raison, et parce qu'ils considèrent que les droits de la défense codifiés par le code de procédure pénale marocain ont été violés, les avocats français ont demandé devant la cour d'appel de Fès le report de cet épineux procès.

Erich Inciyan

La mission du juge Jean-Louis Bruguière

Jean-Louis Bruguière, juge spécialisé dans les affaires de terrorisme, est arrivé, lundi 9 janvier, à Rabat pour une visite de travail de quatre jours dans le cadre d'une commission rogatoire internationale. Sa mission est destinée à recueillir auprès de la justice et des autorités marocaines de plus amples informations sur les affaires terroristes qui se sont déroulées au Maroc en août 1994. Le juge pourrait rencontrer, selon de bonnes sources, le ministre marocain de l'intérieur et de l'information, Driss Basri. Il pourrait aussi se rendre à Fès pour s'entretenir avec son homologue marocain, Abdelhakim Bougataya, qui a instruit les dossiers des personnes inculpées après l'attaque de Marrakech. Cette visite répond à celle qu'avait effectué au début du mois de septembre 1994 M. Bougataya à Paris.

Une affaire à fortes résonances politiques et diplomatiques

AUX YEUX du procureur général du roi à la cour d'appel de Fès, Abdallah Alaoui, interrogé la veille de l'ouverture du procès, les attentats d'août 1994 sont simplement des affaires *« de droit commun »*. Le juge d'instruction chargé du dossier lui a apparemment donné raison. Contrairement au chef de la police judiciaire de Fès, qui avait notamment lancé contre les prévenus un chef d'accusation à l'évidence politique – *« infraction à la sécurité intérieure de la nation et trouble à l'ordre public »* –, le juge Bougataya n'a finalement retenu que les chefs de poursuites criminels (vols à main armée, homicide, etc.). Les versions successives des faits qui ont été présentées par les autorités marocaines disent pourtant leur embarras face à un procès à fortes résonances politiques et diplomatiques.

Les autorités marocaines avaient, aussitôt après l'attaque de l'hôtel de Marrakech, avancé la thèse de l'action criminelle de droit commun. Puis, très vite, les services de sécurité marocains ont opté pour la piste islamiste. On peut en juger à la lecture des informations qu'ils ont transmises fin août à leurs homologues français. *« Selon les services marocains*, notait alors un responsable policier français dans une synthèse adressée au procureur de Paris, *cette organisation* [à l'origine de l'attentat de Marrakech] *liée aux mouvements intégristes musulmans et plus particulièrement au Mouvement de la jeunesse islamique marocaine (MJIM) avait pour objectif de déstabiliser l'économie marocaine par des actions violentes visant notamment des vacanciers français. Ces opérations seraient orchestrées depuis la France en représailles à la remise aux autorités algériennes du leader du GIA Abdelhak Layada* [ce chef du Groupe islamique armé avait été arrêté en juin 1993 au Maroc puis expulsé vers Alger] *et à l'assignation à résidence de membres du FIS à Follembray »*.

LA PISTE DES SERVICES ALGÉRIENS

Les enquêtes conduites par le juge Bruguière sur le volet hexagonal des attentats marocains ont, elles, consolidé l'hypothèse d'un réseau travaillant pour le compte du FIS algérien. Cette analyse est partagée par les avocats français des prévenus de Fès, qui jugent sérieuse l'hypothèse du MJIM intervenant comme « sous-traitant » des islamistes algériens. Ils remarquent au passage que l'action des services de renseignement français n'est pas sans bavure : les RG n'ont-ils pas laissé filer, fin octobre 1994, dans la Seine-Saint-Denis, l'un des chefs d'orchestre présumés de la vague d'actions terroristes, le Marocain Abdelkrim Afkir, alias « Nasser » ?

Le 16 septembre 1994, les autorités marocaines changent de nouveau de cap. Le tout-puissant ministre de l'intérieur et de l'information, Driss Bassri, affirme dans un communiqué que les chefs ayant organisé la fusillade de Marrakech – dont Abedlillah Ziad, alias « Rachid » – auraient *« toujours été manipulés par les services de sécurité algériens (...) et dotés, par ces mêmes services, de moyens financiers substantiels et aidés à s'installer en Europe, plus particulièrement en France, pour constituer des réseaux dormants »*. Ces réseaux auraient ensuite été réactivés, selon M. Bassri, *« à partir de 1992 au profit de jeunes recrues provenant de milieux de désœuvrés et des grands délinquants, d'origine algérienne et marocaine »*. La Sécurité militaire (SM) algérienne est clairement visée. Dès la fin du mois d'août 1994, les relations s'étaient déjà tendues entre les deux pays quand le gouvernement marocain avait imposé des visas aux ressortissants de nationalité ou d'origine algérienne.

Le communiqué de l'homme fort du régime marocain avait provoqué, le lendemain, une vive protestation du gouvernement algérien pour des propos qui *« n'honorent pas leurs auteurs »* (*Le Monde* du 20 septembre). L'un des accusés du procès de Fès, Hamel Marzoug, a d'ailleurs signé une déclaration en arabe (langue qu'il maîtrise mal) dans laquelle il avoue avoir été *« manipulé »* par la SM algérienne. Cette note n'a toutefois pas été versée au dossier d'instruction, remarque son avocat parisien, Me Arnaud Montebourg.

LA THÈSE DU GRAND BANDITISME

Après tous ces atermoiements, la justice marocaine semble à présent revenue à la thèse initiale du grand banditisme. Oubliées les pistes du FIS, des islamistes du MJIM ou de la SM algérienne. Tous ces sigles ont disparu du dossier. L'essentiel semble aujourd'hui de démontrer que les « criminels » sont venus de l'étranger et que le royaume est à l'abri des menaces islamistes. Parmi les poursuites « de droit commun » retenues contre certains des accusés figure désormais la *« détention de documents pornographiques »* : il s'agirait de calendriers imagés retrouvés chez certains prévenus décidément bien loin de l'islam.

E. In.

Les étranges limites des contrôles techniques à Furiani

Devant le tribunal correctionnel de Bastia, le directeur de la Socotec en Corse a affirmé qu'il n'avait pas eu à contrôler la tribune du stade

BASTIA
de notre envoyé spécial

Depuis l'ouverture du procès, le banc de la défense était resté pratiquement silencieux. En dehors de quelques timides questions, essentiellement techniques, les défenseurs avaient écouté sans réagir le flot de questions posées par les avocats des parties civiles. Et quand un prévenu tentait maladroitement d'argumenter sa défense, la salle, principalement composée de victimes, le rappelait à plus de mesure.



PROCÈS

« Le tribunal doit tout entendre », avait insisté le président, Pierre Gouzenne. En vain. Car dans ce dialogue de sourds, les défenseurs, paralysés, préféraient rester muets, et l'audience se figeait progressivement. Le malaise s'installait, allant jusqu'à se couler dans les bancs des avocats des parties civiles, privés d'adversaire, privés d'un véritable procès.

C'est à cet instant, lundi 9 janvier, que Me Gérard Tibéri, bâtonnier en exercice du barreau de Bastia et conseil de plusieurs victimes, se lève : *« Je demande un respect profond de la défense, sinon c'est nous que l'on atteint. Ils ont droit à la parole. Je ne veux plus que depuis les rangs des victimes fuse une quelconque injure. »* Dans le silence, Me Daniel Soulez-Larivière, défenseur de Rossi, s'adresse au président pour lui faire part de son *« complet désaccord »* avec l'analyse des faits tels que le magistrat les a présentés, en soulignant qu'il s'agissait d'une version *« accusatrice »*. Mais, puisque c'est l'instant de la sincérité, le président lui rétorque qu'il mène les débats comme il l'entend, en précisant qu'il considère la remarque *« comme un hommage »* et qu'il continuera ses interrogatoires *« sans concessions... avec la même énergie pour tous les prévenus »*.

Est-ce grâce à ce triple moulinet de fleuret à peine moucheté, mais les débats semblent ensuite plus libres. Une nouvelle fois, Jean-Marie Boimond, ingénieur de la société Sud Tribune, répète qu'il a – verbalement – demandé à Bernard Rossi, directeur de l'agence corse de la Société de contrat technique (Socotec), de vérifier la solidité de la tribune qui s'est effondrée le 5 mai 1992. *« Je n'ai jamais, à aucun moment, été concerné par la tribune*, répond Rossi. *J'étais chargé de faire une étude du sol. »*

Cette position semble tout d'abord injustifiable. Un ricanement accueille ses propos lorsqu'il affirme que s'il est monté sur la tribune pendant son installation, c'était *« par curiosité, pour voir la vue que l'on avait de là-haut »*. Plus tard, il ajoute, alors que la salle s'agite : *« Cette tribune, je ne l'ai jamais vue, elle n'était pas montée. »* Cette deuxième affirmation paraît pourtant exacte. Quand M. Rossi a vu la tribune, seuls les éléments fabriqués par la société Samia étaient posés.

Ces éléments imposent, par construction, une géométrie de montage précise. Or la partie haute de la tribune a été montée ensuite avec du matériel Entrepose dont l'assemblage est plus libre, et c'est dans cette dernière partie que M. Boimond a omis de placer les diagonales qui auraient assuré la rigidité de la structure. Comme le soulignent les experts, l'origine de l'effondrement ne se trouve pas dans l'utilisation d'éléments de marques différentes mais dans un montage insuffisamment rigoureux des éléments tubulaires de la partie haute.

DES ASPECTS TROUBLANTS

Cette explication technique est nécessaire pour comprendre le raisonnement de M. Rossi. Il soutient en effet que si la structure avait été réalisée totalement en éléments Samia, il n'était pas surprenant que M. Boimond lui demande de ne contrôler que le sol. Le président de la Socotec, Emile Murgues, vient d'ailleurs expliquer que la structure Samia disposait d'un agrément de sa société jusqu'à une hauteur de 8 mètres. L'éventuelle vérification aurait alors été extrêmement rapide, comme celle demandée par M. Boimond à Ajaccio pour un match contre Monaco. *« Mais lorsqu'on a affaire à la structure de Furiani, il faut un spécialiste qui doit exiger des plans et des notes de calcul »*, ajoute M. Murgues.

Il fallait aussi que des techniciens se déplacent depuis le continent, et tout cela aurait demandé d'une semaine à dix jours. Est-ce ce délai qui aurait incité les responsables à se passer d'un contrôle technique de la tribune ? En tout cas, la défense de M. Rossi a des aspects troublants. S'il a accepté une commande verbale, il a cependant fourni deux avis favorables sous une forme écrite. L'un, le 8 avril, parle de *« travaux d'adaptation au sol »*, l'autre, du 29 avril, de *« conditions d'assise des gradins »*.

M. Rossi explique aussi qu'il ne connaît rien en tribunes mais qu'il est ingénieur en travaux publics, béton et techniques des sols. Enfin, M. Rossi estime qu'il ne devait pas s'étonner que son client ne lui demande que la vérification du sol car, selon lui, le contrôle technique des tribunes démontables n'est pas obligatoire. C'est aussi l'avis de M. Murgues, car la loi du 4 janvier 1978, qui rend les contrôles obligatoires, ne concernerait pas les tribunes démontables. Ce texte vise seulement *« les locaux, bâtiments et enceintes »*, et le ministère de l'intérieur ne fait figurer dans une liste officielle des établissements *« recevant du public »* que les tribunes *« non démontables »*. Peut-on parler de vide juridique ? En tout cas, les nombreux avocats des parties civiles n'opposent pas à M. Murgues une autre lecture des textes.

Mais M. Boimond n'en démord pas, affirmant qu'il a bien demandé d'effectuer un contrôle de la solidité de la tribune à M. Rossi, qui se fâche en criant : *« Je suis effaré par tant de mensonges. »*

Maurice Peyrot

Une jeune fille devra rembourser à son père une partie de sa pension alimentaire

La cour d'appel de Bordeaux a estimé que son père adoptif et sa mère pouvaient payer ses études

La cour d'appel de Bordeaux a condamné une étudiante à rembourser une partie des sommes que la jeune fille avait reçues de son père au titre de pension alimentaire pendant près de trois ans. Les magistrats ont considéré que son père adoptif et sa mère disposaient des revenus suffisants pour financer ses études. Elle devra, en outre, s'acquitter de dédommagements pour procédure abusive et frais de justice. La jeune fille a confié le dossier à un avocat afin d'étudier la possibilité de saisir la Cour de cassation et sa mère se dit prête à alerter le président de la République.

ÉMILIE HECQUET peut être fière. A vingt-deux ans, elle vient d'intégrer, sur concours, une école de renom dépendant du ministère de la défense. Elle commence à gagner – petitement – sa vie et fourmille de projets. Pourtant, Emilie juge son avenir sévèrement compromis : le 15 novembre, la cour d'appel de Bordeaux l'a condamnée à rembourser environ 80 000 francs à Georges Hecquet, son père. Cette somme (qui sera précisée ultérieurement) correspond à la pension alimentaire qu'elle a perçue pendant près de trois ans. L'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux, qui pourrait faire jurisprudence, conclut une bataille complexe et douloureuse entre une fille, sa mère et son père, ancien époux de cette dernière. Un terme qu'Emilie Hecquet espère provisoire. Elle a confié le dossier à un avocat afin d'étudier la possibilité de saisir la Cour de cassation, et, parallèlement, sa mère a entrepris d'alerter le président de la République, le président de l'Assemblée nationale, des députés et *« la terre entière »* afin d'obtenir la révision de *« ce procès inique et révoltant »*.

L'argumentaire de la justice est pourtant implacable. En octobre 1992, la cour d'appel de Bordeaux est saisie par Georges Hecquet, décidé à contester un jugement du tribunal d'instance de Périgueux qui fixe à 2 000 francs mensuels la pension alimentaire versée à sa fille afin qu'elle puisse poursuivre ses études. Un nouvel élément est versé au dossier : le 12 novembre 1991, Emilie Hecquet a été adoptée par le deuxième mari de sa mère. Une adoption simple – des liens avec la famille d'origine peuvent être conservés –, mais qui change les règles du jeu de la pension alimentaire. Désormais, c'est à la famille adoptive de subvenir aux besoins de l'enfant, qui ne pourra se retourner vers sa famille d'origine qu'en dernière extrémité.

Or, la cour d'appel de Bordeaux considère que le père adoptif d'Emilie Hecquet avait parfaitement les moyens de lui fournir tout ce dont elle avait besoin pour vivre et poursuivre ses études. La jeune femme est déboutée de sa demande de pension alimentaire à l'égard de son père. En outre, la cour lui reproche de n'avoir pas annoncé à son père qu'elle avait été adoptée.

« Pour moi, les deux choses étaient totalement distinctes », explique aujourd'hui Emilie. *« D'un côté, il y avait la pension alimentaire versée par mon père. De l'autre, cette adoption, dont la valeur était surtout sentimentale et le moyen d'officialiser le fait que c'était mon père adoptif qui, pendant toutes ces années, s'était occupé de moi »*, conclut la jeune femme, qui a accolé le nom de son père adoptif à son patronyme.

Georges Hecquet estime avoir été *« salement esquinté par cette affaire »*. *« J'avais déjà une ex-femme. Maintenant, j'ai une ex-fille qui a changé de nom »*, dit-il, en s'avouant même *« surpris »* de la décision de la cour d'appel. *« Comment un jugement aussi choquant moralement a-t-il pu être prononcé ? »* s'indigne son ancienne épouse. Emilie Hecquet a, quant à elle, le sentiment de *« faire les frais de la tension persistante entre* [ses] *parents »*, mais elle en veut toujours à son père de ne pas lui avoir témoigné, au cours de toutes ces années, *« le plus petit signe d'attention »*. *« Sinon,* soupire-t-elle, *on ne serait pas allés aussi loin. »*

Michèle Aulagnon

Le poids croissant des familles recomposées

EN 1990, 750 000 enfants de moins de dix-huit ans (contre 680 000 en 1985) cohabitaient, au sein d'une « famille recomposée », avec l'un de leurs parents et un beau-parent. Bien que 40 % des enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents appartiennent à l'une de ces cellules familiales, une enquête publiée par l'Institut national d'études démographiques (INED) souligne que refonder une famille après une séparation n'est pas forcément la norme. En effet, les chances de former un nouveau couple sont étroitement liées à l'âge : 45 % des enfants dont la mère a moins de trente ans ont un beau-père dans les cinq ans, contre 31 % des enfants dont la mère est plus âgée. De même, les parents gardiens dont la rupture remonte à moins de moins de dix ans ont, davantage que les autres, tendance à recomposer une famille.

Enfin, les familles monoparentales les plus démunies, celles dans lesquelles le parent gardien a le plus faible niveau d'instruction, traversent après la rupture une période de précarité et d'isolement. Les femmes faiblement diplomées et sans expérience professionnelle sont déstabilisées par la rupture. Face à l'appauvrissement engendré par la séparation, le versement des pensions alimentaires est déterminant. Or ceux qui ont le plus besoin de la solidarité de leur ex-conjoint en sont le plus privés : 60 % des parents gardiens qui ont un emploi perçoivent régulièrement une pension alimentaire, contre 45 % des inactifs.

★ « Diversité des trajectoires post-désunion », dans *Population*, n° 6, INED.

Nouvelles propositions aux syndicats pénitentiaires

Le ministère de la justice a proposé, lundi 9 janvier, aux dix syndicats pénitentiaires engagés depuis le 7 novembre dans un mouvement de protestation, un protocole d'accord comprenant de nouvelles propositions. En matière d'effectifs, le texte prévoit la création de 900 nouveaux emplois : 550 au titre de la loi de finances 1995 et 350 résultant à la fois de la création en surnombre de 230 postes et du « dégel » de 120 autres postes. Le ministère propose en outre de remplacer l'indemnité qui avait été proposée en décembre pour les seuls douze établissements *« difficiles »*, par une indemnité plus largement distribuée, dont le taux de base a été fixé à 800 francs par an. Une *« indemnité spécifique »* serait également créée pour le personnel d'insertion et de probation, et l'indemnité horaire pour les dimanches et jours fériés travaillés est revalorisée de 15 %. Les syndicats disposent d'un délai de deux jours pour apposer leur signature au bas de ce protocole.

■ **EXCLUSION : trois jeunes SDF doivent comparaître**, mercredi 11 janvier devant le tribunal civil de Tours (Indre-et-Loire), alors qu'ils occupent depuis le 4 janvier une maison de retraite désaffectée dont le maire (divers droite) de la ville, veut les faire expulser. Les sans-logis, soutenus par plusieurs associations, demandent des appartements de préférence à des places dans les foyers d'hébergement où, assurent-ils, les règles de vie sont trop strictes. – *(Corresp.)*

■ **ÉDUCATION : François Bayrou *« s'engage personnellement »* à faire adopter la loi de programmation sur l'école**, au cours de la session de printemps du Parlement. Le ministre a même envisagé, lundi 9 janvier, que ce texte, qui ne figure pas à l'ordre du jour de la session extraordinaire en cours, puisse être discuté durant cette même session.

■ **DROGUE : une femme a tué son fils de vingt-neuf ans, toxicomane et petit délinquant**, qui la rançonnait depuis plusieurs années pour se procurer de la drogue. Mireille L., qui a tiré sur son fils deux balles de pistolet, lundi 9 janvier à Aubagne (Bouches-du-Rhône), était toujours en garde à vue à Marseille mardi matin.

JUSTICE

■ La requête des avocats de Mohamed Chara visant à faire réviser son procès a été rejetée, lundi 9 janvier, par la commission de révision des condamnations pénales. Décédé en 1991, Mohamed Chara avait été condamné en 1982 à la prison à vie pour un double assassinat.

■ Le conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine, Didier Schuller a été entendu, lundi 9 janvier, par le juge d'instruction David Peyron, à la suite de sa plainte contre le beau-père du juge Halphen, Jean-Pierre Maréchal.

■ La chambre d'accusation de la cour d'appel de Fort-de-France (Martinique) a ordonné, lundi 9 janvier, la mise en liberté sous contrôle judiciaire de Karl Paolo, le directeur de cabinet du président du conseil régional de Martinique, mis en examen pour *« favoritisme et complicité de faux »* et placé sous mandat de dépôt le 21 décembre.

Le loup des Vosges, l'État et les éleveurs

Quatre-vingts animaux égorgés en huit mois : quelle est l'insaisissable « bête de Senonges » et qui va payer ses méfaits ?

SENONGES (Vosges)
de notre envoyé spécial

Sur cinq centimètres de neige vierge et poudreuse, tout se sait et tout se lit. La danse des chevreuils, l'envol d'un corbeau ou la fuite des sangliers. A la nuit tombante, à la lisière du « Bois de curé », quand le mercure plonge pour la nuit en dessous de zéro (jusqu'à moins dix-sept la semaine passée), la lumière est diffuse entre conifères et feuillus. Soudain, un départ de buse. Et là, à portée de jumelles, une queue touffue dans les graminées enneigées : est-ce la « bête » ? Ou rien qu'un renard nonchalant, reniflant çà et là quelques menus rongeurs ?

Le « Bois de curé », deux petits kilomètres carrés de forêt giboyeuse, est le dernier repaire connu du loup de Senonges, dont on n'a plus de nouvelles depuis qu'il ôta la vie, le 5 décembre à Esley (commune voisine), à « Guimauve », une jeune pouliche appartenant à M. Lassausse.

Au début – en mai –, ce ne fut qu'un gros chien repéré par la présidente de Faune-environnement (section vosgienne), Jocelyne Boukine, institutrice à Senonges et secrétaire de mairie. Puis, à deux reprises, en juin et en août, Serge Merour, naturaliste amateur, saisit l'animal sur son Caméscope, donnant miraculeusement corps à l'apparition. La frayeur de sa vie. La bête se faufile à deux mètres, dans un passage à sangliers. *« J'étais « dans le vent. J'en tremblais »*, se souvient cet homme pour lequel l'affût, jumelles en poche, est une deuxième nature.

PLUS DE QUATRE-VINGTS VICTIMES

L'animal, gris-blanc, tête plus grosse et pied plus fin qu'un chien, est de suite identifié par les spécialistes : *canis lupus*, variante du Canada. C'est bien un loup, peut-être un rien « croisé » avec un chien husky, perdu ou abandonné, pense-t-on, par un propriétaire peu scrupuleux. Ce ne serait pas la première fois : déjà en 1987, il avait fallu abattre à Fontan (Alpes-Maritimes) l'un de ces quadrupèdes de légende temporairement domestiqué, dont La Fontaine expliquait fort bien qu'il préférait la liberté aux serviles tâches du chien : *« Flatter ceux du logis, à son maître complaire. »* Et puis les zones de peuplement de la gent lupine en Europe paraissent décidément trop lointaines, selon les spécialistes, pour envisager une migration comme ce fut le cas en 1992 de ces loups venus des Abruzzes jusqu'aux Alpes du Mercantour.

Très vite, donc, le loup se fait connaître par sa faim. Et rappelle la sauvagerie que causa, à la fin des années 70, la désastreuse et mystérieuse « bête des Vosges » (jamais retrouvée). Dans la nuit du 10 au 11 juin, il attaque le troupeau de François Barlerin, soixante-cinq ans, dernier éleveur de Dommartin-les-Vallois, un petit bourg de quarante âmes. *« Trois brebis tuées sur le coup, huit qu'il a fallu abattre, six qu'il a fallu recoudre. Un véritable carnage ! »* Puis ce fut à nouveau trois attaques en août, une en septembre, une en octobre *« presque sous nos fenêtres, sans un bruit »*. En trois mois, dix-sept brebis et huit agneaux ont ainsi été tués chez M. Barlerin.

Peu farouche à ses débuts – on le voit jouer avec des souris derrière une moissonneuse –, le loup peaufine progressivement sa technique, « individualise » ses proies et, coup de crocs en pleine gorge, les tue plus nettement. Fin décembre, il compte à son bilan plus de quatre-vingts victimes : brebis, béliers, génisses, poulain et pouliche, soit près de 100 000 francs de dommages causés aux éleveurs sur l'exercice 1994, pertes sèches et soins vétérinaires inclus. L'un d'eux, Michel Ferry, quarante-six ans, a vu périr, en quatre attaques, le cinquième de son troupeau d'appoint, soit vingt-cinq brebis. *« Ici, dans la plaine, l'élevage est souvent un complément d'activité »*, précise cet artisan affûteur, qui évolue dans des volutes de rubans de scie et qui eut la bonne idée d'assurer *« à 80 % »* son troupeau contre les morsures.



« Quand la bête s'est faufilée à deux mètres dans un passage à sangliers j'en ai tremblé »

Entre-temps, investi d'une charge ancestrale créée par Charlemagne, Gérard Mathieu, lieutenant de louveterie et coiffeur à Vittel, a mandat de la préfecture de capturer l'animal, voire de le *« détruire par tir »*… *« Et le temps de mesurer à quel point les citadins peuvent être imprégnés du mythe du loup ! »* Si personne ne l'entend hurler, nombreux sont ceux en revanche qui voient l'animal : une lycéenne de Mirecourt, le fils de Michel Ferry, un sculpteur, quatre gardes-chasse, parmi lesquels Aimé Breton, qui s'amuse de *« ceux qui voient des yeux, un chat et croient que c'est le loup »*… Nombreux sont ceux aussi qui volent à son secours : l'Agha Khan, Brigitte Bardot, qui offre 10 000 francs pour sa capture, un radiesthésiste qui se propose de le localiser.

« COMMANDÉ PAR ULTRASONS »

Dans le *« triangle de Senonges »* où sévit la bête, il y a désormais ceux qui ont vu le loup. Et ceux qui ont vu ceux qui l'ont vu. Puis ceux qui n'y croiront que lorsqu'ils l'auront vu. Car le loup, pas Ysengrin pour deux sous, est malin. Aucun piège n'en est venu à bout. Ni la brigade mobile de l'Office national de la chasse (ONC) de Bar-le-Duc arrivée en renfort l'été dernier pour veiller jour et nuit sur les charrettes de paille de M. Barlerin. Ni même Karine, louve du zoo d'Amnéville (Moselle), dépêchée en vain sur les lieux pour tenter de réapprendre à son congénère des rudiments de vie communautaire…

Finalement, n'étaient les dégâts causés par son appétit à une lieue du parc thermal de Vittel, le loup insaisissable commençait de faire partie de la plaine et du paysage vosgiens, les habitants, à l'accueil et la mirabelle chaleureux s'amusant volontiers de voir les médias, ces prédateurs modernes, se jeter dans la gueule d'un mythe indélébile.

Quand, subitement, l'affaire rebondit.

Car, pour anecdotique qu'elle pourrait l'être, celle-ci a pris une drôle de tournure, mardi 3 janvier, après que la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), associée aux onze éleveurs concernés, a déposé plainte contre « X » avec constitution de partie civile. Selon les éleveurs, les méfaits du loup sont commis *« à l'instigation d'une personne humaine, pratiquant une expérience aux fins de le forcer à attaquer divers animaux dans des lieux précis, selon un plan déterminé, dans un but de cruauté et d'expérimentation scientifique »*.

Alors, les langues se délient. Il y a ceux qui, comme le maire d'Esley, Albert Fah, soixante-quatorze ans, croient dur comme fer à la thèse du loup téléguidé. *« Il est commandé par ultra-sons »*, affirme l'édile bientôt couronné du Mérite agricole. Il y a ceux qui doutent, mais s'étonnent de ce curieux goût prononcé de la bête pour l'épaule gauche (et elle seule) des ovins qu'il occit. Et ceux, enfin, qui, comme Maurice Regnier, soixante-quatre ans, ancien contremaître à la Société des eaux de Contrexéville et maire de Senonges, en ont déjà *« tellement entendu, des on-dit, des rumeurs et des ragots »* !

Alors qui se cache derrière le loup ? Cet habitant d'Esley jugé *« marginal »* qui a déménagé, *« précipitamment »* dit-on, juste à la mi-décembre (depuis que le loup ne donne plus signe de vie) ? Beaucoup ont peine à penser qu'il ait pu élever un tel animal sans éveiller les soupçons de ses voisins. Ou *« quelqu'un qui vous veut du mal,* comme l'a affirmé à M. Barlerin, vendredi 6 au soir, un « corbeau » anonyme téléphonant *« de Meurthe-et-Moselle »* ?

« Qu'importe pour les éleveurs, précisent Daniel Gremillet, président de la FDSEA des Vosges, et Mᵉ Jean Kopf, leur conseil. *Ils n'ont d'ailleurs rien contre le loup. Ceux-ci cherchent avant tout à ce que l'enquête reprenne pour dire enfin si oui ou non l'animal est réputé sauvage. »* Car, pour les éleveurs, de deux choses l'une : ou bien l'animal a un propriétaire et il appartient à la justice de retrouver le civilement responsable (la plainte, fondée sur l'article 511 du nouveau code pénal, oblige en ce sens à reprendre l'enquête) ; ou bien l'animal est réputé sauvage mais est protégé par la Convention européenne de Berne ratifiée par la France en 1990, et ses méfaits doivent être imputés, selon eux, à l'État, qui dit vouloir les protéger.

Or le ministère de l'environnement ne l'entend pas de cette oreille : le loup comme tout animal sauvage, rappelle-t-on, est *res nullius*, c'est-à-dire qu'il n'appartient à personne. Seuls les dégâts causés par du grand gibier (cerfs, daims, chevreuils, mouflons…), et exceptionnellement ceux de l'ours des Pyrénées, peuvent faire l'objet d'une indemnisation administrative. Quant aux dégâts des six loups du Mercantour (vingt-deux brebis tuées en décembre), ils font l'objet d'une prise en charge particulière opérée par le Fonds français pour la nature et l'environnement (FFNE).

Cependant, souhaitant clore une *« affaire ridicule »*, la préfecture des Vosges indiquait vendredi 6 avoir trouvé une solution de compromis afin d'indemniser les éleveurs. Tandis que la traque des gardes-chasse, dans la neige, se poursuivait. Et qu'au-delà des lippées désastreuses du canidé redevenu sauvage, tous avouaient, avec une étincelle dans le regard, cette secrète et dernière envie : *« Voir le loup. »* Tant *« il force le respect »*, dit Serge Merour, le naturaliste qui tutoie passereaux et blaireaux. Quoique, à Senonges, on finissait par se demander si ce sans-abri désormais légendaire, silencieux depuis trois semaines, n'avait pas finalement quitté les lieux. Et orienté ses pas – qui sait ? – vers un nouveau monde.

Jean-Michel Dumay

DISPARITION

Le général Paul Jacquier

Le « patron » du SDECE pendant l'affaire Ben Barka

LE GÉNÉRAL (cadre de réserve) Paul Jacquier, qui dirigea les services secrets français au moment de l'affaire Ben Barka, du nom de cet opposant marocain disparu en 1965 dans des conditions en partie inexpliquées, est mort, jeudi 5 janvier, à Paris. Compagnon de la Libération et grand officier de la Légion d'honneur, il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Né le 14 juin 1910 à Orange (Vaucluse), Paul Jacquier est de ces officiers d'artillerie qui s'orientèrent, très tôt, vers l'armée de l'air, lors de la création de cette spécialité au milieu des années 30. En 1940, il est chef de patrouille et, comme capitaine, puis jeune commandant, il fera la guerre en Syrie, en Egypte, en Crète, où son avion est abattu le 26 mai 1941 et où il est fait prisonnier par les Allemands et détenu outre-Rhin jusqu'au 8 mai 1945. Il sera fait compagnon de la Libération, le 21 juin 1941.

Après la seconde guerre mondiale, Paul Jacquier sert en Algérie à partir de 1951 et en Tunisie à partir de 1957. En septembre 1958, il devient adjoint au délégué général de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) et commandant interarmées au Sahara. Avec le grade de général de division aérienne, il est détaché au commandement suprême des forces alliées en Europe (l'instance militaire de l'OTAN) et c'est à tort que son nom est avancé, comme étant l'un des leurs, par les généraux auteurs d'un « putsch », en avril 1961, contre le général de Gaulle, alors président de la République, et sa politique algérienne.

En février 1962, Paul Jacquier est appelé à prendre la direction du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), qui devait devenir en 1982 la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Il succède au général Paul Grossin, qui entraîna le SDECE dans une lutte sans merci, mais difficile avec le Front de libération nationale (FLN) et l'Organisation Armée secrète (OAS) en Algérie. Le général Jacquier, qui n'était pas un spécialiste de l'action clandestine avant de parvenir à la tête du SDECE, cherche à imposer une discipline militaire à des agents qui renâclent.

Paul Jacquier sera pris dans la tourmente de l'affaire Ben Barka. Le 30 octobre 1965, Mehdi Ben Barka, un syndicaliste marocain, opposant au roi Hassan II, est enlevé à Paris par des inconnus. Les soupçons se portent aussitôt sur des agents et des informateurs du SDECE qui auraient agi de leur propre autorité pour *« rendre service »* à des responsables des services secrets marocains. Au procès, qui eut lieu en septembre 1966, le général Jacquier, qui aura entre-temps été déchargé de ses fonctions au début de cette même année, se montre sévère envers certains de ses anciens collaborateurs qu'il accuse de *« fautes professionnelles »* et de *« négligences »*.

Le 20 janvier 1966, le général de Gaulle, estimant que l'affaire Ben Barka n'impliquait pas l'Etat français mais qu'elle était une affaire de malfrats, a néanmoins décidé de remplacer le général Jacquier par le général Eugène Guibaud et de rattacher le SDECE au ministre des armées (aujourd'hui, ministre de la défense) et non plus au premier ministre. Admis dans le cadre de réserve en 1966, Paul Jacquier s'est ensuite occupé de la rédaction d'une revue technique avant de diriger, durant trois années, de 1970 à 1973, une société en Nouvelle-Calédonie.

Jacques Isnard

AGENDA OFFICIEL

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Mardi 10 janvier :

– 18 h 30 : entretien avec Shimon Pérès, ministre israélien des affaires étrangères.

Mercredi 11 janvier :

– 10 heures : conseil des ministres.

PREMIER MINISTRE

Mardi 10 janvier :

– 15 heures : installation du comité d'orientation stratégique de la recherche mis en place à l'initiative de François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mercredi 11 janvier :

– 10 heures : conseil des ministres.

– 15 heures : le premier ministre reçoit José Cutileiro, nouveau secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

– 18 heures : cérémonie des voeux à la mairie du 15e arrondissement de Paris.

– 19 heures : le premier ministre assiste à la réception offerte par René Monory, président du Sénat.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 8 janvier sont publiés :

● **Justice** : la loi de programme relative à la justice (*Le Monde* du 24 décembre 1994).

● **Normale sup** : un arrêté fixant les dates des épreuves écrites des premier et deuxième concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure en 1995.

● **Fonction publique** : un décret modifiant le statut du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

● **Prime** : un décret attribuant une indemnité de fonctions aux directeurs régionaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

● **Conseils économiques et sociaux** : des décrets créant deux sections dans les conseils économiques et sociaux des régions d'Auvergne, de Bretagne, de Provence-Alpes-Côtes d'Azur, de Champagne-Ardenne, de Midi-Pyrénées, de la Réunion, du Languedoc-Roussillon.

Au *Journal officiel* des lundi 9 et mardi 10 janvier sont publiés :

● **Bruit** : trois décrets renforçant la réglementation contre le bruit : le premier prévoit une limitation du niveau sonore pour toutes les voies nouvelles, routes, autoroutes et voies ferrées ; le deuxième impose le classement systématique de toutes les voies dans un département ; le troisième porte sur les bâtiments publics, qui, jusqu'à présent, n'étaient soumis à aucune règle de confort acoustique.

● **Maladies professionnelles** : un décret relatif aux maladies professionnelles provoquées par l'inhalation de poussières de silice, d'amiante ou de fumées d'oxyde de fer, et modifiant le code de la sécurité sociale.

● **Réversion** : un décret fixant à 54 % de la retraite du conjoint décédé la pension de réversion pour les assujettis aux régimes des professions artisanales, industrielles et commerciales.

NOMINATION

AGRICULTURE

Alain Moulinier, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, a été nommé au conseil des ministres du mercredi 4 janvier directeur général de l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC). Alain Moulinier était conseiller technique au cabinet du premier ministre, chargé des questions relatives à l'agriculture, à la pêche, à l'aménagement rural et au tourisme. Il remplace à l'ONIC Jean Nestor, ancien directeur du cabinet d'Henri Nallet lorsque ce dernier était ministre de l'agriculture et de la forêt, puis garde des sceaux de 1988 à 1992.

[Né le 23 mai 1957 à Tours, Alain Moulinier est ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts et licencié ès sciences économiques. De janvier 1982 à avril 1984, il travaille au ministère de l'agriculture, à la direction de la production et des échanges. Puis jusqu'à mars 1986 il dirige le bureau des affaires agricoles et européennes à la direction du budget. D'avril 1986 à mai 1988 il est chargé de mission pour les affaires agricoles et agro-alimentaires au cabinet du premier ministre, Jacques Chirac. Il rejoindra ensuite le secteur privé à la direction agricole et du développement industriel de Beghin-Say. Depuis avril 1993 il était conseiller technique au cabinet de M. Balladur.]

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Michel et Jeanne-Christine BERGUE
ont eu le grand bonheur d'accueillir leur fils,

Romain,

né à Bogota, le 2 octobre 1994.

5, rue Clerjot,
02000 Laon.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

Bernard,

pour tes soixante-dix ans.

De la part de
Maguy, Rémy, Roland, Régine, Elisabeth, Gérard, Clara, Charles.

Décès

– Simone Artman, André Abramowicz
et leurs enfants,
Marinette Artman,
Hélène Abramowicz,
Solange Nuizière
et ses filles,
Michel Abramowicz
et sa fille,
Alain Artman,
ont la grande douleur de faire part de la mort, à l'âge de seize ans, de

Maelle ABRAMOWICZ.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

« Quand nous habitions tous ensemble... »
Victor Hugo.

– Le président
Et les personnels de l'université François-Rabelais de Tours,
Le directeur,
Les personnels
Et les étudiants de l'UFR anglais-LEA,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Louis BOIREAU,
ancien élève et enseignant
de l'ENS de Saint-Cloud,
professeur à l'université de Tours.

– M. Christian Georges Bosséno,
son époux,
M. et Mme Christian Jacques Bosséno-Tran,
ses enfants,
Christian-Marc et Emmanuelle,
Nicolas, Claire-Emilie, Kim et Damien,
Gracianne, Bertrand,
ses petits-enfants,
Les familles Refregier et Berdé,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Louise BOSSÉNO,
née Puel,

survenu le 4 janvier 1995, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 janvier, à 14 heures, en l'église Saint-Privat de Carmaux (Tarn), suivie de l'inhumation au cimetière de Bicoq.

Une messe sera dite le lundi 16 janvier, à 11 h 30, en l'église Saint-Jacques, place de Rottembourg, à Montgeron (Essonne).

« ... Le sentiment de l'infini qui est notre joie et aussi notre force, car c'est par lui que nous triomphons du mal, de l'obscurité et de la mort. »
Jean Jaurès.

1, allée du Feu-Follet,
91800 Boussy-Saint-Antoine.

Michelle BOUYER

est décédée le 6 janvier 1995, à l'âge de soixante-quatre ans.

Elle avait fait don de son corps à la science.

De la part de
Jean Bouyer,
son fils,
Marion et leurs enfants, Thomas, Benjamin, Pauline et Martin,
François Bouyer,
son fils,
Nicole et leur fille, Nikita,
Suzanne Poullain,
sa mère,
Hélène de Villers,
sa sœur,
Michel et leurs enfants,
Ses amis proches.

36, rue Henri-Poincaré,
91120 Palaiseau.

– Mme Jean Cathelineau,
son épouse,
Anne Cathelineau,
Xavier Cathelineau,
ses enfants,
Nicolas,
son petit-fils,
Mme Henri Barrière,
M. et Mme Philippe Barrière,
M. et Mme Francis Barrière
et leurs enfants,
Le général E.R. A. Cherasse
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme R. Cathelineau
leurs enfants et petits-enfants,
Le Révérend Père Barrière,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean CATHELINEAU,
professeur à la faculté de droit
de Bordeaux.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 10 janvier 1995, en l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux.

40, avenue Jeanne-d'Arc,
33000 Bordeaux.

– Sa famille,
Ses amis,
font part du décès de

Jacqueline CHALOPIN,
cadre honoraire
de la préfecture de Paris,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 5 janvier 1995, dans sa quatre-vingt-septième année.

– M. Raymond Eck,
son époux,
M. et Mme Jean-François Eck
et leur fils,
Mlle Elisabeth Eck,
ses enfants et petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raymond ECK,
née Marie-Josèphe Tridon,

survenu à Paris, le 8 janvier 1995.

Les obsèques religieuses seront célébrées dans la plus stricte intimité familiale.

Une messe sera dite ultérieurement en l'église Sainte-Odile, Paris-17e, sa paroisse.

« Heureux les doux car ils recevront la terre en héritage. »
Luc VI, 20,23.

8, rue Albert-Samain,
75017 Paris.
59, rue des Martyrs,
75009 Paris.
84, avenue de Versailles,
75016 Paris.

– Alain Faure,
Catherine et Antoine Caillault
et leurs enfants,
Marie-Hélène et Patrick Graber
et leurs enfants,
François et Aliénor Faure
et leurs enfants,
Lucile et Thomas Leprette,
Les familles Picard, Guerin, Dellenbach, Prunier et Faure,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Alain FAURE,
née Claire-Lise Vidal.

Les obsèques ont eu lieu le 7 janvier 1995, à Saint-Dionizy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Route de Calvisson,
30980 Saint-Dionizy.

– Dora Guimbert,
son épouse,
Monique et Jean Le Yaouanq,
Liliane et Alain Turkel,
ses enfants,
Pierre et Marie-Hélène,
Marianne et Vincent,
Olivier, Yves, Cécile,
ses petits-enfants,
Marc, Yves, Raphaël, Clara, Natacha, François,
ses arrière-petits-enfants,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

Alexandre GUIMBERT,
ingénieur IEG 1928,
ancien directeur
de l'Atlantique française,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
croix d'engagé volontaire 1939-1945,

survenu à son domicile parisien, le 7 janvier 1995.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 janvier, à 15 heures, au cimetière parisien de Bagneux. Rendez-vous à l'entrée principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue de Dantzig,
75015 Paris.

– Le président,
Et le comité de l'Union nationale des amis de Tlemcen,
ont la douleur de faire part du décès de

M. le grand rabbin
Achel HADAS LEBEL,
leur président d'honneur,

survenu à Paris le 4 janvier 1995.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

L'office religieux aura lieu le mercredi 11 janvier, à 18 heures précises, à l'oratoire de la Fraternelle, 15, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e.

– Daniel Hemery,
son époux,
Pierre-Yves, Pascale, Jean-Philippe,
ses enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Yvonne HEMERY,
professeur d'histoire et de géographie,

survenu à Paris-14e, le 6 janvier 1995.

Une messe sera célébrée le jeudi 12 janvier, à 14 heures, en l'église Saint-Gilles, à Bourg-la-Reine.

7, rue de la Bièvre,
92340 Bourg-la-Reine.

– Colette Hoang,
son épouse,
Emmanuelle et Olivier,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. HOANG Long Dien,
ENA promotion A. de Tocqueville,
ancien conseiller
du royaume d'Afghanistan
de 1962 à 1967,
professeur d'économie à Supelec,
maître de conférences hors classe
à Paris-I-Panthéon-Sorbonne,

survenu le 18 décembre 1994.

La cérémonie a eu lieu le mardi 20 décembre, en l'église Saint-Vincent, au Mesnil-le-Roi (Yvelines).

– Mme Jean-Claude Lagrange,
son épouse,
François et Dominique Lagrange,
ses enfants,
M. et Mme André Lagrange,
ses parents,
Les familles Lagrange, Lautier, Morain et Génévrier,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Claude LAGRANGE,

mort subitement à l'âge de cinquante-quatre ans.

L'Haÿ-les-Roses, le 8 janvier 1995.

– Mme Pierre Moutier,
son épouse,
Mme Dominique Moutier,
M. et Mme Bernard Ballot-Léna,
Rodolphe, Violaine, Fabrice, Aurélie,
M. et Mme Philippe Rothan,
Djalal, Elodie,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

docteur Pierre MOUTIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

qui s'est éteint paisiblement en son domicile, le 29 décembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, le 2 janvier 1995.

55, avenue de La Motte-Picquet,
75015 Paris.

– Jacob M. Myerson,
son époux,
Sylvie Myerson,
sa fille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Helen MYERSON,

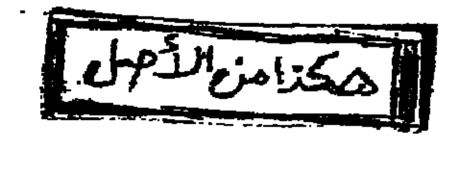
survenu le 7 janvier 1995 à l'Hôpital américain de Paris, à l'âge de soixante et un ans, des suites d'une longue maladie.

L'inhumation aura lieu le 13 janvier, à 14 heures, au cimetière de Montmartre.

2, rue Lucien-Gaulard,
75018 Paris.
233 West 19th Street,
New York, New York 10011.

– Le président de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne,
Les enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 30 décembre 1994, de

M. Roger PORTAL,
professeur honoraire
à l'UFR d'histoire.



– Le bureau de la Fédération nationale des radiologues
a la tristesse de faire part du décès de son ancien président, le

professeur Charles PROUX,
chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont eu lieu mardi 10 janvier 1995, à 10 heures, en l'église du Moulinet-sur-Solin (Loiret).

– Colette Selod,
son épouse,
Sophia et Harris,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Yacoob SELOD,

survenu le 1er janvier 1995.

17, rue Mathis,
75019 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Golda SIECA,
née Melcer,

survenu le 8 janvier 1995, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 11 janvier. Réunion à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 16 h 15.

De la part de
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille.

Ni fleurs ni couronnes.

Anniversaires

« Je tends les mains vers Toi. Me voici devant Toi comme une terre assoiffée. »
Psaume 142.

Voilà quatre ans déjà, nous quittait, le 11 janvier 1991,

Paul DERENNE.

Que l'engagement de toute sa vie et les valeurs de justice et de vérité qu'il portait restent pour chacun un témoignage.

L. et M. W. Paris.

– Il y a dix ans,

Edouard Claude GAUDRIOT

nous quittait, le 11 janvier 1985.

Il vit dans le souvenir de ceux qui l'ont aimé.

15, rue P.-Morlon,
23000 Guéret.

– Le 11 janvier 1988,

Alexis GRJEBINE

nous quittait.

Ceux qui l'ont aimé se souviennent.

– Le 1er novembre 1985, disparaissait

Yvonne HAGNAUER,
« Goéland »,
fondatrice
de la Maison d'enfants de Sèvres.

Le 1er janvier 1986,

Roger HAGNAUER,
« Pingouin »,
cofondateur
de la Maison d'enfants de Sèvres,
militant syndicaliste,

la rejoignait.

Que tous les anciens et amis se souviennent.

Communications diverses

– Le jeudi 12 janvier 1995, à 20 h 30, au Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e. « Un juif contesté ! », avec J. Duquesne, auteur de *Jésus* (éd. Flammarion).

Parrainer pour sauver
sida, drogue, exclusion

En dehors des assassinats quotidiens d'enfants de rue au Brésil, tous ces problèmes, les enfants de nos banlieues les connaissent bien.

Dans la seule ville de Rio de Janeiro, dix mille enfants sont livrés à eux-mêmes et quatre à cinq sont tués chaque jour. Leur seul soutien : une quinzaine d'éducateurs de rue.

L'association Ere Brasil, qui entend protéger la vie de ces enfants et de leurs éducateurs, en partenariat avec la ville de Saint-Denis, lance, le 14 janvier 1995, une action de parrainage auprès des mairies, des universités, des collèges, des lycées et des maisons de la jeunesse.

Cet après-midi d'information, qui se tiendra à la maison de la jeunesse de Saint-Denis, sera ouverte avec la présentation d'images inédites réalisées par le cinéaste brésilien Soly Lévy et coproduites par les Films du village, sur l'action des éducateurs de rue à Rio de Janeiro, la vie des enfants de rue et les escadrons de la mort dont ils sont les victimes.

Pour toute information, s'adresser à la direction de la jeunesse de la ville de Saint-Denis, 12, place de la Résistance, 93200 Saint-Denis, ou Ere Brasil 62, boulevard Arago, Paris-13e.

Conférences

– Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot, Paris-5e. Conférence du professeur Jacques Ruffié, jeudi 12 janvier 1995, à 20 heures, salle 8, sur le sujet suivant :

« L'anthropologie du sida ».

Les conférences de l'Etoile :
« Dieu et la mort »

Six mini-conférences de midi, de 12 h 45 à 13 h 15 précises.

Avec Xavier de Chalendar, prêtre catholique, ancien responsable du Centre pastoral de Saint-Merri, et Alain Houziaux, pasteur, docteur en philosophie et en théologie.

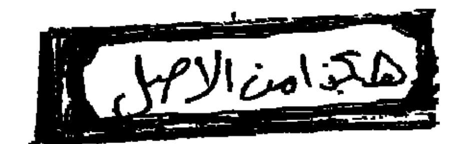
Jeudi 12 janvier 1995 : « Dieu décide-t-il de notre mort ? »
Jeudi 19 janvier : « Tu ne tueras point ».
Jeudi 26 janvier : « Qui a tué Jésus ? »
Jeudi 2 février : « Le suicide ».
Jeudi 9 février : « Le problème du mal ».
Jeudi 16 février : « L'au-delà ».

Temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Métro : Argentine. Entrée libre. Libre participation aux frais.

Soutenances de thèses

– Roland Amoussou-Guenou, avocat au barreau de Paris, soutiendra une thèse de doctorat en droit privé, sur « Le droit et la pratique de l'arbitrage commercial international en Afrique subsaharienne », le jeudi 19 janvier 1995, à 14 heures, à l'université Paris-II-Panthéon-Assas, 12, place du Panthéon, Paris-5e. Appartement décanal, entrée par l'escalier de la tour d'honneur, 3e étage, 2e porte.

– Pascal Lefebvre soutiendra sa thèse de doctorat d'histoire (mention science des organisations) sur « L'agence Havas et l'audiovisuel, 1923-1987 », le vendredi 13 janvier 1995, à 15 h 30, à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 54, boulevard Raspail, Paris-6e, salle 214.



HORIZONS
ENQUÊTE

L'Histoire après le communisme

Dans l'ancien bloc communiste, les bouleversements politiques ont contraint les historiens et les enseignants à des révisions déchirantes. Mais la tentation d'occulter ou de déformer l'Histoire reste sous-jacente.

COMME la plupart des établissements scolaires en ex-RDA, l'ancien lycée Willy-Sägebrecht, à Potsdam, a changé de nom. Ainsi l'obscur dirigeant communiste des années 50 a-t-il fait place à un patron plus prestigieux, le baron Friedrich Wilhelm von Steuben, général prussien qui combattit aux côtés de La Fayette dans la guerre d'indépendance américaine. Pour se rendre au lycée F.-W.-von-Steuben, on emprunte l'ancienne allée Ernst-Thälmann, longtemps baptisée du nom de l'ancien chef du Parti communiste des années 30, héros de l'Allemagne socialiste, qui a retrouvé son nom bucolique d'allée des Baies.

En Allemagne de l'Est, on préfère jeter un voile pudique sur les événements survenus au cours des quarante dernières années. On n'a même pas remplacé les héros du socialisme par ceux de la résistance au communisme. Le soulèvement du 17 juin 1953, seule grande référence historique d'une « dissidence » par ailleurs bien timide, n'a pas suscité de réflexe identitaire collectif, ni avant ni après la chute du mur de Berlin.

RDA ? La page est tournée. Question à une élève de première du lycée F.-W.-von-Steuben : *« Quand le mur de Berlin a-t-il été construit ? »* Réponse : *« En 1963 je crois... »* Le mur a été édifié à partir du 13 août 1961... Interrogés sur leur analyse du rôle historique d'Erich Honecker, plusieurs élèves de première hésitent à répondre, puis se lancent. *« L'idée du communisme n'était pas mauvaise en soi, dommage qu'elle ait été appliquée de cette manière... »*, explique Oliver Stumm, dix-sept ans.

Autrement dit, le renoncement à tout endoctrinement historique à l'école permet à chacun d'interpréter le passé comme il l'entend. Cette méthode relègue les faits au second plan et peut encourager un certain relativisme. Mais le rôle du professeur d'histoire est avant tout d'*« encourager chaque élève à former son jugement personnel et à être capable de discuter en conscience des phénomènes »*, comme l'explique Hilda Rohmer-Stänner, responsable des programmes au ministère de l'éducation du Land de Brandebourg. Après la chute du mur de Berlin, l'histoire enseignée au lycée est-allemand vise essentiellement à transmettre les valeurs de base qui font le citoyen allemand : *« Démocratie, paix et justice, nature et environnement »*.

Avec l'adoption du fédéralisme ouest-allemand, l'enseignement et la culture relèvent désormais de la compétence exclusive des Länder. La rupture est radicale par rapport à l'époque du socialisme, qui était marquée par l'uniformisation totale des programmes et des horaires. Comme à l'époque de Jules Ferry, les enfants est-allemands planchaient sur la même rédaction, le même jour, à la même heure.

Gouverné par le Parti social-démocrate depuis 1990 (avec une écologiste au portefeuille de l'éducation jusqu'en septembre 1994), le Brandebourg a adopté une loi scolaire particulièrement « progressiste », où l'histoire n'a pas d'existence propre et constitue, avec la « formation politique » et la géographie, un ensemble baptisé *« éducation en sciences sociales »*. Chaque lycée peut choisir ses propres manuels d'histoire sur une liste de deux cents titres proposée par le ministère. Marlies Friedrich, professeur d'histoire au lycée F.-W.-von-Steuben, déplore qu'*« on puisse passer le baccalauréat sans épreuve d'histoire dans le Land de Brandebourg »*. En terminale, à Potsdam, un élève normal reçoit deux heures de cours d'histoire par semaine.

Tout s'enseigne à la carte, rien n'est imposé aux élèves. La visite d'un camp de concentration nazi n'a plus de caractère obligatoire, contrairement à la pratique de l'ancien régime communiste. Il est vrai qu'à l'époque on voulait faire croire aux petits comme aux grands que Buchenwald ou Sachsenhausen avaient été des camps d'internement politique réservés aux victimes communistes du régime nazi.

En reléguant l'histoire au rang de matière secondaire, les responsables politiques allemands ont avant tout cherché à empêcher l'utilisation du passé à des fins politiques ou nationales. D'où la présence insistante, dans les programmes, des sujets relatifs à l'histoire régionale, en l'occurrence celle de la Prusse, berceau historique de l'actuel Brandebourg. Les élèves ne sont pas toujours d'accord. *« Ils ont choisi cette année l'histoire contemporaine des Etats-Unis, l'histoire des juifs, la jeunesse sous le national-socialisme, la République de Weimar... »*, explique Marlies Friedrich, qui enseigne l'histoire depuis 1972 dans ce lycée sans jamais avoir appartenu au Parti communiste (seuls les professeurs ayant collaboré avec la Stasi ont dû démissionner au lendemain de la réunification). Les thèmes transversaux ont la faveur des élèves, comme l'*« idée de liberté »* ou *« la nation et l'Etat national au XIX[e] siècle »*. C'est seulement en terminale qu'on aborde les sujets contemporains, l'époque de la guerre froide jusqu'à la chute du mur de Berlin. Les professeurs de l'Est constatent avec dépit que *« les manuels sont rédigés par des gens de l'Ouest, qui n'ont pas compris grand-chose à l'histoire de la RDA »*, ainsi que le dit Marlies Friedrich. Tout est fait, selon elle, comme si les Allemands de l'Est devaient être privés de leur propre histoire.

SI l'Est de l'Allemagne est, face à son passé, quelque peu aboulique, la Roumanie est malade de sa mémoire, malade de vérité. Quelques historiens tentent, cinq ans après la chute du dictateur Nicolae Ceausescu, de remettre en forme une histoire encombrée par les images d'Epinal du *« Conducator triomphant »*. Mais la vision historique fondée sur le mythe national-communiste n'a pas fini de s'effondrer.

L'héritage est lourd à porter. Plus que dans tous les autres pays de l'ex-bloc soviétique, l'histoire de la Roumanie avait été réécrite pour servir les délires d'un seul homme, Nicolae Ceausescu, selon trois axes aujourd'hui bien ancrés dans la conscience collective et les manuels scolaires. Le mythe des origines affirme que les Roumains sont les descendants des Daces, ayant vécu il y a plus de deux mille ans sur les bords du Danube. La propagande communiste a transformé la Dacie en l'une des civilisations les plus riches et florissantes de l'Antiquité. *« A l'époque de Ceausescu, il fut même question de fonder une chaire de langue dace à l'université de Bucarest. Le projet fut abandonné faute de langue à étudier »*, ironise Alexandru Boia, professeur d'histoire à la faculté de Bucarest.

Le deuxième mythe est celui de la continuité ethnique et politique, identifiant parfaitement les Roumains aux Daces. Conséquence de cette option, l'archéologie est devenue l'une des disciplines les plus politisées. Les archéologues chargés sous Ceausescu de traquer les vestiges daces avaient dû auparavant, sous Staline, manifester la même ardeur à prouver le slavisme des Roumains.

> « En Roumanie, les professeurs sont les mêmes qu'avant et ils préfèrent ne pas changer leur langage, même si, aujourd'hui, ils condamnent systématiquement et indistinctement le communisme », explique une étudiante.

Enfin, le dernier mythe qui englobe tous les autres permet d'affirmer la permanence de l'unité, voire de l'uniformité, de l'espace et du peuple roumains. *« Le paroxysme*, dit Alexandru Boia, *fut atteint par la section de propagande du comité central qui suspendit l'usage du nom historique des régions dans les bulletins météorologiques télévisés. Il était alors interdit de pleuvoir en Moldavie, mais permis tout de même de pleuvoir dans le nord-est du pays. »*

Aujourd'hui, le ministère de l'éducation prépare un programme d'enseignement « alternatif » financé en partie par la Banque mondiale, qui devrait permettre aux professeurs de choisir entre trois manuels d'histoire différents. Mais, depuis cinq ans, les réformes se sont limitées à de simples replâtrages gommant les excès les plus voyants. Les photos d'usines illustrant *« la victoire du socialisme triomphant »* et les citations omniprésentes du *« camarade bien-aimé »* pouvaient difficilement être conservées.

Le discours pseudo-historique encombre les médias et la politique. Les historiens de profession sont renvoyés au silence de leur bibliothèque. Le traitement des événements de 1989 en est le symbole. *« N'ayant pas accès aux archives, nos recherches sur ces événements ont été délibérément bloquées par un pouvoir en quête de légitimité »*, affirme Alexandru Zub, doyen de la faculté d'histoire de Lasi, l'une des plus prestigieuses de Roumanie. En revanche, une commission sénatoriale présidée par Valentin Gabrielescu, élu de l'opposition, a été chargée de lever un coin du voile. L'audition de centaines de témoins, parmi lesquels le chef de l'Etat, l'épluchage de tonnes de documents par onze sénateurs, ressemblent, depuis septembre 1993, à une mission impossible. *« Personne ne dit la vérité »*, regrette Valentin Gabrielescu.

La politique ayant horreur du vide historique, le pouvoir en place depuis la chute du précédent régime a écrit les pages de son histoire à sa façon. *« A nouveau, on assiste à la création d'un mythe, celui de la Révolution »*, affirme Alexandru Zub, mythe nourri de confusion mais qui a déjà ses « héros anonymes » tombés sous les balles des tireurs inconnus, ses « villes martyres », ses monuments commémoratifs et ses noms de rues. Le sort de *« la révolte populaire de décembre »* est réglé en une dizaine de lignes dans les manuels d'enseignement imposés en 1994 par le ministère. *« L'histoire ne doit pas provoquer d'incertitudes chez les enfants »*, affirme Liviu Maior, historien et ministre de l'éducation.

Les professeurs du secondaire ont trouvé une solution radicale. Ils préfèrent généralement arrêter leur enseignement à la fin de la seconde guerre mondiale. *« L'histoire est toujours un instrument de la politique et on y retrouve des éléments de continuité du système précédent »*, remarque Alexandru Zub. Cela traduit la tentation roumaine de résumer le passé en une galerie de portraits héroïques s'opposant à l'oppression des empires turc, russe ou austro-hongrois qui se sont succédé au fil des âges aux frontières du pays. *« Il faut désarmer l'histoire roumaine et arrêter de représenter le pays comme une cité assiégée »*, dit Liviu Maior. Cela prendra du temps. En attendant, les jeunes Roumains ont fait leur choix. *« Les professeurs sont les mêmes qu'avant et il préfèrent ne pas changer de langage, même si, aujourd'hui, ils condamnent systématiquement et indistinctement le communisme. L'histoire est déformée »*, dit Adriana, étudiante.

LA Pologne, qui s'est défaite progressivement du communisme, n'a pas connu cette inversion brutale du discours historique. Dans les années de plomb, autour de 1950, les écoliers polonais apprenaient que l'insurrection de Varsovie avait été déclenchée, en août 1944, par les chefs de l'armée de l'intérieur *« en connivence avec la Gestapo »*, et pour défendre leurs intérêts de classe. Les malheurs historiques de la Pologne venaient, selon les Soviétiques, de ce que le pays avait choisi le catholicisme et non l'orthodoxie... C'était l'époque où toute l'histoire du monde, depuis l'Antiquité, tenait en quatre livres traduits du russe : toute autre source de savoir était inadmissible.

Cette caricature d'enseignement n'a heureusement duré que quelques années. Immédiatement après la guerre, il fallait bien faire avec les moyens du bord : des professeurs (ceux qui n'avaient pas été tués par les Allemands) formés avant guerre et des manuels datant eux aussi de la « Pologne bourgeoise ». Comme dans le reste de l'Europe dominée par l'URSS, on en était encore à la tactique des « fronts nationaux » – une fiction d'alliance de plusieurs partis –, ce qui excluait un rabotage idéologique trop complet. Les choses sérieuses (purge des enseignants, élaboration de manuels *ad hoc*) n'ont commencé que vers 1949, avec un ingrédient supplémentaire et indispensable, la peur. C'était l'époque où Kazimierz Brandys – bien avant d'émigrer à Paris – écrivait *Les Citoyens*, un roman dont les héros sont des élèves qui « démasquent » leur professeur, un « espion ».

La peur s'est progressivement atténuée, et la première grande secousse est venue en 1956, avec l'Octobre polonais, tentative de libéralisation animée par Wladislaw Gomulka. Les programmes changeaient un peu, le ton également. Les chefs de l'AK (l'armée de l'intérieur) restaient des *« criminels »*, mais leurs soldats s'étaient comportés en *« héros »*. Les raidissements ultérieurs du gomulkisme et la détente des premières années de gouvernement d'Edvard Gierek n'apportèrent pas de changement fondamental, mais, à partir des années 70, on vit se développer, à petite échelle, un enseignement clandestin de l'histoire « vraie », manière de renouer avec une tradition datant du XIX[e] siècle où il s'agissait d'empêcher les occupants russes ou prussiens de régner en maîtres sur l'esprit des enfants

L'immense appel d'air créé après les grandes grèves d'août 1980 et la naissance de Solidarité a favorisé la floraison d'une multitude d'ouvrages consacrés aux « pages blanches » de l'histoire (la liquidation par Staline des communistes polonais dans les années 30, le massacre de Katyn, etc.). Avant, il était interdit d'en parler. Désormais on ne parlerait plus que de cela. Parallèlement, Solidarité négocia avec le pouvoir un changement des programmes scolaires. Bien entendu, la proclamation de l' « état de guerre », le 13 décembre 1981, et l'interdiction du syndicat gelèrent tout ce processus.

Les principes généraux de l'enseignement officiel restaient pourtant en place, et ils furent respectés jusqu'à l'effondrement du régime, en 1989 : un manuel d'histoire unique pour chaque classe, dans toute la Pologne. Et un manuel qui, selon toute apparence, devait obtenir non seulement l'estampille du ministère, et donc du secrétariat du comité central qui supervisait ses activités, mais aussi de l'ambassade d'URSS.

Tout, depuis, a volé en éclats. Les professeurs ont le choix entre divers manuels. Tous n'ont pas changé du jour au lendemain leur manière d'enseigner. Beaucoup continuent, par habitude et parce que c'est plus simple, à délivrer leurs anciens cours. Mais, en gros, l'enseignement de l'histoire est devenu celui d'un pays « normal ». Avec ses bons et ses moins bons effets. L'intérêt pour l'histoire a considérablement baissé. Il n'est plus *« pathologique »*, comme à l'époque du fruit défendu, explique Anna Radziwill, qui fut vice-ministre de l'éducation au lendemain du changement de pouvoir.

Si les écoliers d'aujourd'hui comprennent mieux certains aspects du passé, ils acquièrent aussi l'ignorance et l'indifférence propres à de nombreux jeunes des démocraties occidentales. A en croire les sondages, la grande majorité d'entre eux ignorent ce qui a bien pu se passer le 13 décembre 1981, et à plus forte raison le 17 septembre 1939, date de l'invasion de la Pologne orientale par les troupes soviétiques, en application du pacte germano-russe.

Lucas Delattre (à Potsdam)
Christophe Chatelot (à Bucarest)
et Jan Krauze (à Varsovie)

HANIA PYRZYŃSKA

Les errements du Kremlin en Tchétchénie

par Charles Urjewicz

LE 5 janvier 1995, Sergueï Chakhraï, vice-premier ministre de la Fédération de Russie et héraut d'une intervention musclée en Tchétchénie, a dû se rendre à l'évidence : l'échec de l'opération militaire démontre que *« l'armée russe n'est pas en état de combattre »*. Le 27 septembre 1994, ce proche de Boris Eltsine avait lancé dans un quotidien moscovite indépendant, *Nezavissimaïa Gazeta*, au nom des intérêts du *« destin du peuple tchétchène »* et des *« intérêts des quinze millions de musulmans de la Fédération »*, une violente attaque contre Djokhar Doudaev. Critiquant vertement les partisans d'une négociation avec Grozny, il rejetait l'idée même d'une rencontre au sommet avec un *« tel individu »*: *« Elle se transformerait en journée de honte nationale pour la Russie. »*

Avant d'en arriver à une conclusion aussi radicale, le jeune homme pressé de la politique russe avait pourtant fait l'effort d'une longue analyse de la situation en Tchétchénie, *« devenue sous le règne de Doudaev une « zone économique libre » criminelle »*.

A défaut de jouer le rôle de fusible du président, Sergueï Chakhraï désigne les coupables d'un doigt accusateur : ils se trouvent parmi les dirigeants de l'ex-URSS qui, afin d'*« affaiblir le pouvoir démocratique de Boris Eltsine »*, ont tenté d'aligner les droits des Républiques autonomes sur ceux des Républiques fédérées. Un *« certain nombre »* de dirigeants russes, tel Rouslan Khasboulatov, *« qui mit alors lui-même la main à la pâte en Tchétchénie en obtenant la tête du "partocrate local" »*, lancèrent l'anathème contre les *« nomenclatures des Républiques de la Fédération de Russie »*.

On reste perplexe. Cela suffirait-il à laver Boris Eltsine de tout soupçon de négligence, voire de laxisme ? Peu avant son élection, le futur président n'invitait-il pas les autonomies à *« prendre autant de souveraineté qu'elles pourraient en assumer »* ?

Le 27 novembre 1990, la République socialiste soviétique autonome de Tchétchénie-Ingouchie n'avait pas dérogé à la règle en proclamant sa souveraineté, cinq mois après la Russie. Tenue en apparence fermement en main par une équipe de brejnéviens blanchis sous le harnais, la petite République échappe alors en fait au contrôle idéologique du pouvoir soviétique.

Début 1988, Jajbikar Bokov, président du présidium du Soviet suprême, dresse un tableau pessimiste : *« nationalisme »* et forte emprise de l'islam, qui s'est imposé comme *« partie intégrante de l'identité nationale »*, sont des réalités incontournables d'un territoire miné par la corruption et un sous-emploi chronique.

Malgré des mythes fortement ancrés dans une population fascinée par les *« montagnes d'or »* que pourrait tirer la République de ses revenus pétroliers, la Tchétchénie n'est pas un *« Koweït caucasien »*. Ses réserves sont en voie d'épuisement (environ 2,5 millions de tonnes annuelles en 1993), son appareil industriel est obsolète, en particulier l'importante raffinerie de Grozny conçue à l'origine pour traiter 15 millions de tonnes de pétrole.

Dépassé, le pouvoir russe a été léger face à un mouvement révolutionnaire

Avec la création, en 1990, du Congrès du peuple tchétchène présidé par le général Doudaev, la revendication d'*« une authentique indépendance économique »* doit, dans l'esprit de beaucoup, mettre fin à l'exploitation du pays par la Russie. Mais, jusqu'au coup d'Etat du 19 août 1991, la pugnacité de l'opposition tchétchène ne parvient pas à mobiliser une population rendue prudente par un passé tragique.

Alors que les forces de l'opposition, le Congrès national tchétchène et le Parti national Vaïnakh, occupent le terrain et distribuent les décrets de Boris Eltsine qui mettent hors la loi les putchistes,la direction de la République est paralysée, la foule massée sur la place centrale de Grozny reprend désormais la revendication de *« dissolution du Soviet suprême »*. Malgré quelques coups de main maladroits, le KGB est désemparé.

Accusé de collusion avec les putschistes, Dokou Zavgaev, président du présidium du Parlement tchétchène, se trouve à Moscou. Lorsqu'il rentre à Grozny, le 21 août, c'est pour découvrir une ville en pleine effervescence. Le 24, la statue de Lénine est retirée du centre-ville. Le 25, une délégation du Soviet suprême de Russie, venue de Moscou, est chargée d'*« étudier l'action du Soviet suprême de Tchétchénie »*. Le 26, les premiers députés offent leur démission alors que des manifestants bloquent l'aéroport afin d'*« empêcher la direction de la République de se rendre à Moscou afin de se faire pardonner son attitude lors du putsch »*.

Dokou Zavgaev et ses amis avaient-ils réellement l'intention de se rendre dans la capitale ? Autointoxication, manipulation ? Peu importe, un pas supplémentaire a été franchi dans la radicalisation. Le 29, la foule lance un mot d'ordre sans équivoque, *« la liberté ou la mort ! »*. Le vendredi 6 septembre, la garde nationale, une formation armée qui dépend du Congrès du peuple tchétchène, part à l'attaque de bâtiments officiels – quelques jours plus tard, ce sera le tour des locaux du KGB. Pour la première fois de son histoire, la radio transmet la prière du muezzin.

Dokou Zavgaev, pressé par la foule de démissionner, s'exclame : *« Je suis un Tchétchène comme vous, j'ai été mis au monde par une mère musulmane, mon père était un arabisant. »* Le 9 septembre, une délégation de haut niveau arrive de Moscou : Guennadi Bourboulis, secrétaire d'Etat, et Mikhaïl Poltoranine, ministre de l'information, des proches de Boris Eltsine, tentent de prendre les affaires en main. Bourboulis : *« C'est le président qui nous a personnellement demandé d'étudier la situation dans la République. Nous sommes prêts à partager avec vous notre importante expérience* dans la *lutte contre le totalitarisme. Elle peut vous être très utile. »*

Face aux intellectuels de Grozny inquiets des dérives d'un mouvement qui prend de plus en plus un caractère révolutionnaire, Bourboulis, alors conseiller favori de Boris Eltsine, ne s'encombre pas des fioritures du « droit bourgeois » : *« Vous parlez de droit ? Pour vous, le respect de la loi passe avant l'opinion du peuple. Sachez qu'il faut inverser cette priorité ; les lois doivent changer en même temps que l'opinion du peuple* [...]. *Le soulèvement populaire est l'unique moyen d'arriver au changement. »*

L'arrivée de Rouslan Khasboulatov, le 15 septembre, va précipiter les choses. Auréolé d'un extraordinaire prestige, l'enfant du pays tente de contrôler la difficile situation qui s'est créée dans la République. En quelques jours, sinon en quelques heures, le président du Soviet suprême de Russie parvient à mettre en place une structure transitoire : le Conseil suprême provisoire (CSP). Fort de trente-deux membres, il va bientôt se réduire comme peau de chagrin, passant à treize, puis à huit membres. Le CSP ne parvient pas à s'imposer face au Congrès du peuple tchétchène, s'efforçant en vain d'instaurer une dualité de pouvoir factice.

Le Congrès populaire tchétchène va dès lors mener le changement tambour battant, préparant activement le cadre institutionnel de l'indépendance : le 3 octobre, la loi sur la citoyenneté est publiée. La Russie n'y est pas mentionnée une seule fois. Le lendemain, la presse publie le projet de la nouvelle Constitution. Le 6 octobre, un nouveau pas est franchi, lorsque le Congrès populaire tchétchène déclare exercer les *« fonctions d'un comité révolutionnaire pour la période de transition »*, jusqu'aux élections législatives et présidentielles fixées le 27 octobre.

L'arrivée d'Alexandre Routskoï, vice-président de Russie, ne parvient pas à ralentir le processus. Le discours naïf de ce militaire, qui se flatte de *« compter des amis »*, tel le dirigeant ingouche Aouchev, général et ancien d'Afghanistan comme lui, ne lésine pas sur les promesses : il se fait fort de rendre tel territoire aux Ingouches, tel autre aux Tchétchènes. Un « Congrès des Anciens du Caucase » sera chargé des questions les plus épineuses.

En fait, il est trop tard. Le vice-président russe n'est pas écouté. Pis, il est humilié lorsque la télévision tchétchène lui ferme ses studios. La presse locale se fait de plus en plus l'écho de la radicalisation de la vie politique. Le général Doudaev et ses partisans ont imposé leur rythme à une société encore hésitante. Moscou est dépassé, incapable de s'opposer à un processus qui mène droit à l'indépendance. Le Kremlin, malgré sa bonne volonté apparente, n'a pas pris la mesure des souffrances et des rancœurs passées. Plus grave, il a fait preuve de légèreté face à un véritable mouvement révolutionnaire.

***Charles Urjewicz** est professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.*

Un gouvernement pour sauver la lire

par Gian Giacomo Migone

PLUS les jours passent, plus il devient évident que seul un gouvernement capable d'affronter la crise financière pourra réformer et sauvegarder les institutions italiennes. Les observateurs économiques les plus éminents, comme les Prix Nobel Franco Modigliani et Paul Samuelson sont d'accord pour estimer que la faiblesse de la lire n'est pas due à une surévaluation, mais à l'immaturité politique de l'Italie. Samuelson surenchérit avec un jugement totalement négatif sur l'action du gouvernement Berlusconi. Il ne fait pas de doute que son successeur, quel qu'il soit, héritera de finances publiques encore plus détériorées, d'une paix sociale compromise (elle durait depuis les années 80) par un affrontement inutile à propos des retraites, de la réforme de l'administration paralysée depuis près d'un an (celle qui avait été imposée par le gouvernement Ciampi).

Il est vrai que la crise institutionnelle a des racines plus lointaines parce qu'elle remonte à la chute du mur de Berlin qui a eu en Italie des conséquences plus radicales qu'ailleurs en Occident. La guerre froide avait consolidé une limite typique de la démocratie italienne depuis l'unification du pays: le refus de l'alternance entre gouvernement et opposition qui entre depuis longtemps dans la nature des autres pays faisant aujourd'hui partie de l'Union européenne.

Les gouvernements à direction chrétienne-démocrate qui se sont succédé pendant quarante ans ont consolidé un régime, souvent fondé sur la corruption, dans lequel l'opposition menée par le Parti communiste pouvait diriger les conflits sociaux, éventuellement en tirer les dividendes parlementaires (souvent très coûteux pour le Trésor), mais ne pouvait jamais gouverner le pays.

Au contraire, une nomenklatura, parfois comparable à la soviétique, s'est développée et elle n'a pas su résister aux coups de boutoir des juges et d'une société civile désormais libérée de la raison d'Etat dictée par la guerre froide.

Dans cette situation, Silvio Berlusconi n'a pas été capable d'affronter la crise institutionnelle en désamorçant la crise financière qui, aujourd'hui comme hier, risque de la précipiter. Il n'a pas utilisé sa victoire, en lui conférant la stabilité, pour sceller une paix sociale à l'intérieur d'un programme d'assainissement financier et de réforme de l'Etat, sans doute parce que, au-delà de la démagogie moderniste, le premier ministre démissionnaire est à son tour prisonnier de pratiques du passé dont il a pleinement bénéficié.

Il a ainsi aggravé la crise institutionnelle, s'attaquant aux juges qui le mettaient en cause et annexant la télévision publique aux réseaux privés dejà en sa possession, avec pour résultat de rendre encore plus éclatant le conflit d'intérêts qui a constitué, aux yeux de l'Europe, le péché originel de son gouvernement, peut-être plus encore que la présence de ministres soi-disant «post-fascistes». Quelle que soit l'issue de la crise, la réforme de l'audiovisuel paraît la condition *sine qua non* à un débat vraiment démocratique.

Quand, malgré ses défauts, la Ligue du Nord, sincèrement novatrice et particulièrement engagée pour une démocratie décentralisée, a ouvert la crise de gouvernement, le devoir du président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, de lui trouver une issue, s'est brusquement révélé des plus ardus. Le chef de l'Etat s'est trouvé d'accord avec une majorité du Parlement pour estimer que les élections immédiates réclamées par Berlusconi et ses alliés les plus fidèles – les «post-fascistes» – risqueraient d'aggraver la crise financière et, par leurs résultats vraisemblablement infructueux, de créer une situation du type République de Weimar (il s'agirait des troisièmes élections législatives en trois ans).

L'urgence des problèmes financiers et institutionnels exige au contraire un gouvernement capable de faire dès demain ce que Berlusconi n'a pas pu ni voulu faire. Même les millions de personnes qui sont descendues dans la rue contre une loi de finances d'abord injuste et ensuite inopérante seraient disposées à accepter une politique d'austérité également répartie et, par dessus tout, efficace.

Bien sûr, tout ceci est plus facile à dire qu'à faire. Mais la solution à la crise politique consiste moins dans la recherche d'une grande coalition qui n'existe pas que dans la nomination d'un premier ministre et d'un gouvernement très compétents, en mesure de réaliser la nécessaire entente sociale, au-delà des accords parlementaires indispensables (qui peuvent se multiplier chemin faisant) pour conquérir la confiance d'un pays désormais dangereusement désorienté et démotivé.

***Gian Giacomo Migone** est président (PDS) de la commission des affaires étrangères du Sénat italien.*

Les faux-semblants d'un Etat de droit

par Yves Sicard

IL n'est pas de semaine où ne soit évoquée, à grand fracas, la mise en examen ; ou même, la simple éventualité d'une telle mesure ; de « puissants » appartenant à la classe politique ou au gotha de l'industrie et de la finance.

Certains y verront le signe d'une justice forte par sa vigilance à révéler et sanctionner, coûte que coûte, des pratiques corrompues de personnalités peu habituées à être sommées de rendre des comptes. D'autres se féliciteront de voir enfin la justice jouer son rôle dans l'équilibre des pouvoirs.

Mais ne sommes-nous pas en train de confondre deux justices : celle dont on parle, bruyante et médiatique, et celle qui s'exerce tous les jours dans les tribunaux pour tous les domaines du droit ?

La justice médiatisée a le mérite d'avoir mis en lumière des phénomènes de corruption jusqu'à présent laissés dans l'ombre. Mais, à vouloir trop lui attribuer, on oublie que la véritable mission de la justice est de répondre à la demande de tout citoyen, victime d'une action préjudiciable, qui attend d'elle impartialité et efficacité pour être rétabli dans ses droits.

Cette mission est primordiale parce qu'elle interpose la loi – expression de la volonté du citoyen – dans tous les conflits et garantit ainsi, avec l'égalité des citoyens, l'équilibre du tissu social. C'est à la vigueur de cette justice que se mesure la véritable santé d'un Etat de droit et non à son étalage sur la place publique. Le statut d'Etat de droit, marque distinctive d'une société policée, est fondé sur la soumission à la loi et non pas au pouvoir, c'est-à-dire en bref, sur le contrat social.

Que fait le citoyen lorsqu'il s'adresse à la justice ? Il demande l'application du contrat, donc celle de la loi et, pour ce faire, la médiation du juge qui se substitue à la surenchère du rapport de force.

La santé de l'Etat de droit se mesure à l'efficacité avec laquelle la loi est appliquée et, dès lors, dépend du bon fonctionnement de l'institution judiciaire.

Supposons, un instant, une pénurie de juges, des vacances interminables de postes, des moyens de travail que le budget alloué rend dérisoires, des améliorations techniques (informatique) rendues vaines par l'absence de formation et, en regard, une augmentation forte et régulière des litiges : il en résulte arithmétiquement une justice défaillante qui ne peut inspirer au citoyen que de la défiance et le détourner de la voie de droit.

Ces suppositions sont, hélas, des réalités : l'augmentation du budget de la justice, dont la plus grande partie est affectée à l'administration pénitentiaire, ne doit pas faire illusion. A peine 0,65 % du budget de l'Etat est alloué aux services judiciaires, et le nombre de magistrats n'est pas plus élevé que celui que l'on comptait, par moment, au XIXe siècle. Incapable de rendre des décisions dans des *« délais raisonnables »*, impuissante à les faire appliquer, l'institution judiciaire se trouve en état de carence. L'Etat la prive des moyens d'assurer les garanties que le justiciable est en droit d'attendre du contrat social.

La justice médiatique dissimule la faiblesse de la justice au service du citoyen

Si l'instrument de médiation qu'est la justice entrave l'instance de médiation qu'est la loi, le citoyen perd confiance en la première, oublie la primauté de la seconde et se prend à envisager des moyens d'actions plus efficaces. La voie de fait se profile, conséquence d'une justice démunie.

Nous n'en sommes pas encore là. Pourtant l'accumulation des frustrations du justiciable face à l'institution judiciaire le conduit à ne voir en l'Etat que le garant de sa sécurité et non pas le garant du respect des lois. L'autorité de la justice, c'est-à-dire la force de la loi, s'efface ainsi devant la puissance visible de l'Etat et de ses « forces de l'ordre ». Voilà qui doit nous avertir du risque que l'on court à réduire la justice aux cas de quelques personnalités politiques en oubliant la justice tout court, celle qui concerne l'ensemble des justiciables, et nous inviter à déceler, derrière les apparences d'une justice forte, la réalité d'une justice faible.

Comment faire admettre au législatif et à l'exécutif le nécessaire renforcement de l'institution judiciaire au service du citoyen lorsque le rôle du juge n'est apprécié qu'à l'occasion de poursuites contre les hommes « en place », portées à grand bruit sur la place publique, sans la discrétion indispensable à la recherche de la vérité, en méconnaissance du principe essentiel de la présomption d'innocence et du respect de la personne ?

La méfiance et la suspicion du politique envers le juge sont, en fait, réciproques ; elles constituent un redoutable cercle vicieux ; elles réveillent chez l'exécutif le fantasme malsain, véritable malédiction française, du gouvernement des juges. Elles suscitent, en retour, chez les juges des velléités d'exemplarité dans la manifestation de son indépendance, ce qui n'est pas fait pour apaiser la méfiance de l'exécutif et ainsi de suite.

Comment se sortir d'un tel engrenage ? Le remède ne se réduit pas à une simple modification constitutionnelle ou statutaire renforçant l'autorité et l'indépendance du juge face au pouvoir politique. Il implique impérativement que le juge dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission de médiation. Telle est la revendication qu'il doit proclamer et à laquelle le citoyen doit faire écho pour qu'il soit entendu auprès des élus. Négliger cette priorité, c'est prendre le risque de faire dégénérer les « humeurs » que la société secrète en véritable tumeur née de conflits non résolus et de sentiments d'injustice. Face à cette menace que représentent la perte de confiance du citoyen en la justice et l'incapacité de l'institution judiciaire à restaurer cette confiance. L'Etat, confronté à la masse des troubles et à la violence qui en résulte, a beau jeu de justifier sa mission de contrôle, de répression et de surveillance de l'individu, comme l'attestent les récentes lois sécuritaires.

Les faux-semblants de notre Etat de droit apparaissent ici au grand jour. La justice médiatique dissimule la faiblesse de la justice au service du citoyen : c'est le premier d'entre eux. Devant l'impuissance de la justice à arbitrer les conflits ordinaires, l'Etat répressif, sous le couvert du maintien de l'Etat de droit, se profile à l'horizon de notre démocratie. C'est le second.

Sommes-nous prêts à mettre en péril nos libertés et notre véritable sécurité qui ne peuvent être garanties que par l'application effective de la loi ? Tel est l'enjeu. En n'oubliant pas que la seule valeur indiscutable dont nos société occidentales se prévalent, aujourd'hui, est l'affirmation qu'elles sont des Etats de droit.

***Yves Sicard** est avocat.*

AU COURRIER DU MONDE

HISTOIRE DE LA « LÉGIFÉRITE »

A l'heure où nombre d'hommes politiques qui se piquent de belles-lettres s'indignent fort de la corruption, on peut s'étonner de la discrétion des références historiques à nos ancêtres exposés au même fléau et soucieux de le juguler. Tous ont dénoncé le faux remède qu'on pourrait appeler « la légiférite », ou manie aiguë de légiférer avant même d'appliquer sérieusement la loi générale existante. Il s'agit en fait d'une maladie chronique, à prédominance latine, à manifestations paroxystiques, voire septenaires, aux séquelles dangereuses pour toute la société.

Au premier siècle de notre ère, Tacite notait dans une formule lapidaire des *Annales* : *« Corruptissima republica, plurimae leges »*, à la république la plus corrompue, les lois les plus nombreuses. Montaigne, Descartes, Montesquieu, Tocqueville et beaucoup de grands penseurs ont repris et développé ce thème. Rabelais l'a illustré dans le Livre V : *« Orça, nos lois sont comme toiles d'araignés, orça, les simples moucherons et petits papillons y sont pris, orça les gros taons malfaisants les rompents, orça, et passent à travers, orça. »*

De nos jours, il y a toujours plus de gros taons que de bonnes lois pour les prendre...

Dr ÉTIENNE LÉVY, Paris

Le Monde

Embellie africaine

LA dévaluation du franc CFA a été une sage décision. Acceptée il y a tout juste un an – le 11 janvier 1994 à Dakar – par les treize pays de l'Afrique francophone, la dévaluation de 50 % du franc CFA commence à faire sentir ses effets sur une région qui a le douteux privilège d'abriter nombre des pays les plus démunis de la planète. En 1994, la croissance économique des pays africains de la zone franc a été positive, pour la première fois depuis le début de la décennie. Les économistes avancent le chiffre de 5 % en moyenne.

Aussi fragiles soient-ils, ces premiers indices d'un léger mieux font regretter le retard pris. La dévaluation du franc CFA aurait dû intervenir dès le milieu des années 80 lorsque la chute du cours des matières premières a stoppé la croissance des pays de la zone, appauvri les populations rurales et placé les Etats en quasi-faillite. La France porte une lourde responsabilité dans cet attentisme destructeur. Car, dans le même temps où l'ancienne puissance coloniale encourageait ces pays à mener des politiques de rigueur, elle s'empressait d'en atténuer les effets en les aidant à boucler leurs budgets ou à régler leurs dettes auprès de la Banque mondiale. Ce faisant, la France a sauvegardé les rentes de situation de ses entreprises implantées dans la région, et porté à bout de bras des gouvernements discrédités. Mais elle n'a pas rendu service à l'Afrique francophone.

Le manque de courage politique des gouvernements français depuis une dizaine d'années a été sanctionné. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale avaient fait de la dévaluation du CFA un préalable à la reprise de leur aide financière. Ils ont obtenu gain de cause. N'ayant aucune autre solution à proposer, la France a été contrainte de se ranger à l'avis des institutions internationales. Les pays de la zone franc en tirent profit. En 1993, ils avaient obtenu, toutes sources confondues, 6 milliards de francs d'aides. La dévaluation passée dans les faits, ils auront reçu en 1994 plus de 17 milliards. Cette manne, complétée par des allègements de dettes, n'est pas étrangère à l'embellie de l'Afrique francophone. Mais la remontée spectaculaire du cours des matières premières a également joué. Exportateurs importants de café, de cacao, de coton, les pays de la zone franc ont vu leurs recettes grossir et les caisses des Etats se regarnir.

Il serait toutefois illusoire de céder à l'euphorie et de chanter victoire trop tôt. Si des dizaines de millions d'Africains ont accepté sans broncher de voir leur pouvoir d'achat brutalement amputé, la remise sur les rails de la zone franc sera une œuvre de longue haleine. Elle exigera des années et beaucoup de sacrifices. Les pays un peu hâtivement cités en exemple, comme la Côte-d'Ivoire ou le Burkina-Faso, ne doivent pas l'oublier et prendre pour argent comptant les satisfecits venus de l'étranger. L'apurement de la dette intérieure, la reprise des investissements privés, la privatisation du secteur public sont des problèmes délicats à résoudre. En délicatesse avec le FMI, le Cameroun, le Niger, le Centrafrique, le Tchad sont, eux, dans une situation encore plus inconfortable. Tant qu'ils ne disposeront que de gouvernements faibles, le développement y restera aléatoire.

Le droit contre la presse ?

LE débat sur le secret de l'instruction est-il à nouveau à l'ordre du jour ? Ce véritable serpent de mer judiciaire réapparaît de préférence lorsque des personnalités importantes sont mises en cause par la justice et dans la presse. Il refait surface à un moment où la recrudescence des affaires risque, sous peu, de mettre le pouvoir politique, déjà ébranlé par les scandales, dans une situation encore plus délicate. C'est ainsi que le procureur général de Paris, l'un des tout premiers personnages de la hiérarchie judiciaire française, Jean-François Burgelin, a senti la nécessité, de rappeler les neuf procureurs dépendant de la cour d'appel de Paris à plus de fermeté à l'égard des journalistes coupables de violation du secret de l'instruction.

Qu'est-ce qui a bien pu motiver ce rappel, cette nouvelle offensive ? M. Burgelin parle de recrudescence des manquements au secret et de la nécessité de mieux faire respecter la présomption d'innocence, la vie privée des personnes et le déroulement des procédures judiciaires en vigueur. Rien de plus louable. Mais, sous l'apparence d'un simple rappel des textes existants, M. Burgelin tente d'installer une nouvelle jurisprudence : la poursuite des journalistes trop curieux pour complicité de recel du secret de l'instruction.

En revanche, si l'on se place sur le plan politique, il faut noter que cette circulaire intervient deux mois après le vote de l'amendement Marsaud qui, finalement recalé par le Sénat, visait, lui aussi, à limiter la curiosité – et donc la liberté – de la presse. Elle intervient dans un contexte identique où des représentants éminents de la classe politique et du grand patronat, souvent très proches du pouvoir, sont mis en cause : trois ministres contraints de démissionner, la Mairie de Paris empêtrée dans les fausses factures, le PR, sur la sellette, sans oublier une brochette de grands groupes : la Lyonnaise, la CGE, la Cogedim, Alcatel et leurs dirigeants. Sans compter la multitude d'affaires secondaires qui touchent des élus peu connus du public.

Le pays n'est pas au bout de la mise au jour de ce phénomène. Le paysage n'est pas moins consternant et scandaleux pour la droite, à la veille de l'élection présidentielle, que pour la gauche lors des élections législatives de 1993. Avec d'évidents risques électoraux.

La question est de savoir si l'on est en présence d'une volonté de freiner discrètement la presse comme on bride, discrètement, certains magistrats jugés trop zélés ? Pour exercer son devoir d'information, indispensable dans une démocratie, la presse emprunte parfois des chemins qui ne sont pas ceux de la justice. Elle prend le risque d'être poursuivie, sachant que le prix de sa liberté est de ne pas être au-dessus des lois. Encore faut-il que l'usage du droit par ses gardiens ne soit pas biaisé.

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Comité exécutif : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction ;
Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué ;

Directeur de l'information : Philippe Labarde. Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ;
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction
Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

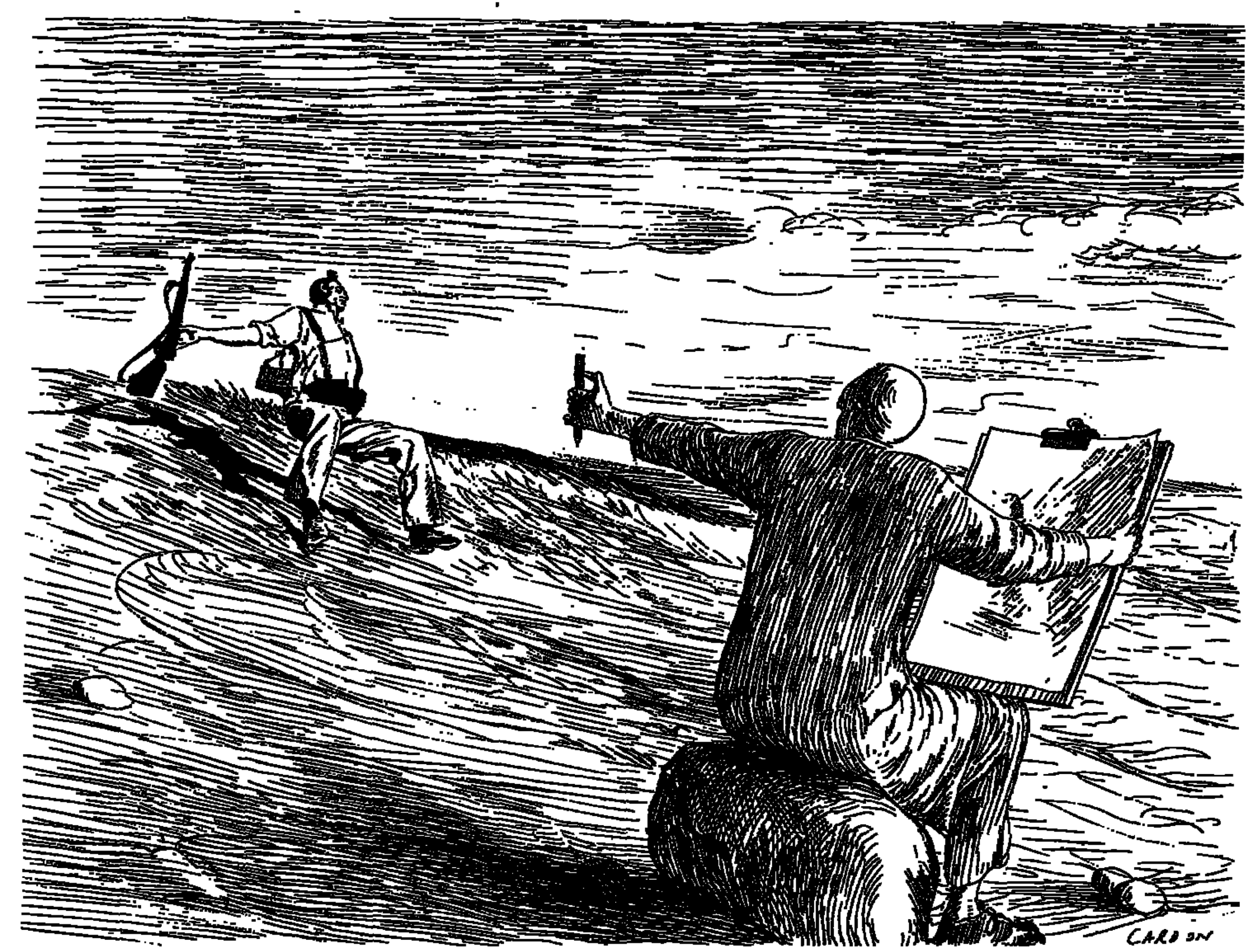
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile Les rédacteurs du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire.

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIALE : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

La mesure des choses *vue par Cardon*



La méthadone des intellectuels

Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

« C'en est fait des idées en France ! Citez-moi un Malraux, un Camus, un Sartre, un Aron ! Un esprit dont on guette les lueurs ! »

De tous les slogans mollasses qui traînent dans les propos de cafétérias et qui finissent par tapisser l'opinion, celui-là tient bon, depuis quinze-vingt ans. Il est simplement absurde.

S'il perdure, c'est qu'il arrange colloques et parlottes audiovisuelles, ces nouveaux dîners en ville à usage de *standing*. La vie intellectuelle s'en trouve réduite à ce que sont, par rapport aux concerts, les fonds sonores d'ascenseurs. Un petit réseau de vedettes fait la mode, sans autre sanction que la télégénie. Alain Minc les évalue à moins d'une dizaine (*L'Ivresse démocratique*, Gallimard). Goethe prévoyait-il cette concentration triviale, quand il rangeait parmi les droits de l'homme menacés celui, cher à la vieille Université, d'*« être jugé par ses pairs »* ?

Autre aliment à la réputation d'inanité sonore de nos préposés à la réflexion : l'absence de visions du monde entre lesquelles se partager ardemment. Pas la peine d'être grand clerc, ni foudre de courage, pour dénoncer les épurations ethniques, les guerres faites aux civils et autres manquements locaux à la conscience. Des infirmières stagiaires suffisent pour appliquer à nos sociétés ces perfusions d'évidences morales.

Les grands dévergondages du siècle, nazime et stalinisme, obligeaient les esprits les plus puissants à s'engager ou à se démarquer globalement. La bataille des idées profitait du risque imposé aux *leaders* de se tromper dans les grandes largeurs, de couvrir du crime massif, d'en payer le prix. Il n'y a pas lieu de regretter le temps de ces engouements échevelés ; mais ils ont eu le mérite d'intéresser la partie, de mettre à nu et en question l'*Homo ideologicus*, toujours vivace sous les dénégations d'usage.

La mémoire et la justice n'ont pas épargné, à la longue, les compagnons de route de l'hitlérisme. Ceux qui firent cortège au stalinisme ont moins payé, au regard de tueries supérieures en nombre. Il n'a pas manqué de nostalgiques de Vichy, et d'esprits simplement logiques, pour s'indigner qu'un Boudarel, auxiliaire du Vietminh contre nos soldats, n'ait pas eu à répondre, comme Touvier, de ce qui s'apparentait à des crimes contre l'humanité, donc imprescriptibles.

L'exemple de l'oubli est venu de haut, puisque les pays ex-communistes ont épargné à leurs « nomenklaturas » des épurations comme celles qui suivirent l'effondrement du nazisme. Nous n'aurions sans doute pas appris grand-chose sur des adhésions que suffisaient à expliquer l'ambition, l'intérêt, l'entraînement.

Les mémoires des repentis ont éludé l'essentiel, souvent obscur

Plus étrange demeure la virulence du communisme, à distance, dans notre intelligentsia des années 1930-1960. Les mémoires de repentis ont éludé l'essentiel, souvent obscur. Sauf exceptions, l'arrangement personnel comptait pour peu dans ces fourvoiements et aveuglements volontaires. A peu près seul de sa génération, Raymond Aron s'en étonna dès 1955, non sans encourir l'opprobre des siens. Avec *Le Passé d'une illusion* (Robert Laffont), François Furet nous offre une véritable suite à *L'Opium des intellectuels*, forte de ce que l'auteur a personnellement cédé au fantasme, jusqu'en 1956, et qu'il a pu en mesurer, depuis cinq ans, le creux.

La part de l'armée rouge dans la victoire contre Hitler, la force propre de tout rêve révolutionnaire et le plaisir de la servitude consentie ne suffisent pas à expliquer que tant d'esprits éminents soient devenus fanatiques d'un tel bric-à-brac conceptuel. Furet nous tire lumineusement de cette perplexité, sans égale dans le siècle.

Il restera à se demander si l'apparente atonie de notre actualité intellectuelle ne cache pas, à son tour, d'autres bévues redoutables. La soumission de la pensée aux recettes du spectacle et l'érection du libéralisme en rationalité unique, indiscutable, exclusive de toute dissidence, comment nous apparaîtront-elles demain ? Comme une drogue de substitution, la méthadone des technocrates après l'opium des faux prêtres ?

Nietzsche (*Fragments posthumes*, printemps 1884) : *« Une opinion n'est pas forcément vraie parce qu'elle est irréfutable. »*

Riches et pauvres, un seul monde

Suite de la première page

Face à ce choc de la mondialisation, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont suivi, au cours des dix dernières années, des stratégies économiques apparemment bien différentes. Ils se retrouvent pourtant dans une même situation, celle d'une société malade et divisée. MM. Reagan et Bush ont poursuivi simultanément une politique de dérégulation et une stratégie keynésienne. Mme Thatcher et M. Major ont mené une politique ultralibérale, accompagnée ensuite d'une dévaluation compétitive. La France de M. Mitterrand est restée fidèle à une stratégie dite de désinflation compétitive complétée d'une politique de libéralisation progressive.

Aujourd'hui, ces trois pays – comme les autres nations du Nord – se trouvent pourtant dans une situation assez proche, les Anglo-Saxons ayant pris quelque avance. L'économie s'y porte bien. La croissance est forte, sans inflation et apparemment équilibrée. Il y a même des créations d'emplois en grand nombre. Après les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, la France devrait voir le chômage amorcer sa décrue. Et pourtant, l'opinion ne ressent pas ce retour de la prospérité. Elle sanctionne à l'occasion les pouvoirs en place, comme Bill Clinton aux Etats-Unis.

Le conflit Nord-Sud est désormais interne à chaque pays

La redistribution en cours – entre les nations et au sein de chaque pays – provoque en fait un double phénomène, très marqué déjà dans le monde anglo-saxon. Il y a d'abord l'apparition et l'extension de l'exclusion – le « tiers-monde » dans les pays riches. Malgré la croissance retrouvée, la pauvreté s'accroît aux Etats-Unis comme en Angleterre. Elle y affecterait déjà près d'un quart de la population. Il y a les *« have »* et *« have not »*, selon la terminologie nord-américaine utilisée pour dire qu'il y a ceux qui sont « dedans » et ceux qui sont « dehors ». Il y a ensuite la déstabilisation des classes moyennes, du fait de la dégradation générale des conditions de vie – celles au travail notamment avec la précarisation de l'emploi, la baisse des salaires et les menaces qui pèsent sur la protection sociale. Une partie croissante de la classe moyenne devient « classe anxieuse », pour reprendre le terme de Robert Reich.

Pour la France, cet environnement conduit à deux grandes questions. Cette mondialisation est-elle inéluctable ? C'est toute la stratégie d'insertion de la France dans l'économie mondiale qui est en cause. Les « élites » françaises, comme dit Jacques Chirac, sont convaincues, dans leur quasi-unanimité, qu'il n'y a pas de solution alternative au libre-échange et à la construction européenne. Ils jugent que la France n'aurait, en tout état de cause, pas les moyens d'imposer seule au reste monde une organisation différente. S'il n'y a pas d'autre voie que celle de se soumettre aux lois du marché mondial, voire des seuls marchés financiers, comment alors réorganiser les mécanismes de redistribution pour « réconcilier économie et société, production et redistribution, compétitivité et solidarité» ? C'est « la nouvelle question sociale », selon le titre du livre que vient de publier Pierre Rosanvallon.

La France ne peut pas regretter qu'un certain nombre de pays sortent enfin du sous-développement, même si le chemin qu'ils suivent conduit à y exacerber les inégalités sociales. Il lui faut dans le même temps inventer une nouvelle ingénierie pour éviter qu'à l'opposition Nord-Sud qui a dominé l'économie mondiale ne se substitue un conflit Nord-Sud en son sein.

Erik Izraelewicz

L'ÉTIQUETTE POLITIQUE DE PASCAL CLÉMENT

Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, est membre du PR et non du CDS, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* daté 8-9 janvier.

AGROALIMENTAIRE Le géant britannique Grand Metropolitan a lancé, lundi 9 janvier, une offre publique d'achat (OPA) amicale sur l'américain Pet, spécialisé dans les plats préparés mexicains et italiens. L'opération, payée en liquidités sans échange de participations, se monterait à environ 14 milliards de francs.

● Les marchés boursiers ont accueilli froidement la nouvelle, bien que la direction du groupe prévoit de diminuer son endettement dans le courant de l'année.

● La stratégie de la firme britannique consiste à se développer dans cette spécialité afin d'y occuper une place de leader, comme le font les autres géants mondiaux de l'agroalimentaire, chacun dans une « niche ». En outre, l'opération permettrait à GrandMet de se renforcer aux Etats-Unis, où il est déjà présent à travers sa filiale Pillsbury.

GrandMet (Grande-Bretagne) veut acquérir Pet (Etats-Unis)

En lançant une offre publique d'achat de 2,6 milliards de dollars sur le fabricant américain de plats cuisinés mexicains, le géant britannique de l'agroalimentaire entend se renforcer outre-Atlantique

PREMIÈRE grosse opération financière de l'année dans le secteur agroalimentaire : le groupe britannique Grand Metropolitan a lancé une OPA (offre publique d'achat), lundi 9 janvier, sur la société américaine Pet. Basée à Saint Louis dans le Missouri, Pet réalise un chiffre d'affaires annuel de 1,6 milliard de dollars (8,5 milliards de francs). GrandMet propose 2,6 milliards de dollars (environ 14 milliards de francs) pour l'acquérir, via sa filiale américaine Pillsbury. Le conseil d'administration de Pet a approuvé à l'unanimité l'opération.

Cet achat permettra au britannique d'étendre ses activités aux Etats-Unis où Pet est spécialisée dans les produits alimentaires de type mexicain, fort prisés outre-Atlantique avec une croissance de 11 % des ventes depuis cinq ans, et italien qui connaissent pour leur part une progression supérieure à 6 %. Pillsbury, qui exploite déjà dans les plats cuisinés les marques Totino's et Hungry Jack, en acquiert deux autres de prestige : Old El Paso, symbole de la cuisine « Tex-Mex » et leader dans cette spécialité, et Progresso (numéro 2 dans les soupes prêtes à servir) pour les produits italiens.

PRIVILÉGIER LES MARQUES

Le groupe britannique entend renforcer son catalogue de marques du secteur alimentaire, composé actuellement de Pillsbury, Burger King dans la restauration rapide, Géant Vert dans les conserves de maïs, ou Häagen-Dazs dans les crèmes glacées, pour les plus connues.

Dans le secteur des boissons, GrandMet contrôle par ailleurs la vodka Smirnoff, le whisky J and B, Grand Marnier, Cinzano et Baileys, appliquant la même stratégie qui privilégie les marques.

En souscrivant à cette politique, GrandMet compte se développer dans des domaines réputés à forte rentabilité financière. Le groupe sort en effet de plusieurs années de restructuration tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Fin 1993, il a consacré 1,5 milliard de francs à la réduction des coûts et à la suppression de 3 000 emplois sur un effectif d'environ 24 000 salariés.

A l'époque, sa filiale américaine Géant Vert avait notamment été frappée, ainsi que sa chaîne d'opticiens Pearl Vision. Les activités européennes, également touchées par une crise qui se prolonge, ont été restructurées à leur tour en décembre dernier : 2,5 milliards de francs supplémentaires doivent être dégagés pour refondre le système de distribution des crèmes glacées, rationaliser l'activité de sa filiale International Distillers and Vinters (IDV), spécialisée dans les boissons, et supprimer encore 2 600 emplois.

PAIEMENT COMPTANT

Cette coûteuse cure d'amaigrissement n'empêche pas le groupe de vouloir payer comptant son acquisition américaine. Pour y parvenir et avant de se lancer dans l'opération, GrandMet a réorganisé ses activités, refinançant, entre autres, sa chaîne de débits de boissons Inntrepreneur et vendant à Nestlé, au prix de 2,7 milliards de francs, sa société d'aliments pour animaux domestiques Alpo Petfoods.

Toutefois, cette volonté de payer l'acquisition sans échange de titres, comporte un inconvénient : elle contraint GrandMet à s'endetter auprès de ses banquiers et d'émettre pour quelque 3,3 milliards d'obligations convertibles sur cinq ans.

GrandMet voit le montant de ses dettes grimper provisoirement, ce qui entraîne une dégradation de son ratio « dettes sur fonds propres », qui passe de 60 % à 100 %. Cependant, le groupe compte réduire son endettement de 18 milliards de francs le 30 septembre dernier à 8,4 milliards de francs à la fin de son exercice comptable en septembre prochain.

OFFRE ACCEPTÉE

Satisfait du prix offert, le conseil d'administration de Pet s'est empressé d'accepter l'offre du britannique. Ce qui n'a pas manqué d'inquiéter les boursiers, habitués à plus de combativité des sociétés rachetées. Sur la place de Londres, l'action GrandMet a chuté de 27 pence, lundi 9 janvier, tombant à 377 pence.

La société britannique juge la sanction de la Bourse un peu sévère. Son bénéfice par action ne sera pas affecté par l'opération même si les coûts de restructuration de Pet sont estimés à un milliard de francs. Il est vrai que la société américaine affiche de bons résultats financiers avec un résultat net de 465 millions de francs.

En outre, le prix de cette acquisition, selon les analystes financiers, n'atteint pas les sommets des opérations des années 80. Pet n'a été payée que 1,6 fois son chiffre d'affaires alors que, à cette époque, la somme versée se montait à 2 ou 3 fois le montant des ventes annuelles. Dans ces conditions, les milieux boursiers n'excluent pas qu'une contre-OPA puisse être déclenchée.

Patrice de Beer (à Londres) et Arnaud Leparmentier

Grand Metropolitan, un groupe concentré

Chiffre d'affaires 65 040 millions de francs — Exercice clos au 30/9/1994 — **Résultat d'exploitation** 8 552 millions de francs

Alimentation : Amérique Nord, Europe — Restauration — Distribution — Autres — Boissons : Europe et reste du monde, Amérique Nord

Chiffre d'affaires : 32,9 % ; 9,1 % ; 11,1 % ; 16,4 % ; 3,1 % ; 0,5 %

Résultat d'exploitation : 24,9 % ; 1,2 % ; 22 % ; 0,6 % ; 0,6 %

Les activités de Grand Metropolitan sont principalement situées outre-Atlantique depuis le rachat de Pillsbury. Le groupe a bénéficié de la reprise américaine.

Une prime au leader de chaque spécialité

Malgré les concentrations des années 80, le marché mondial de l'industrie agroalimentaire reste très fragmenté. Selon une étude du cabinet McKinsey, Nestlé, le leader mondial, ne détient que 5 % du marché des plats cuisinés devant Unilever avec 4 %. Ces positions modestes s'expliquent par la taille de ce secteur pourtant très spécialisé : de l'ordre de 2 600 milliards de francs par an (environ deux fois le budget de l'Etat français). L'essentiel, estimaient les spécialistes du cabinet américain en 1991, n'est pas de se développer, mais de devenir le plus gros de sa spécialité. La rentabilité des capitaux employés est très forte pour des sociétés qui écrasent leur marché, comme Coca-Cola et Kellogs, où cette rentabilité dépassait alors 30 %. Pour Philip Morris, Pepsi, Unilever ou Mars, elle diminuait à 25 %. Pour BSN, elle oscillait autour de 19 %, alors qu'elle tombait à 12 % pour General Mills.

Ces écarts de rentabilité expliquent que chacun choisisse des niches pour y devenir le numéro un et décrocher la rente de la supériorité. BSN, devenu Danone, l'a très vite compris dans la distribution des yaourts après qu'Antoine Riboux, PDG, eut racheté Gervais-Danone en 1972 pour dominer le marché européen. Seules difficultés : les parts de marché sont négociées à leurs plus hauts prix et les investissements sont lourds à amortir, comme en témoignent les obstacles rencontrés par Nestlé pour toucher les dividendes de sa coûteuse OPA sur Perrier en 1992. Mais le groupe suisse, exploitant déjà les marques Vittel et Contrex, tenait avant tout à se hisser au rang de premier producteur mondial d'eau minérale.

Pour minimiser le poids d'une acquisition, mieux vaut au préalable se débarrasser au prix fort de ses filiales non stratégiques. Ainsi, GrandMet a cédé ses activités d'aliments pour animaux domestiques, jugées non stratégiques compte tenu de leur place médiocre, pour pouvoir se permettre de racheter Pet quatre mois plus tard, dans un secteur où le britannique espère pouvoir percer.

Ar. L.

Onze britanniques parmi les quinze premiers européens (chiffres d'affaires 1993 en milliard de francs)

Nestlé (CH)	221
Unilever (GB-NL)	122
Danone (F)	66
Grand Metropolitan (GB)	54
Eridiana Béghin-Say (F)	54
Allied Lyons (GB)	46
Guiness (GB)	39
Bass (GB)	39
British Foods (GB)	36
Dalgety (GB)	35
Northern Foods (GB)	34
Hillsdown Holdings (GB)	32
Cadbury-Schweppes (GB)	31
Booker (GB)	30
Tate and Lyle (GB)	29

Source = Agrodata Agropolis

Des patrons européens adoptent un manifeste contre l'exclusion

Les dirigeants souhaitent limiter les licenciements et contribuer à la solidarité locale

DIX-NEUF MOIS après que Jacques Delors en eut émis l'idée lors d'une conférence contre l'exclusion, une vingtaine de dirigeants de grandes entreprises européennes devaient se retrouver ce mardi 10 décembre autour du président de la Commission de Bruxelles pour présenter un « *manifeste européen des entreprises contre l'exclusion* ». Originalité de la démarche : si le manifeste proprement dit reste relativement théorique, il est accompagné d'un vade-mecum beaucoup plus explicite.

Tout en prônant une « *démarche globale* » de l'ensemble des différents acteurs économiques et sociaux, le manifeste souligne que la participation des entreprises aux politiques de lutte contre l'exclusion « *répond à des raisons économiques et politiques : l'exclusion constitue un gaspillage de ressources humaines et elle menace la cohésion sociale ; elle contribue à l'accroissement des coûts collectifs et donc des charges financières qui pèsent sur les entreprises. Elle répond aussi à des questions éthiques, et en particulier elle procède des valeurs de progrès et de responsabilité* ». Pour contribuer à « *relever le défi de l'exclusion* », le texte recense cinq domaines d'action pour les entreprises : favoriser l'intégration dans le marché du travail, participer à l'amélioration de la formation professionnelle, éviter l'exclusion dans l'entreprise et prévenir les licenciements ou prévoir des actions appropriées lorsqu'ils sont inévitables, promouvoir la création de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises, et, enfin, contribuer à la solidarité en faveur des zones ou des groupes de personnes particulièrement vulnérables.

Sur chacun de ces points, le vade-mecum suggère des voies d'actions possibles. Concernant le recrutement, les signataires préconisent de « *recourir aux mêmes critères pour tous les candidats et en particulier refuser tout préjugé défavorable à l'égard des demandeurs d'emploi au chômage depuis longtemps ainsi qu'à l'égard des autres personnes en difficulté sur le marché du travail* ». Il suggère également d'« *éviter la surqualification systématique à l'embauche, qui pénalise les moins qualifiés* ». Mais c'est évidemment sur la prévention des licenciements que les auteurs étaient le plus attendus. Or, sur ce point, le vade-mecum pourrait bien faire grincer quelques dents tant dans les milieux patronaux que syndicaux. Non seulement il préconise d'« *étudier les modalités de partage du travail là où cela apparaît faisable et économiquement justifié* », mais il juge préférable « *les formules souples et progressives aux mesures brutales qui ont des conséquences négatives sur le personnel et sur l'entreprise. En ce qui concerne par exemple les économies à réaliser, envisager d'abord et de préférence à la réduction des effectifs des mesures telles que la réduction des heures supplémentaires, la prévention de l'absentéisme, la renégociation des avantages en nature, la mise en formation du personnel, etc. En dernier ressort, dans le cas où les licenciements seraient envisagés, étudier toutes possibilités d'accords transitoires ou durables en matière de temps de travail et de rémunération* ». Une prise de position audacieuse... qui aurait encore eu plus de poids à l'intérieur même du Manifeste.

F. Le.

★ Les entreprises ayant signé le manifeste sont les suivantes : Accor, Glaverbel, British Petroleum, Telecom Eireann, Levi-Strauss Europe, Iberia, Olivetti, Cockerill-Sambre, Bayard-Presse, Société Générale de Belgique, Bayer AG, Philips, British Telecom, Repola Corporation. Plusieurs associations se sont jointes à cette signature : The International Christian Union of Business Executives, le Manifeste français des entreprises contre l'exclusion, The London Enterprise Agency et la Fondation roi Baudouin d'« *Entreprendre avec les groupes à risques* ».

Euralair condamne la « braderie » sur la ligne Orly-Toulouse

La guerre des prix que se livrent Air Inter et Air Liberté sur la ligne Orly-Toulouse inquiète le PDG d'Euralair. Alexandre Couvelaire vient d'obtenir le droit de desservir cette ligne et prévoit d'entrer en piste à la mi-février. « *Cette attaque d'Air Liberté et cette contre-attaque d'Air Inter sont absurdes*, estime-t-il. *Je souhaite avoir une approche plus responsable en tenant compte de la réalité des prix de revient et en adoptant une position plus proche de celle d'AOM.* » AOM, filiale d'Altus Finance, pratique sur Orly-Marseille des tarifs proches de ceux d'Air Inter.

Les concurrents sur Orly-Toulouse sont bien conscients des risques de leur duel tarifaire. Air Inter a annoncé un retour à la réalité économique rapidement : « *Ce n'est pas une guerre des tarifs, mais une guerre des promotions.* » Le président d'Air Liberté, Lotfi Belhassine, a réagi par une procédure en référé auprès du tribunal de commerce de Paris, réclamant que les bas tarifs d'Air Inter soient étendus à l'ensemble des destinations intérieures de la compagnie. Il a aussi décidé d'offrir, dès le 15 janvier et jusqu'à la fin de l'année, une carte d'abonnement gratuite aux abonnés régionaux de son concurrent sur simple présentation de leur carte Air Inter. Histoire de se constituer un fichier « hommes d'affaires », une clientèle qui lui échappe un peu.

M. La.

La CGM veut apurer ses dettes avant sa privatisation

C'EST une véritable tornade qu'a essuyée, l'an passé, le groupe public Compagnie générale maritime (CGM). Le résultat courant sera déficitaire de 542 millions de francs, alors qu'il avait été estimé en début d'année à 230 environ. « *Nous avons connu beaucoup de malheurs* », a sobrement commenté le président Eric Giuily, lundi 9 janvier, à la veille d'une réunion du conseil d'administration. « *Je pense que 1995 devrait être meilleure mais, instruit par l'expérience, je dis cela avec beaucoup de prudence* », a-t-il ajouté. Pour 1995, il table sur un résultat courant déficitaire de 99 millions de francs, pour un chiffre d'affaires qui devrait régresser de 4,7 milliards à 4 milliards (contre 6,3 milliards en 1993).

Tout s'est conjugué pour faire de 1994 une année noire : un cyclone aux Antilles qui a fait tomber les expéditions de bananes à 240 000 tonnes au lieu de 300 000 en année normale, la diminution sensible des exportations du Japon vers l'Europe et la mauvaise tenue des taux de fret à cause d'une concurrence exacerbée sur ces destinations, les difficultés sociales avec les arrêts de travail des dockers au Havre et à Marseille jusqu'à une date récente. Résultat : Eric Giuily a dû prendre, fin octobre, une décision stratégique grave, à savoir retirer la CGM des lignes de l'Extrême-Orient au profit de ses anciens partenaires du consortium TSA et notamment du géant néerlandais Nedlloyd. Aujourd'hui, la CGM loue ses navires à l'armateur de Rotterdam mais n'a plus de responsabilité commerciale opérationnelle. Eric Giuily escompte de ce loyer quelque 200 millions de recettes par an. Mais, en chiffre d'affaires, ce retrait (qui rappelle celui des lignes de l'Atlantique Nord en 1992) se traduit par une perte de chiffre d'affaires de 1,12 milliard de francs.

Présentant les grandes lignes du projet de budget pour 1995, Eric Giuily a indiqué que, sauf catastrophe, « *toutes les lignes qu'exploite la Compagnie devraient dégager un résultat courant équilibré voire bénéficiaire* », avant imputation des frais de structure. Un accord important vient d'être conclu entre le groupe public et l'armateur marseillais MarFret, comprenant un partage des coûts mais préservant un marketing séparé des deux opérateurs. Dans cette partie des Caraïbes, Eric Giuily a en outre annoncé que Cuba serait desservie en 1995.

La ligne autour du monde va s'enrichir d'un cinquième navire, affrété par un armateur allemand, et l'escale de Singapour, permettant notamment des transbordements vers le Vietnam, va être rouverte.

Le président de la CGM a confirmé que l'objectif de l'Etat actionnaire (qui a apporté en 1994 une dotation en capital de 1,6 milliard) était bien la privatisation de la compagnie (sauf les lignes de Corse assurées par la SNCM) d'ici à la fin de l'année. Il a indiqué que des négociations étaient en cours avec le gouvernement pour régler la question de l'apurement des dettes. L'endettement atteint actuellement environ 4 milliards de francs. Quant aux effectifs, ils devraient diminuer de 440 salariés d'ici à juin 1996 dans le personnel sédentaire en France et à l'étranger, et d'une centaine chez les marins et officiers.

F. Gr.

Après sa restructuration à marche forcée Philips reprend l'offensive

La confiance retrouvée, le groupe néerlandais se dote d'une nouvelle stratégie

Jan Timmer, appelé aux commandes de Philips en 1990 pour redynamiser un mastodonte en perte de vitesse, a atteint son objectif. Le groupe électronique va redevenir cette année une des vedettes de la Bourse d'Amsterdam. On a même avancé son nom pour participer à un rachat aussi symbolique que celui de la firme américaine Apple. Mais l'identification de nouveaux marchés reste délicate.

AMSTERDAM
de notre correspondant

Depuis l'année noire 1990, qui l'avait vu crouler sous 4,24 milliards de florins de pertes, Philips avait purement et simplement disparu de la liste des repreneurs potentiels de sociétés dans l'électronique ou l'informatique. Pis, c'est le groupe néerlandais lui-même que l'on donnait régulièrement bon pour une vente « par appartements ». Mais, en fin de semaine dernière pourtant, Philips a fait son grand retour sur la scène des grandes opérations : en l'occurrence, le rachat d'Apple avec Matsushita et Oracle. Le hollandais a démenti. Mais on ne prête qu'aux riches. Même si la rumeur était infondée, le simple fait que Philips soit nommé démontre que la multinationale est à nouveau jugée suffisamment solide pour reprendre une société, et non des moindres.

D'autres éléments confirment ce retour en grâce. Le 2 décembre 1992, la banque d'affaires Mees Pierson avait lancé un warrant (action avec vente à terme) Philips nommé Centurion, du nom de l'ambitieuse opération de redressement de l'entreprise lancée par son nouveau président, Jan Timmer. Le titre Centurion avait pour particularité d'être fondé sur les seules activités de Philips ; la filiale discographique Polygram, poule aux œufs d'or du groupe, n'était pas concernée. Or, introduit à 1,33 florin, le titre valait deux ans plus tard 20,11 florins. Onze analystes financiers ont récemment prédit que le titre Philips figurerait en tête des actions les plus performantes à la Bourse d'Amsterdam à la mi-95, loin devant la seconde, KLM. Enfin, quiconque se penche sur les résultats du groupe est convaincu que le pire est passé. Certes, le chiffre d'affaires, évalué à 60 milliards de florins pour 1994, a tendance à stagner. Mais le résultat d'exploitation par rapport aux ventes est passé de 4 % du volume des ventes en 1989 avant la crise, à 6,3 % par les analystes en 1994 : c'est encore insuffisant, mais bien meilleur que les 2,2 % de 1992. Quant au bénéfice net, il devrait osciller autour de 2 milliards de florins pour l'an dernier.

Ce rétablissement est à mettre à l'actif de la nouvelle équipe de direction du Philips. Carrure de lutteur, yeux bleus glacés, rarement souriant, Jan Timmer, aux commandes de la société, a succédé à Cor van der Klugt en juillet 1990. En catastrophe. Presque centenaire, le groupe basé à Eindhoven avait acquis la morgue de ceux qui, sous l'effet de la réussite, abandonnent toute vigilance. Le groupe avait découvert la cassette audio, le disque compact et bien d'autres produits, figurait parmi les plus grands industriels de l'éclairage et était présent sur tous les marchés, des ordinateurs aux rasoirs électriques en passant par le matériel médical, électronique. Un tel géant semblait inébranlable. Mais, progressivement, la firme s'est transformée en moloch bureaucratique en proie à des luttes intestines. *« Le conseil d'administration, c'était le politburo »*, se souvient Peter Moerman, ex-directeur chez Philips et aujourd'hui professeur d'économie à l'université de Rotterdam. Aussi, lorsque Philips annonce au 1er trimestre 1990 que son bénéfice ne dépasse pas les 6 millions de florins, après avoir quelque temps plus tôt laissé présager de très bons résultats, les investisseurs se sentent floués. Le titre entame une vertigineuse dégringolade en Bourse, Cor van der Klugt est écarté et Jan Timmer, artisan de la réussite du disque compact, hérite du délicat statut d'homme providentiel. Rude tâche que celle attribuée à Timmer. Mais l'homme n'est pas de ceux qui se défilent. Le « bûcheron » coupe dans les activités déficitaires, dans les effectifs et dans tout ce qui n'est pas productif à ses yeux. Philips abandonne la mini-informatique, stoppe les coûteuses recherches sur les micro-processeurs dans le cadre du programme européen Jessi, et se retire du joint-venture dans l'électro-ménager avec Whirlpool.

Une cure d'austérité qui a porté ses fruits

Les effectifs

Evolution du chiffre d'affaires

Résultats nets

1988 89 90 91 92 93 94

Source : Philips

UN OCÉAN DE DETTES

Entre 1989 et 1993, les effectifs passent de 305 000 à 238 000 salariés, tandis que les sièges de certaines activités sont délocalisés *« pour coller au marché »* : l'audio à Singapour et les portables-audio à Hongkong. Parallèlement, Timmer lance sa révolution culturelle, visant à responsabiliser toutes les couches de l'entreprise.

Timmer injecte du sang neuf dans l'entreprise. Il embauche le président de la chaîne de supermarchés Ahold, Pierre Everaert, qui apporte au directoire son expertise des marchés de grande consommation. Il nomme Floris Maljers, ex-PDG d'Unilever, à la tête du conseil de surveillance, qui avait mené à bien le recentrage du conglomérat. Surtout, il fait de Dudley Eustace son directeur financier et vice-président.

Ce Britannique que l'on dit « à l'épreuve du stress » avait fait merveille chez British Aerospace. Il devra rétablir la confiance des actionnaires et des banques et, surtout, sortir Philips de son océan de dettes. Timmer et Eustace s'acharnent à diminuer les stocks, rallongent les délais de paiement des fournisseurs et raccourcissent l'encaissement des créances. Ils diffèrent les investissements jugés secondaires, vendent des biens immobiliers comme le siège parisien, et se retirent de la coentreprise avec Mastushita. Eustace utilise des moyens peu orthodoxes, tel le placement auprès de la Rabobank d'une partie de ses brevets et licences avec, en contrepartie, un accord de location à long terme : une technique nommée « sale-lease back », qui aurait rapporté aux environs de 500 millions de florins au groupe. Deux ans plus tard, le résultat est à la hauteur des ambitions. Le docteur ès finances Dudley Eustace a même atteint plus tôt que prévu son objectif d'inverser le ratio dettes sur fonds propres de 60/40 en 1992 à 40/60. Eustace s'est empressé de tempérer les enthousiasmes : *« Désormais, la progression sera beaucoup plus lente »*, a-t-il prévenu.

En ce début 1995, le rétablissement de Philips est donc un fait avéré, même si l'augmentation de 20 % depuis 1990 de la productivité des salariés n'a toujours pas comblé la différence avec les concurrents Sony et Hitachi. En mars dernier, Jan Timmer a annoncé fièrement *« l'heure de la revitalisation a sonné »*. Philips a obtenu une facilité de crédits de 2,5 milliards de dollars d'un syndicat de cinquante-trois banques (qui pourrait être utilisée pour un rachat du type Apple), et il consacre quelques 3 milliards de florins à la recherche (un montant toutefois jugé insuffisant par certains spécialistes). Philips miraculé grâce à Centurion qui, martèle Jan Timmer, *« ne s'arrêtera pas »* ? Réponse de Jean-Paul Hurault, un Français membre de la direction de la recherche, qui a vécu tout le processus : *« Je ne sais si cela suffira à sauver le groupe, mais, sans ce type d'opération, il n'existerait plus à ce jour. »*

Alain Franco

Prospecter de nouveaux marchés : trois orientations

OÙ PHILIPS trouvera-t-il de nouveaux marchés ? *« Personne n'a la réponse »*, se borne à répondre la direction. On peut cependant indiquer trois orientations : les composants électroniques qui font un retour en force dans l'activité du groupe, les nouveaux matériels grand public, et les produits dérivés.

Les composants et semi-conducteurs, qui représentaient 12 % du chiffre d'affaires en 1993 (contre 13 % pour l'éclairage, 16 % pour les systèmes professionnels et 56 % pour les produits grand public) semblaient tombés en disgrâce à l'arrivée de Jan Timmer. Or, le groupe a investi, au début de la décennie, un demi-milliard de florins dans une usine à Nimègue, aux Pays-Bas. Selon Jan Mansveld, directeur de l'unité de production, *« les années à venir seront en or, avec une croissance régulière de 10 % des bénéfices »*.

Philips mise aussi beaucoup sur deux nouveaux produits : la cassette analogique DCC et le disque-compact interactif CD-I. La première restitue un son de la qualité du CD audio. Mais ses ventes ont du mal à décoller, tout comme d'ailleurs celles de son concurrent direct, le mini-disque de Sony. Trop chers pour les consommateurs qui se méfient de toutes ces nouveautés en ces temps de récession. Selon Philips, les ventes de lecteurs DCC à la fin 1994 devaient atteindre les 150 000 dans le monde, dont les trois-quarts sous la marque du groupe, loin derrière les prévisions. *« Il faudra attendre la baisse des portables à un niveau proche de celui des baladeurs pour constater une réelle amélioration »*, confiait l'été dernier le PDG de Polygram, Alain Levy. Même constat pour le CD-I qui se branche sur la TV et dont les ventes devraient stagner bien en-deçà de l'objectif du million d'unités.

Reste les activités en amont de l'électronique grand-public : les cassettes, films, vidéos et autres jeux. Afin de développer ces activités, Jan Timmer a créé la division Philips Media chargée d'inventer et de distribuer ces produits. Le groupe compte également sur Polygram, filiale à 75 %, pour qui 1994 devrait être une année de bénéfices records, et qui s'est lancée avec un certains succès dans le cinéma en produisant par exemple *Quatre mariages et un enterrement*.

Certaines activités sont passées au second plan, telle la mythique télévision haute définition (TVHD), étudiée en collaboration avec Thomson, remplacées par d'autres plus nouvelles comme les écrans à cristaux liquides ou le disque compact vidéo (*le Monde* des 10 et 20 décembre 1994).

A. Fo.

Le téléphone mobile s'installe au Liban

Deux opérateurs, France Télécom et Telecomm Finland, veulent profiter du renouveau du pays

BEYROUTH
de notre correspondant

Toute la classe aisée du Liban attend ces jours-ci le *« cellulaire »* comme la panacée. Le réseau téléphonique local s'est délabré durant les dernières années de guerre. C'est donc peu de dire que les deux réseaux de téléphone cellulaire qui doivent entrer en service avant la fin du mois de janvier sont promis à un vif succès.

Deux opérateurs doivent se partager le marché. L'un d'eux est France Télécom, qui détient la majorité (67 %) des actions d'une société, France Télécom Mobile Liban (FTML) ; son réseau est baptisé *« Cellis »*, il utilisera des équipements Ericsson et Alcatel. Le second opérateur est *« Libancell »*, contrôlé en majorité par des capitaux libanais – dont le groupe Rizk-Thomé –, associés à un partenaire étranger, Telecomm Finland International, minoritaire avec 15 % des actions. Libancell a opté pour des équipements Siemens et Motorola.

Chacun des deux opérateurs teste actuellement ses installations, par l'intermédiaire de cinq cents clients privilégiés qui se promènent, téléphone mobile en main. Dans le courant de janvier, les abonnés commenceront à recevoir leurs lignes, et fin mars le service GSM devrait avoir atteint son régime de croisière. Compte tenu des souscriptions déjà recueillies par les deux sociétés, on peut estimer que le démarrage se fera avec 50 000 abonnés environ. L'objectif pour l'année en cours est d'atteindre 100 000 abonnés, et l'objectif final 250 000. C'est en tout cas l'autorisation totale – à raison de 125 000 lignes par opérateur – concédée par l'Etat en vertu du contrat dit BOT (construire, exploiter, transférer) pour une durée de douze ans aux deux sociétés concurrentes. La redevance revenant à l'Etat libanais équivaut à 20 % de la recette brute pour les huit premières années d'exploitation et à 40 % par la suite.

Déjà, avec les 50 000 abonnés au GSM de départ pour un réseau fixe de 400 000 lignes, le Liban sera le pays ayant la plus forte densité de téléphone mobile au monde, soit un taux de plus de 12 % par rapport au réseau fixe. Ce taux pourrait atteindre finalement 20 à 25 %, lorsque le GSM aura fait le plein, même en supposant réalisé le projet de développement du réseau fixe étatique à un million de lignes. A titre de comparaison, en France, il existe actuellement à peine plus d'un demi-million d'abonnés au GSM (soit 1,5 %).

Compte tenu des besoins à couvrir, le succès ne fait guère de doute. Le GSM est assurément un *« téléphone de riches »*, mais il se révèle relativement moins cher au Liban que partout ailleurs : à 5 cents (0,27 FF) la minute, le *« cellulaire libanais »* est de loin le moins onéreux du monde (en France : 3,4 francs à Paris, 2,80 francs en province). En revanche, le raccordement au réseau y est, après la Russie, le plus cher : 2 700 francs (contre 350FF en France). Mais il est vrai que, comme l'appareil (autours de 5 000 francs), on ne le paie qu'une fois. Le Liban, téléphoniquement sous-développé, dispose en outre d'une classe aisée suffisament importante pour fournir, malgré les coûts, une masse d'abonnés correspondant au départ à près de 2 % de la population et qui pourrait atteindre en finale 7 ou 8 % (1 % en France). Le Liban devient ainsi le 36e pays du monde (dont 22 en Europe) à se doter du GSM. Il pourrait bien en devenir, proportionnellement, le plus gros utilisateur.

Lucien George

La consommation télévisuelle ne devrait plus progresser d'ici à 2005

Selon les conclusions d'un colloque organisé par Télédiffusion de France avec « Le Monde », les programmes diffusés « à la carte » ne devraient pas supplanter les chaînes généralistes

VINGT ANS exactement après l'éclatement de l'ORTF en sept sociétés distinctes, les anniversaires sont forcément nombreux. Après TF 1, qui n'a pas craint de gommer les sursauts de sa privatisation et de fêter sans ciller ses deux décennies d'existence, Télédiffusion de France (TDF) a choisi de célébrer le sien, lundi 9 janvier, à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette (Paris), en tentant de dessiner « la télé de l'an 2005 ».

Pourquoi la télé ? Pourquoi 2005 ? Amateurs de sciences exactes, les ingénieurs de TDF – filiale de France Télécom qui propose ses services techniques à plus d'une dizaine de télévisions nationales ou locales et offre près de deux mille fréquences à plus d'une centaine de radios – ne craignent pas les plans sur la comète : ils ont donc préféré discourir de la bonne vieille lucarne cathodique plutôt que des autoroutes de l'information... Et préféré revendiquer, par la voix de Bruno Chetaille, président de TDF, la *« modestie dans la prospective, et le droit à l'erreur dans la prévision »*.

L'histoire de la télévision est en effet ponctuée de ratés. Technologiques, d'abord. Le décalage entre les cycles technologiques, porteurs d'innovations, et les cycles de l'économie des usagers, traditionnellement plus lents, est à l'origine de ces ratés, selon Philippe Levrier, directeur général de TDF. Les techniques de communication dépassent leur inventeur et ont leur vie propre, quasi imprévisible.

La science offre au moins cet avantage : à défaut de brosser le portrait de la télévision jusqu'en 2005, les ingénieurs ont pu au moins dire ce qu'elle ne serait pas, une technologie qui n'est pas connue aujourd'hui n'ayant guère de chance de s'imposer dans le grand public (c'est-à-dire à des prix raisonnables).

C'est pourquoi Jacques Sabatier, vice-président de Thomson Consumer Electronics, a pu affirmer sereinement qu'il n'y aurait pas, *a contrario* de tous les rêves et de toutes les promesses, d'« écran plat qu'on accroche au mur » : tout juste peut-on espérer voir en 2005 de grands téléviseurs, épais de 25 centimètres. Le téléviseur apprendra seulement à intégrer – comme il vient de le faire pour le procédé Nicam, qui permet de diffuser un son stéréo sur les images des chaînes hertziennes – de nouvelles fonctions : décodage numérique, lecture des fameux « DVD » (vidéodisques numériques), capables d'enregistrer dans les meilleures conditions un film de 135 minutes...

La micro-informatique apprendra à faire de la télévision, mais ne la supplantera pas. Ici, comme ailleurs, le téléspectateur est roi. Il multiplie les écrans chez lui. Il choisit et dispose, dans la panoplie sans cesse élargie qu'on lui présente, des images qui lui plaisent. Or, les exemples étrangers témoignent que le téléspectateur de 1994 est assez conservateur. Aux Etats-Unis, a rappelé Pierre Wiehn, conseil en programmation, l'audience des trois *networks* a cessé, depuis deux ans, de décroître. Leur part de marché a même légèrement augmenté, pour se stabiliser à 61 %. Si on y ajoute les 14 % de la Fox, quatrième réseau, les chaînes généralistes américaines concentrent 75 % de l'audience nationale et la même proportion d'investissements publicitaires.

TRIPLEMENT DES RESSOURCES

La multiplication de l'offre n'entraîne pas *ipso facto* d'éparpillement de l'audience, a confirmé Jacqueline Aglietta, PDG de Médiamétrie. *« En Allemagne, l'écart de consommation entre ceux qui disposent d'une offre classique de six à quinze chaînes et ceux qui, par le câble ou le satellite, ont accès à trente ou soixante canaux n'est que de quelques minutes à un quart d'heure par jour. »* Présidents et directeurs généraux des chaînes généralistes, réunis pour la circonstance, ont abondé en ce sens.

Responsable du département communication et médias du BIPE, Nathalie Coste-Cedan a montré, en analysant l'évolution des chaînes publiques, que leurs ressources avaient triplé entre 1974 et 1994. Mais la redevance, qui finançait alors la totalité du système télévisé, n'en alimente aujourd'hui qu'un quart, tandis que le volume horaire de diffusion est, lui, multiplié par quatre. *« Phénomène aggravant, ces programmes, avec la dérive des droits de diffusion, sont de plus en plus onéreux »*, a relevé Pierre Wiehn. A l'opérateur, qui doit diversifier son offre avant une manne décroissante, de tester et d'anticiper les choix du téléspectateur, d'harmoniser les stratégies et de nouer les alliances entre des acteurs qui, il y a vingt ans, avaient choisi de divorcer. Pour la télé aussi, le futur, décidément, n'est plus ce qu'il était.

Ariane Chemin

« L'Evénement du Jeudi » a réussi à boucler son tour de table

En dépôt de bilan depuis octobre, l'hebdomadaire a de nouveaux actionnaires. Le tribunal examinera le plan de reprise mercredi 11 janvier

C'était presque inespéré. De promesses en désistements de dernière minute, la reprise de *l'Evénement du jeudi* ressemblait à un feuilleton à rebondissements. A la veille de déposer son plan de reprise devant le tribunal de commerce de Paris, l'hebdomadaire a réussi à boucler son tour de table. Thierry Verret, candidat à la reprise, détiendra 51 % du capital de 30 millions de francs, le reste se répartissant entre une société d'investisseurs (25 %), présidée par Jacob Abou – dirigeant de plusieurs journaux professionnels d'automobile et ancien candidat à la reprise de l'hebdomadaire en même temps que Thierry Verret – et Hachette, qui prendra un peu moins de 24 %, une petite part du capital étant destinée à l'Association des amis de *l'Evénement du jeudi*, créée pour défendre le titre (*Le Monde* du 16 septembre 1994). Il n'est pas exclu que la part d'Hachette tombe à 19 % au cas où un nouvel investisseur prendrait 5 % du capital.

Le plan de reprise élaboré par Thierry Verret prévoit un recentrage sur l'hebdomadaire, avec l'abandon de ses filiales – salles de cinéma, actions dans RFM qui devraient être cédées à Canal Plus (*Le Monde* du 6 janvier), etc. Il devrait comporter de 50 à 60 licenciements sur 150 salariés. Il sera présenté au tribunal de commerce, mercredi 11 janvier. A moins d'un ultime coup de théâtre, comme il s'en est produit plusieurs depuis le dépôt de bilan du journal, le 4 octobre 1994.

Assez rapidement une solution s'est esquissée autour de Thierry Verret, PDG du Groupe Lamarre, une maison d'édition spécialisée dans la médecine, les sciences et le droit, qu'il a vendue cet été au groupe néerlandais Wolters Kluwer. Hachette, qui avait refusé d'apurer la dette de *l'Evénement du jeudi* cet été, ce qui avait provoqué une nouvelle crise, restait dans le capital. Manquait un ou deux actionnaires.

Le CIC puis l'assureur allemand Hanover Rück manifestaient leur intérêt, avant de se retirer. *Idem* pour une filiale de la National Westminster Bank, qui renonçait peu avant le dépôt au tribunal du plan de reprise. Le tribunal accordait finalement un délai jusqu'au 11 janvier pour boucler le tour de table. Tout récemment une solution s'était bâtie, avec la Banque française du commerce extérieur (BFCE), mais elle a aussi échoué, à la dernière minute.

Dimanche 8 janvier à « L'Heure de vérité » (France 2), Nicolas Sarkozy, *ministre du budget*, chargé de la communication, avait cette ultime péripétie en tête lorsqu'il se disait *« préoccupé de la situation d'un certain nombre d'hebdomadaires qui ne trouvent pas, même pour des petites sommes, un certain nombre de chefs d'entreprise pour s'engager. »* *« Aujourd'hui,* poursuivait-il, *dans le contexte qui est celui des affaires et de la vie politique en France, les groupes qui pourraient aider des quotidiens ou des hebdomadaires ne veulent pas le faire. C'est un problème pour la démocratie. »*

Alain Salles

Le CSA pourrait à nouveau sanctionner Skyrock

LE CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA) va étudier de nouvelles sanctions à l'encontre du réseau FM Skyrock, lors de sa réunion plénière, mardi 10 janvier. Le CSA a sanctionné la radio, la semaine dernière, après qu'un animateur s'était réjoui en direct du meurtre d'un policier à Nice. Il lui avait enjoint d'interrompre son programme pour vingt-quatre heures, lundi 9 janvier, *« ou de diffuser un fil musical »*, selon la précision d'un des conseillers du CSA. La radio a choisi d'interrompre son programme mais a laissé ses auditeurs s'exprimer sur son antenne (*Le Monde* du 10 janvier). Le conseiller estime, *« sans doute comme les autres membres »*, que la sanction n'a donc pas été respectée et qu'un nouveau délit a été commis. Les « sages » pourraient envisager d'autres sanctions contre Skyrock, dont une nouvelle suspension. *« Le recours devant le Conseil d'Etat décidé pour la radio Ici et maintenant, responsable de propos racistes, dure depuis un an. Compte tenu de l'accumulation des mises en demeure faites à Skyrock, nous avions décidé d'agir vite et de façon symbolique »*, explique le conseiller, qui précise que *« la suspension de programmes de vingt-heures heures n'est pas une première et s'est déjà appliquée à des radios locales »*.

« La République du Centre » change de formule

« LA RÉPUBLIQUE du Centre » a publié une nouvelle formule, lundi 9 janvier. Le journal d'Orléans regroupe désormais l'information en un seul cahier qui intègre l'information locale et régionale, auparavant traitée dans un second cahier. Il a en outre adopté une nouvelle typographie. Quatre suppléments thématiques seront publiés dans la semaine : sports (lundi), économie (mardi), sorties (vendredi) annonces classées (samedi). Le quotidien diffusait 57 592 exemplaires en moyenne en 1993, dans les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir, selon Diffusion-contrôle. Sa nouvelle formule veut développer l'information de proximité.

■ **QUOTAS AUDIOVISUELS : l'ancien ministre socialiste de la culture et de la communication** Jack Lang souhaite dans une lettre adressée à Jacques Delors que *« les quotas de diffusion des œuvres audiovisuelles soient consolidés »* dans le projet de révision de la directive « Télévisions sans frontières ». M. Lang, qui fut l'un des artisans de l'élaboration de ces quotas en 1989, écrit : *« Des responsables de l'industrie audiovisuelle américaine veulent aujourd'hui obtenir de l'Europe ce que les accords du GATT leur avaient refusé. Ils exercent sur les autorités européennes un chantage inacceptable. »* Le maire de Blois, député socialiste européen, fait appel à la *« combativité »* de l'ancien président de la Commission européenne pour que *« l'Europe culturelle soit sauvegardée et que les quotas de diffusion des œuvres audiovisuelles soient consolidés »*.

■ **PRESSE NATIONALE : le quotidien *InfoMatin*** va porter son prix de vente de 3 francs à 3,80 francs, lundi 16 janvier. Le journal ne rompt pas avec sa politique de prix de vente modéré mais prend ainsi en compte l'augmentation du prix du papier auquelle toute la presse écrite est confrontée. Pour fêter son premier anniversaire, le quotidien publie mardi 10 janvier sur huit pages une sélection des meilleurs dessins des « Guignols de l'info », qui paraissent dans ses pages. Le journal devrait déménager, fin février, des locaux qu'il occupe depuis sa création à Ivry-sur-Seine, au siège administratif du *Monde*, pour s'installer dans le dixième arrondissement de la capitale.

■ **PRIX DU PAPIER : Alain Ayache a déposé une plainte à Bruxelles**, vendredi 6 janvier, auprès de la direction générale de la concurrence de la Commission des communautés européennes pour violation par les producteurs scandinaves de papier de l'article 85 du traité de Rome. La hausse du prix du papier devrait être de 20 % à 30 % (*Le Monde* du 7 décembre 1994). Le patron du *Meilleur* et de *Réponses à tout* explique que *« l'évolution récente du prix du papier d'impression (...) a pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du Marché commun »*. Pour sa part, Alain Ayache négocie avec des papetiers russes, à des prix inférieurs de 30 % à 40 % à ceux des scandinaves.

■ **MULTIMÉDIA : Matra-Hachette multimédia, la maison d'édition Grolier et Hachette Livre**, ont annoncé lundi 9 janvier la création d'une société commune, Hachette livre interactive, destinée à *« la production, le développement et l'édition de produits multimédias, dans les domaines des guides, conseils pratiques et de la jeunesse »*. Créée par ces trois filiales de Lagardère groupe, Hachette Livre interactive compte éditer une vingtaine de CD-ROM grand public dans les deux prochaines année. La société sera dirigée par Arnaud Lagardère, directeur général de Matra-Hachette multimédia et par Jean-Louis Lisimachio, PDG d'Hachette livre.

■ ***CÂBLE : Les groupes américains Time Warner et US West*** devraient prendront, mardi 17 janvier, une participation minoritaire dans le capital de Titus Communications, nouvelle société créée pour investir 2,1 milliards de francs dans la mise en place d'un réseau câblé au Japon. Contrôlée par la maison de commerce Itochu et le groupe Toshiba (28,4 % des actions chacun), Titus Communications devrait lancer une dizaine de chaînes câblées régionales pour desservir 150 000 à 200 000 foyers.

La crise mexicaine affaiblit le dollar et renforce le deutschemark

La Réserve fédérale américaine est intervenue pour soutenir le peso

Le dollar a brutalement chuté lundi 9 janvier et mardi 10 janvier après l'intervention de la Réserve fédérale pour soutenir le peso mexicain. Les conséquences de la crise financière mexicaine sur l'économie et les banques américaines pèsent sur le billet vert. Du coup, le deutschemark est plus que jamais une valeur refuge. Face à la devise allemande, la lire et la peseta sont à leur niveau le plus bas et le franc est lui aussi très affaibli.

GRANDE PREMIÈRE depuis le début de la crise financière mexicaine le 21 décembre 1994, la Réserve fédérale américaine (Fed) est intervenue directement sur les marchés de change lundi 9 janvier afin d'enrayer la chute du peso. La Fed a agi à la demande de la banque centrale du Mexique et a annoncé qu'elle avait l'intention d'acquérir 5 millions de dollars de pesos, son objectif étant de ramener la devise mexicaine à un cours de 5 pesos pour un dollar.

A l'issue de deux vagues d'achat menées par la banque centrale américaine, le peso s'est assez sensiblement redressé. Il s'échangeait en fin de séance lundi soir à New York 5,30 pesos pour un dollar contre 5,65 pesos vendredi. Il a réduit ses pertes à un peu moins de 35 % en l'espace de trois semaines. En parallèle à l'intervention de la Fed, la banque centrale du Mexique a effectué lundi un premier retrait de plus de 500 millions de dollars sur la ligne de crédit de 18 milliards de dollars mise à sa disposition par les autorités financières internationales.

ENTREPRISES SOUS SURVEILLANCE

Mais la confiance des investisseurs dans l'économie mexicaine n'est pas revenue comme par enchantement. Banquiers et autres gérants de portefeuille ne semblent toujours pas convaincus par le plan d'urgence mis au point par le gouvernement mexicain. Ils redoutent que nombre d'emprunteurs privés mexicains se trouvent en défaut de paiement alors que certaines grandes entreprises ont déjà été mises sous surveillance par des agences de notation. Une des principales organisations patronales mexicaines, la Chambre nationale des industries de transformation (Canacintra), a même demandé la mise en place d'un moratoire de six mois sur le remboursement des dettes bancaires des entreprises et sur le paiement de leurs impôts, pour empêcher des fermetures d'entreprises et des licenciements. Ce qui n'a fait que renforcer la crainte d'un effondrement de l'économie mexicaine.

PAS D'ISSUE RAPIDE

Du coup, le dollar qui était nettement en hausse vendredi après la publication des statistiques sur l'emploi aux Etats-Unis en décembre 1994 a brutalement rechuté. Le recul a été d'autant plus violent que l'intervention de la Fed rend aux yeux des analystes plus incertaine une nouvelle hausse (la septième) de ces taux par la banque centrale américaine à l'issue de la prochaine réunion de son conseil de politique monétaire le 31 janvier. La Réserve fédérale peut difficilement d'un côté vendre du dollar pour soutenir le peso, et de l'autre augmenter ses taux et rendre sa monnaie plus attractive.

Du coup, lundi 9 janvier en fin de journée, le billet vert chutait à 1,5377 deutschemark contre 1,5643 vendredi soir. Face au yen, il parvenait à terminer juste au-dessus des 100 yens, à 100,05 yens contre 101,37 yens en fin de semaine dernière. Le dollar perdait aussi du terrain face au franc à 5,3145 francs contre 5,3960 vendredi soir. Mardi 10 janvier, la devise américaine se stabilisait à 100,13 yens, 1,5372 deutschemark et 5,3140 francs.

L'annonce d'un effondrement lundi 9 janvier des Bourses de Mexico et de Rio de Janeiro, qui ont perdu respectivement 6,77 % et 8,25 % ne laisse pourtant pas espérer une issue rapide à la crise mexicaine. Les pertes des investisseurs étrangers, essentiellement nord-américains, qui détiennent environ 60 % du marché obligataire et 30 % du marché des actions mexicains, étaient estimées à 10 milliards de dollars et pourraient être encore bien plus importantes. L'indice de la Bourse de Mexico, a chuté lundi de 152,67 points à 2 101,26 points à la clôture, enregistrant sa plus forte baisse depuis le 16 octobre 1989. A Rio, les analystes se sont déclarés incapables d'offrir une explication à la chute du marché autre que la contagion de la crise mexicaine.

Eric Leser

Lire et peseta au plus bas face à la devise allemande

LA FAIBLESSE du dollar est à la fois la cause et une conséquence de la force du deutschemark. La devise allemande a d'autant plus servi de valeur refuge qu'elle profite également des incertitudes politiques en Espagne et en Italie notamment. Le deutschemark était en forte hausse contre la plupart des devises lundi 9 janvier et mardi 10 janvier sur le marché des changes européen. Il a atteint ses plus hauts niveaux historiques contre la peseta et la lire en reprenant brutalement un pfennig et demi face au dollar.

La monnaie allemande a terminé la journée à 86,52 pesetas, le cours le plus haut de son histoire, contre un précédent record historique établi vendredi 6 janvier à Londres à 85,78 pour un mark. Les opérateurs restaient méfiants à l'égard de la peseta, déstabilisée depuis plusieurs semaines par le scandale du GAL. Le gouvernement minoritaire socialiste de Felipe Gonzalez est de plus en plus ébranlé par les accusations de policiers, actuellement en prison, affirmant qu'il a téléguidé entre 1983 et 1987 l'assassinat en France de 27 militants de l'ETA par le Groupe anti-terroriste de libération (GAL).

Le président du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, a de nouveau démenti lundi dans la soirée à la télévision espagnole avoir été au courant d'une opération menée dans les années 80 pour assassiner des militants de l'ETA.

DE L'HUILE SUR LE FEU

Pour Brian Martin, économiste à la Citibank, des rumeurs non vérifiées d'intervention de la Banque d'Espagne, soupçonnée d'avoir vendu des marks contre des pesetas afin de soutenir la devise, n'ont fait que jeter de l'huile sur le feu. L'institut d'émission avait tenté de reprendre la situation en main la semaine dernière en relevant à la surprise générale son taux d'intervention de 7,35 % à 8 %, mais cette décision a accru la nervosité des opérateurs.

De son côté, la lire a succombé à des rumeurs d'abaissement de la note de l'Italie par l'agence de notation financière Standard and Poor's, la devise italienne est tombée à 1 050,7 pour un deutschemark contre un précédent record historique de 1 050,5 pour un mark atteint le 29 décembre à la suite de la démission du président du conseil, Silvio Berlusconi.

La semaine dernière, l'agence de notation financière Moody's avait confirmé des rumeurs du marché similaires en abaissant la note de la Suède, provoquant au passage une forte chute de la couronne suédoise. La couronne a continué à baisser lundi 9 janvier, tombant à 4,8731 pour un deutschemark, contre 4,8333 vendredi soir.

RUMEURS DE HAUSSE

« Tant qu'il n'y a pas un gouvernement nommé en Italie, la lire continuera de glisser », a indiqué pour sa part une cambiste d'une banque américaine à Paris. Les propos du gouverneur de la Banque d'Italie, Antonio Fazio, selon qui une hausse des taux d'intérêt à court terme n'affecterait pas forcément le déficit public italien, ont relancé les rumeurs de hausse des taux italiens. *« Le marché craint une hausse des taux qui se retournerait contre la devise, comme on l'a vu avec la peseta la semaine dernière »*, estime un analyste.

De son côté, le franc n'a pu échapper au mouvement de fond en faveur du mark en Europe. Le franc s'est légèrement affaibli face à la monnaie allemande à 3,4580 francs mardi 10 janvier au cours des premiers échanges entre banques contre 3,4530 francs lundi. Même le schilling autrichien au premier jour de son adhésion au mécanisme de changes du système monétaire européen était en baisse face au mark. Le schilling s'est inscrit à 7,08 pour un deutschemark, sous son cours central de 7,0355.

E. L.

La Commission bancaire condamne la Banque commerciale privée

UNI, actionnaire majoritaire de la BCP, assigne en justice l'UIC

L'ACTIONNAIRE majoritaire de la Banque commerciale privée (BCP), l'Union normande investissements (UNI), vient de déposer une assignation contre l'UIC-Sofal, filiale de la compagnie d'assurance publique GAN. Objectif : démontrer que l'UIC (Union industrielle de crédit), qui détient en direct 14 % de la BCP et qui, au fil des ans, a acquis 34 % des actions de l'UNI à titre de garantie s'est comportée comme actionnaire de référence de fait. C'est-à-dire totalement responsable de la situation de faillite de la BCP et donc financièrement responsable du passif.

Une thèse implicitement approuvée par la Commission bancaire. Dans son rapport – confidentiel – daté 4 janvier, l'autorité de contrôle des banques s'en prend à l'UIC – dont le président est désormais le président du GAN, Jean-Jacques Bonnaud. *« La défaillance de la BCP a une cause immédiate : la crise de trésorerie brutalement provoquée au milieu du mois de novembre 1994 par le groupe UIC, resté pratiquement seule contrepartie de l'établissement sur le marché interbancaire en raison des liens de capitaux et de personnes unissant les deux groupes depuis une vingtaine d'années »*, souligne le rapport. Comment, en effet, l'UIC aurait-elle pu ignorer la situation dans laquelle se débattait la BCP depuis au moins deux ans ? Le directeur de l'UIC, Alain Lefèvre, était président du conseil de surveillance de la petite banque. L'UIC était en novembre 1994 la seule source de financement de la BCP ; depuis septembre 1992, l'UIC était informée lors des conseils de surveillance de la BCP de ses difficultés de trésorerie, sachant pertinemment que le sauvetage de la banque passait par la désignation d'un actionnaire de référence bancaire. L'assignation détaille en outre les multiples opérations, notamment immobilières, dans lesquelles l'UIC et la BCP ont été associées comme la construction d'un hôtel dans l'île antillaise de Saint-Barthélémy. Ou encore le portage en 1991, à la demande du GAN, d'un prêt participatif de 7,5 millions de francs pour le magazine *Globe*.

Enfin, lorsqu'il s'est agi, en 1992 et à la demande de la Commission bancaire, d'augmenter de 100 millions de francs le capital de la BCP, c'est tout naturellement l'UIC qui a apporté la majorité des fonds. A partir de cette date, les sonnettes d'alarme retentissent de tous côtés. Compte tenu des liens qui unissent l'UIC à l'UNI, d'une part, et à la BCP, d'autre part, il ne fait de doute pour personne que la filiale du GAN est l'actionnaire de référence désigné. A tel point que le 21 octobre 1994, l'UIC, la Macif (qui détient 16,8 % du capital de la BCP) et les dirigeants de la banque mettent au point l'augmentation de capital autorisée par le conseil de surveillance du 11 juillet précédent et l'entrée de l'UIC dans le capital de la BCP. Le changement de pied du GAN est brutal. Le 15 novembre, à la demande de la Commission bancaire, l'UIC prête – à nouveau – 46 millions de francs à la BCP mais dès le lendemain dénonce deux autres lignes de crédit d'un montant équivalent. L'assureur, qui connaît des graves difficultés sur ses propres activités, coupe ainsi les vivres à la BCP et… ridiculise en passant la Commission bancaire. On comprend que cette dernière ne soit pas tendre avec l'UIC, tout en se montrant impuissante à imposer ce statut d'actionnaire de référence tant redouté par le GAN.

Dans son rapport, la Commission bancaire rappelle que la fermeture de l'unique guichet parisien de la BCP l'a conduit *« à constater l'indisponibilité des dépôts constitués auprès de la BCP et à notifier cette situation à l'Association française des banques qui a immédiatement mis en place le dispositif d'indemnisation des déposants. Dès le 15 décembre 1994, le Crédit du Nord a débloqué 75 millions de francs »*.

L'intervention de l'Union normande investissements est unique en son genre. Car s'il ne semble pas incongru d'attaquer l'UIC, actionnaire de l'UNI et partenaire *« industriel »* indéniable de la banque, la responsabilité de l'autre actionnaire de l'UNI, le groupe Vuillème qui détient 83 % du groupe et dont le président, Jacques Vuillème, assurait la direction de la BCP, ne peut être écartée.

La première audience auprès du tribunal de commerce de Paris devrait se tenir à la fin du mois. L'UIC risque d'être appelée en comblement de passif. Il ne s'agit peut-être que du début d'une longue série de procédures. Les créanciers qui n'ont pas été indemnisés en totalité risquent de saisir les éléments du dossier pour se tourner à leur tour vers la justice.

Babette Stern

Des conclusions sévères

La Commission bancaire conclut dans son rapport : *« Fragilisée par la crise économique qui a provoqué une dégradation constante de ses actifs au cours de ces trois dernières années, la Banque commerciale privée a vu le marché interbancaire lui retirer progressivement ses concours, à l'exception toutefois du groupe UIC-Sofal avec lequel elle entretient d'étroites relations d'affaires depuis près de vingt ans (…).*

Aucun actionnaire bancaire de référence n'ayant pu être découvert, l'établissement ne pourra pas être revivifié (…). Dans ces conditions, la période intermédiaire de « redressement » apparaît comme un temps perdu (…). En conséquence, l'Inspection estime que l'agrément octroyé par le Comité des établissements de crédit à la BCP devrait être retiré afin que puisse être mise en œuvre, dans les plus brefs délais, une procédure de liquidation de l'établissement. »

S. G. Warburg se retire du marché des eurobonds

BANQUE. S. G. Warburg a annoncé, le lundi 9 janvier, qu'elle allait se retirer du marché des eurobonds. La banque d'investissement britannique a décidé de ne plus intervenir sur le marché des obligations libellées dans neuf devises, dont le mark, le franc et le yen. Un mois après l'échec de ses discussions avec la banque américaine Morgan Stanley, la banque prend ainsi les premières mesures pour redresser une situation assez détériorée. Warburg a enregistré un résultat en chute de 58 % au cours du premier semestre, essentiellement à cause de ses pertes sur le marché des obligations. Warburg veut désormais se recentrer sur le marché des actions, des produits dérivés, le financement des entreprises. La banque d'investissement, qui avait lancé le marché des eurobonds en 1963, continuera cependant à lancer des émissions en livre sterling pour la moitié des groupes britanniques et à les vendre sur le marché domestique.

■ **SNECMA : le motoriste prévoit de supprimer 500 postes en 1995.** Il a annoncé au comité central d'entreprise (CCE), mardi 10 janvier, un plan social pour motif économique prévoyant la suppression de 500 postes pour ramener les effectifs de la maison-mère à 11 066 salariés fin 1995. Pour la direction, ces mesures motivées *« par un plan de charge des commandes qui reste bas, ne se traduira, comme ceux des années précédentes, par aucun licenciement sec »*. Pour la CFDT, il s'agit de postes en équivalent-temps plein et le plan toucherait environ 1 000 salariés, par le jeu des passages au temps partiel notamment. Cette annonce intervient alors que la Snecma vient de refuser la commande par la délégation générale de l'armement de vingt réacteurs M 88 en raison d'une baisse autoritaire des prix de 2 % (*Le Monde* du 6 janvier).

■ **CRÉDIT LYONNAIS : en difficulté, la banque aura besoin cette année encore** d'une aide substantielle de l'Etat et de ses principaux actionnaires, comprise entre 25 et 31 milliards de francs selon les premières estimations, rapporte le quotidien *La Tribune-Desfossés* du mardi 10 janvier. Cette somme s'ajouterait aux 23 milliards de francs du premier plan de sauvetage annoncé en mars 1994, auquel l'Etat avait contribué pour près de 18 milliards. L'objectif du second plan d'assainissement de l'établissement serait de limiter les pertes de 1994 au niveau de celles de 1993 (soit 6,9 milliards de francs) et d'obtenir une participation significative de la banque elle-même à l'effort de redressement.

■ **HYGIÈNE DENTAIRE : Colgate-Palmolive a conclu un accord définitif** avec le groupe pharmaceutique American Home Products (AHP) pour acquérir ses activités d'hygiène dentaire en Amérique latine pour 1,04 milliard de dollars (5,6 milliards de francs). Cet ensemble a généré un chiffre d'affaires de 290 millions de dollars en 1994. Ce désengagement devrait permettre à AHP de financer en partie le rachat d'American Cyanamid. À la fin de l'été 1994, ce groupe n'a pas hésité à mettre sur la table 9,2 milliards de dollars (47 milliards de francs) pour absorber l'un de ses concurrents, réalisant ainsi la plus importante OPA (Offre publique d'achat) de l'industrie pharmaceutique.

■ **IBM : le groupe informatique annonce une réorganisation de ses structures.** Lou Gestner, le président d'IBM, a annoncé lundi 9 janvier une réorganisation des activités logiciels et marketing, destinée à *« unifier les stratégies du groupe »*, explique t-il dans une lettre adressée aux salariés. Cette réorganisation a d'ores et déjà provoqué le départ de deux des principaux dirigeants du groupe informatique, à savoir celui de Bob LaBant, le patron des opérations Amérique du Nord, et celui d'Ellen Hanckock, qui dirigeait la division logiciels, par ailleurs membres du comité exécutif d'IBM. M. Gestner a en fait décidé de rassembler l'ensemble des logiciels d'IBM au sein d'un groupe intégré, à la fois chargé du développement et de la commercialisation.

■ **BOEING : le groupe a enregistré 120 commandes en 1994,** selon une déclaration du constructeur américain, lundi 9 janvier, soit 9 de plus que les 111 annoncées à la fin du mois de décembre. La comparaison reste toutefois à l'avantage du consortium européen qui faisait état le même jour de 125 commandes. *« Cette notion même de commandes en unités n'a aucun sens en soi : un Boeing 737 n'a pas la même valeur qu'un 747, et un Airbus A319 est loin de générer un chiffre d'affaires comparable à celui d'un A340 »*, a estimé l'avionneur de Seattle. De janvier à novembre 1994, Boeing a livré 254 appareils, ce qui représente 60 % du marché, contre 109 pour Airbus sur la même période, soit 26 %, conclut l'avionneur de Seattle.

■ **PÉTROFINA : Fina Inc., filiale américaine du groupe belge Pétrofina,** va porter de 330 000 à 465 000 tonnes la production de polystyrène de son usine de Carville en Louisiane (Etats-Unis), pour en faire la plus grande usine mondiale pour ce type de produit. *« La demande de polystyrène dépasse les prévisions depuis plusieurs années, et en 1994, les capacités de production de l'industrie ont été utilisées à 91 % »*, expliquait le 9 janvier Pétrofina. Le polystyrène est une matière plastique utilisée dans la fabrication de nombreux objets usuels.

■ **PRÉCISION : Éric Leser est le chef de la section « Finances »** de la séquence « Entreprises » du *Monde* nouvelle formule. Son titre a été omis dans la liste parue dans *Le Monde* daté 8-9 janvier sous le titre « La rédaction permanente du quotidien : 239 journalistes ».

■ LA BOURSE DE PARIS a décroché, lundi 9 janvier. En hausse de 0,35 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 1,18 %. Le CAC 40 perdait 0,5 % mardi 10 janvier à l'ouverture.

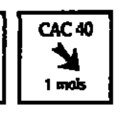
■ LA FED EST INTERVENUE à deux reprises sur le marché des changes pour soutenir le peso, qui a perdu le tiers de sa valeur par rapport au dollar depuis un mois. Elle devrait acheter 5 millions de dollars de pesos.

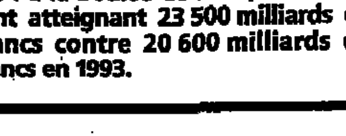
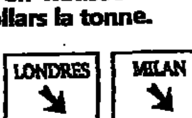
■ LA LIRE A TOUCHÉ un nouveau record historique à la baisse, lundi soir, dans les échanges interbancaires à Milan, tombant à 1 053,5 lires pour un deutschemark. Le dernier record datait du 29 décembre à 1 050,5 lires.

■ LES ÉCHANGES sur les emprunts d'Etat ont augmenté de 14 % en 1994 à la Bourse de Paris, leur montant atteignant 23 500 milliards de francs contre 20 600 milliards de francs en 1993.

■ L'ALUMINIUM S'EST ENVOLÉ lundi à son plus haut niveau depuis le mois de septembre 1990 sur le marché des métaux à Londres, où il a clôturé en hausse de 12 dollars à 2 060 dollars la tonne.

LES PLACES BOURSIÈRES

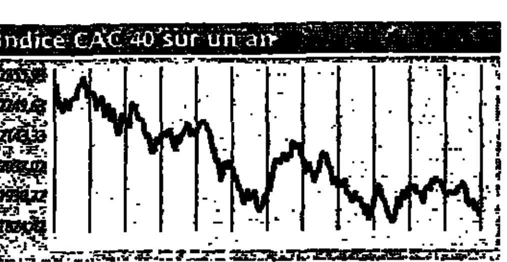



CAC 40 ↘ Du jour | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↘ 3 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nouveau recul à Paris

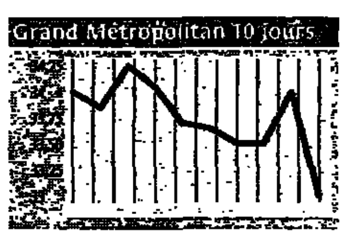


La Bourse de Paris était toujours aussi mal orientée, mardi 10 janvier. Après avoir ouvert en repli de 0,5 %, les valeurs françaises abandonnaient rapidement 0,57 % à 1 853,61 points. La veille, déjà, la hausse initiale du marché avait vite tourné court souffrant du désintérêt marqué de la clientèle pour les actions françaises. En hausse de 0,35 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 avait viré à la baisse deux heures plus tard, pour s'établir en clôture en recul de 1,18 % à 1 864,22 points. Le volume des transactions était encore resté étroit avec à peine 2,5 milliards de francs échangés sur le marché à règlement mensuel. Le Matif, pour sa part, avait effectué un parcours inverse : en baisse de 0,12 % en début de journée, il affichait en clôture un gain de 0,08 %.

Les ordres font cruellement défaut depuis quelques semaines à la Bourse de Paris. Les étrangers attendent que l'horizon politique se dégage pour revenir investir en actions ou en emprunts d'Etat, des titres qu'ils ont largement vendus au cours de 1994. Ces investisseurs craignent que la surenchère des candidats avant l'élection présidentielle n'entraîne un dérapage budgétaire. Seule la volonté affichée du vainqueur de réduire des déficits publics pourrait faire revenir cette clientèle, estiment les analystes.

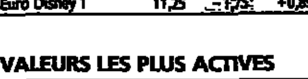
Grand Metropolitan, valeur du jour

Grand Metropolitan, qui a annoncé l'acquisition de l'américain Pet Inc., n'a pas ravi les analystes : le prix à payer, de l'ordre de 2,7 milliards de dollars, soit 14 milliards de francs, leur semble en effet trop élevé. L'acquisition va être financée en partie par une émission de 600 millions de dollars de titres convertibles sur cinq ans. L'effet conjugué de cette nouvelle émission de titres ainsi qu'un détachement de dividende a fait perdre à l'action 6,65 % à 379 pence au Stock Exchange de Londres et 2,94 % à 33 francs à la Bourse de Paris.



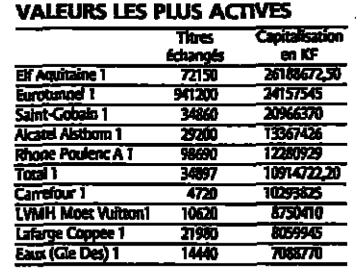
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES	clôture Francs	Variation sem. F	Variation sem. %
Legrand ADP 1	4395	+2,21	−0,22
Ingenico 1	88,90	+2,18	+2,06
Rue Imperiale(Ly)1	3599	+1,95	+1,98
Selectibanque 1	158	+1,87	+2,53
De Dietrich 1	2750	+1,85	−3,84
Damart 1	5600	+1,82	−1,75
Plastic-Omn.(Ly) 1	528	+1,54	−8,33
Galeries Lafayet.1	2185	+1,49	−4,58
Cetelem 1	871	+1,28	−8,79
Fromageries Bel 1	4852	+1,08	+7,10
BAISSES			
Berger (M) 2	1406	−2,97	+2,25
Nordon (Ny) 2	403	−2,89	−6,49
Accor 1	557	−2,45	−3,96
Club Mediterranee1	420	−2,44	−6,04
UIF 1	435	−2,25	−4,18
Saint-Gobain 1	597	−1,97	−2,76
Credit Lyonn.CIP 1	425	−1,96	−3,84
Lebon 2	289,50	−1,80	−1,86
CPR Paris.Reesc. 1	332	−1,78	−6,92
Euro Disney 1	11,25	−1,75	+0,89



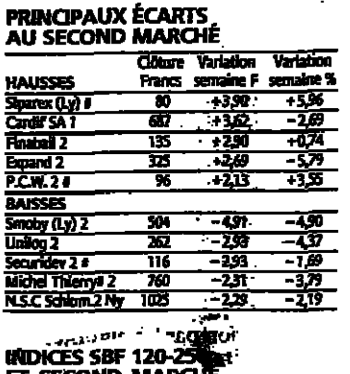
VALEURS LES PLUS ACTIVES

	Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine 1	72150	26188672,50
Eurotunnel 1	941200	24157545
Saint-Gobain 1	34860	20966370
Alcatel Alsthom 1	29200	13367426
Rhone Poulenc A 1	98690	12280929
Total 1	34897	10914722,20
Carrefour 1	4720	10293825
LVMH Moet Vuitton1	10620	8750410
Lafarge Coppee 1	21980	8059945
Eaux (Gle Des) 1	14440	7088770



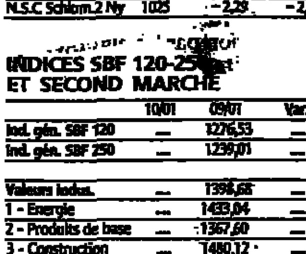
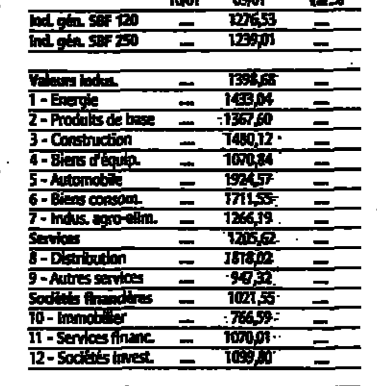
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

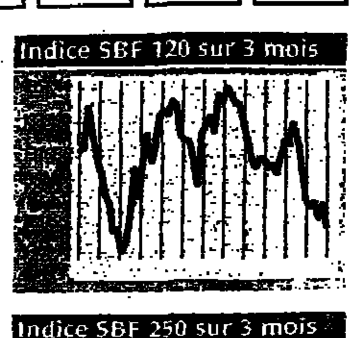
HAUSSES	Clôture Francs	Variation semaine F	Variation semaine %
Siparex (Ly) #	80	+3,98	+5,96
Cardif SA 1	687	+3,62	−2,69
Finabail 2	135	+2,90	+0,74
Expand 2	325	+2,69	−5,79
P.C.W. 2 #	96	+2,13	+3,55
BAISSES			
Smoby (Ly) 2	504	−4,91	−4,90
Unilog 2	262	−2,98	−4,37
Securidev 2 #	116	−2,93	−1,69
Michel Thiery# 2	760	−2,31	−3,79
N.S.C Schlum.2 Ny	1025	−2,29	−2,19

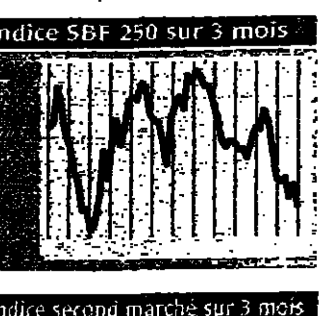


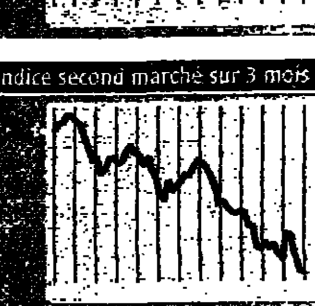
INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

	10/01	09/01	Var.%
Ind. gén. SBF 120	—	1276,53	—
Ind. gén. SBF 250	—	1239,01	—
Valeurs indus.	—	1398,68	—
1 - Energie	—	1433,04	—
2 - Produits de base	—	1367,60	—
3 - Construction	—	1480,12	—
4 - Biens d'équip.	—	1070,84	—
5 - Automobile	—	1924,57	—
6 - Biens consom.	—	1711,55	—
7 - Indus. agro-alim.	—	1266,19	—
Services	—	1205,62	—
8 - Distribution	—	1818,02	—
9 - Autres services	—	947,32	—
Sociétés financières	—	1021,55	—
10 - Immobilier	—	766,59	—
11 - Services financ.	—	1070,01	—
12 - Sociétés invest.	—	1099,80	—
Ind. Second Marché	—	248,50	—







Tokyo renoue avec la hausse

La Bourse de Tokyo a mis fin à cinq séances consécutives de baisse mardi 10 janvier, grâce à des achats liés aux arbitrages mais dans des transactions toujours aussi peu étoffées. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a gagné 56,53 points, soit 0,29 %, à 19 501,45 points. En revanche, la séance a été morne lundi 9 janvier à Wall Street, les opérateurs hésitant à s'engager dans l'attente de la publication mardi des chiffres de l'inflation aux Etats-Unis pour octobre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 6,06 points, à 3 861,35 points, soit un repli de 0,16 %. Les chiffres de l'inflation sont très attendus, les opérateurs étant anxieux de voir si les relèvements des taux directeurs de la Fed (six depuis février 1994) ont eu l'effet désiré sur l'économie. A Londres, les valeurs ont accentué leurs pertes en fin de séance, après l'ouverture en baisse de Wall Street. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 9,2 points, soit un repli de 0,3 %. Une reprise technique a permis à Francfort d'enregistrer sa première hausse de l'année, le DAX clôturant en progression de 0,26 % à 2 059,18 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 09/01	Cours au 06/01	var. en %
Paris CAC 40	1886,400	1864,220	—
New-York/DJ indus.	3867,410	3864,050	—
Tokyo/Nikkei	19519,500	19444,900	—
Londres/FT100	3065	3055,800	—
Francfort/Dax 30	2053,920	2059,180	—
Frankfort/Commer.	201,660	201,660	—
Bruxelles/Bel 20	1568,090	1567,240	—
Bruxelles/Général	1391,220	1390,470	—
Suisse/SBS	135,780	135,660	—
Amsterdam/Gé. Cbs	277,600	277,500	—
Madrid/Ibex 35	283,730	279,570	—
Stockholm/Affarsal	1279,080	1279,080	—
Hong Kong/Hang S.	7683,250	7528,880	—
Singapour/Strait t	2209,370	2181,660	—

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

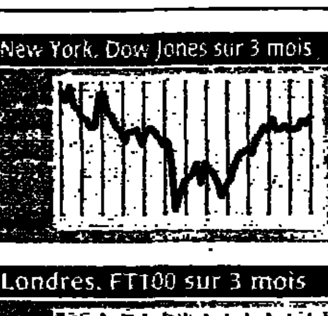
	10/01	09/01
Alcoa	87,62	88,37
Allied Signal	34,37	34,12
American Express	29,62	29,50
AT & T	48,12	48,37
Bethlehem	18,37	18,62
Boeing Co	47,62	47,62
Caterpillar Inc.	56,62	57,75
Chevron Corp.	44,25	44,12
Coca-Cola Co	50,37	49,62
Disney Corp.	46	45,87
Du Pont Nemours&Co	55,12	55,50
Eastman Kodak Co	48	47,62
Exxon Corp.	61	60,75
Gén. Motors Corp.H	34,50	34,62
Gén. Electric Co	50,87	50,37
Goodyear T & Rubbe	35,37	36,12
IBM	75,12	75,50
Intl Paper	77	77,75
J.P. Morgan Co	57,75	57,50
Mc Don Dougl	47,25	47,62
Merck & Co.Inc.	37,50	36,75
Minnesota Mng.&Mfg	53,12	53,12
Philip Moris	57,50	57,25
Procter & Gamble C	61,37	60,87
Sears Roebuck & Co	47,75	46,87
Texaco	60,75	60,62
Union Carb.	30,50	29,37
Utd Technol	63,50	63,75
Westingh. Electric	12,62	12,62
Woolworth	16,75	16,25

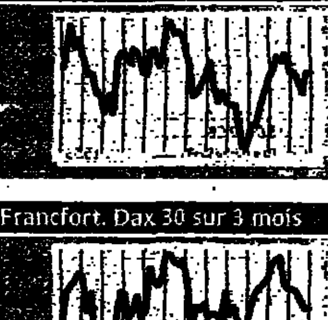
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	09/01	06/01
Allied Lyons	5,42	5,37
Barclays Bank	6,09	5,95
B.A.T. industries	4,49	4,50
British Aerospace	4,33	4,36
British Airways	3,8[illegible]	3,81
British Gas	3,1[illegible]	3,07
British Petroleum	[illegible]	4,25
British Telecom	3,8[illegible]	3,92
B.T.R.	3,01	3,02
Cadbury Schweppes	4,33	4,28
Eurotunnel	3,13	3,13
Glaxo	6,71	6,85
Grand Metropolitan	4,03	3,79
Guinness	4,48	4,44
Hanson Plc	2,42	2,41
Great Ic	5,39	5,37
H.S.B.C.	6,70	6,67
Impérial Chemical	7,51	7,43
Lloyds Bank	5,62	5,55
Marks and Spencer	3,99	3,93
National Westminst	4,96	4,86
Peninsular Orienta	5,82	5,85
Reuters	4,50	4,45
Saatchi and Saatch	1,39	1,25
Shell Transport	6,94	6,93
Smithkline Beecham	4,64	4,71
Tate and Lyle	4,17	4,21
Univeler Ltd	11,58	11,63
Wellcome	6,84	6,83
Zeneca	8,71	8,76

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	09/01	06/01
Allianz Holding N	[illegible]	2398
Basf AG	306	309,30
Bayer AG	[illegible],50	352,50
Bay hyp&Wechselbk	401,50	401
Bayer Vereinsbank	432	435
BMW	753	763
Commerzbank	318	319,50
Continental AG	216	221
Daimler-Benz AG	749	753
Degussa	440,50	450
Deutsche Babcock A	200,50	201
Deutsche Bank AG	709,50	709,50
Dresdner BK AG FR	401	401
Henkel VZ	541	541,50
Hoechst AG	319,30	321,40
Karstadt AG	547,50	541
Kaufhof Holding	467,50	461
Linde AG	892	900
DT. Lufthansa AG	190,50	191,80
Man AG	404,50	406
Mannesmann AG	416,30	416
Mettallges AG	136	137
Preussag AG	439,30	438
Rwe	430	428,50
Schering AG	1000	1006
Siemens AG	644,50	646
Thyssen	285,30	287,50
Veba AG	524,60	521
Viag	483	493
Wellag AG	1000	999





Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK → Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bonds 10 ans

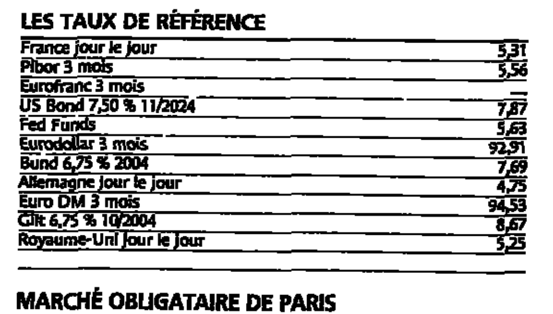
Dans le sillage du franc

Les marchés de taux français faisaient toujours preuve de faiblesse, mardi 10 janvier, au cours des premières cotations, les échéances mars du long terme (notionnel) et court terme (Pibor) baissant dans le sillage du franc, qui poursuivait son repli face au deutschemark.

L'échéance mars du notionnel a ouvert en repli de 12 centièmes à 109,60 tandis que le Pibor, même échéance, a ouvert à 93,38 contre 93,43 en précédente compensation.

Les opérateurs estiment toutefois que l'analyse technique semble favoriser un rebond à la hausse du notionnel avec un objectif vers 110,40.

A Paris, le taux au jour le jour sur le marché interbancaire s'inscrivait, comme la veille, dans une fourchette 5 1/4 %-5 3/8 %.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

France jour le jour	5,31
Pibor 3 mois	5,56
Eurofranc 3 mois	—
US Bond 7,50 % 11/2024	7,87
Fed Funds	5,63
Eurodollar 3 mois	92,91
Bund 6,75 % 2004	7,69
Allemagne jour le jour	4,75
Euro DM 3 mois	94,53
Gilt 6,75 % 10/2004	8,67
Royaume-Uni jour le jour	5,25

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 09/01	Taux au 06/01	indice (base 100 fin 93)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,93	7,76	99,80
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	8,11	7,90	99,59
Fonds d'État 7 à 10 ans	8,35	8,02	99,19
Fonds d'État 10 à 15 ans	8,40	8,15	99,45
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	8,70	8,41	99,09
Obligations françaises	8,54	8,29	99,19
Fonds d'Etat à TME	−0,70	−0,73	99,99
Fonds d'Etat à TRE	−0,57	−0,52	99,80
Obligat. franç. à TME	−0,64	−0,48	100,26
Obligat. franç. à P3R	+0,14	+0,17	100,13

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire : 8,75 %)

	09/01	06/01
Jour le jour	5,37	—
1 mois	5,31	5,34
3 mois	5,81	5,93
6 mois	6,31	6,43
1 an	6,82	6,94
PIBOR FRANCS		
1 mois	5,62	—
2 mois	5,81	—
3 mois	6	—
6 mois	6,43	—
9 mois	6,75	—
1 an	7	—
PIBOR ECU		
Pibor Écu 3 mois	6,25	—
Pibor Ecu 6 mois	6,62	—
Pibor Écu 12 mois	7,18	—

MATIF

Échéances	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
NOTIONEL 10 %					
Mars 95	110400	109,72	110	109,44	109,72
Juin 95	58	108,94	109,20	108,84	108,96
Sept. 95	306	108,58	108,58	108,28	108,40
Déc. 95	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	22792	93,43	93,50	93,39	93,43
Juin 95	7617	92,98	93,06	92,98	92,99
Sept. 95	3886	92,70	92,76	92,68	92,70
Déc. 95	2271	92,45	92,51	92,40	92,45
ECU LONG TERME					
Mars 95	3363	79,88	80,10	79,72	79,88
Juin 95	—	—	—	—	79,62

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances	volume	premier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
Janvier 95	18545	1871	1906	1866	1870
Février 95	384	1882	1908,50	1882	1879,50
Mars 95	18	1913,50	1921	1913,50	1888,50
Juin 95	100	1873	1873	1873	1870

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,353 | US/DM → 1,689 | US/¥ → 103,650 | DM/F ↘ 3,452 | £/F ↗ 8,370

Deutschemark toujours ferme

Le deutschemark continuait de s'apprécier face au franc, mardi 10 janvier s'inscrivant à 3,4580 francs au cours des premiers échanges entre banques contre 3,4530 francs lundi soir et 3,4527 francs selon le cours indicatif de la Banque de France. Le dollar, qui la veille avait été plutôt ferme, s'inscrivait en net repli à 5,3140 francs. Face au deutschemark, il s'échangeait à 1,5372 deutschemark et à 100,18 yens. La veille, au cours des derniers échanges interbancaires, il s'était inscrit à 5,3675 francs, 1,5537 deutschemark et 100,80 yens. A Tokyo, le dollar a clôturé sur le marché des changes à 100,13 yens perdant 1,02 yen par rapport à la veille.

	10/01	09/01
FRANCFORT : USD/DM	1,68	1,68
TOKYO : USD/Yens	103,65	103,65

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 09/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	345,3000	333	357
Ecu	6,5675	—	—
Etats Unis (1 usd)	5,3815	5,0500	5,6500
Belgique (100 F)	16,7765	16,2000	17,3000
Pays-Bas (100 fl)	308,0400	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3015	3,0500	3,5200
Danemark (100 krd)	87,8100	83	93
Irlande (1 iep)	8,2665	7,9000	8,6500
Gde-Bretagne (1 L)	8,3640	7,9500	8,8000
Grèce (100 drach.)	2,2250	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	71,6000	66	76
Suisse (100 F)	411,6500	394	418
Norvège (100 k)	79,1600	74	83
Autriche (100 sch)	49,0740	47,4000	50,5000
Espagne (100 pes.)	4,0265	3,8000	4,4000
Portugal (100 esc.	3,3600	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8355	3,5000	4,1000
Japon (100 yens)	5,3351	5,1500	5,5000

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
États-Unis (dollar)	5,38	5,38	5,38	5,38
Yen (100)	5,33	5,33	5,34	5,35
Deutschmark	3,45	3,45	3,45	3,45
Franc Suisse	4,11	4,11	4,12	4,12
Lire ital. (1000)	3,33	3,33	3,32	3,32
Livre sterling	8,36	8,36	8,35	8,36
Peseta (100)	4,04	4,04	4,04	4,04
Franc Belge	16,77	16,78	16,78	16,79
Dollar Canadien	3,83	3,83	3,83	3,83

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,44	5,80	6,28
Eurodollar	5,75	6,25	6,75
Eurolivre	5,96	6,50	6,93
Eurodeutschmark	4,90	5,01	5,25

L'OR

	cours 09/01	cours 06/01
Or fin (k. barre)	64550	64300
Or fin (en lingot)	64850	64750
Once d'Or Londres(am	376,50	372,50
Pièce française(20f)	372	371
Pièce suisse (20f)	373	372
Pièce Union lat(20f)	375	373
Pièce 20 dollars us	2520	2580
Pièce 10 dollars us	1390	1350
Pièce 50 pesos mex.	2420	2410

LE PÉTROLE

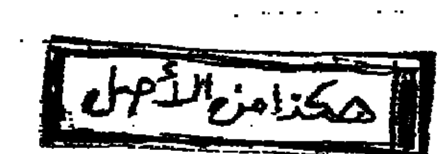
	cours 09/01	cours 06/01
WTI (New York)	0,49	0,49
Brent (Londres)	—	—
Crude Oil (New York)	17,61	17,46

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES

	09/01	06/01
Dow-Jones comptant	—	—
Dow-Jones à terme	184,35	183,69
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	—	—
Cuivre à 3 mois	—	—
Aluminium comptant	—	—
Aluminium à 3 mois	11,40	11,40
Plomb	—	—
Plomb à 3 mois	—	—
Etain	—	—
Etain à 3 mois	—	—
Zinc	—	—
Zinc à 3 mois	—	—
Nickel	—	—

MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent	—	[illegible]
Platine	—	[illegible]
Palladium	154,50	156,25
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	1,24	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,31	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	5,48	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	153,80	[illegible]
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
Carc. porc (Chicago)	0,41	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	—	[illegible]
Café (Londres)	—	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1745,99	[illegible]
Sucre roux (Paris)	428	[illegible]
Coton (New York)	—	[illegible]
Jus d'orange (NY)	—	[illegible]





RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 10 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 6,38
Cours relevés à 10 h 15

CAC 40 ↘ PARIS
−0,81 %
CAC 40 : 1849,13

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	6200	6250	+ 0,81	153,58
B.N.P. (T.P)	1000	990	− 1	− 49,25
Cr.Lyonnais(T.P.)	930	920	− 1,08	50,35
Renault (T.P.)	1805	1800	− 0,28	92,85
Rhone Poulenc(T.P)	1931	1940	+ 0,47	101,52
Saint Gobain(T.P.)	1122	—	—	79,01
Thomson S.A (T.P)	1084	—	—	46,89
Accor 1	571	557	− 2,45	18
Air Liquide 1	714	708	− 0,84	14
Alcatel Alsthom 1	460,80	457,60	− 0,69	45
Alcatel Cable 1	441	441	—	10
Alspi 1	360,50	360,50	—	14
AGF-Ass.Gen.France	207,90	206,50	− 0,67	12
Axa 1	243,90	240,60	− 1,35	5
Bail Invest. 1	908	908	—	70,10
Bancaire (Cie) 1	496,10	493	− 0,62	10
Bque Colbert C2#	110,30	110,30	—	18
Bazar Hot. Ville 2	530	530	—	16
Berger (M) 2	1449	1406	− 2,97	17,50
BIC 1	690	690	—	20
BIS 1	328,10	329,60	+ 0,46	4
B.N.P. 1	244	242,80	− 0,49	3
Bollore Techno.1	478,20	477	− 0,25	22
Bongrain 1	2855	2860	+ 0,18	61
Bon Marche (Au) 1	905	908	+ 0,33	5,50
Bouygues 1	514	509	− 0,97	15
Canal + 1	846	837	− 1,06	25
Cap Gemini Sogeti 1	162,20	160	− 1,36	7
Carnaudmetalbox 1	182,60	181,20	− 0,77	4
Carrefour 1	2193	2178	− 0,68	42
Casino Guichard 1	146,60	147	+ 0,27	5
Casino Guich.ADP 1	123,10	123,50	+ 0,32	5,25
Castorama Dl (Li) 1	656	655	− 0,15	9,40
C.C.F. 1	209,50	207	− 1,19	4,30
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	60,50	60,30	− 0,33	2,40
Cegid (Ly) 1	418,50	419	+ 0,12	25
CEP Communication 1	465	461	− 0,86	7,50
Cerus Europ.Reun 1	87	87,10	+ 0,11	10
Cetelem 1	860	871	+ 1,28	20
CGIP 1	1125	1127	+ 0,18	34
Chargeurs 1	1140	1125	− 1,32	14
Christian Dior 1	406	405	− 0,25	5
Ciments Fr.Priv.81	234	236	+ 0,85	17,50
Clarins 1	453,80	451	− 0,62	6,60
Club Mediterranee 1	430,50	420	− 2,44	7
Coflexip	249	248,80	− 0,08	—
Colas 1	879	875	− 0,46	22
Comptoir Entrep. 1	219	—	—	7,50
Comptoir Moder. 1	1330	1321	− 0,68	20
CPR Paris.Reesc. 1	338	332	− 1,78	20
Cred.Fon.France 1	776	773	− 0,39	37,50
Credit Local Fce 1	380	379,80	− 0,05	11
Credit Lyonn.CIP 1	433,50	425	− 1,96	10
Credit National 1	395,10	395,10	—	20
CS(ex.CSEE) 1	347,30	347	− 0,09	3
Damart 1	5500	5600	+ 1,82	60
Danone (ex BSN) 1	733	730	− 0,41	15,50
Dassault-Aviation 1	429	430	+ 0,23	7
Dassault Electro 1	402	400	− 0,50	4,80
De Dietrich 1	2700	2750	+ 1,85	40
Degremont 1	387	—	—	6,50
Dev.R.N-P.Cal#Li 2	69	69		
DMC (Dollfus Mi) 1	305	302	− 0,98	4
Docks France 1	658	654	− 0,61	11
Dynaction 1	135,20	135	− 0,15	3
Eaux (Gle Des) 1	495	491,20	− 0,77	11
E.B.F 1	906	905	− 0,11	19
Ecco 1	610	602	− 1,31	10
Eiffage 1	828	827	− 0,12	15,30
Elf Aquitaine 1	367	362,40	− 1,25	13
Eridania Beghin 1	713	710	− 0,42	30
Essilor Intl 1	737	728	− 1,22	18
Essilor Intl ADP 1	482	482	—	10,80
Esso 1	717	717	—	25
Eurafrance 1	1650	1651	+ 0,06	48
Euro Disney 1	11,45	11,25	− 1,75	0,68
Euro RSCG W.W 1	536	536	—	10,75
Europe 1 - 1	1465	1449	− 1,09	18
Eurotunnel 1	26,10	25,65	− 1,72	—
Filipacchi Medias 1	910	910		12
Finextel 1	91,40	91,50	+ 0,11	7,80
Fives-Lille 1	465	—		11
Fromageries Bel 1	4800	4852	+ 1,08	55
Galeries Lafayet.1	2153	2185	+ 1,49	11
GAN 1	270,10	270	− 0,04	4
Gascogne (B) 1	500	—	—	7
Gaz et Eaux 1	1735	1735	—	55
Geophysique 1	301,30	—	—	8
G.F.C. 1	387,10	390	+ 0,75	18,50
Groupe Andre S.A.1	530	530	—	8,50
Groupe De La Cite 1	760	760	—	17
GTM-Entrepose 1	380	378,10	− 0,50	7,50
Guilbert 1	462	457	− 1,08	10
Guyenne Gascogne 1	1340	1331	− 0,67	24
Havas 1	413,50	409	− 1,09	8
I.D.I.A 1	160,20	158,60	− 1	7
Imetal 1	508	508	—	10,50
Immeubl.France 2	408,90	407	− 0,46	16
Immob.Phenix 1	48,30	48	− 0,62	2
Ingenico 1	87	88,90	+ 2,18	1
Interbail 1	361	362	+ 0,28	36
Intertechnique 1	547	545	− 0,37	23,50
Jean Lefebvre 1	338	339	+ 0,30	25
Klepierre 1	556	556	—	38,30
Labinal 1	683	682	− 0,15	10
Lafarge Coppee 1	370	365	− 1,35	9
Lagardere (MMB) 1	122,50	122,70	+ 0,16	2,50
Lapeyre CI	275	274	− 0,36	4,10
Lebon 2	294,80	289,50	− 1,80	7
Legrand 1	6350	6310	− 0,63	28,50
Legrand ADP 1	4900	4895	+ 2,21	45,60
Legris indust. 1	319,40	315	− 1,38	8
Locindus 1	869	—	—	78,50
LVMH Moet Vuitton 1	825	823	− 0,24	5
Lyonnaise Eaux 1	445	441	− 0,90	11
Marine Wendel 1	354	356	+ 0,56	14,20
Matra-Hachette 1	114	113,50	− 0,44	2,50
Metaleurop 1	77	76,50	− 0,65	4
Metrologie Inter.1	20	20	—	—
Michelin 1	194,20	192,20	− 1,03	1,50
Moulinex 1	103	103	—	4
Navigation Mixte 1	980	983	+ 0,31	40
Nord-Est 1	129	129	—	5,20
Nordon (Ny) 2	415	403	− 2,89	—
NRJ # 1	525	522	− 0,57	4,40
Olipar 1	9,80	9,80	—	—
Oreal 1	1073	1070	− 0,28	10,80
Paribas 1	348	347,40	− 0,17	12
Pechiney CIP 1	347	347	—	9,50
Pechiney Intl 1	160	159	− 0,63	5
Pernod-Ricard 1	300,80	299,10	− 0,57	4,70
Peugeot 1	744	741	− 0,40	10
Pinault-Prin.Red.1	946	940	− 0,63	21,20
Plastic-Omn.(Ly) 1	520	528	+ 1,54	6,50
Poliet	367	366	− 0,27	6
Primagaz 1	848	848	—	16,30
Promodes 1	1015	1010	− 0,49	8,50
Publicis 1	410	—	—	4
Radiotechnique 1	526	520	− 1,14	10
Remy Cointreau 1	195	195	—	4,60
Renault 1	172,40	170	− 1,39	—
Rexel 1	675	673	− 0,30	10
Rhone Poulenc A 1	125,50	124,10	− 1,12	2,40
Rochette (La) 1	56,70	56,70	—	1,20
Roussel Uclaf 1	643	636	− 1,09	12,50
Rue Imperiale(Ly) 1	3530	3599	+ 1,95	35
Sade (Ny) 1	180	—	—	12
Sagem 1	2617	2600	− 0,65	20,50
Saint-Gobain 1	609	597	− 1,97	14,50
Saint-Louis 1	1363	1351	− 0,88	35
Salomon (Ly) 1	2120	—	—	26
Salvepar (Ny) 2	414	—	—	17
Sanofi 1	246,50	246	− 0,20	24
Sat 2	1977	1971	− 0,30	25
Saupiquet (Ns) 1	1201	—	—	15
Schneider 1	362,10	358,50	− 0,99	7
SCOR S.A 1	118,90	—	—	1,50
S.E.B. 1	545	540	− 0,92	8,30
Sefimeg 1	372	371,50	− 0,13	19
Selectibanque 1	155,10	158	+ 1,87	13,18
SFIM 2	863	870	+ 0,81	25
SGE 1	200	199	− 0,50	9
Sidel 1	1054	1057	+ 0,28	9
Simco 1	436	435	− 0,23	20,76
S.I.T.A 1	680	680	—	7,50
Skis Rossignol 1	1920	1910	− 0,52	22
Sligos 1	367,90	366,50	− 0,38	9
Societe Gale A 1	561	555	− 1,07	16
Sodexho 1	862	—	—	22
Sommer-Allibert 1	1654	1670	+ 0,97	33
Sophia 1	425	420	− 1,18	34,46
Sovac 1	369,20	369,70	+ 0,14	38
Spie Batignolles 1	272	274	+ 0,74	17
Strafor Facom 1	604	—	—	23
Suez 1	244	243,10	− 0,37	8,20
Synthelabo 1	216,50	216	− 0,23	5,24
Technip S.A. 1	256,10	258	+ 0,74	—
Thomson-CSF 1	161,90	160,30	− 0,99	6
Total 1	315,90	312	− 1,23	7,50
UAP 1	139	138	− 0,72	3
UFB Locabail 1	411,80	405	− 1,65	10
UGC DA (M) 1	194,90	—	—	3,54
Ugine S.A 1	384,50	383	− 0,39	8
UIC 1	283	285,20	+ 0,78	25
UIF 1	445	435	− 2,25	22
UIS 2	218	—	—	73,40
Unibail 1	486	483,30	− 0,56	26
Union Assur.Fdal 1	510	504	− 1,18	10
Valeo 1	254	253	− 0,39	1,60
Vallourec 1	242,50	242	− 0,21	6,30
Via-Banque 1	360	362	+ 0,56	6
Worms & Cie 1	252,50	249	− 1,39	7,50
Z Gr.Zannier #Ly 1	145,60	145,60	—	9
Zodiac 1	2349	2315	− 1,45	32
Elf Gabon 1	1030	1025	− 0,49	56

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Montant coupon (1)
ABN AMRO Holding 1	188,10	185	− 1,65	0,69
American Barrick 1	110,20	109,80	− 0,36	0,20
American Express 1	159,30	156,40	− 1,82	1,02
Anglo American 1	294	291	− 1,02	3,77
Amgold 1	505	—	—	10,22
A.T.T. 1	261	258,40	− 1	1,51
Banco Santander 1	192,30	200	+ 4	1,85
B.A.S.F. 1	1077	—	—	20,55
Bayer 1	1216	1200	− 1,32	28,24
Blenheim Group 1	20,90	—	—	0,29
Buffelsfontein 1	43,30	43	− 0,69	1,79
Chase Manhattan 1	189,40	184,20	− 2,75	1,83
Daimler Benz 1	2589	2595	+ 0,23	20,42
De Beers 1	125	123,10	− 1,52	0,80
Deutsche Bank 1	2431	2436	+ 0,21	42,27
Dresdner Bank 1	1375	—	—	34,54
Driefontein 1	75	74	− 1,33	1,99
Du Pont Nemours 1	297,30	296,20	− 0,37	2,16
Eastman Kodak 1	258,80	—	—	1,82
East Rand 1	6,35	6,35	—	0,10
Echo Bay Mines 1	51,80	51,65	− 0,29	0,15
Electrolux 1	271	—	—	3,13
Ericsson 1	299	296,10	− 0,97	2,25
Exxon Corp. 1	328	—	—	3,43
Ford Motor 1	152,10	—	—	1,19
Freegold 1	71	70,70	− 0,42	1,57
Gencor Limited 1	18,40	18,20	− 1,09	0,13
General Electric 1	274,50	268,20	− 2,30	1,90
General Motors 1	232,60	228,20	− 1,89	0,92
Generale Belgique 1	355	—	—	14,14
Grd Metropolitan 1	33	32,50	− 1,52	0,43
Guinness Plc 1	37,15	—	—	0,33
Hanson Plc 1	20,20	20,25	+ 0,25	0,25
Harmony Gold 1	44,90	44	− 2	0,33
Hewlett-Packard 1	532	536	+ 0,75	1,38
Hitachi 1	52,50	52,40	− 0,19	0,25
Hoechst 1	1117	1105	− 1,07	17,98
I.B.M 1	405,70	402,60	− 0,76	1,74
I.C.I 1	63	61	− 3,17	0,88
I.T.T. 1	472	463	− 1,91	2,25
Ito Yokado 1	283	280	− 1,06	0,73
Matsushita 1	84,10	83,50	− 0,24	0,29
Mc Donald's 1	155	154,90	− 0,06	0,28
Merck and Co 1	200	196,90	− 1,55	1,36
Minnesota Mining 1	286	—	—	2,01
Mitsubishi Corp. 1	68,70	—	—	0,18
Mobil Corporat. 1	455	454,30	− 0,15	3,89
Morgan J.P. 1	310,60	—	—	3,45
Nestle SA Nom.1	5030	5000	− 0,60	65,03
Nippon MeatPacker 1	70	—	—	0,72
Norsk Hydro 1	205,20	202,10	− 1,51	2,34
Petrofina 1	1572	1568	− 0,25	34,53
Philip Morris 1	307,20	305	− 0,72	3,80
Philips N.V 1	161,80	—	—	1,14
Placer Dome Inc 1	104,50	104,50	—	0,30
Procter Gamble 1	330,10	325,70	− 1,33	1,57
Quilmes 1	237,10	—	—	7,13
Randfontein 1	51,60	52,50	+ 1,74	2,21
Rhone Poul.Rorer 1	199	194	− 2,51	1,28
Royal Dutch 1	581	576	− 0,86	8,68
R T Z 1	68	66,90	− 1,62	0,76
Saatchi & Saatchi 1	10,50	9,45	− 10	—
Sega Enterprises 1	296	297	+ 0,34	0,69
Saint-Helena 1	45,95	45,30	− 1,41	1,98
Schlumberger 1	274,90	278,10	+ 1,16	1,62
SGS Thomson Micro.	136,90	141,80	+ 3,58	—
Shell Transport 1	57,95	57,15	− 1,38	0,94
Siemens 1	2235	2238	+ 0,13	33,16
Sony Corporation 1	296	—	—	1,15
Sumitomo Bank 1	98	98	—	0,20
T.D.K 1	251	—	—	1,15
Telefonica 1	65,60	63	− 3,96	1,15
Toshiba 1	37,30	—	—	0,23
Unilever 1	626	623	− 0,48	3,43
Unit.Technologie 1	344,10	—	—	2,30
Vaal Reefs 1	449	440	− 2	9,13
Volkswagen A.G 1	1449	—	—	5,11
Volvo (act.B) 1	103	—	—	3,93
Western Deep 1	187	186,50	− 0,27	3,49
Yamanouchi 1	108,20	108,20	—	0,37
Zambia Copper 1	3,96	3,96	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 10 h 15

MARDI 10 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	1,652 d
CEPME 8,5% 88 CA	102,41	4,495 ↓
CEPME 9% 89 CA#	102,80	3,551
CEPME 9% 92-06 TSR	—	4,956 ↑
CFD 9,7% 90 CB	106,50	[illegible]
CFD 8,6% 92 CB	[illegible]	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	105,53	[illegible] d
CFF 9% 88-97 CA#	102,50	2,441
CFF 10,25% 90 CB#	108,28	8,453 o
CLF 8,9% 88 CA#	102,45	5,535 ↓
CLF 9%88-93/98 CA#	102,90	8,458
CNA 9% 4/92 CB	102,05	6,189
CRH 8,6%92-93-94CB	99,50	4,595 ↓
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,71	7,242 d
EDF 8,6% 88-89 CA#	100,96	7,752 d
EDF 8,6% 92 CA#	101,30	6,508 o
Em.Etat10,26%86 CA	—	8,545 ↓
Emp.Etat 6%7/93 CA	96,43	2,926 ↑
Finansder 9%91 CB#	102,71	1,110
Finansd.8,6%92 #CB	101,30	8,199
Floral9,75% 90 CA#	105,70	4,541
OAT 8,70%5/95 CA#	100,82	5,482 d
OAT 9,8% 1/96 CA#	102,85	9,263 o
OAT 8,50% 6/97CA#	102,04	4,634
OAT 9,90%12/97 CA#	105,50	0,759
OAT 88-98 TME CA	100,10	6,950
OAT 9/1998 TRA	—	1,858
OAT 9,50%88-98 CA#	104,74	5,179
OAT TMB 01/99 CA	99,35	5,577
OAT 8,125% 99 CA#	100,46	5,120
OAT 8,50%90/00CA#	101,59	[illegible]
OAT 9/00 TRA CA	[illegible]	[illegible]
OAT 10% 5/00 CA#	107,60	[illegible]
OAT 01 TME CA	99,25	6,950
OAT 8,5%11/02 CA#	101,36	1,071
OAT 8,50% 19 CA#	98	4,793 o
OAT 8,50%92-23 CA#	97,87	6,055 ↓
PTT 11,2% 85 CB#	103,50	4,270
SNCF 8,8% 87-94CA	100,50	8,345 ↓
Lyon.Eaux 6,5%90CV	806	

ACTIONS	% du nom.	% du coupon
Arbel 2	452	452
Bains C.Monaco 2	670	651
B.N.P.Intercont.2	273	272
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	18,50	18,50
Cambodge	850	—
Carbone Lorraine 2	600	—
CBC 1	243	245
Centenaire Blanzy	301,20	—
Ceragen Holding	37,50	—
Champex (Ny)	21	—
CIC Un.Euro.CIP 1	340	337
C.I.T.R.A.M.(B)	2015	—
Cpt Lyon Alem.2	362	363
Concorde-Ass Risq2	805	—
Gpe Valfond ex.CMP	18	—
Credit Gen.Ind.	28,10	—
Darblay	580	—
Didot Bottin	612	—
Eaux Bassin Vichy	2501	—
Ecia 1	685	689
Ent.Mag. Paris	1490	—
Eridania Beghin CI	656	—
Fidei(ex Immofice) 2	143,80	143,80
Finalens	355	—
F.I.P.P.	111	—
Fonciere (Cie)	520	—
Fonciere Euris	195	—
Foncina #	485	—
France I.A.R.D.	533	—
France S.A 1	770	772
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	277	278
Genefim	181,50	—
Gevelot	1075	—
G.T.I (Transport) 2	403	—
Immobail 2	302	302
Immobanque 2	800	—
Im.Marseillaise 2	5460	5450
Invest.(Ste Cie.)	1640	—
Lille Bonnieres	1520	—
Locafinanciere	455	—
Louvre 1	219	211
Lucia	92	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix ex.Uniprix	177	—
Metal Deploye	400	—
Mors 2 #	17	—
Navigation (Nle)	85	—
Origny-Desvroise	1280	—
Monoprix a echang.	1390	—
Paluel-Marmont	369	—
Pap.Clairefont(Ny)	840	—
Parfinance 2	203	—
Paris Orleans	249	—
Piper Heidsieck	801	—
Porcher	279	—
Promodes (CI)	738	—
Rochefortaise Com.	192	190,50
Rosario 2	211	211
Rougier #	800	790
S.A.F.I.C Alcan	315	—
Saga	440,50	—
Salins du Midi 2	455,50	469
Savoisienne (M)	157	—
Silic 2	710	691
S.I.P.H.	184,10	—
Sofal	300	—
Soffo	292	—
Sofitam act.a reg.	75,10	—
Sofragi	3700	—
Soudure Autogene	927	—
Sovabail	400	—
Taittinger 1	2300	—
Tour Eiffel	318	—
Elyo 2	290	282
Vicat 2	501	—
Virax	123	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 10 h 15

MARDI 10 JANVIER

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Acial (Ns) # ◆	53	53
AFE 2 # ◆	445	445
Aigle 2	252	250
Alain Manoukian(Ly)2#	102	101,20
Albert S.A (Ns) ◆	126	126
Altran Techno 1 #	486,90	486,50
Arnault Associes ◆	450	450
Axime (ex.Segin)	272	271
B.A.C. ◆	23,70	28,70
Bque Picardie (Li) ◆	574	574
Bque Sofirec (M) ◆	485	485
Bque Tarneaud (B)# ◆	198	198
Bque Vernes ◆	630	630
Beneteau # ◆	352	352
B I M P ◆	103	103
Boiron (Ly) 1 #	447	448
Boisset (Ly)# ◆	275	275
Brioche Pasq.(Ns)1	584	580
But S.A. 1	881	885
Cardif SA 1	663	687
CDA-Cie des Alpes2	168	169,50
C.E.E 2# ◆	415	415
CEGEP # ◆	165	165
Cermex 2 # (Ly)	340,10	340
CFJPE(exGAN part)2 ◆	93	93
CFPI ◆	255	255
Christ.Dalloz 2 #	700	697
Change Bourse (M) ◆	234	234
Cipe France Ly 2 #	705	700
C.N.I.M 1 ◆	878	878
Codetour ◆	264,70	264,70
Comp.Euro.Tele-CET ◆	156	156
Confandey S.A. ◆	372	372
C.A. de la Brie 2	355	354
C.A.Gironde (B) ◆	431	431
C.A.Haute Normand.	400	400
C.A.Ile & Vilaine	328	328
C.A.Indre et Loire ◆	302,50	302,50
C.A. Paris IDF 1	840	835
C.A.de l'Isere Ly. ◆	374	374
C.A.Loire Atl.(Ns) ◆	351	351
C.A.Loire/H.Loire ◆	815	815
C.A. du Loiret CCI ◆	471	471
C.A.Morbihan (Ns) ◆	344	344
C.A.du Nord (Li)	455	445
C.A. Oise CCI ◆	235	235
C.A.Pas de Calais ◆	410	410
C.A. Somme CCI 2	236,50	236,50
C.A.Toulouse (B) ◆	343	343
Chaine et Trame #	574	570
C.A. Midi CCI#(Ly) ◆	194	194
Credit de l'Est ◆	390	390
Creeks ◆	112	112
Dapta-Mallinjoud 2	128	129,80
Darnal Expansion#2 ◆	58,60	58,60
Dauphin OTA ◆	299	299
Delta Prot.# C2 Ly	280	280
Desquenne Giral ◆	160	160
Devanlay 2 ◆	924	924
Deveaux(Ly)	619	616
Devernois (Ly) ◆	421	421
Ducros Serv.Rapide ◆	98	88,45
Ecco Trav. Tempo 1	295	295
Editions Belfond ◆	90	90
Elysee Inv. 1 ◆	35	35
Emin-Leydier# (Ly)	485	494
Eramet 2 ◆	330	330
Europ.Extinc.(Ly)#	270	272
Europ Propulsion 2	289	293
Expand 2	316,50	325
Factorem ◆	470	470
Faiveley #2 ◆	279,50	279,50
Finabail 2	131,20	135
Finacor 2	136	137,90
Fininfo ◆	465	465
Fructivie 1	610	610
Gautier France 2#	358	360
Gel 2000 2	94,50	95
GFI Industries # ◆	340	340
Girodet # (Ly) ◆	66	66
GLM S.A. ◆	388	388
Grandoptic.Photo #	392	395
Gpe Guillin # Ly	120	120,50
Kindy #	201	200
Guerbet 2 ◆	285	285
Hermes internat.1#	547	545
Hurel Dubois ◆	429	429
ICBT Groupe # 2	172	173
I.C.C. 2	187	186
Idianova ◆	65	65
Immob.Hotel. 2 #	194	193
Installux (Ly)2#	508	509
Int. Computer # ◆	149,50	149,50
Invest.Paris 1 ◆	122,50	122,50
IPBM 2	68,50	68,05
J.Clairbois(Ly) ◆	113	113
Lambert-Riviere ◆	453,20	453,20
M6-Metropole TV 2	305,10	308
Manitou 2#	306,10	306,10
Marutan ◆	450	450
Marie Brizard 2 ◆	1265	1265
Maxi-Livres/Profr.	433	432
Mecadyne ◆	171	171
Mecelec 2 # (Ly) ◆	130,50	130,50
MGI Coutier 2#	550	548
Michel Thierry# 2	778	760
Monneret Jouet # ◆	94,50	94,50
Naf-Naf 1#	200	201,40
Norbert Dentres.2# ◆	330	330
N.S.C Schlum.2 Ny	1049	1025
OGF Omn Gest.Fin.1 ◆	700	700
Onet ◆	1105	1105
Orsan 2	220	220
Paul Predault # ◆	191	191
P.C.W. 2 #	94	96
Petit Boy # ◆	106	106
Pier Import ◆	96,50	96,50
Pochet 2 ◆	1155	1155
Poujoulat Ets (Ns) ◆	207,10	207,10
Radiall 2# ◆	300	300
Rallye(Cathiard)Ly ◆	151	151
Reydel Indust.Li 2	881	881
Robertet #	1080	1100
Rouleau-Guichard 2 ◆	445	445
Securidev 2 #	119,50	116
Sediver 2 #	220	221
Seribo 2	459,50	459,50
Siparex (Ly) #	77	80
Smoby (Ly) 2	530	504
Sofco (Ly) ◆	160	160
Softbus ◆	420	420
Sogepag 2 #	125	123
Sogeparc (Fin) 1	650	646
Sopra 2 ◆	288,90	288,90
Spir Communication	564	565
Steph.Kelian # ◆	124,20	124,20
Sylea 2	435	437,90
Teisseire-France ◆	222	222
TF1-1	492	484
Thermador Hold(Ly) ◆	390	390
Trouvay Cauvin 2#	151,30	150,80
Unilog 2	269,90	262
Union Fin.France 1	561	560
Via Credit(Banque) ◆	185	185
Viel et Cie #	168	169,90
Vilmorin et Cie#2	369	369
Virbac	542	549

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 9 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34383,31	34383,31
Actimonétaire D	30843,87	30843,87
Améri-gan	8050,73	7741,09
Amplia ◇	107599,13	107599,13
Amplitude Monde D	720,51	699,52
Antigone Trésorerie	79242,8	79242,8
Arbitr. Court Terme	8763,28	8763,28
Associa Première	34577,98	34577,98
Associc	1142,45	1142,45
Atout Amérique	100,50	98,05
Atout Asie	102,90	100,39
Atout Emergent ◆	960,36	932,39
Atout Futur C	527,29	514,43
Atout Futur D	512,76	500,25
Aurecic	1470,36	1427,53
Avenir Alizes	1842,84	1806,71
Axa Valeurs PER ◆	148,20	143,88
Cadence 1	1032,17	1021,95
Cadence 2	1024,87	1014,72
Cadence 3	1012,66	1002,63
Capimonetaire	7494,10	7486,61
Capiobli g	7306,61	7234,27
Capitacic	1515,24	1482,85
Cicamonde	1156,76	1129,07
Coexis	1545,08	1516,27
Comptavalor	4345,87	4298,51
Crédit Mutuel Capital	1446,93	1418,56
Créd.Mut.Ep.Cour.T	785,14	785,14
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	94,80	92,26
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	92,48	90
Créd.Mut.Ep.J	20889,53	20889,53
Créd.Mut.Ep.long.T	208,60	203,02
Créd.Mut.Ep.Monde	1124,74	1094,64
Créd.Mut.Ep.Quatre	1055,14	1026,90
Dieze	1578,35	1548,92
Ecocic	1190,12	1155,46
Ecupar ◆	126,45	122,77
Ecur. Actions futur ◆	190,34	184,80
Ecur. Capicourt ◆	199,09	198,59
Ecur. Capitalisation ◆	195,15	193,22
Ecur. Distrimonétaire ◆	10109,17	10109,17
Ecur. Expansion	294652,47	293478,56
Ecur. Géovaleurs	2674,49	2596,59
Ecur. Investissement ◆	159,58	154,93
Ecur. Monepremière	10173,43	10173,43
Ecur. Monétaire ◆	11852,13	11852,13
Ecur. Trésorerie	291,66	291,66
Ecur. Trimestriel ◆	1919,06	1900,06
Elancic D	120,17	116,67
Elicash ◇	851519,21	851519,21
Emergence Poste D ◆	99,78	96,87
Energia	339,29	323,90
Eparcic	4389,52	4389,52
Eparcourt-Sicav ◆	202,27	201,77
Epargne-Unie	1449,53	1414,18
Eufi Cash capi ◆	9475,92	9475,92
Euroco Solidarité	1138,46	1127,19
Eurocic Leaders	1235,30	1199,32
Eurodyn	1412,32	1377,87
Euro Gan	7818,98	7514,25
Fonsicav ◆	17616,93	17581,77
France-gan	13143,24	12637,73
France Garantie ◆	258,86	258,34
France Obligations	456,24	451,72
Francic	493,79	479,41
Francic Pierre	114,95	111,60
Francic-Regions	1391,97	1351,43
GAN Rendement	5061,31	4986,51
Gestilion	17721,04	17721,04
Horizon	1498,12	1454,49
HLM Monétaire ◆	16930,73	16930,73
Indicia ◆	1107,80	1080,58
Indust.Fse.Court.T	1803,85	1794,88
Intensys D	107,47	107,20
Interepar ◆	104500,94	101457,22
Interoblig	5592,62	5537,25
Intersélection Fce	536,07	525,56
Japacic	177,44	172,27
Jeunepargne	328,06	323,21
Latitude C	2701,51	2697,46
Lion Association	11371,71	11371,71
Lion Institution	35321,57	35233,49
Lionplus	1162,73	1139,93
Lion Trésor	2142,57	2121,36
Livret Bourse Inv.	594,72	577,40
Livret Portefeuil.	781,78	759,01
Méditerranée ◆	214,29	208,05
Mensuel CIC	10097,81	9997,83
Monedon ◆	82869,53	82869,53
Moné-Dis ◇	10114,03	10114,03
Mone.J ◇	10825,66	10825,66
Monévalor	49797,73	49797,73
Mutualité dépôts	16275,31	16242,82
Natio Court Terme	12732	12732
Natio Court Terme2	346541	346541
Natio Epargne	21229,49	21019,30
Natio Ep. Capital	13001,06	12872,34
Natio Ep. Croissance	1946,36	1908,20
Natio Ep. Obligations	203,91	199,91
Natio Epargne Retraite	125,87	123,40
Natio Epargne Trésor	9258,79	9240,31
Natio Epargne Valeur	480,91	471,48
Natio France Index	1019,88	999,88
Natio Immobilier	1244,61	1220,21
Natio Inter	1688,13	1655,03
Natio Monétaire	5016,17	5011,16
Natio Opportunités	141,12	138,35
Natio Patrimoine	1365,19	1338,42
Natio Perspectives	1159,22	1136,49
Natio Placements	71315,51	71315,51
Natio Revenus	1008,91	998,92
Natio Sécurité	11437,91	11437,91
Natio Valeurs	911,88	894
Nippon-Gan	7057,91	6786,45
Nord Sud Dévelop. ◆	1884,97	1881,21
Oblicic-Mondial	2947,04	2909,49
Oblicic-Régions	1067,30	1051,53
Oblifutur	3241,98	3181,53
Oblig. ttes caté.	205,61	202,57
Oblilion	1619,89	1603,85
Oblisécurité Sicav	15690,49	15690,49
Oblitys D	509	501,48
Oraction	1464,38	1428,66
Pervalor	584,61	573,15
Plénitude D	147,25	142,96
Poste Croissance C	3247,24	3244
Poste Gestion C	40013,63	40013,63
Première Oblig. C ◆	11669,99	11669,99
Première Oblig. D ◆	10862,29	10856,86
Prévoy. Ecureuil	97,80	96,83
Priv'Associations	35389,04	35389,04
Proficius	910,54	893,56
Rentacic	161,32	158,94
Revenus Trimestr.	5138,23	5087,36
Revenu-Vert	1119,75	1098,87
Sécuricic	2078,89	2078,89
Sécuri-Gan	12440,98	12197,04
Sécuritaux	1669,93	1669,93
Sensivalor ◆	31483,90	31483,90
SEVEA ◆	103,19	100,67
SFI-CNP Assur	728,42	707,20
S.G. France opport. C	1431,38	1403,31
S.G. France opport. D	1418,34	1390,53
S.G. Monde opport. C	968,78	949,78
S.G. Monde opport. D	968,78	949,78
Sicav Associations	2208,72	2208,72
Sicav 5.000	478,28	465,48
S.I. Est ◆	1295,13	1257,41
Silvafrance	760,72	740,36
Sivam	427,84	416,39
Silvarente	211,65	207,50
Silvinter	510,52	496,86
Sogenfrance C	1314,11	1288,34
Sogenfrance D	1249,50	1225
Sogépargne	293,58	290,67
Sogevar	1119,49	1097,54
Soginter	1576,42	1545,51
Soleil Investissements	671,11	645,30
Solstice D	2228,75	2223,19
State Street Act. Eur ◆	12060,89	11786,72
State Street Act. Fce ◆	11262,75	10988,05
St. Str. Act.Japon ◆	1476,35	1440,34
State Street Emer. Mts ◆	1613,26	1558,17
St.Street OAT Plus ◆	12196,73	12075,97
Stratégie Actions	965,74	928,60
Stratégie Rendement	1598,92	1548,59
Synthesis	12778,51	12527,95
Techno-Gan	6511,11	6260,68
Thésora D	778,73	771,02
Trésor Plus	1530,03	1514,88
Trésor Trimestriel	997,96	988,08
Trésoricic	158748,07	158748,07
Trilion	5020,66	4956,23
Uni-Associations ◇	119,16	119,16
Uni-Foncier	1265,44	1234,58
Unifrance	601,46	586,79
Uni-Garantie C	1396,85	1370,80
Uni-Garantie D	1301,66	1277,39
Uni Régions	1473,06	1437,13
Univar ◇	280,41	280,41
Univers Actions	1558	1520
Univers Obligations	1924,81	1888,92
Valorg	2256,58	2254,33
Valreal	32146,97	32130,90
Winterthur St-Honoré	235,80	225,11

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUS LES COURS DE LA BOURSE
Accès par minitel : 3615 code LEMONDE

AUJOURD'HUI

SCIENCES

ÉNERGIE *Le marché mondial* de la géothermie haute température – au-dessus de 160° – a plus que doublé en dix ans, passant de 2 792 mégawatts électriques à 6 275 en 1992.

● *LES EUROPÉENS*, avec retard, s'y intéressent de plus en plus. Ils envisagent l'installation au nord de Strasbourg, sous le fossé rhénan, d'une centrale prototype d'une vingtaine de mégawatts qui pourrait fonctionner vers 2006-2007.

● LES ITALIENS pourraient apporter leur concours à ce projet. En effet, dans la région de Landerello (Toscane), ils multiplient les installations de petites unités de cette puissance. Fabriquées en série, elles sont capables de produire leurs premiers kWh un an après leur sortie d'usine.

● LA TECHNIQUE est tellement au point que l'Italie espère *faire passer* sa production d'électricité par géothermie haute température de 500 MWe à 1 000 MWe en dix ans.

L'Europe mise sur l'électricité géothermique

Le granit du sous-sol alsacien recèle d'énormes quantités de chaleur. A Soultz-sous-Forêts, les géologues tentent de localiser ce gisement géothermique pour produire du courant après l'an 2000

Entre Vosges et Forêt-Noire, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Strasbourg, gît peut-être un trésor dans le sous-sol. Point de pièces d'or ou d'argent à cet endroit. Point de gisements de métaux précieux ou stratégiques. Juste un petit Eldorado énergétique que les hommes s'efforcent de mieux localiser depuis environ sept ans *dans la région de Soultz-sous-Forêts*-Kutzenhausen (Bas-Rhin). Là, les trépans broient la roche, brisent le granit pour faire jaillir enfin non pas du pétrole ou du gaz, mais de l'eau très chaude dont les précieuses calories pourraient permettre de produire à bon compte de l'électricité.

« L'année en cours devrait être déterminante pour savoir à quoi s'en tenir et, si tout va bien, exploiter un jour cette singularité géologique », estime André Gérard, l'un des coordonnateurs du programme européen de recherche en géothermie profonde, détaché du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) auprès de la société Socomine, qui coordonne le projet. Car dans le sous-sol alsacien mijote une drôle de marmite faite d'un socle de granit chaud comme les pierres d'un sauna. Depuis longtemps, les géologues savent que la température du sous-sol augmente avec la profondeur. Ce « gradient géothermique », comme disent les spécialistes, se traduit, dans les premiers kilomètres de l'écorce terrestre, par une augmentation de la température moyenne des roches de 3 ° C par 100 mètres, le centre de la Terre étant une fournaise où la température dépasse les 4 000 ° C.

Dans certaines régions tectoniquement très actives, ce paramètre peut atteindre des valeurs de 6 ° C, 8 ° C et même 10 ° C par tranche de 100 mètres. Les Etats-Unis, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et les Petites Antilles (avec la centrale géothermique de 4 MWe de Bouillante en Guadeloupe), sont riches de ces gisements naturels de calories. L'eau y dépasse les 200 ° C et peut même, dans certains cas, flirter avec les 300 ° C, offrant ainsi la possibilité de faire tourner de petites centrales. En dehors de ces régions *« chaudement privilégiées »*, il existe d'autres zones à gradient thermique anormalement élevé dont le sous-sol, souvent composé de granit, est fait de roches chaudes et sèches dans lesquelles peu d'eau circule. Le nord de l'Alsace est de cette nature et il n'est pas rare d'y enregistrer des augmentations de température de 6 ° C, et plus, par tranche de 100 mètres.

L'idée est donc venue aux géologues d'élargir les réseaux de failles déjà existants dans la roche et de fracturer artificiellement le granit pour que l'eau coure plus facilement et y récupère les calories de ces formidables réserves de chaleur. Le principe est tout simple. Par un puits de forage de plusieurs milliers de mètres, on injecte sous pression de l'eau froide à grande profondeur. Celle-ci se faufile dans les failles, se réchauffe au contact du granit et migre progressivement vers un second puits *chargé de la pomper.*

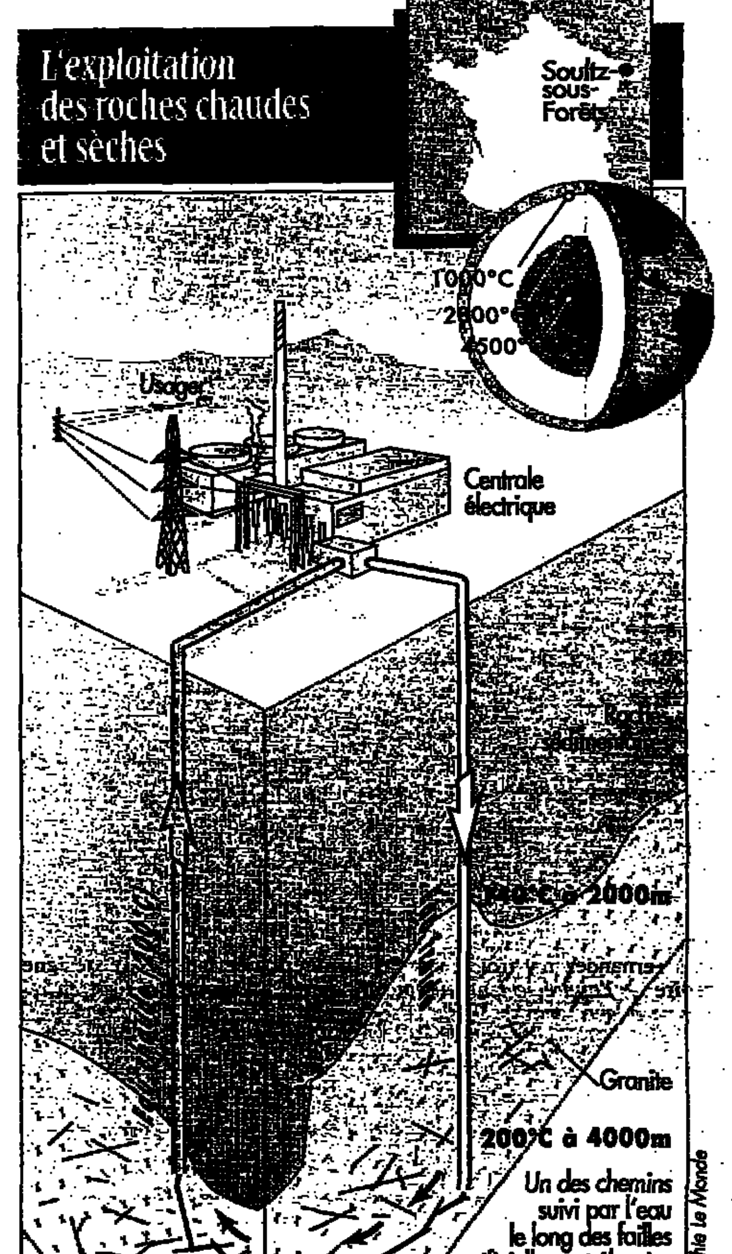
Pour mener à bien ce type d'opérations, les géologues ont jeté leur dévolu sur des régions où s'étalent de grands fossés tectoniques connus pour leur activité géothermique : la plaine de la Limagne, le couloir rhodanien ou le fossé rhénan. Finalement, c'est l'Alsace qui a été retenue, en raison de la bonne connaissance géologique que l'on avait de ce bassin où existerait une zone géothermique favorable d'environ 3 000 kilomètres carrés. En 1765, les services du royaume y recueillaient déjà l'huile dans la région de Pechelbronn (Bas-Rhin). Deux siècles plus tard, on exploitait encore des produits pétroliers dans... des galeries.

Dans les archives, le BRGM a donc retrouvé la trace de ces « singularités thermiques » découvertes par les mineurs et les pétroliers. Là, à grande profondeur, ronfleraient de formidables chaudières de granit chaud. En juillet 1987, un premier forage a donc été lancé qui, très vite, a confirmé ces informations. Résultat : une température de 141 ° C à 2 000 mètres de profondeur. Depuis, ce puits a été prolongé *jusqu'à 3 600 mètres, où la* température atteint 160 ° C.

200 DEGRÉS

Ce chiffre est encore un peu juste pour espérer lancer un jour un progamme de production d'électricité suffisamment rentable. Deux cents degrés seraient souhaitables, même si certaines installations travaillent à température plus réduite. Dans ces conditions, le site alsacien de Soultz-sous-Forêts peut-il convenir ? André Gérard se veut confiant. *« Les mesures faites à partir du puits principal et des anciens forages pétroliers que nous avons prolongés pour atteindre les roches chaudes du granit semblent nous réserver une bonne surprise*, dit-il. *L'analyse géochimique de l'eau à 160 ° C laisse en effet supposer qu'elle proviendrait de réserves d'eau relativement proches, mais qui seraient à environ 200 ° C. »*

Tout se passerait comme s'il existait dans le sous-sol une série de boucles thermiques, les unes au-dessus des autres, qui échangeraient leurs calories entre elles. Aussi a-t-on décidé de forer, à 400 mètres environ au sud-sud-est du premier puits, un second puits de 3 600 mètres de profondeur. Les travaux ont commencé le 4 novembre. A la mi-décembre, les 2 000 mètres étaient dépassés et les prochains mois devraient enfin permettre de savoir.



Quelques indices recueillis sur les anciens puits de forages pétroliers semblent indiquer que les travaux menés dans le courant de l'année dernière, avec l'aide des Italiens de l'ENEL, ont créé de nouveaux chemins pour le passage de l'eau. Mais seul le débit produit par le second puits d'exploitation permettra, lorsqu'il sera achevé, de confirmer ces promesses. Les responsables de ce programme de recherches scientifiques à finalité géothermique, placé sous la responsabilité de l' European Hot Dry Rock Association (EHDRA), pourraient alors proposer, à la fin de 1995, la construction d'un petit pilote pour valider le concept.

PROTOTYPE INDUSTRIEL

Deux à trois puits supplémentaires devraient être forés pour alimenter cette installation financée par des intérêts français, allemands, par la Commission des Communautés européennes et avec des soutiens en nature de la part des Italiens et des Britanniques. La construction de ce pilote pourrait commencer en 1997 et s'étaler sur deux ans. Coût estimé du projet : 60 millions de francs par an pendant cinq ans.

« L'objectif, précise André Gérard, *c'est de faire fonctionner ce pilote pendant trois ou quatre ans à la fin du siècle pour voir si la technique est bonne et si le gisement géothermique ne s'épuise pas. Dans ce cas, la construction d'un prototype industriel pourrait être lancée vers 2006-2007. »* Les industriels que sont les producteurs d'électricité locaux allemands et strasbourgeois, ainsi qu'EDF International et l'Enel italienne, se laisseront-ils convaincre d'équiper le fossé rhénan de telles unités ?

Réponse dans dix ans. *« Mais déjà*, remarque un expert, *les Italiens affichent des prix de 8 centimes par kWh pour des installations amorties et de 16 à 25 centimes pour d'autres en cours de réalisation. »*

Jean-François Augereau

Haute et basse température

Il existe deux grands types de géothermie. La géothermie basse température, qui n'a pas tenu toutes ses promesses, consiste à pomper de l'eau peu chaude dans des nappes aquifères souterraines. Dans le Bassin parisien, les géologues ont ainsi utilisé les eaux à 60 degrés de la nappe du Dogger pour le chauffage domestique d'immeubles. La géothermie à haute température – plus de 160 degrés – est d'une toute autre nature. Elle consiste à exploiter la chaleur contenue dans les roches profondes. Dans la pratique, l'exploitation de ces roches chaudes et sèches est difficile, le granit qui existe sous le fossé rhénan n'étant ni poreux, ni perméable. Comme il est très fissuré, on y injecte de l'eau sous forte pression pour élargir les fissures existantes et créer artificiellement d'autres zones de failles. L'eau peut alors y circuler et arracher à la roche ses précieuses calories.

Microsoft prend la famille par la main

LAS VEGAS *correspondance*

« Bob arrive » : ce slogan ne manquera pas d'être resservi d'ici au 31 mars, date à laquelle doit être mis sur le marché, au prix de 99 dollars (550 francs), ce logiciel du troisième type qui impressionne déjà la plupart des observateurs. De l'approche résolument nouvelle qui caractérise Bob, la publicité a voulu surtout retenir ses petits personnages de bandes dessinées qui guident en permanence l'utilisateur dans les *méandres du logiciel. Bob nous fe*rait, dit-elle, découvrir la révolution de la *« social interface » (« interface social »*, ou plutôt sociable). Mais, sous le charme des petits Mickeys et des grands mots, ce logiciel cache de réelles innovations.

Les compétences de Bob ? Le courrier, et les comptes, les emplois du temps et carnets d'adresses. Une famille « branchée », via modem (grâce auquel un PC téléphone à ses semblables) et contrat avec la société de télécommunication américaine MCI, pratiquera même le courrier et le paiement électronique. L'utilisateur accède à ces fonctions en visitant des pièces meublées, décorées à volonté, et en cliquant sur des objets : carnet d'adresses, carnet de chèques, bloc de papier...

PAS DE MANUEL

Tout cela a déjà été fait peu ou prou, en particulier par General Magic sur son logiciel Magic Cap. Ce dernier fonctionne depuis peu aux Etats-Unis, sur le « communicateur personnel » Magic Link de Sony. Mais Bob est un outil familial. Il permet de concilier son agenda personnel avec celui de la famille. Bob se fait aussi conseiller (maison, voiture, finances...) et s'offre même un petit coin culturel (quizz de géographie).

Pourtant, le plus neuf est ailleurs : Bob est le premier logiciel sophistiqué vendu sans manuel. Car la maison que gère Bob est peuplée d'une douzaine de tuteurs aux personnalités diverses, incarnés par des *« toons »*, ces personnages de BD s'exprimant par bulles adaptées aux divers clients – enfants, étudiants, parents – habitant la maison. Scuzz, un rat excité comme un poux, direct, laconique, plaira à un membre de la génération MTV, c'est-à-dire des amateurs du rock en continu, blaguait Bill Gates. Java, le petit Dino, prend son temps, et en dit plus long. Le chien Rover semble au juste milieu, il assure d'ailleurs les intérims.

Chaque créature a sa manière de vous tenir la main, et surtout adapte son aide à votre cas, à votre expérience. Bob observe et prend des notes... Ses explications ne reviennent plus lorsqu'elles sont appliquées, les trucs ne sont suggérés qu'au moment opportun. Votre guide, chat ou perroquet, vous ennuie avec ses astuces à la noix ? Dites-lui de les garder pour lui. Décidément, il vous agace ? Congédiez-le.

Autre point fort, Bob rend des services diversifiés, d'une manière intégrée, en apportant à la fois contenant et contenu, tels que quatre cents pages de conseils et cinq cents adresses utiles. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles il faudra plus d'un an pour adapter Bob au marché français. Il évite aussi à l'utilisateur d'avoir à choisir plusieurs logiciels, et a en géré les relations. Bob s'installe sur un PC par-dessus Windows (le système d'exploitation qui fait la fortune de Microsoft), qu'il cache tout en permettant d'utiliser d'autres logiciels présents. Apple citait déjà, il y a un an, ce type de technologie dans la liste des ingrédients de son prochain système d'exploitation, Copland, promis pour mi-1996. C'est long, un an, en informatique.

PROUESSE TECHNIQUE

Souvent accusée de suivisme, et même de s'inspirer sans vergogne de technologies inventées et testées ailleurs (chez Apple entre autres), Microsoft se risque cette fois sur des chemins explorés seulement en laboratoire. La prouesse technique s'accompagne d'une démarche économique agressive, car Bob inaugure une nouvelle famille de produits, qui s'annonce prolifique. En même temps que lui sera par exemple proposé Great Greetings, un logiciel de création de cartes de voeux et d'invitations personnalisées. Bob sera vendu d'avance sur les PC visant le marché familial de plusieurs constructeurs, dont Gateway 2000 et NEC. Mais il est gourmand tant en puissance de traitement qu'en capacité mémoire ; il exige un PC doté d'un processeur 486 au moins, avec 8 millions d'octets de mémoire vive et occupe 30 méga-octets sur le disque. Le potentiel commercial s'annonce conséquent : selon Link Resources, 46 % des foyers américains devraient posséder un micro en 1997, contre un gros quart aujourd'hui.

Pierre Vandeginste

■ **ESPACE : l'exploration de Mars par la sonde** interplanétaire franco-russe Mars-96 risque de coûter beaucoup plus cher que prévu. Non contents d'avoir une première fois différé le lancement de cette mission de deux ans, les Russes envisagent, une nouvelle fois, de faire glisser la date du tir pour une mission 2001 en raison de difficultés techniques et financières. Ils affirment en effet qu'ils ont besoin de 10 millions de dollars en 1995 pour poursuivre ce programme.

■ **Une capsule spatiale germano-nippone** pourra atterrir en Australie, aux termes d'un accord signé par l'Allemagne et l'Australie, jeudi 5 janvier. La capsule germano-nippone Express (Experimental Re-intry Space System), qui doit être lancée le 15 janvier depuis le centre spatial de Kagoshima au Japon, devrait se poser à Woomera, dans le sud de l'Australie, après six jours d'expérimentation en orbite. – *(AP.)*

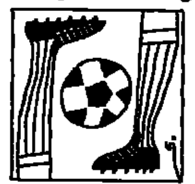
■ **ARCHÉOLOGIE : des trésors du royaume d'Aksoum** viennent d'être découverts en Ethiopie. Selon la radio nationale éthiopienne, une équipe d'archéologues, dirigés par le Britannique David Philipson, a retrouvé des monnaies frappées par 33 empereurs aksoumites, des objets en ivoire, des couverts, de la vaisselle de verre, de bronze et d'argent, ainsi que des poteries, en fouillant notamment la tombe du roi Kaled et le palais de la reine de Saba. Ces trouvailles seront conservées au musée d'Aksoum (nord de l'Ethiopie). Les recherches se poursuivront pendant trois ans. Le royaume d'Aksoum (Ier au IXe siècle après JC) a étendu sa domination jusqu'au Nil bleu et fut christianisé par l'Eglise égyptienne au IVe siècle. – *(AFP.)*

Le duel Fernandez-Suaudeau ou la querelle du beau jeu

Les chemins des deux meilleurs entraîneurs de la saison se croisent à l'occasion de la rencontre PSG-Nantes

A sept points du FC Nantes au classement général du championnat de France, mais avec un match de retard, le Paris Saint-Germain doit absolument vaincre, mercredi 11 janvier au Parc des Princes, au risque de perdre le contact avec des Nantais. Cette rencontre au sommet est celle de deux équipes ambitieuses ; celle aussi de deux hommes dissemblables, Luis Fernandez et Jean-Claude Suaudeau, qui sont en quête du beau jeu.

LA GUERRE des deux entraîneurs n'aura pas lieu. Après quelques escarmouches automnales, quelques mots aigres-doux lancés depuis les bancs de touche, le calme semble revenu. Cessez-le-feu provisoire, trêve des confiseurs, sérénité retrouvée, qu'importe le nom : Jean-Claude Suaudeau et Luis Fernandez ont décidé de disparaître derrière le FC Nantes et le Paris Saint-Germain. Le match du mercredi 11 janvier sera celui des joueurs. Exclusivement.



FOOTBALL

Et pourtant, il faisait rêver ce duel entre deux hommes que tout oppose, mais que les éprouvantes réalités du championnat de France et des Coupes d'Europe ont désignés comme les entraîneurs de l'année. L'idée s'était imposée que, derrière la bagarre sur le terrain, se jouait une autre suprématie. Si Nantes l'emportait, Suaudeau serait le plus grand, le sorcier du jeu à une touche de balle qu'il préfère appeler *« jeu sans contrôle »*. Si Paris gagnait, Fernandez aurait démontré que, sous son règne, Paris est toujours Paris, et même encore un peu mieux.

Et voilà qu'en une seule phrase il n'y a plus de ring, plus d'arène, plus de duel. *« Ce match, désigner le meilleur entraîneur de France ? C'est vraiment un truc de gosse »*, lâche Suaudeau dans un grand éclat de rire. *« Suaudeau ? Je lui dis bravo pour tout ce qu'il a fait »*, rétorque un Fernandez on ne peut plus sérieux. A croire que l'antagonisme de « Coco » et de « Luis », du pur Nantais et du Parisien d'adoption et de cœur, serait sorti tout droit de la tête de fabricants de faux scandales. Difficile d'imaginer deux parcours plus différents : quoi de commun entre Suaudeau, le fidèle, indéfectiblement lié à Nantes dont il fut d'abord un joueur de devoir et un formateur assidu, et Fernandez le feu-follet, star des terrains pendant les années glorieuses du football français, et entraîneur tout frais, tout neuf ?

UNE RÉFÉRENCE

Depuis plus de dix ans, « Luis », avec sa gouaille, née dans les tours en béton de la banlieue lyonnaise, tient le haut de l'affiche : champion d'Europe avec l'équipe de France en 1984, demi-finaliste de la Coupe du monde en 1986, leader incontesté du PSG, un des palmarès les plus étoffés du football français. « Coco », homme au tempérament plus secret, est longtemps resté dans l'ombre des jeunes joueurs qu'il formait à la pelle au style de jeu nantais. Ce fameux « style », il l'a appris dans les années 60. L'équipe, dont il est alors l'un des milieux de terrain, est dirigée par José Arribas. Et puis le joueur disparaît, revient comme formateur, puis entraîneur de l'équipe professionnelle, et disparaît à nouveau, limogé en 1988. Sa revanche n'en est que plus éclatante.

Depuis le début de la saison, le FC Nantes version Suaudeau époustoufle. Le public adore son jeu résolument tourné vers une offensive élevée au rang de credo par l'entraîneur. Loko, Pedros, Ouédec et leurs coéquipiers ont su trouver la formule qui donne le vertige aux défenses, et Suaudeau ne manque jamais de la rappeler à ceux qui auraient des trous de mémoire. Le FC Nantes est devenu une référence. Luis Fernandez n'y trouve rien à redire : *« J'apprécie leur enthousiasme et leur panache. Coco est un entraîneur qui veut transmettre quelque chose. »*

La première fois que « Luis » est arrivé à Paris, il avait dix-huit ans, une réputation de garçon turbulent et de joueur tout feu, tout flamme, jamais en retard d'un ballon. Fernandez y est revenu comme « coach », à peine deux ans après avoir débuté dans le rôle, à Cannes, où il s'est forgé une réputation de meneur d'hommes.

Le PSG est contraint à l'attaque à grands coups de gueule

A Paris, il a su, en quelques mois, transformer une équipe moulée dans le style prudent légué par Artur Jorge, son prédécesseur. Aujourd'hui, le PSG attaque. Fernandez le contraint à l'offensive à grands coups de gueule, hurlés du bord des terrains, à coups d'exercices mille fois répétés lors des entraînements. *« La valeur de Paris n'est pas une surprise,* indique Jean-Claude Suaudeau. *Mais je crois que notre type de jeu et nos résultats ont aidé Fernandez à améliorer son équipe. »*

Fernandez et Suaudeau se retrouvent dans leur jeu, presque un peu par hasard. Car ils se séparent dans leurs références et leurs admirations, comme si, finalement, ils n'étaient dans la quête de l'offensive à tout prix que des alliés de circonstance. « Luis » est tombé sous le charme du FC Barcelone et de son mentor Johan Cruyff. Il cite constamment l'entraîneur néerlandais, le désigne comme un modèle. *« C'est en regardant jouer le « Barça » à la télévision,* dit-il, *que je me suis définitivement convaincu que seul le football d'attaque valait la peine d'être défendu. »* « Coco » moque cet engouement pour un homme qui commande à une équipe richissime, un homme *« qui peut se payer l'intelligence à tous les postes »*. Il ajoute avec un zeste de provocation : *« A Laval ou à Lille, Cruyff pourrait-il faire aussi bien ? »*. Suaudeau puise ses enthousiasmes au fond de son club, de son histoire, comme s'il se refusait à s'enivrer de grands noms. A Nantes, il y a la méthode, et le chœur unanime des entraîneurs qui répètent inlassablement aux jeunes et aux professionnels les leçons du football à la nantaise. Le résultat, c'est ce plaisir savoureux offert à Jean-Claude Suaudeau, que son *« petit club fasse la pige au gros Paris Saint-Germain »*.

A cinquante-six ans, « Coco » a du mal à imaginer la vie sans Nantes. Ses états de service pourraient lui permettre de rêver plus grand. Il y réfléchit. *« En dehors de Nantes ? J'entraînerais volontiers Nantes »*, dit-il dans ce qui n'a d'une boutade que la forme.

A trente-six ans, « Luis » se prédit encore de longues années dans le football, comme entraîneur, manager général, président de club, et même, pourquoi pas, comme éducateur de ces jeunes de banlieue qu'il veut amener au football et au Paris Saint-Germain. *« Quand il s'agit du ballon rond, tout m'intéresse »*, explique-t-il. Si Fernandez et Suaudeau parlent volontiers d'eux-mêmes, ils restent beaucoup plus discrets l'un sur l'autre. Comme si, finalement, leur unique destin commun n'était que de se croiser deux fois par an sur le bord d'une pelouse, quand le Paris Saint-Germain affronte le FC Nantes.

Pascal Ceaux

Mme Alliot-Marie déclare la guerre à la « tricherie »

Le ministre des sports veut que la France soit reconnue comme un pays où règne l'esprit sportif avant la Coupe du monde de football

« Ne demandons pas à des jeunes de se comporter mieux que certains dirigeants ou certains commentateurs. » En s'adressant aux responsables du sport français, lundi 9 janvier lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, avait-elle en mémoire les propos consternants de Jean-Louis Levreau, le vice-président de l'Olympique de Marseille, après les incidents de la rencontre OM-Nancy ? Ses commentaires justifiant les violences et rejetant une bonne partie de la responsabilité sur l'arbitre de la rencontre l'auraient sûrement rendu passible du *« code de déontologie du sport »* dont le ministre a annoncé la prochaine élaboration.

Ce texte, qui devra contenir l'ensemble des règles générales destinées à *« lutter contre les nouvelles formes de déviance qui affectent la pratique sportive contemporaine »*, sera la référence autour de laquelle s'articule une campagne destinée à promouvoir *« l'esprit sportif »*. Pour Mme Alliot-Marie, une telle opération *« contre la tricherie et pour l'élégance du geste »* n'est pas un simple coup médiatique, mais doit s'incrire dans la durée. *« Quarante-deux mois nous séparent de la Coupe du monde de football 1998,* a précisé le ministre. *Il faut que, d'ici là, la France soit reconnue comme le pays où règne l'esprit sportif. »*

AMENDES PÉCUNIAIRES

Vaste chantier pour un ministère qui n'a plus que quelques mois devant lui. Dès la fin du mois de janvier, un *« Comité de l'esprit sportif »*, composé de personnalités du sport, sera installé afin de veiller à la mise en œuvre de la douzaine d'actions prévues dans le cadre de la campagne. Parmi les mesures envisagées pour une *« meilleure connaissance et un plus grand respect de l'éthique »*, il a été décidé d'introduire dans tous les diplômes sportifs un module de formation spécifique pour l'apprentissage des règles, mais aussi des sanctions sportives et financières.

Dans le sport professionnel, les fédérations sont invitées à instaurer des amendes pécuniaires, indépendamment des sanctions disciplinaires habituelles, contre les joueurs coupables de violences physiques ou verbales et contre les dirigeants qui manqueraient gravement à la déontologie.

FONDS POUR LES JEUNES ARBITRES

Le produit de ces amendes pourrait alimenter un fonds fédéral consacré à la formation des jeunes arbitres, juges ou cadres de moins de vingt-cinq ans. Pour les sportifs de haut niveau, tout dérapage pourrait donner lieu à la suppression de l'aidepersonnalisée de l'Etat, voire à la radiation de l'athlète de la liste du haut niveau.

Les fédérations n'ont que quelques semaines pour faire part de leurs propositions au ministère, où l'on est fermement décidé à maintenir une forte pression financière : *« Nous tiendrons compte des efforts que les fédérations feront pour lutter contre l'anti-jeu lors du renouvellement annuel de la convention que nous passons avec chacune d'elles. »* Sans ces menaces de répression financière, le monde du sport se mobiliserait-il, lui qui est, en permanence, en porte-à-faux entre son souci d'esprit sportif et les obligations de résultats qui lui sont faites, y compris pour l'obtention de subventions ?

AUTOMOBILISME

Les camions Tatra cherchent à doper leurs ventes grâce au « Dakar »

Le constructeur tchèque compte sur le rallye pour redresser l'entreprise

PRAGUE
de notre correspondant

Alors que les deux camions Tatra engagés par le constructeur tchèque dans le Grenade-Dakar 1995 occupent, après plus d'une semaine de course, les 10e et 14e places, seulement précédés par un camion russe Kamaz, quelque huit cents employés de l'usine de Koprivnice (Moravie du Nord) viennent de recevoir leur lettre de licenciement. La neuvième participation des camions Tatra au rallye Grenade-Dakar, après leur victoire de l'an dernier, a un goût amer pour les habitants de Koprivnice. Toutefois, pendant quinze jours, ils se mettent à espérer un redémarrage de « leur » entreprise.

Depuis la chute du communisme, en 1989, l'entreprise, fondée en 1850, connaît la plus grave crise de son existence. La société Nesselsdorf-Wagenfabrik, rebaptisée en 1919 Tatra, du nom des montagnes slovaques où le constructeur testait ses véhicules, a subi de plein fouet la disparition du Comecon, le marché commun du bloc soviétique et l'arrêt des achats par l'armée tchèque.

L'usine, agrandie au début des années 70 pour fabriquer uniquement des camions tout-terrain pour l'ensemble des pays de l'Est, produisait avant 1989 plus de 15 000 camions par an (les deux tiers partaient en URSS) et employait près de 16 000 personnes. En 1992, elle ne fournissait plus que 4 100 camions, et en 1994 2 500 camions sont sortis des chaînes d'assemblage où ne travaillaient plus qu'environ 8 200 personnes.

La société, privatisée en 1992 par la méthode des coupons, a été dirigée pendant un an et demi par des managers américains. Gerald Greenwald, ancien collaborateur de Lee Iaccoca à la tête de Chrysler, David T. Shelby et Jack D. Rutherford, ex-responsables chez Ford n'ayant pas réussi à inverser la tendance, les actionnaires ont rendu, en septembre dernier, la gestion à des responsables tchèques qui ont décidé une sérieuse cure d'assainissement. Ainsi, ce sont au total 1 200 personnes qui quitteront l'entreprise en 1995, dont 800 au cours des premières semaines.

Malgré tout, Tatra a tenu à être présent au rallye Grenade-Dakar 1995, même si les retombées commerciales de leurs précédentes participations et victoires en 1988 et en 1994 ont été minimales. Le premier engagement dans la compétition, en 1986, avait été largement motivé par la rivalité avec l'autre fabricant tchèque de tracteurs poids-lourds, Liaz, qui s'était lancé dans l'aventure l'année précédente.

Le gouvernement communiste de l'époque, qui y avait vu un moyen de promouvoir les « réussites » de la Tchécoslovaquie socialiste, a soutenu financièrement jusqu'en 1989 la participation des camions des deux marques tchèques. Cette année, comme l'an dernier, Tatra a dû faire appel à des sponsors privés pour pouvoir boucler le budget de participation.

Aussi, à la direction de l'entreprise, on espère bien réitérer l'exploit de 1994, même si personne ne se fait d'illusion sur l'impact commercial d'une victoire éventuelle, ou d'un bon classement. Au moins le bon comportement de ses véhicules permettra de donner du baume au cœur de ses employés.

Martin Plichta

OLYMPISME

Un comité contre la discrimination des athlètes musulmanes a été créé

« Atlanta Plus » lutte pour l'exclusion des J.O. de 1996 des délégations exclusivement masculines

DES FEMMES réunies dans un comité baptisé « Atlanta Plus » cherchent à faire pression sur le Comité international olympique pour que les délégations sportives exclusivement masculines soient exclues des Jeux de 1996. Ce comité contre la discrimination des femmes dans le sport, qui devait être présenté mardi 10 janvier à Paris, réunit des femmes de tous horizons, comme Michèle André, ancienne secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes (PS), Linda Weil-Curiel, avocate engagée dans les combats contre les mutilations sexuelles dont sont victimes les femmes, et Annie Sugier, de l'association « Les mères d'Alger ».

« Nous voulons alerter l'opinion sur l'attitude de plus en plus hostile des Etats islamiques à l'égard des sportives, explique Me Linda Weil-Curiel, fondatrice d'Atlanta Plus et membre de l'association Solidarité femmes du Maghveb et d'Europe. *Notre volonté est d'amener le Comité international olympique à faire respecter la charte olympique qui exclut toute forme de discrimination ».* Atlanta Plus a envoyé une lettre à Juan-Antonio Samaranch, président du CIO, le 10 septembre 1994, dans laquelle il lui demande *« d'affirmer (sa) volonté d'exclure les délégations nationales exclusivement composées d'hommes »*. Aucune réponse ne lui est encore parvenue. Il compte saisir les sponsors des prochains J. O.

Déjà en 1992, lors des Jeux de Barcelone, les membres du futur comité Atlanta Plus s'étaient émus de la présence de délégations sportives exclusivement masculines. *« Alors que le monde entier se réjouissait de la fin de l'apartheid et du retour de la délégation sud-africaine,* reprend Me Weil-Curiel, *peu nombreux étaient ceux qui remarquaient l'absence de femmes dans vingt-et-une délégations ».*

Les Etats islamiques sont les premiers responsables des mesures discriminatoires envers les sportives. A Barcelone, rappelle le comité Atlanta Plus, la délégation iranienne, exclusivement masculine, a refusé d'être précédée par une athlète espagnole lors de la cérémonie d'ouverture. Dans les épreuves d'athlétisme, Hassiba Boulmerka a dédié sa victoire dans le 1 500 mètres à Mohamed Boudiaf, le président algérien assassiné quelques semaines auparavant. Ce geste n'a pas pacifié les relations de la première championne olympique algérienne avec les intégristes islamiques. Depuis plusieurs saisons, ces derniers condamnaient sa participation aux épreuves sportives internationales : en août 1991, au lendemain de sa victoire aux championnats du monde de Tokyo dans le 1 500 mètres, l'imam de la mosquée de Kouba ne s'était-il pas lancé dans une diatribe contre sa *« tenue scandaleuse et indigne d'une femme musulmane »* ?

Une deuxième forme de discrimination envers les sportives est plus insidieuse : elle est liée à la pauvreté de certaines fédérations du tiers-monde qui prétextent la faiblesse de leurs moyens financiers pour ne sélectionner qu'une seule délégation d'athlètes, de préférence masculine. Mais le comité Altanta Plus ne veut pas limiter son combat aux seuls Jeux olympiques. Il rappelle que les pressions se multiplient dans les pays occidentaux sur les jeunes filles musulmanes, souvent empêchées de participer aux activités physiques et sportives dans les collèges et lycées.

Michèle Aulagnon

DÉPÊCHES

■ **BOXE : Les obsèques de Carlos Monzon** ont été suivies par quelque 5 000 personnes, lundi 9 janvier à Santa Fe (Argentine). Le long du trajet menant de la mairie, où avait été installée une chapelle ardente, au cimetière, la foule agitait des drapeaux argentins et des mouchoirs blancs en signe de deuil. L'ancien champion du monde, l'un des sportifs les plus adulés d'Argentine, avait trouvé la mort, dimanche 8 janvier, dans un accident de la route alors qu'il retournait en prison après une permission de sortie (*le Monde* du 10 janvier). A cinquante-deux ans, il purgeait une peine de réclusion de onze ans pour le meurtre de sa troisième épouse en 1988. – (*AFP.*)

■ **La commission de discipline va convoquer le vice-président de l'OM,** Jean-Louis Levreau, a annoncé, lundi 9 janvier, Noël Le Graët, président de la Ligue nationale de football. A la suite des incidents qui ont émaillé la rencontre de championnat de division 2 ,Marseille-Nancy, samedi 7 janvier au Stade vélodrome, Jean-Louis Levreau s'en était pris violemment à l'arbitre, affirmant notamment : *« Le processus d'assassinat de l'OM continue. M. Ramos était l'envoyé spécial des organisations sportives nationales. On veut que l'OM disparaisse. »* Il risque une sanction qui peut aller du simple blâme à la radiation à vie.

■ **Romario serait sur le point de quitter Barcelone,** pour retourner au Brésil. L'attaquant vedette de la Coupe du monde rejoindrait le club de Flamengo à Rio de Janeiro. Kleber Leite, le président de Flamengo, a affirmé, lundi 9 janvier, avoir trouvé un terrain d'entente avec les dirigeants du FC Barcelone sur le montant du transfert. Joan Gaspart, le vice-président du club catalan, s'est toutefois refusé à confirmer l'information, tant qu'il n'aura pas *« reçu l'assurance ferme que le montant de cette opération a été déposé à la banque »*. – (*AFP.*)

RÉSULTATS

FOOTBALL

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS
Eliminatoires- 5e journée

GROUPE 1

Zaïre-Lesotho	3-0
Cameroun-Malawi	0-0

Classement : 1. Zimbabwe, Malawi, 4 pts ; 3. Zaïre, Cameroun, 3 ; 5. Lesotho, 2.

GROUPE 2

Sénégal-Tunisie	0-0
Togo-Mauritanie	0-0

Classement : 1. Togo, 4 pts ; 2. Libéria, Mauritanie, 3 pts ; 4. Tunisie, Sénégal, 2.

GROUPE 3

Congo - Niger	3-1
Sierra Leone-Gambie	2-0

Classement : 1. Ghana, 6 pts ; 2. Sierra Leone, 4 ; 3. Congo, 3 ; 4. Niger, 2 ; 5. Gambie, 1.

GROUPE 4

Algérie-Egypte	1-0
Soudan-Ouganda	3-1
Ethiopie-Tanzanie	1-0

Classement : 1. Egypte, Algérie, 5 pts ; 3. Tanzanie, Soudan, 4 ; 5. Ouganda, Ethiopie, 3.

GROUPE 5

Maurice-Zambie	reporté

Classement : 1. Gabon, 4 pts ; 2. Zambie, Maurice, 0.

GROUPE 6

Angola-Mozambique	1-0
Botswana-Mali	1-3
Guinée-Namibie	3-0

Classement : 1. Mali, 7 pts ; 2. Guinée, 6 ; 3. Angola, 5 ; 4. Mozambique, 4 ; 5. Namibie, 3 ; 6. Botswana, 1.

CHAMPIONNAT DU MAROC
14e journée

Crédit Agricole-KAC Kénitra	2-1
CODM Méknès-Forces auxiliaires	0-0
Olympique Casablanca-Widad Casablanca	0-2
Kawkab Marrakech-Fath Rabat	1-0
Raja Casablanca-Ittihad Tanger	1-0
MCO Oujda-Chabab Mohammadia	1-0
El-Jadida-FAR Rabat	0-0
RSS Settat-Moghrèb Fès	0-0

Classement : 1. CODM Méknès, 34 pts ; 2. Widad Casablanca, 33 ; 3. Olympique Casablanca, Kawkab Marrakech, 31 ; 5. MCO Oujda, Forces auxiliaires, RSS Settat, 29 ; 8. Chabab Mohammadia, FAR Rabat, KAC Kénitra, 28 ; 11. Crédit Agricole, El-Jadida, 27 ; 13. Raja Casablanca, 26 ; 14. Fath Rabat, Ittihad Tanger, 23 ; 16. Moghreb Fès, 22.

RALLYE-RAID

GRENADE-DAKAR

8e étape Zouérat-Chinguetti (8 janvier), 514 km (dont 828 km de spéciale).

Motos : 1. Gallardo (Esp/Cagiva), 6 h 58 min 36 s ; 2. Peterhansel (Fra/Yamaha), à 2 min 27 s ; 3. Orioli (Ita /Cagiva), à 3 min 49 s ; 4. Arcarons (Esp/Cagiva), à 5 min 3 s ; 5. Magnaldi (Fra/Yamaha), à 5 min 5 s.

Classement général : 1. Arcarons (Esp/Cagiva) 39 h 15 min 17 s .2. Peterhansel (Fra/Yamaha), à 7 min 55 s ; 3. Magnaldi (Fra/Yamaha), à 11 min 18 s ; 4. Orioli (Ita/Cagiva), à 27 min 31 s ; 5. Gallardo (Esp/Cagiva), à 1 h 25 min 16 s.

Autos : 1. Lartigue-Périn (Fra/Citroën), 6 h 2 min 28 s ; 2. Saby-Seneys (Fra/Mitsubishi), à 16 min 46 s ; 3. Shinozuka-Magné (Jap-Fra/Mitsubishi), à 39 min 53 s ; 4. Servia-Puig (Esp/Citroën), à 58 min 25 s ; 5. Schlesser-Willis (Fra/Proto Schlesser), à 1 h 30 min 21 s.

Classement général : 1. Lartigue-Périn (Fra/Citroën) 33 h 35 min 3 sec ; 2. Saby-Seneys (Fra/Mitsubishi), à 20 min 23 s ; 3. Shinozuka-Magné (Jap/Mitsubishi), à 2 h 38 min 4 s. 4. Fontenay-Musmara (Fra/Mitsubishi), à 3 h 12 min 16 s ; 5. Schlesser-Willis (Fra/Proto Schlesser), à 6 h 23 min 20 s.

TABLE

Les mécomptes de la bécasse

La « dame au long bec » est le plus beau de tous les gibiers. Pourtant l'on n'en mange plus du tout, car son colportage est interdit

LES ÉMOTIONS culinaires sont comme les rêves de choses anciennes, de gens aimés, elles relèvent toutes du souvenir, du je-ne-sais-quel-parfum, quelle couleur inédite de violette. Edmond de Goncourt nous rapporte que, en 1888, il plante à Auteuil des pivoines reçues du Japon. L'année suivante, écloses, elles apportent à l'esthète une bouffée de couleurs jamais vues. Goncourt et ses amis, Daudet et surtout Zola aimaient à se réunir, une fois par mois au Café Brébant. Flaubert, parfois, se joignait à eux pour ce qui était alors le sommet de la gastronomie, la dégustation de la bécasse.

De celle-ci, nous n'avons plus que le souvenir, mêlé au temps passé, à nos amitiés : en salmis chez Lucas-Carton au temps d'Allégrier, et même pour quelque grande occasion, rue Royale ou quai de la Tournelle, préparées sur le guéridon. Au Pactole aussi, à la table d'amitié du patron, avec la bougie qui réchauffait la tête de l'oiseau au moment décisif. Le goût de la bécasse nous manque, comme le déplorent de nombreux chefs, les gourmets et les chasseurs même, pris à tort pour des braconniers.

DÉLICATS EFFLUVES

Braconnier ! C'est une figure connue des bords de Loire, de l'Adour, de Bigorre. Furtif, mal rasé, casquette ou béret vissés, mégot au bec, et la musette ; celle qui recèle aux yeux agrandis des enfants, de poil, de plumes, ces petits êtres recroquevillés aux yeux vitreux. Tout près de ces appentis de « volailleux », qui sentent les basses odeurs âcres, proches autant de la mort que de la vie nutritive, musc, suint, mûrissement des viandes. L'on servira à l'enfant suspicieux, au moins le magnifique faisan, simplement rissolé aux oignons. Tétraonidés, lagopèdes, gélinottes, bécasses fournissaient aux amateurs un contingent d'émotions qui n'existent plus guère. Les goûts différents qu'ils peuvent satisfaire leur assignaient une place prépondérante dans l'art gastronomique.

Les règlements communautaires ont renforcé l'arsenal restrictif de 1978, date à laquelle les bécasses ont disparu de nos marchés : demain, même la vente du gibier « en peau » sera interdite. Au profit du froid et du sous-vide ? Finis les étalages de perdreaux alignés, et la gigue de chevreuil à la devanture des traiteurs. Quels lobbies ont eu raison de ces goûts essentiels ? Celui de l'hygiène, il est certes puissant ? Ou bien celui des aliments pour le bétail, plus efficace, certainement, que les protecteurs des palombes ?

Michel Dubernet à Saint-Sever, chasseur et poète gascon, qui dirige aussi une belle entreprise de conserverie, admet que le renforcement de la réglementation a amené une amélioration de la qualité dans l'industrie de la conserve. Mais, comme beaucoup, il regrette les règles imposées à certaines espèces en France, autorisées pourtant en Espagne ou en Grande-Bretagne. Il n'est que d'imaginer la douce amertume de la purée de viscères de la bécasse, substances délicatement mêlées sur la rôtie, saveur intense, soutenue par le jus de cuisson judicieusement *lié*, dont Fredy Girardet nous ferait partager l'émotion par un travail savant et invisible à la fois (*Le Monde* du 18 décembre 1993), tout cela tempéré par le fragile équilibre d'un corton de faiveley, aux délicats effluves de fruits rouges et d'un bouquet aromatique généreux, comme Daniel Hallée aime en extraire de sa cave de *l'Œnothèque*. La forme donne une charpente au souvenir. En Chalosse, à Crissier, comme à Paris.

Dans ces grandes occasions, chez Brébant, le nez de Zola frémissait, nous rapporte Edmond de Goncourt. La bonne chère rendait expressive cette partie de son visage. Maupassant, lui, connaissait bien *Scopolax rusticola*, dite *« la mordorée »*, la « dame au long bec ». C'était le plus beau de tous les gibiers. Et pour tous ces gaillards, la chasse était la métaphore de la séduction amoureuse. A ces dîners, chez Brébant, rapporte encore Edmond de Goncourt, *« on ne parlait que de femmes »*. A présent, on sait tout de la bécasse, son poids, la taille de ses œufs, ses passe-temps favoris, ses itinéraires. Mais l'on n'en mange plus du tout, car son colportage est interdit. Maupassant ne pourrait écrire *les Contes de la bécasse !* Chefs nostalgiques, tel Alain Dutournier, marmitons, gourmets sont face-à-face avec les défenseurs de l'oiseau, de tous les oiseaux, palombes y compris. Il n'est pas sûr que l'instinct prédateur du chasseur, dont nous sommes issus, ou du moins que nous avons connu, ne protégeait pas tout aussi efficacement la nature, l'environnement, avec son instinct quasi animal de veille sur son « territoire ». Un passage de bécasse s'appelle une « tombée ». L'oiseau possède une toute petite plume, bleu d'azur profond, appelée « plume du peintre ». C'est la surrémige, vestige de la onzième rémige atrophiée. La plume de la bécasse servait aux horlogers à délier les mécanismes délicats de leurs automates, autrefois.



LE TEMPS DU BRACONNAGE

Autrefois, l'on savait de l'auberge des bords de l'Adour jusqu'à l'élégant Hôtel du Palais à Biarritz, avec le jazz-band qui faisait frémir Curnonsky, que la bécasse ne se vide pas. De surcroît, l'oiseau qui faisait les délices des naturalistes, doit obligatoirement être rassis pendant une semaine au moins. La passion a toujours eu un puissant fumet, voir Nana, Mouche, Germinie Lacerteux. A Urt, à l'Auberge de la Galupe, le chef Christian Parra, dont l'enfance s'est passée dans les vallées pyrénéennes, regrette avec la sérénité de l'âge mûrissant les paysages idéalisés des chasses de l'automne, les passages de migrateurs qui revenaient, avec l'odeur des fruits mûrs. C'était l'automne de la bécasse, avec ses goûts disparus. Ceux de la transgression.

Pour les hommes d'âge mûr, aujourd'hui, la situation cynégétique est semblable à celle des années 40, où la chasse était interdite. C'était le temps secret du braconnage. Michel Guérard, à Eugénie-les-Bains, estime que la réglementation actuelle est incohérente, et en suggère la réforme. Les plans de chasse départementaux sont certes un progrès. Ne pourrait-on, alors, réduire la durée de l'ouverture de la chasse à la bécasse, et n'autoriser sa vente – région par région, les années fastes – que pendant quelques semaines ? Tout le monde sait, au Pays basque, que la bécasse est abondante à Saint-Sébastien, à la table de Juan Mari Arzak.

Qu'est-ce que Brébant aujourd'hui ? Un nom parmi tant d'autres, signe d'un passé disparu. *Les grands noms, à leur tour*, les temples inaccessibles du bien-manger et de la bourgeoisie régnante, sont destinés à passer. A la table du duc de Guermantes, l'on servait *« des ortolans accommodés selon les différentes recettes que le duc élaborait et modifiait prudemment »*. Reste, par l'écrit au moins, trace de ces mystères !

L'interdit n'est qu'une convention sociale. Il ne peut supprimer le goût, sinon inné, du moins acquis. Comme la dérisoire série des « interdits » alimentaires, autrefois régis par le « ministère du ravitaillement ». Dans ces années noires, certains gastronomes aussi étaient en fuite, au maquis, à la campagne, à Riec-sur-Belon où le gibier était abondant. Le comble pour un critique gastronomique, c'est d'être *lui-même* « interdit » dans sa propre rubrique, faute de soupe ! *Le Pain aux lièvres* de Joseph Cressot, c'était une histoire d'autrefois.

Jean-Claude Ribaut

★ L'Œnothèque, 20, rue Saint-Lazare 75009 Paris. Tél. : 48-78-08-76. Fermé samedi et dimanche. Cave de vins à emporter ; restaurant : gibier à la carte en saison (350 F env.).

★ La Ferme aux Grives Eugénie-les-Bains. Lieudit Les Charmilles (40320) Tél. : 58-51-19-08 Fermé lundi à dîner et mardi et jusqu'au 12 février. Salade de bouilli de boeuf et de cochon en ravigotte ou terrine de hareng et de pommes de terre aux poivrons confits; Menu-carte à prix fixe : 165 F. Accueil, service très professionnels.

JARDINAGE

Rosiers : le temps des sécateurs

LA PLANTATION et la taille du rosier sont des sujets inépuisables de discussions entre *jardiniers*. Chacun aurait sa méthode, ses secrets. Faut-il enterrer le point de greffe ? Faut-il qu'il affleure le sol ? Doit-on tailler dès l'automne ? Attendre que les dernières vagues de grands froids soient passées ? Faut-il simplement nettoyer les rosiers en décembre, pour les raccourcir sévèrement en mars ?

A toutes ces questions, *il y a des* réponses simples qui correspondent à des actes radicaux. Le rosier est pourtant un arbuste déconcertant. Sous les cieux les plus cléments, il pousse quasiment sans discontinuer, allant jusqu'à fleurir en janvier. Quand le climat est chaud et sec, il aurait tendance à se reposer en juillet et août. Ailleurs, c'est-à-dire presque partout en France, il met les pouces en hiver comme la majorité des plantes.

C'est le moment qu'il faut choisir pour le planter en enterrant son point de greffe sous deux ou trois centimètres de terre. Sauf exception notable, le rosier n'aime ni les sols au pH trop élevé (on le greffe alors sur *Rosa canina*), ni ceux qui *restent gorgés d'eau pendant* la mauvaise saison. Enterrer le point de greffe du rosier le protège du froid tout en le maintenant plus solidement ancré au sol. S'il dépasse du sol, le porte-greffe ne peut s'opposer à la force du vent qui ballotte la plante en tous sens. Peu à peu le trou dans lequel il a été planté s'élargit. L'eau et le froid *s'y engouffrent et provoquent des* ravages. Quand le point de greffe est enterré, les branches du rosier maintiennent le buisson sans peine. Si le sol leur plaît, certaines variétés s'enracinent – elles se développent alors de façon surprenante.

CASSE-TÊTE

Et la taille ? Il faut avant tout s'assurer que les rosiers sont remontants ou pas. Un rosier qui remonte n'est pas un arbuste grimpant, mais un rosier qui fleurit au printemps puis en automne, et parfois plus ou moins continuellement tout au long de la belle saison. Ceux-là devront être taillés impérativement l'hiver. De préférence *juste après une période de* froid intense et, en tout état de cause, avant le 21 janvier. La période de repos du rosier est assez courte et n'est que peu influencée par la chaleur. En revanche, l'allongement de la durée d'ensoleillement provoque la montée de la sève vers les bourgeons placés en haut des branches.

En taillant le rosier avant que cette sève ne monte justement fin janvier, on évite à la plante de s'épuiser en nourrissant des branches qui seront sacrifiées ultérieurement. Et l'on favorise le percement des bourgeons dormants placés près du sol. Les branches qu'ils donnent sont les plus robustes, les plus florifères. Si l'on se plie à cette règle, il n'y a aucun risque de voir la végétation démarrer trop tôt et être anéantie par les éventuelles gelées de février.

Les rosiers multiflores devront être taillés très près du sol. Ne leur laisser que trois ou quatre branches, couper en biais juste au-dessus d'un bourgeon situé à l'extérieur de la plante. Les grands rosiers buissons devront être taillés un peu plus longs et plus sévèrement tous les trois ou quatre ans de façon à rajeunir leur bois.

Les rosiers qui ne fleurissent qu'une fois par saison sont les plus compliqués à tailler. L'hiver, il ne faut leur faire subir qu'une taille de nettoyage. Couper les branches qui empêchent la lumière d'entrer dans le buisson et les brindilles superflues. Raccourcir les branches de l'année précédente d'un tiers. Les tailler pour de bon juste après leur floraison. La taille sera donc longue.

La taille des rosiers grimpants est, en revanche, un vrai casse-tête et une source de griffures cruelles. Pour les voir fleurir abondamment, il faut maintenir leurs branches à l'horizontale sur un support adapté et ne pas hésiter à les supprimer tous les deux ou trois ans pour les remplacer par des neuves. Laissés à eux-mêmes, ces rosiers se dégarnissent du bas et n'offrent, le plus souvent, que de rares roses au bout de branches raides comme la justice.

Alain Lompech

VINS

Saint-émilion sous bois neuf

Au château L'angélus, la fermentation malo-lactique se fait, contrairement à la tradition bordelaise, en petites quantités

BORDEAUX bouge-t-il ? La maîtrise croissante des techniques de fermentation, une décennie ou presque de superbes millésimes et une aisance financière certaine font que l'on en viendrait presque à ne plus s'intéresser à cet empire viticole. A-t-il atteint son apogée ? Réveiller ses passions impose dorénavant la quête de quelques beaux vins atypiques comme ceux d'Henri Duboscq (château marbuzet), de Denis Dubourdieu (clos floridène) ou de Jean-Claude Berrouet (vieux château saint-andré). Cela demande également de rester à l'écoute des mouvements girondins, des fines vibrations bordelaises, comme celles en provenance, aujourd'hui, du château L'angélus.

Vouloir connaître et apprécier saint-émilion ne permet plus dorénavant de faire l'économie de ce grand cru classé. Celui-ci tire son célèbre nom des hasards de la géographie et de la religion : le domaine se situe là où, jadis, on pouvait entendre sonner simultanément trois angélus, ceux de la chapelle de Mazerat et des églises de Saint-Martin-de-Mazerat et de Saint-Emilion. Beaucoup de cloches, depuis, se sont tues. La vigne et le vin heureusement leur survivent.

Les mystères de château L'angélus ne figurent pas sur la fiche signalétique que chaque château bordelais se fait une obligation d'imprimer et de distribuer. Merlot (50 %) et cabernet franc (45 %), près de 25 hectares d'un seul tenant, des vignes d'un âge moyen de trente ans : il n'y a rien là d'exceptionnel. L'originalité fut ici, il y a quelques années déjà, la politique courageuse menée par le jeune Hubert de Bouärd de Laforest : regain d'intérêt pour le vignoble, réduction drastique de la production et tri obsessionnel de la vendange. Mais ils sont de plus en plus nombreux, entre Dordogne et Gironde, à suivre ce chemin qu'impose la standardisation technique de la maîtrise des fermentations.

EN BARRIQUES

L'originalité du château L'angélus ne se situe plus aujourd'hui dans les vignes mais bien dans les chaix. A la différence de la bible bordelaise qui veut que, après la fermentation alcoolique, la fermentation malo-lactique se fasse en grands volumes, on a entrepris, à L'angélus, d'innover en la réalisant en petites quantités, sous bois neuf. Après quelques tâtonnements à la fin des années 80, cette nouvelle formule s'est imposée en vraie grandeur avec le maigre 1991, et on l'a définitivement adoptée avec le millésime suivant.

En pratique, de la fin octobre à la mi-décembre, au lieu d'être en cuve métallique, les vins non débourbés sont en barriques, mariage précoce imposant un tutoiement inusité, un dialogue sans doute plus équilibré entre de jeunes vins dans leurs lies et des chênes à peine domestiqués. Cette nouvelle et soyeuse harmonie est éclatante sur le millésime 1993. Plus difficile actuellement à saisir sur les 1992, on la retrouve en plénitude sur les impossibles 1991. Et l'on en venait presque à regretter, lors du bel échange organisé il y a peu chez Alain Passard (L'Arpège, 84, rue de Varenne, à Paris) que cet élevage précoce n'ait pas été mis en œuvre plus tôt encore.

Sans doute serait-il trop simple de réduire à cette anticipation dans l'élevage boisé la grandeur de ce château dans lequel Robert Parker diagnostique avec lucidité l'une des étoiles montantes des saint-émilion mais aussi de l'ensemble de la galaxie bordelaise. Pour autant, cette pratique copiée par différents domaines pourrait bien, demain, s'imposer comme une parfaite évidence.

Jean-Yves Nau

★ Château-L'angélus, 33330 Saint-Emilion (Tél. : (16)57-24-71-39.)

Neige à l'Ouest soleil à l'Est

LE MATIN, de la Bretagne à la Basse Normandie jusqu'aux Pays de Loire, le temps sera couvert avec de la pluie verglaçante et quelques flocons de neige. Le vent de sud sera modéré sur la pointe Bretagne. De l'Aquitaine au Centre jusqu'à la Haute Normandie le ciel sera voilé avec localement quelques brouillards givrants. Sur le pourtour méditerranéen le ciel sera bleu avec un vent de nord soufflant a 50 km/h en rafales. En Corse, les nuages et les éclaircies alterneront avec parfois des averses. Entre la Corse et le continent, le vent de nord-est soufflera à 70 km/h en rafales. Sur l'ensemble des régions Est jusqu'à l'Ile-de-France, les brouillards givrants seront encore nombreux et par endroit le soleil sera déjà au rendez-vous.

L'après-midi, sur la Bretagne, le temps sera couvert mais plus doux, et il pleuvra faiblement. Des Pays de Loire à Poitou-Charentes jusqu'à l'Ouest du Centre et à la Haute Normandie, le ciel sera couvert avec quelquespluies verglaçantes et par endroit des flocons de neige. De l'Aquitaine à l'Ile-de-France jusqu'aux régions Nord, les nuages élevés seront plus nombreux, et le ciel deviendra de plus en plus nuageux par l'ouest.

Enfin de journée ou soirée, la neige et les pluies verglaçantes se décaleront des régions allant du Poitou à l'Ile-de-France jusqu'aux régions Nord. Le vent de sud soufflera à 40 km/h sur les cotes de la Manche. Sur le pourtour méditerranéen, il fera beau, mais en Corse les passages nuageux seront plus nombreux. Sur les régions Est, malgré quelques brouillards persistants par endroit, le soleil brillera largement.

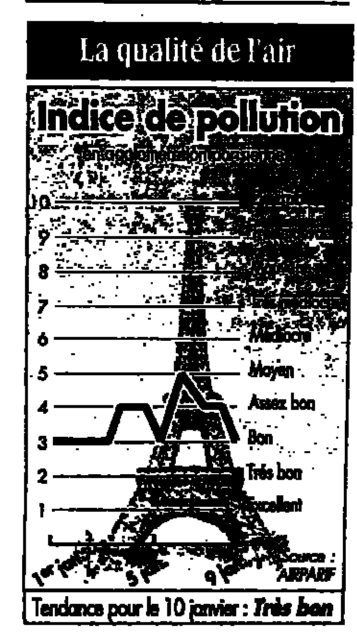
Les températures minimales iront de - 2 à - 7 degrés en général, - 4 à - 9 degrés à l'Est et de 0 à 4 degrés en Bretagne. L'après-midi le thermomètre marquera 5 à 8 degrés en Bretagne, 0 degré sur les régions Ouest, - 2 à - 5 degrés à l'Est, jusqu'à 8 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

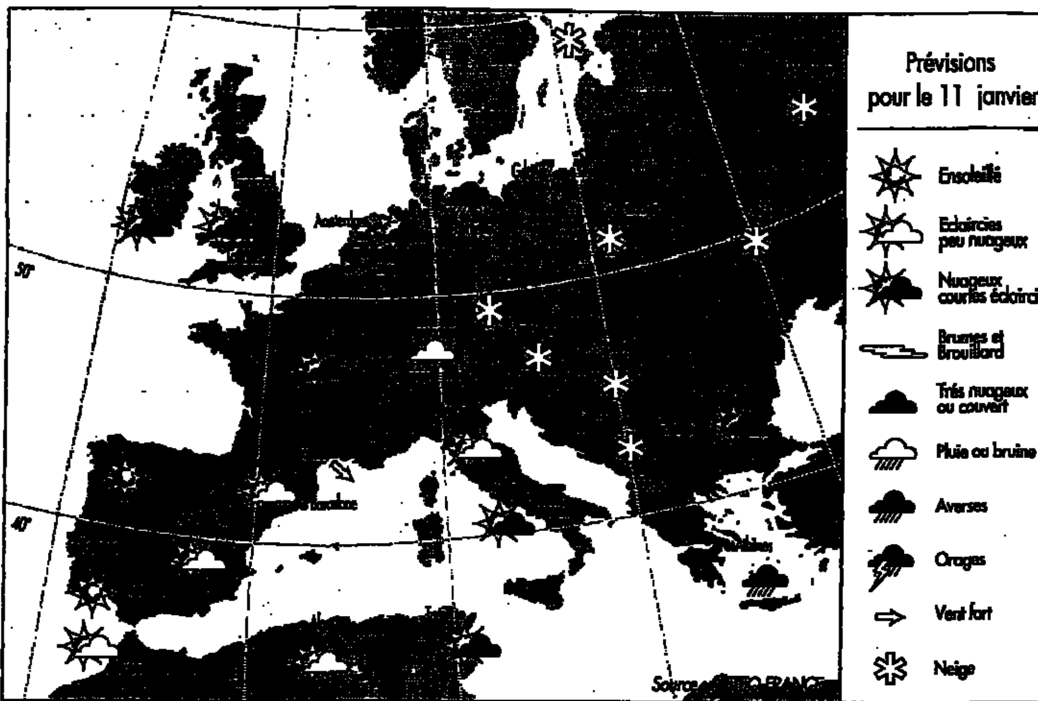


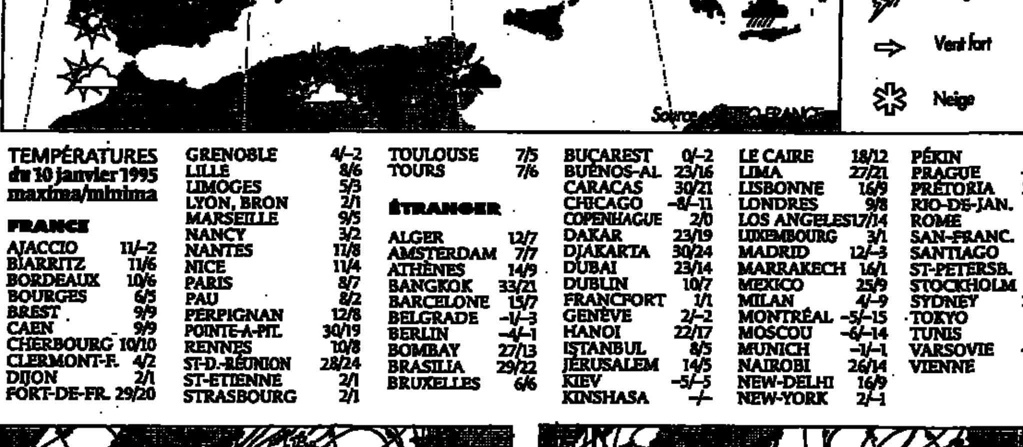
Prévisions pour le 11 janvier à 12h00

La qualité de l'air



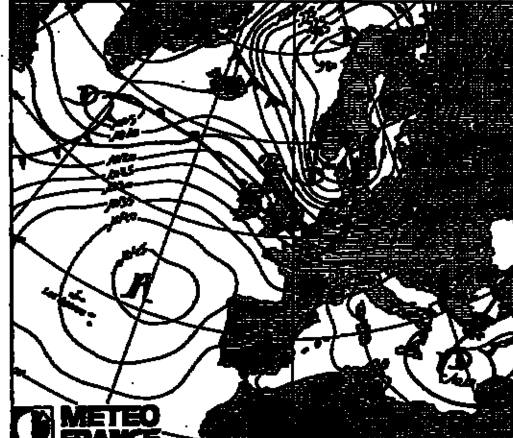
Tendance pour le 10 janvier : *Très bon*



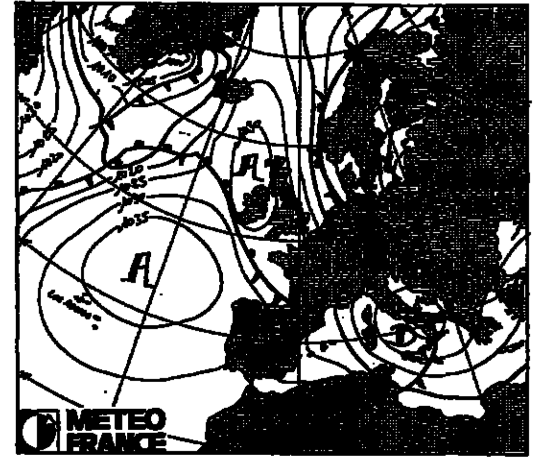


TEMPÉRATURES du 10 janvier 1995 maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	11/–2
BIARRITZ	11/6
BORDEAUX	10/6
BOURGES	6/5
BREST	9/9
CAEN	9/9
CHERBOURG	10/10
CLERMONT-F.	4/2
DIJON	2/1
FORT-DE-FR.	29/20
GRENOBLE	4/–2
LILLE	8/6
LIMOGES	5/3
LYON, BRON	2/1
MARSEILLE	9/5
NANCY	3/2
NANTES	11/8
NICE	11/4
PARIS	8/7
PAU	8/2
PERPIGNAN	12/8
POINTE-A-PIT.	30/19
RENNES	10/8
ST-D.-RÉUNION	28/24
ST-ETIENNE	2/1
STRASBOURG	2/1
TOULOUSE	7/5
TOURS	7/6
ÉTRANGER	
ALGER	12/7
AMSTERDAM	7/7
ATHÈNES	14/9
BANGKOK	33/21
BARCELONE	15/7
BELGRADE	–1/–3
BERLIN	–4/–1
BOMBAY	27/13
BRASILIA	29/22
BRUXELLES	6/6
BUCAREST	0/–2
BUENOS-AI.	23/16
CARACAS	30/21
CHICAGO	–8/–11
COPENHAGUE	2/0
DAKAR	23/19
DJAKARTA	30/24
DUBAI	23/14
DUBLIN	10/7
FRANCFORT	1/1
GENÈVE	2/–2
HANOI	22/17
ISTANBUL	8/5
JÉRUSALEM	14/5
KIEV	–5/–5
KINSHASA	–/–
LE CAIRE	18/12
LIMA	27/21
LISBONNE	16/9
LONDRES	9/8
LOS ANGELES	17/14
LUXEMBOURG	3/1
MADRID	12/–3
MARRAKECH	16/1
MEXICO	25/9
MILAN	4/–9
MONTRÉAL	–5/–15
MOSCOU	–6/–14
MUNICH	–1/–1
NAIROBI	26/14
NEW-DELHI	16/9
NEW-YORK	2/–1
PÉKIN	3/–5
PRAGUE	–2/–3
PRÉTORIA	25/15
RIO-DE-JAN.	32/–
ROME	9/–3
SAN-FRANC.	15/12
SANTIAGO	–/–
ST-PETERSB.	0/–1
STOCKHOLM	2/–2
SYDNEY	24/17
TOKYO	16/8
TUNIS	13/5
VARSOVIE	–1/–3
VIENNE	0/–1



Situation le 10 janvier 1995



Prévision pour le 12 janvier 1995

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Chauffage et littérature

C'EST ÉTONNANT ce que les livres brûlent mal ! Qu'on les mette en paquet, qu'on les ouvre en éventail, qu'on prenne la peine de défaire le brochage et de rouler en boule chaque cahier séparément, qu'on garde le papier bien sec ou qu'on l'humidifie, qu'on y ajoute le cartonnage des volumes reliés, cela ne fait que charbonner, fumer, et dégage si peu de chaleur qu'on n'arrive même pas à se dégourdir les doigts pour écrire d'autres livres qui, dans l'une des guerres futures, serviront de combustible à un autre malheureux homme de lettres paralysé par le froid.

Les œuvres complètes d'un romancier en vogue représentent cependant, en quantité de pâte de bois, la valeur de deux ou trois bûches, pin ou sapin, c'est-à-dire bois tendre, celui qui brûle le mieux. Eh bien ! cette masse de matière calorique, dès qu'elle est transformée en bouquin, ne fait pas monter la température d'un cabinet de travail à plus de huit degrés centigrades. Il est vrai qu'un paquet de livres, parce qu'il se consume plutôt qu'il ne brûle, tient le feu plus longtemps que ne le fait une bûche (...).

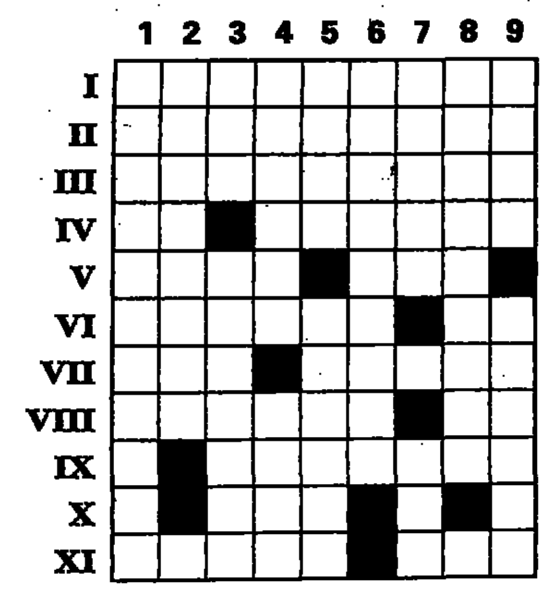
Il faut tenir compte, de l'époque de l'édition. C'est ainsi qu'un volume du *Magasin pittoresque* de 1830 dégage plus de chaleur que les rééditions de Marcel Proust des environs de 1930. On voit bien qu'en un siècle les matières employées à la fabrication du papier ont beaucoup perdu de leurs qualités incandescentes. Il vaut donc mieux, pour l'avenir, se constituer une bibliothèque de la bonne époque.

Il est possible que la littérature n'y gagne rien, mais il n'est nullement question de littérature, n'est-ce pas, dans un moment où le chauffage et le ravitaillement l'emportent sur les valeurs intellectuelles (...).

A. T'Serstevens
(11 janvier 1945)

MOTS CROISÉS

PROBLEME n° 6472



HORIZONTALEMENT

I. Peuvent être durs à avaler quand ils sont amers. – II. Quand il est indirect, n'en met pas plein la vue. – III. Loge au théâtre. – IV. Valeur du silence. Allongés. – V. Rivière. Possessif. – VI. Présentés comme des roses. L'antimoine. – VII. Roi. S'oppose au zénith. – VIII. On a bonne mine quand il est double. Un peu de tout. – IX. Apprécient. – X. Peut donner du mal au coiffeur. – XI. Charges de famille. Ville d'Allemagne.

VERTICALEMENT

1. Opération qui exige l'extraction des chicots. – 2. Traité comme un régicide. – 3. Il faut repasser quand il est faux. Fournit des fleurs pour une couronne. – 4. Fument beaucoup. Donne un coup de main. – 5. Consacré. En première audition. – 6. Qui grandit. – 7. Chemise pour un ascète. Sa tenue est légère. – 8. Mauvaise évolution d'une dent. – 9. Ville de France. Frappent fort quand elles sont grandes.

SOLUTION DU N° 6471

HORIZONTALEMENT

I. Ratissage. – II. Élocution. – III. Déraciner. – IV. Oser ; pèle. – V. Ni ; île ; en. – VI. Dame ; note. – VII. Inédits. – VIII. Nets ; Ise. – IX. Tue ; lei. – X. Er ; fieffé. – XI. Serin ; sac.

VERTICALEMENT

1. Redondantes. – 2. Alésia ; Eure. – 3. Tore ; mite. – 4. Icariens ; fil. – 5. Suc ; lin. – 6. Stipendiée. – 7. Afné ; oisifs. – 8. Goélette ; fa. – 9. Enrênés ; bec.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **LYON.** Avec un total de 4 257 509 personnes transportées, le trafic passagers de l'aéroport de Lyon-Satolas a enregistré en 1994 une hausse de 6,1 %. Au niveau national, Lyon-Lille reste la première ligne devant Lyon-Nice, Lyon-Bordeaux, Lyon-Toulouse et Lyon-Paris. En Europe, la hausse est de 30 % pour l'Allemagne, de 13 % pour l'Italie et la Belgique, de 11 % pour l'Espagne et de 10 % pour la Grande-Bretagne.

■ **MALAISIE.** La ville de Kuala Lumpur va disposer d'un deuxième aéroport international. Treize consortiums internationaux ont déjà déposé une offre pour la construction d'un complexe qui comprend un hall principal, des portes d'embarquement et d'arrivée.

■ **BALTIQUE.** Après plus de trente ans de concurrence les compagnies maritimes du Danemark (DSB Rederi) et de la Suède (Europa Linien AB), qui assurent les transports en ferry dans la Baltique, ont signé plusieurs accords de collaboration sur les lignes desservies, les horaires et les prix des billets.

■ **ÉTATS-UNIS.** La compagnie aérienne Northwest Airlines, qui a décidé d'abandonner l'exploitation de ses lignes Boston-Paris et Boston-Francfort, a acheté à Delta Airlines la ligne Detroit-Londres.

■ **CHINE.** D'après *le Quotidien du peuple* du 5 janvier, 92 avions civils ont été livrés à la Chine en 1994 et 400 appareils supplémentaires lui seront nécessaires d'ici à l'an 2000 pour faire face au développement du trafic. Le 6 janvier, l'administration de l'aviation civile en Chine (CAAC) affirmait pour sa part que plus de 40 millions de personnes avaient emprunté l'avion l'année passée, soit une augmentation de 19 % par rapport à 1993.

■ **CHICAGO.** Après trois semaines d'interruption consécutives à l'interdiction, par l'aviation civile américaine (FAA), de vol de ses avions franco-italiens ATR en période de givre, la compagnie aérienne American Eagle a repris le 5 janvier la desserte de ses lignes au départ de Chicago avec des avions suédois Saab.

PARIS EN VISITE

Mercredi 11 janvier

■ **MUSÉE D'ORSAY** (34 F + prix d'entrée) : Découverte du musée, 11 heures (en français), 11 h 30 (en anglais) ; Gustave Courbet, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : l'Annonciation, de Rogier Van der Weyden, 12 h 30 ; les antiquités égyptiennes, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE GUIMET** : exposition Chine des origines, hommage à Lionel Fournier (34 F + prix d'entrée), 14 heures (Musées nationaux).

■ **L'ILE SAINT-LOUIS** pas à pas (45 F), 14 h 30, sortie du métro Pont-Marie (Découvrir Paris).

■ **LA RUE SAINT-HONORÉ**, de la galerie Véro-Dodat aux Saints-Innocents (45 F), 14 h 30, métro Louvre sortie rue de Rivoli (Paris pittoresque et insolite).

■ **MUSÉE DU PETIT-PALAIS** : un autre regard sur la peinture, couleur et lumière (25 F + prix d'entrée), 14 h 45 (Musées de la Ville de Paris).

■ **CHATEAU DE VINCENNES** : du château-fort de Charles V aux réalisations classiques de Mazarin (37 F + prix d'entrée), 15 heures, métro Château-de-Vincennes, sortie côté château (Monuments historiques).

LES SERVICES DU Monde

Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
TÉL. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

ABONNEMENTS

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMBOURG-PAYS-BAS	Autres pays : Voie normale y compris CEE avion
3 Mois	536 F	572 F	790 F
6 Mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 AN	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ABONNEMENTS PAR MINITEL : 3615 LE MONDE, code d'accès ABO
PRÉLÈVEMENTS MENSUELS : se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER ENVOYÉ PAR VOIE AÉRIENNE : tarif sur demande.
CHANGEMENT D'ADRESSE : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.
RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800/428.30.03

POUR VOUS ABONNER
REMPLISSEZ CE BULLETIN EN CAPITALES D'IMPRIMERIE ET ENVOYEZ-LE ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT À L'ADRESSE SUIVANTE :
SERVICE ABONNEMENTS : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.

PRParisDTN

401MQ01 **BULLETIN D'ABONNEMENT**

Durée 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : Prénom :
Adresse :
Localité :
Code postal : Pays :

RENOUVEAU. La vie culturelle à Marseille s'est largement développée au cours des dernières années, mêlant politique de prestige et travail de terrain, largement soutenue par la municipalité, qui y voit un contrepoids à l'érosion de la situation économique et sociale de la ville.

● MAL-AIMÉE par Paris, Marseille veut cesser de regarder au nord et retrouver son statut passé de porte de l'Orient. Elle a pour ambition de devenir une capitale « des Sud », au même titre que Barcelone.

● APRÈS vingt années passées à Marseille, Marcel Maréchal quitte le Théâtre de la Criée pour celui du Rond-Point à Paris. Ce grand homme de théâtre laisse la place, sur le Vieux-Port, à Gildas Bourdet, qui a choisi pour son entrée en fonction de présenter, vendredi 6 janvier, une pièce de Bertolt Brecht, « La Bonne Ame de Se-Tchouan ».

Marseille ou l'ambition artistique retrouvée

Les théâtres font salle comble, festivals et expositions se succèdent : pour oublier la crise économique et sociale, la ville a ouvert un vaste chantier de renouveau culturel tourné franchement vers le Sud

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Bien sûr, tout va mal. Le chômage frappe 20 % des Marseillais, l'illettrisme est en hausse, le port périclite, les dealers prospèrent dans les cités, les entreprises quittent la ville. Et pourtant tout va bien. D'un séjour à Marseille, on peut également revenir revigoré, convaincu qu'après tout le pire n'est pas toujours certain. Les théâtres sont pleins, les galeries exposent, les rappeurs locaux font exploser le Top 50, les festivals se succèdent et les friches industrielles se peuplent d'un monde bigarré de créateurs qui ont l'air heureux. Voilà résumés tous les paradoxes du Marseille d'aujourd'hui, ville moins superficielle qu'on ne le dit, plus créatrice qu'on ne l'imagine.

Le grand port du Sud a longtemps tiré tout son prestige culturel de trois vitrines principales : celle du Théâtre national de la Criée de Marcel Maréchal, celle du Ballet national de Roland Petit, et celle de l'Opéra, aujourd'hui dirigé par Erik Bankhalter. La vie sociale était empreinte d'une forme de provincialisme aimable et lettré, sur laquelle régnaient Gaston Defferre et Edmonde Charles-Roux, dont l'entregent drainait sur le Vieux-Port une intelligentsia charmée par le soleil et l'exotisme de l'endroit.

Est-ce l'arrivée aux affaires de l'énigmatique Robert Vigouroux qui a si soudainement changé les choses ? Et, avec lui, Christian Poitevin, adjoint au maire chargé de la culture ? Inévitable, poète (il publie sous le nom de Julien Blaine), cultivant une certaine propension à l'hyperbole (il lui arrive de se comparer à Platon), il est convaincu que la culture est le meilleur moyen de relancer l'activité économique et de limiter la dégradation sociale de sa ville. Ayant obtenu 9 % du budget municipal pour son domaine (soit environ 200 millions de francs), Poitevin a entrepris de *« donner leur chance aux créateurs contre les institutions, et surtout de réconcilier la ville avec sa culture propre et avec ses mémoires »*.

Marseille peut s'enorgueillir aujourd'hui de ses 230 000 mordus qui fréquentent les dix-sept théâtres de la ville, de ses quatre cents artistes répertoriés dans l'annuaire d'art contemporain de la municipalité, de son nouveau Musée d'art contemporain (MAC), de son effervescente Fiesta des Suds et du Festival Marseille-Méditerranée, du succès du groupe IAM et des comparaisons qu'on fait un peu vite avec Barcelone et feu la movida espagnole. Mieux qu'au stade-vélodrome, voilà, pour une population qui de tout temps s'est sentie méprisée – pas toujours à tort – par le centralisme parisien, de bonnes raisons d'être *« fière d'être marseillaise »*.

UNE NOUVELLE RÉPUTATION

La reconquête a commencé par l'occupation des friches abandonnées par les industriels. Il y a là des hectares inoccupés, des espaces inespérés où installer des artistes. L'exemple le plus frappant est celui des entrepôts de la Seita : 45 000 mètres carrés à la Belle de Mai, transformés désormais en une manière de phalanstère de créateurs en tout genre, dirigés avec rigueur et doigté par Philippe Foulquié. On a pu y voir, à l'été de 1993, le spectacle d'Armand Gatti, *Adam quoi*, inspiré par la rafle de huit cents juifs du quartier du Panier en janvier 1943, monté avec le concours de dizaines de RMistes, chômeurs, paumés de longue durée (*Le Monde* du 15 juillet 1993). On y croise désormais des peintres en résidence, des plasticiens, des trapézistes, des musiciens japonais, Bob Wilson en coup de vent, Michel Field enregistrant pour Canal Plus, des rappeurs qui répètent, le siège du journal culturel *Taktik* (50 000 exemplaires gratuits), les studios d'une radio libre. On peut assister à des cours d'architecture et dîner au restaurant gastronomique concédé à un jeune chef marseillais. L'écrivain Jean-Pierre Ostende y écrit un livre. *« Ici,* dit-il, *on a plus de culot. La fréquentation des autres artistes permet d'aller mieux. On fait péter l'autocensure. »* Voilà un lieu unique dont l'architecte Jean Nouvel assure depuis peu la présidence, conférant à l'ensemble un statut qui le rend sans doute inexpugnable.

D'autres espaces s'ouvrent ainsi dans les zones abandonnées par l'avancée du désert économique, à la Joliette ou aux Abattoirs, lieu d'élection des agitateurs du théâtre de rue, Generik Vapeur. Le mouvement est amorcé, et ce sont trois artistes, en moyenne, qui se présentent chaque semaine à la mairie, désireux de s'installer à Marseille. Ils sont attirés par la nouvelle réputation de la cité, qui offre de larges lofts, le soleil et la mer, l'agitation cosmopolite, la culture métissée de ce qui fut et veut redevenir la porte de l'Orient. Attirés aussi par la réputation d'un certain nombre de peintres d'ici, à la renommée assise ou naissante comme Traquandi, Baquié, Surian, Tatah, Viallat... Mais tout n'est pas rose pour autant. La vie est autre, là-haut, dans les quartiers nord.

« J'avais envie de me confronter à une histoire forte », dit Alain Liévaux, directeur du Théâtre du Merlan, désormais « scène nationale », mais qui reste une curiosité, coincée entre une bretelle d'autoroute et un supermarché en béton. Liévaux, en ce lieu improbable, programme des spectacles de théâtre et de danse plutôt difficiles mais *« porteurs de sens, et qui posent problème »*. On y a vu défiler Merce Cunningham et ses danseurs, on y verra Sapho chanter Oum Kalsoum, et la Diphtong Cie créer *la Brûlure*, d'Hubert Colas. Résultat : 72 % des 400 sièges du théâtre occupés en moyenne, et un public qui vient de loin (parking gardé assuré). Liévaux et les siens ne s'arrêtent pas là. Ils bâtissent des projets éducatifs, travaillent avec les écoles, lancent des comédiens au contact de la réalité qui les entoure, organisent des lectures dans des commerces, des appartements, des lieux publics. A creuser le quotidien désincarné des gens d'ici, on découvre d'étranges phénomènes. *« On m'a raconté,* dit Liévaux, *que des jeunes des quartiers se réunissent dans les caves d'une cité pour faire du théâtre entre eux. Il paraît qu'ils appellent leur troupe le « Théâtre de rats ». J'aimerais entrer en contact avec eux, mais je sais qu'il ne faut pas brusquer les choses. »*

De ces quartiers a émergé aussi une culture spécifique du melting-pot marseillais et de la révolte, dont les porte-parole, derrière le groupe de rap IAM, sont Massilia Sound System, les rockers de Quartier Nord, les Gitans flamenco-rock de Luna Blanca. Il se trouve là un phénomène très authentique, très marseillais, où, curieusement, toute la France des banlieues se reconnaît. Mais IAM préfère croire qu'en des temps lointains, avant la dérive des continents, les deltas du Nil et du Rhône se rejoignaient en un baiser. En refusant de regarder au nord, en scandant ce besoin d'émancipation, c'est peut-être l'avenir de Marseille qu'ils dessinent.

Jacques Buob



Nous avons demandé au peintre marseillais Jean-Jacques Surian de dessiner pour « Le Monde » l'image de sa ville.

Un « pôle cinéma »

Les élections municipales approchant, les projets spectaculaires ont tendance à se bousculer. Le moindre n'est pas la création d'un « pôle-cinéma », dernière idée de Christian Poitevin. Il a remarqué que, si beaucoup de films se tournent à Marseille, la ville ne profite guère des retombées économiques. D'où l'idée d'installer sur le site des abattoirs un ensemble comprenant des studios de tournage, de mixage, de postproduction, ainsi qu'un centre de formation et un complexe multisalles, le tout sous la direction du producteur tunisien Tarak Ben Amar (*Les Pirates*). Les permis de construire ont été délivrés, et le premier film pourrait être tourné au printemps.

Marcel Maréchal quitte le Théâtre de la Criée

PARIS s'impatientait pas mal de ne pas voir Maréchal se décider à venir emménager chez elle, puisque à chacune de ses visites en coup de vent, avec *Puntila*, *Dom Juan*, ou *les Paravents* de Genet, elle l'acclamait. C'est qu'une rivale, très belle et d'un caractère emporté, Marseille, ne voulait pas le lâcher. Maréchal n'aime pas le drame (sauf en scène), il a mis des mois à *« laisser se reposer »* (comme disait Maïakovski de ses amoureuses) sa Marseille, à l'amiable. Mais la vérité c'est aussi que Maréchal, forcément heureux de venir prendre en main le Rond-Point, avait le cœur en lambeaux de devoir quitter son enfant prodige, sa merveille, son triomphe : son Théâtre national de la Criée, juste au bord de l'eau, à Marseille.

A la Criée, du 22 mai 1981 (soir de l'ouverture) à ce jour, en comptant aussi les soirs du Théâtre du Gymnase où il joua dans l'attente de la fin des travaux de la Criée, Marcel Maréchal a réuni 2 686 226 spectateurs, en 6 096 représentations. L'inauguration du théâtre, pourtant, frisa le désastre.

22 mai 1981, 20 h 30. Spectacle d'ouverture : *les Fourberies de Scapin*. A Lyon, ville de son enfance et de ses premiers théâtres, comme au Gymnase de Marseille, Maréchal avait toujours mis son point d'honneur à commencer juste à l'heure dite. Ce soir, pour la première fois, l'heure dite est passée. 20 h 35, 20 h 40.

Le public de Marseille est un ange du Bon Dieu : ouvert, patient, chaleureux, il ne bronche pas, admire cette salle magnifique. Marcel Maréchal, lui, est au bord de la panique, met en charpie, sans s'en rendre compte, le chapeau haut-de-forme, façon Baudelaire, qu'il s'est choisi pour Scapin. Il ne peut pas débuter avant qu'arrive M. le Maire. Mais Gaston Defferre venait tout juste d'être choisi, ce 22 mai, ministre d'Etat du premier gouvernement de la France mitterrandienne. Il fit son entrée dans la salle du théâtre, lui et le nouveau ministre de la culture, Jack Lang, sous un déluge d'applaudissements, à 21 h 5. Le rideau se leva sur un rêve de décor où le port de Naples ressemblait comme un frère à celui de Marseille. La fabuleuse histoire de la Criée commençait.

La Criée, c'est le Vieux-Port. L'entrée du public comme celui des acteurs est à 10 mètres des voiliers et des barques de pêcheurs. Le théâtre se tient bien droit sur la première pente d'une colline que surplombe une abbaye des tout premiers âges de Marseille, Saint-Victor, laquelle est coiffée par toute une famille de cloches qui s'envolent dans des chants pour un oui ou pour un non, par des plantes de toutes les couleurs qui trouvent leur bien entre les pierres du toit, et par des mouettes deux ou trois fois plus grosses que nature qui attaquent le sacristain s'il ne leur donne pas des biscottes.

Il va falloir que Marcel Maréchal oublie les voiliers et les mouettes. *C'est fini, il est au Rond-Point.* Bienvenue à Marcel Maréchal, à ses bonheurs de création, à ses acteurs, à ses auteurs, à ses assistants ! Qu'il se sente ici aussi heureux que là-bas ! Et qu'il continue de jouer et de mettre en scène, pour la joie des spectateurs, et *« à contre-courant des idées dominantes »*, comme disait de lui Robert Abirached, peut-être celui de nos directeurs du théâtre au ministère qui sut le mieux conduire la barque.

Michel Cournot

Bien le bonjour de Bertolt Brecht

LA BONNE ÂME DE SE-TCHOUAN, de Bertolt Brecht. Mise en scène : Gildas Bourdet. Avec Marianne Epin, Olivier Cruveiller, Guy Perrot, Romain Weingarten, Daniel Langlet, Martine Sarcey, Gérard Chaillou, Christian Ruché...
THEATRE NATIONAL DE LA CRIÉE, 30, quai Rive-Neuve, 13007 Marseille. Tél. : 91-54-70-54. Mardi, jeudi, vendredi, samedi à 20 h 30. Mercredi à 19 heures. Dimanche à 15 heures. 150 F. Jusqu'au 17 février. Le spectacle sera repris du 14 mars au 8 avril au Théâtre de la Ville à Paris.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Après de longues années d'un règne exceptionnellement confiant entre un artiste et son public, Marcel Maréchal est parti pour la capitale (lire l'article de Michel Cournot). La Criée reçoit son nouvel agent d'échange, presque inconnu sur le Vieux-Port. Gildas Bourdet, venu de Lille, où il a, jusqu'en 1991, mené de main de maître la regrettée troupe de la Salamandre, allait affronter sa première salle marseillaise.

On savait le metteur en scène habile à la manœuvre ; ses débuts le confirment superbement : il a conçu un spectacle qu'on pourrait dire de « transition », transition entre les grandes machines populaires de Maréchal et sa manière à lui, plus grinçante, de mener les récits ; il a choisi un grand texte du répertoire – *La Bonne Âme de Se-Tchouan*, de Bertolt Brecht –, mais de ces œuvres difficiles qui exigent une extrême attention au verbe et aux rythmes ; il a, en compagnie d'un traducteur de premier plan, Romain Weingarten, allégé le texte de son caractère didactique pour en rendre toute la saveur et la force politique intacte. Dans une ville, un pays saisi par l'appauvrissement du discours public et la corruption de nombre de ses proférateurs, Brecht et Bourdet envoient de l'avant-scène, dans un rugueux tête-à-tête entre acteurs et spectateurs, quelques répliques qui valent un manifeste et particulièrement celle-ci, dans la voix du Premier Dieu, qui suscite l'adhésion de la salle : *« Ils n'arrêtent pas de faire des affaires, maintenant ! (...) Qu'est-ce que les affaires ont à voir avec une vie honnête et digne ? »* Bien le bonjour de Bertolt Brecht.

Auparavant, le rideau s'était levé sur un très beau décor de facture classique, deux constructions de part et d'autre d'un ciel inquiétant surplombant une verte vallée où l'on aperçoit les tours de refroidissement d'une centrale nucléaire. On jurerait qu'Edouard Laug et Gildas Bourdet ont voulu concilier la vision d'une Chine traditionnelle, cette fiction de collines méridionales à la végétation exubérante, et celle autrement plus rude des alentours de la cité phocéenne, et particulièrement ces grands domaines industriels de Fos où des géants de fer laissent échapper des fumées plus noires encore que les caves des quartiers Nord. Autant dire que nous allions croiser par là un petit monde périphérique et déshérité comme seul Brecht a su les dépeindre en ce siècle.

TROIS DIEUX, CADRES CÉLESTES

Tous les faubourgs de toutes les villes du monde ont leur hirondelle, cette belle âme née pour être bonne. *« Un jardinier avisé fait merveille même avec un miniscule bout de terrain »*, écrit Brecht. Le terrain en question est le morceau de terre battue où Shen Te (Marianne Epin) vend son jeune corps au plus offrant jusqu'à ce que trois dieux (Guy Perrot, Romain Weingarten et Daniel Lenglet), en désespoir de bonne cause, en découvrent le caractère généreux ; sur le conseil d'un biographe improvisé et madré, le porteur d'eau Wang (Roger Souza, au savoureux accent provençal), ils donnent aussitôt à Shen Te les moyens d'établir un petit bureau de tabac qui ressemblera très vite à une sorte de resto du cœur, envahi par toutes sortes de SDF affamés. Au point qu'elle devra inventer un double masculin, Shui Ta, autrement ferme à défendre les intérêts de sa « cousine ». Mais chacun sait que le cœur a ses raisons que la raison ignore, et Shen Te tombera amoureuse d'un aviateur au chômage, amant irréprochable mais homme intéressé, Sun (Olivier Cruveiller), qui lui donnera un enfant et sera bien prêt de la conduire à la ruine.

Au chapitre de la fable, *la Bonne Ame de Se Tchouan* est certainement l'oeuvre la plus riche de son auteur, la plus incertaine aussi, qui laisse libre court au débat. Brecht n'en ferme à aucun moment le sens, jusqu'à cet épilogue courageux et désarmé (dit ici avec une belle autorité par Christian Ruché) où il confesse qu'il s'en remet au spectateur pour décider de la fin, et donc de la morale de l'histoire. Le dernier mot n'appartiendra pas aux Dieux, donnés comme trois cadres célestes armés de valises bourrées de haute technologie de bazar avec voyants lumineux, antennes et tout le toutim. Pas non plus aux miséreux, bataillon relooké *grunge* par une costumière habile à la récup' (Christine Rabot-Pinson) ; ils ont déjà du mal à vivre pour imaginer s'aventurer sur le terrain de la philosophie. Il n'appartiendra pas pour autant à Shen Te, l'innocence, ou à Shui Ta, la fermeté, deux faces non cachées d'un caractère complexe. Il est interprété avec un art nuancé et subtil par Marianne Epin qui trouve là le plus joli rôle de sa carrière. Marianne Epin défend son texte avec ses armes, forgées au temps de la Salamandre et trempées par son séjour à la Comédie-Française. Force de la voix, envie d'en découdre, elle est, particulièrement dans son interprétation de Shui Ta d'une redoutable efficacité.

Le dernier mot appartient pourtant au public que Brecht tutoie avec d'autant plus de force et de sympathie que Gildas Bourdet nous le rend plus proche que jamais. Dans les superbes lumières de Jacky Lautem – qui invente des ciels noirs que le ciel n'imaginait pas,– le metteur en scène, affranchi des pesanteurs d'un texte judicieusement revisité, reste pourtant d'une fidélité exemplaire à l'auteur dont il respecte scrupuleusement les indications scéniques. Mais il laisse libre cours à ses propres inventions et multiplie les effets de machine (tapis roulant, nacelle suspendue, éléments de décor mobiles et ingénieux qu'il fait apparaître et escamote avec une rapidité déconcertante...), les effets d'une bande sonore maline et souvent drôle (Paul Dessau, Angélique et Jean-Claude Nachon), les rythmes, alternance de voix nues et de voix amplifiées, de textes dits et chantés, de confidences et de cris de révolte, d'humour et d'humeurs plus sombres. A ce jeu, la quasi-totalité des vingt et un acteurs fait preuve d'un bel engagement même si, dans le lot, quelques-uns ont encore du chemin à faire. Mais on sent que, à la faveur de deux grands mois de répétition, Gildas Bourdet a retrouvé ce qu'il avait perdu depuis son départ de Lille : l'esprit de troupe qui, seul, donne sa cohérence à de vraies aventures de théâtre.

Olivier Schmitt

Les dédales de la succession Noureev

La vente d'une partie de la collection Noureev par Christie's à New York, jeudi 12 et vendredi 13 janvier pose le problème d'un héritage contesté par la famille du danseur

Rudolf Noureev, danseur illustre et chorégraphe, est mort le 6 janvier 1993, à l'hôpital du Perpétuel-Secours, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Sa fortune est estimée à 30 millions de dollars (180 millions de francs environ). La quasi-totalité des meubles, des peintures et des objets d'art qui décoraient son appartement du Dakota Building, son domicile new-yorkais sur Central Park Ouest, sera vendue aux enchères, les 12 et 13 janvier 1994, par la succursale américaine de Christie's, à l'instigation de la Ballet Promotion Foundation, basée à Zurich, et de la Rudolf Noureev Dance Foundation de Chicago. La fondation de Zurich est l'exécutrice testamentaire du danseur. Ce testament est contesté par la famille, qui a déposé une plainte. L'affaire, qui n'a toujours pas été jugée au fond – elle devrait l'être le 25 février –, pose le problème de la validité de la vente.

QUAND il ne dansait pas quelque part dans le monde, quand il ne réglait pas la chorégraphie d'un ballet, le Russe naturalisé autrichien courait les antiquaires. S'il gagnait beaucoup d'argent, il savait le dépenser pour assouvir sa passion des beaux objets. La vente de Christie's est l'occasion de faire un point sur une succession complexe,contestée par Rosa Noureeva et sa fille Gouzelle, respectivement sœur et nièce de Rudolf Noureev. Iouri, son neveu, aujourd'hui étudiant à Berlin, et Razida, sa deuxième sœur, qui vit à Oufa (Tatarie), ne se sont pas associés à cette action judiciaire. Rosa et Gouzelle Noureeva contestent le testament. *« Le testament dont elles étaient les bénéficiaires jusqu'au début des années 80 est progressivement devenu favorable aux fondations mises en place par Rudolf Noureev »*, explique M[e] Jean-Marc Delas, avocat parisien de la famille Noureeva depuis décembre 1993.

A l'ouverture du testament, déposé chez un notaire de Monaco – le chorégraphe y possédait une résidence –, la famille de Noureev apprenait que tous les biens situés en Europe allaient à la Ballet Promotion Foundation, ainsi que la gestion, la surveillance des droits et royalties, à la fois touchés sur les chorégraphies et sur le label « Rudolf Noureev » – une marque déposée. Dans ce testament, Noureev fait obligation à la fondation (dont un avocat, M[e] Marc Richter, est le secrétaire), de veiller financièrement à l'éducation des jeunes membres de la famille Noureev. Créée au Liechtenstein, en 1975, à la demande du danseur, cette fondation est dirigée de Zurich. Elle n'a jamais été active avant le décès de Noureev. Elle est son exécutrice testamentaire. A charge pour elle de mener à bien deux missions essentielles. La première consiste à créer « un lieu de mémoire » ; elle est confiée à André Larquié, président de Radio France International. André Larquié fut président de l'Opéra de Paris de 1983 à 1987, et contribua à la nomination de Noureev à la tête du Ballet de l'Opéra, en septembre 1983. La seconde mission, placée sous la responsabilité de Michel Canesi, médecin et ami du danseur qui l'aida dans sa lutte contre le sida, doit bâtir une structure pour aider les danseurs atteints non seulement du virus HIV, mais de toutes autres maladies. Une mission qui concerne aussi l'aide à la recherche.

En 1992, une deuxième fondation a vu le jour aux Etats-Unis, la Rudolf Noureev Dance Foundation, sise à Chicago. Cette dernière est l'héritière des biens situés en territoire américain. Elle a pour mission de veiller au développement de la danse classique et d'octroyer des bourses à de jeunes danseurs.

PRÈS DE 5 MILLIONS DE DOLLARS

Les deux fondations ont confié à la succursale new-yorkaise de Christie's le soin d'organiser la vente aux enchères d'une partie des biens du danseur. Elles espèrent en obtenir de 3 à 4,5 millions de dollars. Cette vente comprend des pièces superbes : maîtres primitifs italiens, objets baroques éclectiques, mobilier raffiné et original, tapis luxueux, instruments de musique, costumes de ballets, photos, etc. Michel Canesi se souvient : *« Dans toutes ses maisons, Rudolf reconstituait une tente de nomade, surchargée de trésors. En tournée, alors qu'il passait son temps enfermé dans les théâtres, il m'envoyait faire le tour des antiquaires. Je discutais les prix, faisais mettre des objets de côté. Le plus souvent il achetait exactement le contraire de ce que je lui conseillais, s'inquiétant pourtant de savoir s'il avait aussi mauvais goût qu'il l'entendait dire partout. »*

Collectionneur raffiné, le danseur avait amassé des trésors. A qui appartiennent-ils ?

La vente Christie's est-elle légale puisque l'affaire de la succession n'a pas encore été portée devant les tribunaux (ce devrait être le cas le 25 février 1995) ? M[e] Jean-Marc Delas continue : *« Ainsi une procédure en nullité vient d'être déclenchée concernant la cette vente. Depuis l'ouverture du testament, la famille est en procès avec la Fondation européenne. Dès juin 1993, elle faisait poser des scellés sur l'appartement du quai Voltaire, à Paris. Depuis, sept ou huit semaines, la procédure s'étend aux Etats-Unis, par l'intermédiaire du cabinet new-yorkais Rosenberg and Colin. »* Barry Weinstein, avocat qui dirige la fondation américaine, ami de Noureev pendant vingt ans, est confiant. Il affirme : *« Un accord a été conclu pour que la vente ait lieu. »* Ce qui est confirmé par David Llewelyn, directeur de Christie's-Londres, superviseur général de la vente. On voit mal, en effet, comment Christie's s'engagerait dans une opération aussi médiatique sans de sérieuses garanties.

La vente porte sur les objets de l'appartement new-yorkais. Pas seulement si l'on en croit les codes du catalogue... *« Les costumes viennent principalement de Londres, ainsi que diverses photos et quelques meubles. D'autres objets viennent de Paris. En aucun cas du quai Voltaire, mais de différents endroits où ils étaient remisés »*, explique David Llewelyn, joint par téléphone chez Christie's à New York. On peut supposer que d'autres éléments de la vente proviennent de la maison de l'île de Saint-Barthélemy (Antilles françaises). Voire de la somptueuse île Gali (Italie), achetée par Noureev à la famille Massine qui la tenait de Diaghilev. Comprises dans l'héritage de la fondation européenne, ces deux résidences auraient déja été revendues. Comment s'assurer de la provenance d'objets dispersés dans tant de lieux ? L'Opéra de Covent Garden, à Londres, aurait déjà exigé que l'on retire de la vente des costumes qui lui appartiendraient.

André Larquié, qui, parallèlement à ses fonctions au sein de la fondation européenne, a créé le Cercle des amis de Noureev, s'interroge sur l'attitude des fondations : *« Je suis inquiet que, pour des motifs juridiques spécieux, la fondation américaine ait limité, pour cette vente, notre possibilité d'acquisition aux objets estimés au maximum à 7 500 dollars, et pour une somme globale ne devant pas dépasser 25 000 dollars. D'autre part, j'ai demandé aux fondations de participer à la plaque commémorative qui a été dévoilée le 6 janvier au 23, quai Voltaire. Aucune des deux n'a donné d'argent. C'est Marina de Brantes de l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris qui a fait le chèque. 6 000 F ! »*

LA CRÉATION D'UN MUSÉE

La Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France se disputent le privilège d'ouvrir « le » musée consacré au danseur, donc de collecter les objets. *« Je trouverais légitime que ce lieu voie le jour à Paris. Noureev a choisi de fuir l'URSS alors qu'il embarquait à Orly pour Moscou. C'est à Paris qu'il a connu son plein épanouissement, en devenant chorégraphe et directeur du Ballet de l'Opéra »*, continue André Larquié. M[e] Jean-Marc Delas nous apprend que la famille Noureev vient de perdre en appel la procédure qui lui avait permis de faire poser des scellés sur l'appartement du quai Voltaire. Cette résidence aurait été vendue 6,3 millions de francs à la Fondation européenne, quelques mois seulement avant la mort de Noureev. Une vente qui aurait eu lieu *« hors la vue du notaire »*, selon l'avocat de la famille. De même, selon le D[r] Michel Canesi l'appartement new-yorkais du Dakota Building a été vendu 1,8 millions de dollars.

Les acteurs de cette succession croient encore à une solution à l'amiable. Une deuxième vente est à l'étude. Elle aurait lieu à Londres. Si la famille gagne le 25 février 1995, comment serait-elle indemnisée d'un patrimoine déja largement dispersé ?

Dominique Frétard

■ **CINÉMA : le réalisateur Marcel Ophuls** refuse de concourir pour les Césars, qui seront remis le 25 février. Dans une lettre adressée à Georges Cravenne (inventeur des Césars et secrétaire général de l'Académie des arts et techniques du cinéma), l'auteur de *Veillées d'armes* – un film sélectionné avec les longs métrages – dénonce l'absence de catégorie spécifique aux documentaires. Tenant pour *« totalitaire, et pour tout dire, mufle et mal élevée »* cette manière de procéder, le cinéaste exige de Georges Cravenne qu'il *« communique d'urgence aux membres de l'académie que* [son] *film, parce qu'il est documentaire, n'est candidat à aucun César »*.

■ **Le cinéma Saint-Michel** à Paris présente, en clôture d'un festival consacré au cinéma égyptien, *l'Émigré*, le film de Youssef Chahine qui vient d'encourir les foudres de la justice de son pays, à la suite d'une action intentée par les intégristes. En première partie, ce cinéma parisien programme le superbe court métrage de Chahine, *le Caire vu par...* Cette salle fut incendiée, en 1988, par des intégristes catholiques qui entendaient protester contre la projection de *la Dernière Tentation du Christ*, de Martin Scorsese. (Le 10 janvier, à 19 heures à l'Espace Saint-Michel, 7, place Saint-Michel, Paris, 5[e]. Tél. : 44-07-20-49).

■ **ARTS : un musée Utrillo devrait ouvrir au printemps 1995**, à Sannois (Val-d'Oise), ville de 26.000 habitants située à 11 km de Paris. Alcoolique, le peintre y séjourna à deux reprises, entre 1912 et 1914, essentiellement pour suivre des cures de désintoxication. Il y peignit plusieurs dizaines de toiles. L'ancienne mairie, en cours de réhabilitation, sera affectée au nouvel établissement et abritera une collection d'une trentaine de toiles.

■ **Une récompense de 100.000 livres** (800.000 francs environ) a été offerte, lundi 9 janvier, afin de retrouver le tableau *Repos pendant la fuite en Egypte*, de Titien, qui figure parmi les trois œuvres qui ont été volées, vendredi 6 janvier, dans le château du marquis de Bath (Grande-Bretagne). Ce tableau, estimé 40 millions de francs, était l'un des joyaux de la collection privée.

Luis Miguel Cintra, grand du Portugal

Portrait du comédien fétiche du cinéaste Manoel de Oliveira

O TRIUNFO DO INVERNO (Le Triomphe de l'hiver), de Gil Vicente (en portugais et en espagnol), mise en scène de Luis Miguel Cintra, avec Luis Miguel Cintra et le Teatro da Cornucopia.
THÉATRE DE LA COMMUNE, 2, rue Edouard-Poisson, 93-Aubervilliers. Métro. : Aubervilliers-Pantin-4 chemins. Tél. : 48-34-67-67. Du 10 au 15 janvier, à 20 h 30. De 70F à 120F.

LISBONNE
de notre envoyée spéciale

En invitant *O Triunfo do Inverno*, Brigitte Jaques et François Regnault, co-directeurs du Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, font d'une pierre deux coups. Ils permettent de découvrir un auteur portugais, Gil Vicente, et donnent l'occasion d'admirer un grand comédien, Luis Miguel Cintra. En France, on connaît Luis Miguel Cintra surtout à travers ses rôles au cinéma – c'est l'un des comédiens-fétiches de Manoel de Oliveira. En 1989, on l'a vu sur scène au Festival d'Avignon et au Théâtre de la Bastille, à Paris, dans *la Mort du prince*, un spectacle sur Fernando Pessoa. Mais c'est la première fois que Cintra vient avec sa troupe, le Teatro da Cornucopia.

En portugais, *cornucopia* veut dire corne d'abondance. Luis Miguel Cintra a choisi ce nom qui est celui d'une servante d'*Amphytrion*, le premier spectacle qu'il a monté, et aussi parce que sa compagnie n'avait pas d'argent à ses débuts. C'était en 1973. Un an avant la Révolution des œillets. Luis Miguel Cintra, né en 1949, était alors étudiant à l'Université. En 1968, il avait fait le voyage d'Avignon avec des amis. Cette année-là, Jean Vilar s'accrochait aux grilles des Carmes, hué par la foule, qui encensait les Américains du Living Theater. Le choc fut capital pour les jeunes Portugais, venus d'un pays isolé du reste de l'Europe, et soumis à la censure salazariste. Eux qui rêvaient d'un théâtre marxiste, parrainé par Bertolt Brecht et sublimé par Giorgio Strehler, ne pouvaient pas trouver les textes du dramaturge allemand, interdits, ni voir les mises en scène du maestro milanais qu'ils ne connaissaient que par des photos.

De retour à Lisbonne, Luis Miguel Cintra commence à faire des mises en scène au Théâtre universitaire. Comme la censure récuse ou mutile les pièces contemporaines, la résistance passe par une relecture des classiques, décidée à imposer une nouvelle « grammaire théâtrale ». La Fondation Gulbenkian encourage le groupe de Luis Miguel Cintra et Jorge Silva Melo (autre grand comédien portugais d'aujourd'hui), qui passent à l'acte fondateur d'une troupe en 1973.

En 1975, le Teatro da Cornucopia s'installe dans une salle du vieux Lisbonne. Il y est toujours. Avec la décoratrice Cristina Reis qui a remplacé Jorge Silva Melo en 1980. Avec aussi, le souvenir d'une utopie. Vingt ans ont passé, qui ne peuvent faire oublier à Luis Miguel Cintra le temps de « l'âge d'or ». *« Pendant les années qui ont précédé et suivi la Révolution,* dit-il, *nous avons vécu ce qui correspondait à ce que nous avions rêvé. »* Ils l'ont écrit sur la scène, en inventant, de saison en saison, un théâtre civique et politique. Si Luis Miguel Cintra peste aujourd'hui contre le manque d'argent (47 millions d'escudos de subvention de l'Etat par an, soit 1,5 million de francs), c'est aussitôt pour dire qu'il tient à la structure amateur de la troupe – une quinzaine de permanents,– le meilleur antidote à l'assoupissement.

A sa manière, Luis Miguel Cintra est comme le narrateur du roman d'Oliver Rollin, *Port-Soudan*. Inguérissable : s'il n'en reste qu'un pour continuer à ne pas sourire de ses rêves blessés, c'est lui. Et c'est à travers le prisme de son utopie qu'il faut voir sa mise en scène de *O Triunfo do Inverno*. Une pièce de l'auteur dramatique considéré comme le plus important du Portugal. Gil Vicente (1460-1536 ?) a écrit *O Triunfo do Inverno* à l'occasion de la naissance de l'infante Dona Isabel, en 1529. Le temps était à la grisaille : la cour attendait un héritier et le Portugal traversait une crise. Brocardant la cour et le temps, l'auteur écrit un triomphe du printemps –, contrairement au titre de sa pièce. Mélange de scènes lyriques, comiques, chantées, *O Triunfo do Inverno* est un hymne vif, libre, joyeux, avec un goût de la fête que Luis Miguel Cintra rend simplement, avec trois éléments de décor, une troupe enthousiaste, et, surtout, son très grand talent de comédien, qui allie la plénitude du corps à celle du sentiment. Pour lui, il faut aller voir le printemps triompher.

Brigitte Salino

CONCERTS

MERCREDI 11, VENDREDI 13 LUNDI 16 JANV. 12 h 45

THÉATRE DU CHATELET
MIDIS MUSICAUX
Cycle Beethoven
le 11 : G. PLUDERMACHER, piano
le 13 : J.-F. HEISSER, piano
le 16 : G. PLUDERMACHER, piano
J.-F. HEISSER, piano

MER, 11, JEU. 12, SAM. 14 JAN. LUN. 16, MER. 18 JANV. 20 h

Auditorium du Louvre
CYCLE BRAHMS - HINDEMITH
B. KUSHNIR, J. RACHLIN, V. PEPIN, violons
C. CAUSSE, alto, L. HARREL, cello
B. PERGAMENSCHIKOW, cello
P. MORAGUES, clarinette, H. JOULAIN, cor.
B. BEREZOWSKY, M. BEROFF, piano
QUATUOR BRITTEN
Places 130 F. Red. 85 F, 100 F. 40-20-52-29.

MER. 11, JEU. 12, VEN. 13 JANVIER. 10 h 30

SALLE PLEYEL
ORCHESTRE DE PARIS
Dir. : Kurt SANDERLING
Michael SANDERLING, violoncelle
MOZART – PROKOFIEV – SCHUMANN
60 F à 240 F – Tél. : 45-63-07-96

DIMANCHE 15 JANV. 11 h 30

THÉATRE DU CHATELET
DIMANCHES 11 h 30
KUN WOO PAIK, piano
LISZT, DEBUSSY, SCHUMANN

LUNDI 16 JANV. 20 h 30

Salle GAVEAU
« Lundis musicaux »
Maria
EWING
soprano
Schubert-Strauss-Duparc...
Tél. rés. 49-53-05-07

MARDI 17 JANV. 20 h 30

Salle GAVEAU
Nelson
FREIRE
piano
Beethoven-Schumann-Chopin
Tél. rés. 49-53-05-07

MER. 17, SAM. 21 JANVIER SAM. 11, JEU. 16 FÉVRIER SAM. 11, MER. 15 MARS 20 h 30

« PLEYEL » salle CHOPIN
QUATUOR VIA NOVA
J. MOUILLÈRE, J.-P. SABOURET, violons
L. STANÈSE, alto, J.-M. GAMARD, cello
Intégrale des Quatuors de Beethoven
Tél. rés. 45-61-53-00 FNACS Agences.

MER. 18 JANVIER 20 h 30 VEN. 20 JANVIER 20 h 30 SAM. 21 JANVIER 20 h 30

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
PRADES aux CHAMPS-ÉLYSÉES
Soirée Brahms 18/01
Soirée Beethoven 20/01
Soirée Mozart 21/01
Co-production
Fest. P. Casals / T.C.E.
Tél. loc. : 49-52-50-50
(p.e. Mondial Musique)

LUN. 23 JANVIER 20 h 30

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYÉES
Gala du CNEA
Comité national pour l'Éducation artistique
IVO POGORELICH
MOUSSORGSKY, CHOPIN
80 F à 290 F – 40-52-50-50
Loc. Théâtre, FNAC, VIRGIN

MER. 25 JANVIER 20 h 30

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYÉES
Maria Joao Pires, piano
Augustin Dumay, violon
Jian Wang, violoncelle
MOZART, BEETHOVEN, BRAHMS
Tél. rés. : 49-52-50-50

Pourquoi l'impressionniste Caillebotte a « vaincu » le classique Poussin

Au Grand Palais, le premier a attiré 120 000 visiteurs de plus que le second. Un phénomène révélateur de l'air du temps

L'exposition Caillebotte s'est achevée lundi 9 janvier. Comme toutes les grands messes de l'art orchestrées par les médias, elle s'est tenue au Grand Palais. Au total, l'exposition de l'impressionniste a attiré près de 400 000 visiteurs en quatre-vingt-onze jours. La rétrospective Poussin, qui se tenait au même endroit, a fermé ses portes lundi 2 janvier, ayant duré quatre-vingts jours. C'était la plus importante jamais organisée et la première à Paris depuis près d'un demi-siècle. Elle n'a séduit « que » 283 500 amateurs.

LES CHIFFRES d'entrées des expositions Caillebotte et Poussin sont exemplaires. Ils corroborent ce que l'on savait depuis longtemps : la peinture ancienne a moins de succès que la peinture moderne. Et plus particulièrement que l'impressionnisme, infatigable pompe à finances de la Réunion des musées nationaux (RMN). Cette dernière avait pourtant été prudente dans ses estimations de fréquentation. La Réunion des musées nationaux comptait sur 2 500 visiteurs par jour pour Gustave Caillebotte. Ils furent près de 3 800. A l'inverse, elle avait surestimé la gloire de Nicolas Poussin. Ce n'est là que la confirmation d'une tendance, ancrée depuis la ruée vers l'art dans sa version Grand Palais, c'est-à-dire grand public. Ainsi peut-on comparer les 196 000 curieux venus rencontrer Zurbaran en 1988, au 654 700 *aficionados* de Toulouse-Lautrec en 1992 et aux 623 700 admirateurs de Gauguin en 1989. Dans ce combat inégal, Vouet est largement écrasé par Seurat, pourtant réputé peintre « intellectuel ». Le premier eut 82 716 visiteurs en 1990, le second 389 000 l'année suivante. Seul le Siècle de Titien, exposition à la distribution, il est vrai, éblouissante (Giorgione, Bellini, Titien, Véronèse, Tintoret...) fit bonne figure et obtint 359 600 entrées. Moins que Caillebotte néanmoins. Et cette année, une figure essentielle de l'art occidental, Hans Memling, présenté à Bruges, reçut 380 000 personnes, chiffre considéré comme triomphal. Moins que Caillebotte, cependant...

ALBUM DE FAMILLE

Il n'y a pas lieu de s'étonner. Sa peinture comme celle des autres impressionnistes plaît aujourd'hui au premier regard. Elle est fraîche, souvent plaisante, les couleurs séduisent, la touche danse, le plaisir est immédiat. Quant aux sujets, ils ne surprennent pas. Ce sont les boulevards parisiens, le Pont de l'Europe, les berges d'Argenteuil, paysages que chacun connaît. Mais que l'on voit là dans une version idyllique. On canote sur la Seine, on se baigne à Gennevilliers, des jardiniers à chapeau de paille arrosent des plans de salades, les rues sont presque désertes et les chevaux de fiacre trottinent dans un décor familier.

Ainsi vivaient dans un âge d'or bourgeois et mythique les aïeux des visiteurs d'aujourd'hui. Ces derniers ce souviennent, s'émerveillent et croient feuilleter un album de famille. Leurs arrière-grands-parents ont eu du mal à *s'habituer à cet art qui était pour* eux d'avant-garde. De nos jours, l'œil de leurs descendants s'est accoutumé aux ombres vertes, aux silhouettes à peine indiquées et aux cadrages japonisants, si bien accoutumé qu'ils voient dans ces œuvres la peinture par excellence.

Une mythologie s'est constituée accentuant la fascination. Gauguin, c'est l'exotisme, les mers du Sud, les vahinés. Toulouse-Lautrec la vie nocturne, l'alcoolisme, les maisons closes. Van Gogh, c'est l'oreille coupée, la folie en Provence, le suicide. Tous passent pour avoir été des « maudits ». Et leurs toiles, invendables il y a un siècle, s'arrachent à coups de millions aujourd'hui. Comment résister à de tels arguments ?

La peinture de Poussin – comme sa biographie – est grave et sévère. Quoique les couleurs ne soient pas moins intenses, la rigueur de la composition, le découpage linéaire des formes, la neutralité de la touche, les jeux complexes de lumière relèvent d'une esthétique différente et moins immédiatement accessible.

Ses sujets déconcertent. Il faut, pour les comprendre, plus que des rudiments de mythologie gréco-romaine, des notions d'Histoire sainte et quelques aperçus de doctrine chrétienne. Le décryptage des fables et l'interprétation des symboles sont désormais des exercices difficiles pour nos contemporains. sinon fastidieux : Poussin passe pour un « classique » et l'on sait que ce titre effraie plus qu'il n'attire. Qui connaît encore l'histoire de Rebecca, le Massacre des Innocents voire l'Enlèvement des Sabines ? La sensibilité du spectateur d'aujourd'hui a été entraînée à aimer l'impressionnisme. Cent ans de pédagogie intensive ont fait admettre les refusés des Salons d'autrefois. Dans le même temps, la culture classique sur laquelle s'appuie la compréhension d'un Poussin s'est appauvrie et érodée.

Ce phénomène n'est d'ailleurs *pas propre à la peinture. Quel* classique de la littérature est aujourd'hui fréquenté en dehors des obligations scolaires et des morceaux choisis ? Combien de vrais lecteurs pour Montaigne, Corneille, ou même Diderot, Voltaire ou Rousseau ? Maupassant a plus de succès que Racine, et Zola que Chateaubriand. Inutile de se verser un boisseau de cendres sur la tête. Tels sont les faits, telle est l'époque, qui ne goûte plus guère la tragédie, lit peu d'alexandrins, ignore l'histoire romaine et redoute le drapé.

DEUX TYPES DE PUBLIC

Les visiteurs de Poussin sont-ils plus « savants » que les amateurs de Caillebotte ? Les chiffres de vente des catalogues et des monographies le suggèrent. Au 4 janvier, il s'était vendu 18 620 catalogues Caillebotte et 20 700 exemplaires du Poussin, sans que la différence de prix – le Poussin, à 350 F, le Caillebotte à 380 – puisse expliquer ces résultats. Autrement dit, un visiteur de Poussin sur treize s'est porté acquéreur du catalogue contre un sur vingt et un dans le cas de Caillebotte. De la même façon, il s'est vendu autant d'ouvrages consacrés à l'un et l'autre peintre. Les *Abécédaires* de Caillebotte et de Poussin (Flammarion) ont atteint environ 12 000 exemplaires.

Qu'en conclure ? Sans doute qu'il existe désormais deux types de public. Le premier, le « noyau dur » – de belle taille – visite régulièrement expositions et rétrospectives et achète de quoi nourrir son savoir. Il va voir Poussin et Caillebotte. A ce groupe important, s'ajoute un public que la RMN qualifie de « *populaire* », qui ne se rend au Grand Palais que pour les expositions annoncées comme spectaculaires, qu'elles traitent des impressionnistes, de la Fondation Barnes, des ors des Pharaons et des Incas ou du mystère étrusque. Ce public achète moins, mais c'est lui qui décide du succès des manifestations culturelles d'aujourd'hui.

Philippe Dagen et Emmanuel de Roux

Screamin Jay Hawkins, la face noire du jazz

***SCREAMIN JAY HAWKINS*. Méridien Etoile, 81, bd. Gouvion-Saint-Cyr, Mº Porte Maillot, jusqu'au 21 janvier. Tél. : 40-68-30-42. 130 F.**
CHRISTIAN ESCOUDÉ TRIO *(les 13 et 14 janvier)*, *SYLVAIN* LUC et LOUIS WINSBERG DUO (le 16). Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Mº Châtelet. Tél. : 42-33-22-88. 70 F.

Screamin Jay Hawkins est à Paris. Cet énergumène est né en 1929 dans l'Ouest industriel, à Cleveland (Ohio). Il ne chante pas, il hurle. Il ne hurle jamais, il chante toujours. Il parle, il chante. Il y a en lui, dans son corps, dans sa voix, dans ses tripes, dans ses éructations et ses cris, une sorte de jubilation de toujours d'être afro-américain. Ce n'est pas du jazz. Screamin Jay Hawkins est de la tradition des *blues shouters*, les hurleurs de blues. Il rit quand il chante et quand il chante, il rit. Sa thèse de doctorat, c'est une version comique, dramatisée, énorme, sublime de mauvais goût de *I Put a Spell on You.*

Par son âge, son style, ses façons, Screamin Jay Hawkins est contemporain de l'invention du rhythm'n'blues, qui date des années 50. C'est une trouvaille lexicale particulièrement sympathique pour remplacer l'étiquette précédente, les *race records*. Auparavant, les disques réservés aux Noirs d'Amérique s'appelaient les *race records (les disques de la* race). En un sens, c'était plus clair. Sur la scène du Lionel-Hampton qui est un club d'hôtel très ouvert, très simple, Screamin Jay Hawkins succède cette semaine à Solomon Burke (*Le Monde* du 31 décembre 1994). A ma droite, ce dernier, le pacha gospélisant qui dirige de nombreuses églises et pas mal de familles ; à ma gauche, l'impensable « Screamin Jay », ex-boxeur qu'un pénible *Constipation Blues* a rendu célèbre.

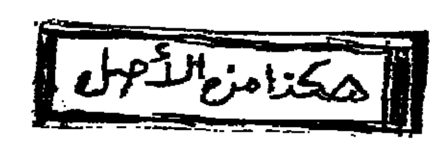
Screamin Jay Hawkins a enchanté un temps les enfants du rock and roll (*Feast of the Mau Mau*). Il a bien sept vies encore pour dégourdir ceux du rap et du jazz « new look ». Dans les années 50, tous les musiciens noirs sont passés par l'université du rythm'n'blues, Coltrane, Rollins, Griffin, Albert Ayler, Dexter Gordon, tous ceux que l'on connaît aujourd'hui comme poètes précieux, c'est de là qu'ils viennent. C'est l'école de la route, de la danse, des paillettes, des bagarres, de l'amour, des vestes mauves et de la joie d'être noir. C'est à force d'être traités comme des nègres que les chanteurs ont pris cette assurance et les instrumentistes cet envol.

Quand Screamin Jay Hawkins *se met à insulter* au bon goût, à défigurer l'Amérique blanche, le blues des campagnes et celui des villes n'est pas célébré comme aujourd'hui. Lui, il sait jouer le blues (*Screamin'the Blues*, avec le guitariste Tiny Grimes), mais il ne joue pas avec le blues : trop de respect dans l'éructation pour ça... Il est l'espèce de produit peu concerté des *minstrels shows* (vaudevilles itinérants du XIXe siècle), du blues des villes et de l'instrumentation du jazz. Peu de sourds à ne pas entendre ce qui se retrouve exalté dans le free jazz (ce sont les mêmes acteurs souvent), dans le rock et dans les musiques policées d'aujourd'hui. Mais il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas voir. Le rhythm'n' blues est une voie, une transitionobligée de Ray Charles à Prince, en passant par les rappeurs et les grandes sections de cuivres, tout est là.

Quand on a *Screamin Jay Hawkins* en ville, on ne se pose plus de questions théologiques. Il y a du sacré profané là-dessous, et une indécence qui renvoie les puritains à leurs guerres. C'est l'image *la plus forte, ignorée, de l'Amérique.*

C'est dans ces communautés moqueuses que ce sont électrifiées les guitares. Pas un guitariste de « jazz », pas un rocker à mépriser ce qui les a rendues audibles. Ils le savent. Même ceux qui pratiquent la guitare en douceur, en savants suaves, en éclaireurs, comme Christian Escoudé ou Sylvain Luc et Louis Winsberg (au Duc des Lombards). Pour une didactique absolue, pour ceux qui aiment le jazz, pour les autres, pour les apprentis de la guitare, pour ceux qui ne savent même pas de quoi il retourne, le programme éclaire : Escoudé, Luc, Winsberg et, comme on relirait Rabelais, orchestrés par le diable Screamin Jay Hawkins, pianiste, diseur, hurleur.

Francis Marmande



Znorko, l'envers des légendes

Gennevilliers reçoit le poète nomade du théâtre d'images



LE COSMOS KOLEJ, compagnie lyonnaise menée par l'auteur et metteur en scène Wladyslaw Znorko, a créé le 15 novembre 1994, à Marseille, son quatorzième spectacle. Voilà treize ans que cette troupe présente des créations dont la parole est presque absente, mais qui doivent beaucoup à la littérature. Après Pons, Collodi, Alain-Fournier, le Cosmos Kolej a choisi cette année de créer *Ulysse à l'envers* et de voyager en légendes irlandaises.

Magiciens de la belle image, amateurs de grosse mer et de gros sons, voyageurs du verbe presque muets, les acteurs de Znorko naviguent dans les eaux tempétueuses qui séparent la grande Eire des îles Balskets.

Dans cet affrontement entre les forces de la nature et celles de la culture, tous feront naufrage et tous seront sauvés. Un théâtre d'illusion qui ne craint pas la désillusion.

★ Théâtre de Gennevilliers, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Tél. : 47-93-26-30. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. 110 F et 130 F. Jusqu'au 5 février.

UNE SOIRÉE A PARIS

Kurt Sanderling dirige l'Orchestre de Paris
Désormais sans port d'attache, après avoir été directeur musical de quelques grands orchestres est-allemands, Sanderling se produit à la tête des plus illustres institutions symphoniques du monde. Il faut aller écouter ce géant, l'un des derniers.
Mozart : Symphonie nº 25. Prokofiev : Symphonie concertante. Schumann : Symphonie nº 4. Michael Sanderling (violoncelle), Orchestre de Paris, Kurt Sanderling (direction). Salle Pleyel, 20 h 30, les 11, 12 et 13. Tél. : 45-63-07-96. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 240 F.

Anne Sylvestre à La Potinière
L'émancipation féminine, la libéralisation de l'avortement, la liberté des moeurs et de la pensée lui ont fourni matière à des chansons tendres, sarcastiques et souvent drôles. Elle s'est aujourd'hui libérée de sa guitare, pour adopter une formule voix-piano qui souligne la fluidité des mélodies et la liberté de ton.
Nouvelles chansons. *Théâtre de La Potinière, 21 heures, les 11, 12, 13, 14 et 17 ; 17 heures, le 15, jusqu'au 5 février. Tél. : 42-61-44-16. 130 F.*

L'Histoire tragique de la vie et de la mort du docteur Faustus au Théâtre de la Ville
Plutôt qu'*Edouard II*, la pièce le plus souvent jouée en France de l'écrivain britannique Christopher Marlowe, contemporain de Shakespeare, le metteur en scène Stuart Seide a choisi *Faust*, dont la splendeur, disent les méchantes langues, fit renoncer son rival à son désir de se colleter au mythe.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. Durée : 3 heures. 90 F et 140 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces actuellement à l'affiche à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Abbas
d'après Abdelmalek Sayad et Pierre Bourdieu, mise en scène de Dominique Féret, avec Philippe Clévenot et Dominique Guihard.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. A partir du 16 janvier. Les mardi, jeudi, vendredi et samedi à 21 heures, le mercredi à 19 h 30. Tél. : 42-02-02-68. Durée : 1 h 20. De 65 F à 135 F.

Ann Boleyn
de Clarisse Nicoïdski, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Michel Baumann, Sandy Ouvrier et Sylvie Raissiguier.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, 20e. A partir du 17 janvier. Les mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, les mercredi et jeudi à 19 heures, le dimanche à 15 heures. Tél. : 43-64-80-80. Durée : 1 h 30. 90 F et 140 F.

Antoine et Cléopâtre
de William Shakespeare, mise en scène de Pascal Rambert, avec Bernard Ballet, André Marcon, Dominique Reymond...
Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93 Bobigny. A partir du 17 janvier. Du mardi au samedi à 20 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 48-31-11-45. Durée : 3 h 10. 95 F et 130 F.

Caponino
de Christiane Véricel, mise en scène de l'auteur, avec Marie Bessaud, Philippe Bailly et des enfants de différents pays.
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. A partir du 14 janvier. Les mardi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 46-55-43-45. Durée : 1 heure. 85 F et 115 F.

Celle-là
de Daniel Danis, mise en scène d'Alain Françon, avec Pierre Baillot, Myriam Boyer et Michel Didym.
Théâtre ouvert - Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e. A partir du 17 janvier. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 16 heures. Tél. : 42-62-59-49. De 60 F à 100 F.

Colomb
de Jean Métellus, mise en scène de Pierre Vial et Nadine Varoutsikos, avec Grégoire Ingold, François Chodat, Laurent Viel, Sophie Maillard, Virginie Le Goas...
Maison du théâtre et de la danse, 75-81, avenue de la Marne, 93 Epinay-sur-Seine. A partir du 17 janvier. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 48-26-45-00. Durée : 2 heures. De 50 F à 90 F.

La Descente d'Orphée
de Tennessee Williams, mise en scène de Jacques Mornas, avec Marie-José Nat, Pierre Blanco...
Théâtre 13, 24, rue Daviel, 13e. A partir du 17 janvier. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 45-88-62-22. Durée : 1 h 45. 85 F et 120 F.

La Double Inconstance
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Claire Vernet, Claude Mathieu, Philippe Torreton, Michel Robin...
Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6e. A partir du 17 janvier. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 heures, le dimanche à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 2 h 30. De 60 F à 130 F.

Le Journal de Vaslav Nijinski
d'après Vaslav Nijinski, mise en scène d'Isabelle Nanty et Djamila Salah, avec Redjep Mitrovitsa.
Opéra-Bastille, place de la Bastille, 11e. A partir du 17 janvier. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 20 heures. Tél. : 40-01-17-89. Durée : 2 heures. 120 F.

Occupe-toi d'Amélie
de Georges Feydeau, mise en scène de Roger Planchon, avec Alain Pralon, Nicolas Silberg, Thierry Hancisse, Igor Tyczka, Céline Samie...
Comédie-Francaise, Salle Richelieu, place Colette, 1er. A partir du 12 janvier. Les lundi, jeudi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 14 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 heures. De 25 F à 170 F.

La Panoplie du squelette
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Gilbert Beugniot, Eléonore Briganti, Elizabeth Mazev...
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. A partir du 13 janvier. Les mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 15 h 30. Tél. : 45-13-19-19. Durée : 2 h 15. De 55 F à 100 F.

Partage de midi
de Paul Claudel, mise en scène de Serge Tranvouez, avec Cyril Bothorel, Catherine Epars, Christian Esnay et Jean-François Sivadier.
Théâtre de la Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. A partir du 12 janvier. Les lundi, mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 heures, le dimanche à 16 h 30. Tél. : 45-89-38-69. Durée : 3 heures. De 55 F à 110 F.

Pierre Palmade
Gymnase Marie-Bell, 38, bd Bonne-Nouvelle, 10e. A partir du 17 janvier. Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 40-26-60-56. Durée : 1 h 30. De 130 F à 220 F.

Le Rayon vert
d'après Eric Rohmer, mise en scène de Joël Jouanneau, avec Carine Baillod-Kristof, Basile Bernard, Suzanne Debries...
Espace Gérard-Philipe, rue Louise-Michel, 78 Sartrouville. A partir du 14 janvier. Les mardi et samedi à 21 heures, le dimanche à 16 heures. Tél. : 39-14-23-77. Durée : 1 h 30. De 55 F à 120 F.

SÉLECTION

Les Acharnés
de Mohamed Rouabhi, mise en scène de Claire Lasne, avec Jeanne David, Mohamed Rouabhi, Annie Rottger, Richard Sammut et Laurent Ziserman.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. Durée : 2 heures. De 60 F à 110 F.

Art
de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Pierre Arditi, Fabrice Luchini et Pierre Vaneck.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. Du mardi au samedi à 21 heures, le samedi à 18 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 47-23-37-21. Durée : 1 h 30. De 110 F à 250 F.

As you Like it
(en anglais sous-titré en français)
de William Shakespeare, mise en scène de Declan Donnellan, par la compagnie Cheek by Jowl.
Bouffes du Nord, 37 bis, bd de la Chapelle, 10e. Du mardi au samedi à 20 heures. Matinée samedi à 14 h 30. Tél. : 46-07-34-50. Durée : 3 h 15. De 60 F à 130 F.

Les Charmilles
de Jean-Michel Rabeux, mise en scène de l'auteur, avec Claude Degliame, Jacques Dubus, Georges Edmont, Kate France...
Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 2 heures. 70 F et 100 F.

Chimère
de Bartabas, mise en scène de l'auteur, avec le Théâtre équestre Zingaro.
Fort d'Aubervilliers, 174, avenue Jean-Jaurès, 94 Aubervilliers. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 h 30. Tél. : 44-78-25-02. Durée : 2 heures. 120 F et 210 F.

Dostoïevski va à la plage
de Marco Antonio de La Parra, mise en scène de Frank Hoffmann, avec Maria Casarès, Isabelle Carré, Simon Eine...
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 heures. De 100 F à 150 F.

El Halia
de Louis Arti, mise en scène de Jean-Louis Hourdin, avec Louis Arti, Gérard Guillaumat et des musiciens.
Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-31-11-45. Durée : 1 h 40. 95 F et 130 F.

L'Histoire tragique de la vie et de la mort du docteur Faustus
de Christopher Marlowe, mise en scène de Stuart Seide, avec François Chattot, Nathalie Bécue, Thierry de Carbonnières, Rémy Carpentier, Arnaud Churin, Marc Citti...
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. Durée : 3 heures. 90 F et 140 F.

Le Menteur
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Frédéric Laurent, Stéphane Fauville, Anne Claire, Candy Saulnier, Patricia Barti, Véronique Willemaers...
Théâtre de l'Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 2 h 45. De 70 F à 150 F.

O Triunfo do inverno
(en portugais et en espagnol)
de Gil Vicente, mise en scène de Luis Miguel Cintra, avec Luis Miguel Cintra et la troupe du Théâtre de la Cornucopia.
Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-34-67-67. Durée : 1 h 30. 70 F et 120 F. Dernière représentation le 15 janvier.

Pièces de guerre
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Anne Benoît, Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Gilles David, Valérie Dréville, Michèle Goddet...
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Du mardi au vendredi à 19 h 30. Matinée, samedi et dimanche à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 8 heures. De 30 F à 200 F.

Le Tableau
de Victor Slavkine, mise en scène d'Alain Barsacq, avec Jean-Claude Frissung, Grigori Manoukov, Patricia Pottier, Jean Lescot et Isabelle Bultez.
Théâtre de l'Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), 18e. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. Durée : 2 h 30. 70 F et 110 F.

Vous qui habitez le temps
de Valère Novarina, mise en scène de Claude Buchvald, avec Claude Merlin, Véronique Boutroux, Emmanuel Clarke...
Lavoir moderne parisien-Procréart, 35, rue Léon, 18e. Du lundi au vendredi à 20 h 30. Tél. : 42-52-09-14. Durée : 2 heures. 60 F et 90 F.

Sélections mode d'emploi

● **Les sélections hebdomadaires** autrefois regroupées dans le supplément « Arts et Spectacles » seront dorénavant déclinées selon la thématique suivante : chaque jour vous retrouverez les films nouveaux, une sélection des films en exclusivité et des grandes reprises. Viendront s'y ajouter :
lundi (daté mardi) : la musique classique ;
mardi : le théâtre ;
mercredi : jazz, rock, chanson, musiques du monde ;
jeudi : arts ;
vendredi : musiques toutes disciplines confondues, théâtre et art en régions ;
samedi : la page guide sera intégralement consacrée au cinéma.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

NOUVEAUX FILMS

Flesh and Bone
Film américain de Steve Kloves. VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis I, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; rés. : 40-30-20-10).

Little Odessa
Film américain de James Gray. VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; 14 Juillet-Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10).

Naked in New York
Film américain de Daniel Algrant. VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11 (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14 (43-20-32-20).

L'Or de Curly
Film américain de Paul Weiland. VO : Forum Orient-Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; George V, dolby, 8e (36-68-43-47). VF : Rex, dolby, 2 (36-68-70-23) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10).

Priscilla, Folle du désert
Film australien de Stephan Elliott. VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Odéon, dolby, 6 (36-68-37-62) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : UGC Montparnasse, handicapés, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

Sirènes
Film australien de John Duigan. VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

Terminal Velocity
Film américain de Deran Sarafian. VO : Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; rés. : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

SÉLECTION

Bab el-Oued City
de Merzak Allouache, avec Nadia Kaci, Mohamed Ourdache, Hassan Abdou. Algérien (1 h 33).
VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Délits flagrants
de Raymond Depardon. Français (1 h 45).
Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25).

L'Enfant lion
de Patrick Grandperret, avec Mathurin Zinze, Sophie-Véronique Toue Tagbe, Souleyman Koly, Were Were Liking, Salif Keita, Jean-René de Fleurieu. Français (1 h 26).
VF : Denfert, handicapés, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. : 40-30-20-10).

Entretien avec un vampire
de Neil Jordan, avec Tom Cruise, Brad Pitt, Antonio Banderas, Stephen Rea, Christian Slater. Etats-Unis (2 heures). Interdit -12 ans.
VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, handicapés, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18 (36-68-20-22). VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Farinelli
de Gérard Corbiau, avec Stefano Dionisi, Enrico Lo Verso, Elsa Zylberstein, Caroline Cellier. Franco-belge-italien (1 h 56).
Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6 (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, dolby, 14 (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15 (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

Le Fils préféré
de Nicole Garcia, avec Gérard Lanvin, Bernard Giraudeau, Jean-Mar Barr, Roberto Herlitzka, Margherita Buy. Français (1 h 50).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Bretagne, 6 (36-65-70-37 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Kaspar Hauser
de Peter Sehr, avec André Eisermann, Uwe Ochesenknecht, Katharina Thalbach, Udo Samel. Allemand (2 h 17).
VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).

Léon
de Luc Besson, avec Jean Reno, Gary Oldman, Natalie Portman, Dany Aiello. Français (1 h 48). Interdit -12 ans.
VO : Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; Studio 28, 18e. (46-06-36-07). VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10).

Lou n'a pas dit non
d'Anne-Marie Mieville, avec Marie Bunel, Manuel Blanc, Caroline Micla, Geneviève Pasquier, Métilde Weyergans, Harry Cleven. Franco-suisse (1 h 20).
Studio des Ursulines, handicapés, 5 (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10).

Le Roi lion
de Roger Allers, Rob Minkoff. Etats-Unis (1 h 30).
VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8 (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24). VF : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e 36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Un indien dans la ville
d'Hervé Palud, avec Thierry Lhermitte, Patrick Timsit, Ludwig Briand, Miou-Miou, Arielle Dombasle. Français (1 h 30).
Gaumont les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6 (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8 (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13 (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, handicapés, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

Veillées d'armes
de Marcel Ophuls. Français (3 h 45).
VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

Wallace et Gromit
de Nick Park, Richard Goleszowski, Jeff Newitt, Peter Lord. Britannique (1 h 15).
VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12 (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15 (36-68-29-31).

REPRISES

Peau d'âne
de Jacques Demy, avec Catherine Deneuve, Jean Marais, Jacques Perrin, Micheline Presle, Delphine Seyrig, Fernand Ledoux. Français, 1970 (1 h 40).
14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

Les Raisins de la colère
de John Ford, avec Henry Fonda, Jane Darwell, John Carradine, Russel Simpson. Etats-Unis, 1940, noir et blanc (2 h 10).

L'audience nocturne de Canal Plus

Alors qu'elle engage avec le CSA des négociations pour le renouvellement de sa concession, la chaîne cryptée reste discrète sur le succès du « Journal du hard », diffusé dans la nuit de mardi

EN JANVIER 1994, la rumeur courait les couloirs de Canal Plus. « L'Année du hard », sélection des meilleurs moments du « Journal du hard », diffusée en crypté samedi 1er janvier à minuit, aurait réalisé 4,8 % d'audience contre 4,4 % à la « Semaine des Guignols », proposée, elle, en clair le dimanche midi. Ce bruit n'était pas sans fondement.

« Le Journal du hard », lancé en novembre 1991, d'après *« une idée d'Alain de Greef »*, directeur des programmes de Canal Plus, s'est imposé comme une des valeurs sûres de la chaîne cryptée. Conçu sur le modèle du « Journal du cinéma », ce magazine mensuel, présenté par Philippe Vandel et consacré à l'actualité des films classés X, a su trouver un ton et un public. Après avoir *« montré tout ce qui se faisait dans le X »*, l'émission pointe désormais toutes les tendances du genre, du *gang bang* – une actrice doit satisfaire simultanément plusieurs acteurs – à l'avènement du porno amateur tourné par des vidéastes d'occasion.

Selon l'institut d'études Carat TV et les données de l'institut Médiamétrie, les meilleures séquences diffusées le 1er janvier 1994 ont crevé l'Audimat de cette tranche horaire. Avec une pointe à 3 % d'audience auprès des 15 ans et plus, l'émission a surclassé les programmes proposés ailleurs à la même heure. Seul le téléfilm de M 6, « Commando d'élite », avec 2,4 % d'audience, a enregistré un score honorable.



Pour cette performance, Canal Plus a dû ratisser large et séduire des non-abonnés. *« A un moment*, assure Philippe Vandel, *on disait que 10 à 15 % des gens regardaient le « Journal du hard » en crypté. »* Selon lui, certains inconditionnels assurent qu'après *« le magazine on n'a plus besoin de voir le film »*.

« PAS DE MAJORITÉ MORALE »

Mieux, les longs métrages classés X, diffusés depuis la création de Canal Plus, en 1984, lui ont permis de doubler son audience moyenne sur certaines catégories de téléspectateurs en 1994. Toutefois, la chaîne cryptée reste discrète sur le succès de ces programmes nocturnes et ne communique aucun chiffre précis d'audience. Chaque premier samedi du mois, à l'occasion de la première diffusion du porno, Canal Plus recueillait 0,9 % d'audience et 3,5 % de parts de marché auprès des hommes de plus de 50 ans. Sur cette cible, les samedis sans porno, la chaîne cryptée n'obtient plus que 0,4 % d'audience et 1,6 % de part de marché. L'audience est encore meilleure auprès des hommes de moins de 50 ans et des foyers à hauts revenus (les fameux CSP+) : 1,8 % chez les moins de 50 ans et 1,5 % des CSP+, contre 1 % et 0,9 % les soirs sans X.

Seules les ménagères de moins de 50 ans n'apprécient guère le hard : 1 %, contre 0,8 % les autres samedis, suivent le porno. Selon Carat TV, les femmes préfèrent les fictions roses – sans scènes de pénétration –, diffusées par RTL-TV ou M 6, aux films hards. Pour la chaîne câblée Ciné-Cinémas, les quatre films X proposés chaque mois sont suivis en revanche *« par le public habituel de la chaîne »*.

Pour l'adjoint au responsable des achats et de la programmation, beaucoup *« disent préférer nos films – plus hard – à ceux de Canal »*. Mieux : alors que la chaîne propose des films pornos depuis 1991, Michel Thoulouze, directeur de Ciné-Cinémas, assure n'avoir reçu aucune lettre de protestation à ce propos. Si, selon lui, *« il n'existe pas de majorité morale, en France, contre la présence du porno à la télévision »*, Canal Plus et Ciné-Cinémas prennent garde, cependant, à ne pas mécontenter le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Pour respecter les quotas imposés, Ciné-Cinémas diffuse *« 60 % de pornos américains et 40 % de films X d'origine européenne, principalement français »*. Côté CSA, on indique que, dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'émettre de Canal Plus, *« le porno sera un des points »* à négocier dans les six prochains mois. Pourtant, malgré l'interdiction expresse énoncée par la directive européenne « Télévisions sans frontières » – jamais intégrée au droit français –, les deux chaînes ne risquent pas de se voir interdire les films pornos.

Guy Dutheil

Le commissaire Moulin habitué des prétoires

Déjà condamné par le tribunal correctionnel de Paris, au mois de décembre 1994, à 30 000 francs d'amende, pour avoir diffamé des policiers, le comédien Yves Rénier, qui a le rôle-titre dans la série « Le commissaire Moulin » de TF 1, risque de nouveaux ennuis avec la justice. Après avoir provoqué l'émotion des fonctionnaires en affirmant qu'un policier qui est depuis deux ans aux stups est un policier qui *« en croque »*, l'acteur-scénariste-réalisateur a choqué un père de famille de Perpignan, encore bouleversé par l'enlèvement et la mort de sa petite fille en septembre 1993.
La diffusion au mois de novembre 1994 d'un épisode de la série, intitulé *« Le récidiviste »*, racontant le tragique incident, alors que l'instruction n'est pas terminée, a incité cet homme à porter l'affaire devant le tribunal de grande instance de Perpignan. Selon son avocat, Franck Mejean, *« malgré l'intervention du juge d'instruction pour qui la diffusion d'un tel téléfilm ne pouvait constituer une œuvre de fiction, mais au contraire la diffusion de faits pour lesquels une information était en cours, TF 1 n'écoutant que son désir de faire de l'audience a causé un grave préjudice au père »*.

■ **PIANO : France-Musique** propose, depuis lundi 9 janvier, une nouvelle émission en public et en direct, baptisée « En blanc et noir », consacrée à des pianistes. La productrice, Anne-Marie Réby, doit recevoir, du lundi au vendredi de 12 h 45 à 13 h 45, des artistes célèbres comme Paul Badura-Skoda ou Anne Queffelec, mais aussi les espoirs, élèves de conservatoire ou autodidactes. Exceptionnellement, l'émission pourra avoir lieu hors des locaux de Radio-France : à la station Auber, au Conservatoire de Paris, à l'Opéra de Lyon et lors du Festival d'Evian. L'entrée à ces récitals est libre dans la limite des places disponibles.

■ **VOILE : les amateurs d'épreuves nautiques** vont être comblés dès cette semaine, puisque les bateaux seront présents sur les petits écrans. Un accord entre TF 1 et le navigateur Olivier de Kersauzon doit permettre à la chaîne privée de rendre compte du Tour du monde en équipage qu'entreprend le marin breton. Une façon pour TF 1 de contrer le service public qui doit offrir, sur France 2 et France 3, de larges extraits des épreuves de la Coupe de l'America, qui commence samedi 14 janvier,

■ **NOMINATION : Catherine Nay**, rédactrice en chef et éditorialiste à Europe 1, a été nommée, lundi 9 janvier, directrice adjointe de la rédaction. Il s'agit d'une responsabilité nouvelle *« créée spécialement pour Catherine Nay »*, selon les responsables de la station, qui se félicitent de voir *« pour la première fois une femme occuper un poste aussi haut dans la hiérarchie de la rédaction »*. Entrée au service politique d'Europe 1 en 1975, Catherine Nay est rédactrice en chef de ce service depuis 1988.

MARDI 10 JANVIER

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.10 Série : Superboy.
16.30 Série : Le Miel et les Abeilles.
17.00 Club Dorothée. Punky Brewster, Arnold et Willy ; Parker Lewis ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.40).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.

20.45 Cinéma : Tequila Sunrise. ■ Film américain de Robert Towne (1988).
22.45 Les Films dans les salles.
22.55 Téléfilm : Fréquence charme. De Naky Nosha, avec Shannon Tweed, Vernon Wells. *Aventures d'une spécialiste des questions de sexe à la radio.*
0.35 Magazine : Je suis venu vous dire... Présenté par Florence Belkacem.
1.45 Journal et Météo.
1.55 Magazine : Reportages. Patrouille de France (rediff.).
2.20 TF 1 nuit (et à 3.15, 3.55, 4.55).
2.30 Programmes de nuit. Peter Ströhm ; 3.25, Histoires naturelles (et à 5.30) ; 4.05, Les Aventures du jeune Patrick Pacard (4e épisode) ; 5.05, Musique.

FRANCE 2

13.45 Série : Un cas pour deux.
14.50 Dans la chaleur de la nuit.
15.40 Tiercé.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Folklore de France.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 2.25).
18.50 Studio Gabriel (et à 19.25). Invités : Daniel Gélin, Marie-France Pisier, Thierry Lhermitte.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal. Suivi du résumé du Rallye Grenade-Dakar et Météo.

20.50 Cinéma : L'Etincelle. ■ Film français de Michel Lang (1983).
22.30 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Vice et délices des jeux d'argent. 2. Pris aux jeux.
23.55 Journal, Météo et Journal des courses.
0.35 Le Cercle de minuit. Spécial poésie.
1.40 Programmes de nuit. Le Journal du Rallye Grenade-Dakar (rediff.) ; 1.55, Studio Gabriel (2e partie, rediff.) ; 2.55, Dessin animé (et à 5.05) ; 3.00, 24 heures d'info ; 3.50, L'Enfant thaïlandais ; 4.15, Ingres.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
14.50 Série : La croisière s'amuse.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : le Sceptre d'Ottokar (7e épisode) ; Peter Pan ; Il était une fois l'homme.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Rallye Grenade-Dakar.
18.20 Questions pour un champion. Jeu animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. *Le Grand Coucher*, de Guy Dupré.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.30 Tout le sport. A 20.35, Journal du Rallye Grenade-Dakar, en direct.

20.55 Spectacle : Les Grands Cirques du monde. Le Cirque Moira Orfei (Italie) ; Le Cirque Bush (Allemagne). Commentaire de Sergio.
22.25 Météo et Journal.
22.50 Mardi chez vous. Programme des télévisions régionales.

Les programmes du câble
3615 LEMONDE

M 6

13.30 Téléfilm : Ils étaient tous mes enfants. D'Ed Sherin, avec Linda Lavin, Torquill Campbell. *Pologne, 1945. Une femme découvre une centaine d'enfants juifs rescapés des camps de concentration et abandonnés de tous.*
17.00 Variétés : Hit Machine. Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Brisco County. Brisco avocat.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Magazine : Grandeur nature. Serengeti (2). La migration. Cinéaste animalier.

20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin. Une question de chance. Le retour de Tom. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.30 Téléfilm : Le Serment du sang. De Paul Wendkos, avec Melissa Gilbert, Joe Penny. *Une jeune styliste épouse un brillant avocat. Peu après elle découvre qu'il fait partie de la Mafia.*
0.15 Magazine : Zone interdite. Présenté par Patrick de Carolis.
2.00 Rediffusions. Culture pub ; 2.25, Le Nil des pharaons ; 3.20, La Ferté-Alais 1991 ; 4.45, Blues for Two ; 5.10, Fax'O ; 5.35, La Tête de l'emploi.

CANAL +

13.35 Cinéma : Coup de fouet en retour. ■ ■ Film américain de John Sturges (1955).
14.55 Magazine : 24 heures (rediff.).
15.50 Surprises (et à 17.50).
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 Cinéma : Mr Wonderful. □ Film américain d'Anthony Minghella (1993).
18.00 Canaille peluche.

EN CLAIR JUSQU'À 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Chute libre. ■ Film américain de Joel Schumacher (1992).
22.25 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : La Loi de la nuit. □ Film américain d'Irwin Winkler (1992, v.o.).
0.10 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel.
0.20 Cinéma : La Double Vie de Cendrillon. Film américain, classé X, de Paul Thomas (1992).
1.55 Documentaire : Dario Moreno.
2.45 Surprises (15 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Magazine : Défi. Je me suis sorti de l'illettrisme.
14.00 Rendez-vous avec l'Histoire. Yougoslavie, genèse d'une guerre (rediff.). *Un document indispensable pour comprendre la succession des événements qui ont conduit à la guerre.*
15.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain ; Allô ! la Terre ; Eco et compagnie ; Cinq sur cinq ; Langues : espagnol et anglais.
17.30 Magazine : Les Enfants de John. Le Journal du temps.
18.00 Documentaire : Les Tunnels.
18.30 Le Monde des animaux. Lars et les hiboux.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.25 ▶ Documentaire : Leonard Bernstein, concerts pour les jeunes. Qu'est-ce que l'orchestration ? Avec l'Orchestre philharmonique de New York.
20.27 Chronique : Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45 Magazine : Transit. Présenté par Pierre Thivolet. L'Eglise catholique dans tous ses états. Invité : Jean-Bertrand Aristide, président d'Haïti. Reportages : Les catholiques en Chine, de Michel Dumont ; L'Eglise catholique au Rwanda, de Tony Bosco ; Le diocèse de Cologne, de Moritz Wulf ; Portrait d'un curé d'une petite paroisse en Ariège, de Philippe Ody.
21.45 Soirée thématique : Rouge et noir. Soirée conçue par Patrick Raynal et Christian Meunier.
21.46 Documentaire : Missoula. De Patrick Raynal et Christian Meunier. *Dans le gigantesque Montana, Missoula est le paradis des écrivains durs-à-cuire. Visite de la Mecque du polar américain guidée par James Crumley, James Walsh, Bob Reid.*
22.40 Cinéma : En quatrième vitesse. ■ ■ Film américain de Robert Aldrich (1955). Avec Ralph Meeker, Albert Dekker, Paul Stewart (v.o.).
0.20 Documentaire : Tony Hillerman. De Patrick Raynal et Christian Meunier (35 min). *Cet écrivain américain, né en 1925, a pris sa retraite de journaliste pour devenir, par passion, le chantre des Indiens navajos.*

CÂBLE

TV 5 18.55 Le Grand Jeu (et 21.35). 19.00 Paris lumières. Invitée : Liane Foly. 19.25 La Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Rediff. de France 3 du 6 janvier. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21 40 Envoyé spécial. Rediff. de France 2 du 5 janvier. 23.10 Halfaouine, l'enfant des terrasses. ■ ■ Film tunisien de Ferid Boughedir (1990).
PLANÈTE 19.40 Dans les profondeurs de l'Anjou. De Patrick Manain. 20.35 L'Epopée du rail. De Peter Crimsdale et Lawrence Simanowitz. 2. Le monstre de fer apprivoisé. 21.25 Les Grands Maîtres de la photographie. De Peter Adam. 5. Bill Brandt. 22.05 Mystère en Appenzell. De Serge Minkoff. 22.50 ▶ Il était une fois la télé. De Marie-Claude Treilhou. 23.45 De Gaulle ou l'éternel défi. De Jean Labib. 5. Le souverain de la République.
PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 0 20). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.55). 19.45 Café-théâtre. 20.00 Premières loges (et 21.50). 21.00 Jean-Edern's Club. Spécial Cuba. 22.20 La Java des ombres. ■ Film français de Romain Goupil (1983). 0.35 Lionel Hampton and His Giants of Jazz. Concert enregistré à Leonberg (Allemagne) en 1988.
CANAL J 17.20 L'île aux enfants. 17.40 Les Triplés. 17.45 Bof. 17.55 Domino. Emission en direct. A 17.55, C'est comme moi ; à 18.05, Les Mille et Une Nuits ; à 18.25, Tip top clip ; à 18.30, Fantômette ; à 18.55, Cinéma ; à 19.00, Atomes crochus : la respiration ; à 19.15, Cinéma ; à 19.20, Rébus. 19.30 Série : Les Nouvelles Aventures des Intrépides. 20.00 Cajou. Invitée : Catherine Destivelle (60 min).
CANAL JIMMY 21.00 Série : Au nom de la loi. 21.30 Série : L'Hôtel en folie. 22.05 Série : Les Chevaliers du ciel. 22.30 Chronique bakélite. 22.35 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Petrograd juillet 1917. 23.25 Alpine Renault : les cinéastes amateurs. De Fabrice Maze (50 min). 0.15 Série : Monty Python's Flying Circus (35 min).
SÉRIE CLUB 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : Supercopter (et 23.10). 21.35 Série : Van der Valk. 22.25 Série : Loïs et Clark. 23.05 Le Club. 0.00 Série : Le Saint (50 min).
MCM 20.00 MCM découvertes. 20.30 MCM Mag (et 0.00). 21.00 X Kulture. Le magazine des sports de glisse. 21.30 MCM Rock Legends. Sade. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 Passion pub. 0.30 Blah-Blah *Métal (25 min)*.
MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Robert Plant & Jimmy Page Unledded. Concert enregistré en août 1994. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report (15 min). 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).
EUROSPORT 20.00 Eurosportnews. Journal d'information sportive. 20.30 Eurotennis. Le magazine du tennis. 21.30 Rallye. Le Dakar 95 : 10e journée. 22.00 Euroski. L'actualité de la Coupe du monde de ski alpin. 23.00 Snooker. European League : Steve Davis-Jimmy White.
CINÉ CINÉFIL 18.30 Days of Wine and Roses. ■ ■ Film américain de Blake Edwards (1962, N., v.o.). 20.30 Les Baisers. ■ Film français de Bernard Toublanc-Michel, Bertrand Tavernier, Claude Berri, Jean-François Hauduroy, Charles Bitsch (1964, N.). 22.05 L'Abominable Homme des neiges. ■ Film britannique de Val Guest (1957, N., v.o.). 23.30 Tango Bar. ■ Film argentin de John Reinhardt (1935, N., v.o.).
CINÉ CINÉMAS 19.00 Baby Cart, le territoire des démons. ■ Film japonais de Kenji Misumi (1974, v.o.). 20.30 Un amour interdit. ■ Film franco-italien de Jean-Pierre Dougnac (1983). 22.05 Working Girl. ■ Film américain de Mike Nichols (1988, v.o.).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Les grosses bêtes : Les dinosaures, avec Philippe Taquet. 19.30 Perspectives scientifiques. Sciences et psychanalyse : Jung et la physique quantique (2). Avec Marcel Cazenave. 20.00 Le Rythme et la Raison. Wilhelm Furtwängler (2). 20.30 Archipel science. Musique et informatique avec Jean-Claude Risset, laboratoire d'acoustique du CNRS de Marseille. 21.32 Quatorzième rencontre franco-allemande. Tolérance en France, en Pologne et en Allemagne. 22.40 Les Nuits magnétiques. L'héritage : 1. Traditions-transmissions. 0.05 Du jour au lendemain. Florence Dupont (L'invention de la littérature). 0.50 Coda. Jack Bruce (2)

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Peter Diamand, conseiller artistique de l'Orchestre de Paris. 20.00 Concert (donné le 14 mai 1994 au Royal Festival Hall de Londres) : La Vera storia, de Berio, par Sue Patchell (Leonora), Luisa Castellani (Passante 3), Felicity Palmer (Ada), Michael Myers (Luca), les chanteurs de la BBC, le chœur et l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Luciano Berio. 22.00 Soliste. Clara Haskil, piano. Concerto pour piano et orchestre BWV 1056, de Bach, par l'Orchestre du Festival de Prades, dir. Pablo Casals. 22.30 Musique pluriel. Makrokosmos 1 pour piano, de Crumb, par Emmy Hens-Diemand ; Quatuor à cordes nº 1, d'Hersant, par le Quatuor Enesco ; Froissement d'ailes, de Levinas, par Pierre-Yves Artaud, flûte. 23.05 Ainsi la nuit. Sonate pour alto et piano en ut mineur, de Glinka; Danses moraves, de Janacek; ; Sonate pour violoncelle et piano op. 65, de Chopin. 0.05 La Guitare dans tous ses états. Par Robert J. Vidal. Œuvres de Riqueni (Andalousie), Horecki (Pologne), Colon (Puero Rico), de Visée (France), traditionnelle (Turquie), Vivaldi (Allemagne).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'oeuvre ou classique.

■ **AUDIENCE : M. Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, a réalisé, dimanche 8 décembre, à « L'Heure de vérité », sur France 2, le troisième meilleur** score d'audience de cette émission depuis qu'elle est programmée à midi, en 1991, seuls Bernard Tapie et Jean-Marie Le Pen ayant fait mieux, a annoncé France 2, lundi 9, dans un communiqué.

■ **DÉPROGRAMMATION : France 3 a avancé de trois jours** le film *Predator II*, qui devait être diffusé en première partie de soirée jeudi 12 janvier et qui a été diffusé lundi 9 à 23 h 20. Ce film a été déprogrammé à la demande du CSA en raison de son caractère violent. Il a été diffusé en salle avec la mention interdit aux moins de douze ans, et est passé à la télévision avec un rectangle blanc, a-t-on précisé de mêmes sources. Jeudi soir à 20 h 50, France 3 doit diffuser à la place *La Nuit des généraux*, un film d'Anatole Litvak avec Peter O'Toole et Omar Sharif.

■ **HISTOIRE : France Culture propose jusqu'au vendredi 13 janvier une « Histoire de la langue française », de 8 h 30 à** 9 heures. L'émission, confiée à Marie-Christine Navarro, plonge aux origines indo-européennes, puis évoque l'évolution au cours des siècles à partir du latin populaire et parlé qui était celui de la Gaule des premiers siècles. Seront ainsi successivement évoquées « La montée des origines », avec Jean-Noël Robert, historien ; « Les balbutiements de la langue », avec Michel Bannlard linguiste ; « Le serment de Strasbourg ou la tentative d'une langue nationale », avec Bernard Cerquiglini, linguiste ; « Langue populaire et langue savante » avec Jacques Cellard ; « Langue et pouvoir politique, langue et société », avec Alain Rey, linguiste.

« Studio Gabriel » ne retient pas les familles

Une étude de France Télévision sur le zapping révèle un problème de cohérence dans la grille de France 2 entre 18 heures et 19 heures

Chaque jour, entre 18 heures et 19 heures, les frénétiques du zapping suspendent (à regret) leur névrose à la patère. A cette heure-là, la télécommande devient l'objet d'un pouvoir plus collectif, celui de la famille. L'audience générale de la télévision se fige-t-elle pour autant ? Sûrement pas. Le zapping continue, mais il change de nature : il est plus lent et plus réfléchi.

Chaque foyer zappe mais dans le but de se stabiliser sur une émission, voire une chaîne. Et, parce que la publicité bat son plein à ce moment là, ces transferts de population prennent une importance économique cruciale. Les questions qui obsèdent les directions des chaînes sont les suivantes : pourquoi une émission fidélise-t-elle un public ? Comment et sur quels critères s'effectuent les transferts ? Le relatif échec de « Studio Gabriel », émission animée par Michel Drucker sur France 2 depuis septembre 1992, a ainsi amené la direction des études de France Télévision à tenter d'y apporter des réponses.

La première enquête sur le zapping des familles a d'abord été menée pour France 3. Il s'agissait de mesurer les tranferts qui avaient lieu au sein du journal de la Trois, entre la partie information régionale et la partie information nationale du « 19-20 ». A l'issue d'un savant mélange des données du Médiamat-Médiamétrie (4 ans et plus), la chaîne a pu constater chiffres à l'appui que le maintien de l'audience (71,8 % des télespectateurs) de la première partie du journal sur l'autre était plus que satisfaisant. En revanche, dès la fin du « 19-20 », l'éparpillement est important : près de 40 % des téléspectateurs vont suivre le journal de TF 1, contre 28,7 % pour le journal de France 2.

Une étude identique a ensuite été menée sur « Studio Gabriel », le 8 septembre 1994, soit trois jours après sa mise à l'antenne. Destinée à drainer un vaste public sur France 2, cette émission a connu depuis son lancement des jours difficiles. L'étude attentive des données Médiamat-Médiamétrie qui a été menée en septembre a ainsi montré deux problèmes. Le premier est que « Studio Gabriel », dès le départ, n'a guère focalisé l'attention des téléspectateurs des autres chaînes.

Deux jeunes animateurs, Laurent et Virginie, ont réussi à rajeunir l'audience

Sept et demi pour cent de l'audience d'*« Hélène et les garçons »* (des jeunes surtout) choisissaient de venir sur France 2. Le plus gros zapping était en provenance de la Trois : un cinquième de ceux qui suivaient « Questions pour un champion » (France 3) faisaient le déplacement. Le second problème était plus grave : : un tiers seulement (32,4 %) de l'audience de « Que le meilleur gagne plus » (France 2) enchaînait sur « Studio Gabriel ». Les deux autres tiers choisissaient de s'égailler ailleurs.

Quand on sait que le gros des téléspectateurs allument leur poste dans cette tranche horaire-là, les transferts ne sont pas toujours significatifs du grand nombre. Le faible « indice de capture » – c'est ainsi que les programmateurs nomment la capacité d'une chaîne à réduire le zapping – révèle toutefois une incohérence de la programmation de France 2. L'audience plutôt jeune que Nagui attire sur la chaîne à partir de 18 heures avec « Que le meilleur gagne plus », ne se reconnaît pas dans « Studio Gabriel », dont le public naturel a plus de cinquante ans.

Cette faiblesse de l'« indice de capture » avait de quoi préoccuper quand on le compare avec les moyennes généralement observées. En fiction, 72 % des téléspectateurs restent fidèles à une émission du début à la fin. Sur les divertissements, les jeux ou les documentaires, l'« indice de capture » est jugé satisfaisant vers 60 %. La présence de deux jeunes animateurs, Laurent et Virginie, dans la seconde partie de l'émission a réussi à rajeunir quelque peu l'audience de « Studio Gabriel ». Si France Télévision persiste à maintenir cette émission, il lui faut donc entreprendre la même opération sur la première partie. Une chose est sûre : peu d'émissions qui ne remplissent pas leur objectif auront fait l'objet d'une telle sollicitude.

Yves Mamou

Pommes

par Daniel Schneidermann

POURQUOI ce petit pommier, sympathique et primesautier, étend-il son feuillage et ses fruits sur la couverture du nouveau livre de Jacques Chirac ? Est-ce pour tenter les électeurs de renoncer au languide paradis de l'immobilisme balladurien, et les convaincre d'aller gagner le salut de la France à la sueur de leur front ? Ou pour menacer les autres candidats de les faire « tomber dans les pommes » ? Comme nous, s'interrogeaient les chaînes de télévision conviées à célébrer l'événement. *« Ce pommier symbolise le partage des fruits de la croissance préconisé par Jacques Chirac »*, hasarda l'une d'entre elles. *« C'est un créatif qui a proposé cette illustration à Jacques Chirac, qui l'a acceptée »*, compléta sur une autre chaîne l'éditrice de l'ouvrage.

Comme il se devait, la question fut posée sur France 2 à l'auteur en personne par Arlette Chabot et Alain Duhamel.

On retint son souffle. Enfin allait s'éclaircir le mystère de la soirée. *« Parce que j'aime beaucoup les pommes »*, fut pourtant l'unique réponse.

« Et le cidre », ajouta le candidat en enrichissant cette confidence d'une anecdote : « d'ailleurs, en Corrèze, certains agriculteurs de mes connaissances font un petit cidre, sans beaucoup de prétention, mais excellent».

On en resta cois, confusément incrédules, irrésistiblement persuadés que ce pommier était lié à un souvenir plus intime du candidat Chirac, à un pari secret peut-être, voire à un message codé destiné au Premier ministre, et à lui seul.

Bref, on tenta pour la millième fois d'explorer l'inconscient de cette étrange machine nommée Chirac, et comme d'habitude sans succès.

Il est vrai que le candidat nous avait avertis de cette dérobade. Les deux questionneurs le lui avaient d'ailleurs obligeamment demandé dès le début de l'émission : « pourquoi le vrai Jacques Chirac, jovial, sympathique, souriant, est-il si différent du Jacques Chirac que connaissent les téléspectateurs ? »

Pourquoi ? Le « faux » Chirac ne le savait pas, et n'était pas loin de s'en moquer.

Mais sous le refus persistant du « faux » Chirac de libérer le « vrai », on crut lire dans les yeux du candidat comme une protestation étouffée.

A la lueur de cette explication, le pommier sembla même rétrospectivement retrouver tout son sens. Comme si ce petit pommier était une bouteille à la mer, un cri, le cri d'alarme lancé en cachette de son geôlier par le « vrai Chirac », séquestré depuis quatre septennats par l'autre, le technocrate, le faux, le cassant, l'autoritaire.

C'était un signe timide et discret, le seul autorisé par les pudeurs du « faux » Chirac, une sorte de samizdat lancé à l'aveuglette à la foule des téléspectateurs, pour tenter de les convaincre de ne pas se laisser abuser par les apparences.

MERCREDI 11 JANVIER

TF 1

13.40 Série : Bony.
14.35 Club Dorothée. Le Ranch de l'espoir ; Drôle de vie ; Harry et les Henderson ; Ricky ou la belle vie ; Arnold et Willy ; Jeux.
17.55 Série : *Premiers baisers*.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal, la Minute hippique et Météo.

20.45 Concert : Patricia Kaas. Je te dis vous. Avec Jacques Dutronc, Joe Cocker, Johnny Hallyday, Jean-Jacques Goldman, Jacques Higelin, Muriel Robin, Jean-Paul Belmondo, Gérard Depardieu, Patrick Poivre d'Arvor, Stanley Donen, Yves Rénier, Claude Lelouch.
22.30 ▶ Magazine : 52 sur la Une. Rien ne va plus pour les visages pâles, de Thierry Fournet.
23.30 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : François Mauduit (Philips).
23.55 Série : L'Entrepôt du diable.
0.50 Journal et Météo.
1.00 Série : Peter Ströhm.
1.50 TF 1 nuit (et à 2.50, 3.25, 4.05).
2.00 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et à 3.35, 5.30) ; 3.00, Série : Côté cœur ; 4.15, Série : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (5[e] épisode) ; 5.10, Musique.

FRANCE 2

13.45 Chalu Maureen. L'Equipée du Poney Express ; Chipangali ; Quoi de neuf, docteur ? ; Des souris à la maison blanche ; Histoires fantastiques.
17.00 Série : *Seconde B*.
17.30 Série : La Fête à la maison.
18.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.35).
18.45 Studio Gabriel (et à 19.20).
19.20 Flash d'informations.
19.45 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal. Suivi du résumé du Rallye Grenade-Dakar et Météo.

20.55 Téléfilm : Baldipata. De Michel Lang, avec Charles Aznavour, Annie Cordy. *Pour sortir son fils de prison, une femme cherche un mari chez les sans-abri.*
22.40 Magazine : Bas les masques. Je l'aime mais je ne devrais pas.
23.50 Journal, Météo et Journal des courses.
0.20 Le Cercle de minuit. Spécial Cité de la musique à La Villette.
1.40 Programmes de nuit. Histoires courtes : Juliette, de D. Bivel ; 2.00, Le Journal du Rallye Grenade-Dakar (rediff.) ; 2.15, Studio Gabriel (2[e] partie, rediff.) ; 2.40, Emissions religieuses (rediff.) ; 4.10, 24 heures d'info ; 4.35, Aventuriers de la dent Crolle ; 4.55, Dessin animé ; 5.05, Outremers (rediff.).

FRANCE 3

13.05 Téléfilm : Génération surf. De Bruce Bilson, avec Caryn Richman, Dean Butler.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magoum.
16.40 Les Minikeums. Peter Pan ; Il était une fois l'homme.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Rallye Grenade-Dakar.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Dernières parutions de notre collaborateur Plantu.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.30 Tout le sport. A 20.35, Journal du Rallye Grenade-Dakar, en direct.
20.45 INC.

20.55 Magazine : La Marche du siècle. Thèmes : L'Europe ; la République et l'Etat ; le chômage. Invités : Philippe Séguin, Alain Minc.
22.30 Météo et Journal.
23.00 Documentaire : Un siècle d'écrivains. Présenté par Bernard Rapp. Cesare Pavese, d'Alain Bergala.
23.50 Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. Plus chaud que mille volcans, de Jean-François Delassus (rediff.). *Vers la fusion de l'hydrogène ?*
0.45 Musique : Cadran lunaire. *Rouslan et Ludmilla*, ouverture, de Glinka, par l'Orchestre philharmonique de Montpellier, dir. Tamas Pal (15 min).

M 6

13.25 M 6 Kid. Kidimot : anorak ; Kid découverte : à la montagne. Mighty Max ; Conan l'aventurier ; Moi, Renart ; Barnyard Commando ; Rahan.
15.45 Série : L'Etalon noir.
16.10 Magazine : Méga 6.
16.25 Variétés : Hit Machine.
17.00 Magazine : Fax'O (et à 0.40, 5.15). Beck ; The Prodigy ; Silent Majority, Black Lions, Wadada.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Brisco County.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Lignes électriques : le courant ne passe pas.

20.45 Téléfilm : RSVP. De Paulo Barzman, avec Patrick Dempsey, Kelly Lynch. *A la veille de leur mariage, un avocat et une artiste-peintre envoient un faire-part au pape.*
22.30 Téléfilm : Une fille à croquer. De Paul Schneider, avec Ricki Lake, Craig Sheffer. *Son obésité est le symptôme de son mal de vivre.*
0.10 Série : Emotions.
2.30 Rediffusions. Nature et civilisation (2) ; 3.25, Chine impériale et millénaire ; 4.20, Culture rock (La saga : les Beatles).

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Documentaire : Malice au fond des mers. De Keith Scholey.
15.00 Le Journal du cinéma.
15.05 Téléfilm : La Justice du désespoir. D'Armand Mastroianni, avec Leslie Ann Warren, Bruce Davison.
16.35 Surprises (et à 17.55).
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Football américain. Match de championnat de la NFL.
18.00 Canaille peluche. Les Contes du chat perché.

EN CLAIR JUSQU'A 20.30

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.

20.15 Sport : Football. PSG-Nantes. Match de la 23[e] journée du championnat de France de D1, en direct. Coup d'envoi à 20.30.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : La Soif de l'or. ■■ Film français de Gérard Oury (1992).
0.00 Cinéma : Friends and Enemies. ■ Film américain d'Andrew Frank (1992, v.o.).
1.40 Cinéma : 23 h 58. ■■ Film français de Pierre William Glenn (1993).

LA CINQUIÈME

13.30 Cinéma : Ces messieurs de la santé. ■ Film français de Pierre Colombier (1933).
16.00 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain ; Allô ! la Terre ; Alphabet de l'image ; L'Amour en questions ; Rintintin : Killer Cat (v.o.) (rediff.).
17.30 Magazine : Les Enfants de John. Le Journal du temps.
18.00 Documentaire : Les Ponts.
18.30 Le Monde des animaux. Olivier et les crocodiles.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.25 Documentaire : Au royaume de l'ours rouge. 1. Le chant de la Volga, de Petra Regent. *Les antilopes de la taïga, l'esturgeon. Les répercussions de la pollution.*
20.20 Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Entretien avec Arno Peters (2[e] partie).
20.27 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Les Mercredis de l'Histoire. Présenté par Alexandre Adler. Ecoutez mon cri, documentaire de Maciej Janus Drygas. *En 1968, à Varsovie, un universitaire polonais s'immola par le feu au Stade du dixième anniversaire dans l'indifférence. Un cinéaste amateur a laissé des images.*
21.30 Documentaire : Universal Hotel. De Peter Thompson. *En 1942, au camp de concentration de Dachau, des hommes servaient de cobayes pour des expériences « médicales ».*
21.50 Magazine : Musica. Vivre l'interprétation avec Jeffrey Tate, documentaire de Christian Leblé et Claude Mouriéras. *Comment diriger le Ring ? Rencontre avec le chef d'orchestre.*
22.45 Musica Journal. Réalisé par Bernard Pfister.
23.15 Danse : Couples. Trois ballets de Hans von Manen, avec Fiona Lummis, Jean Emile, Sabine Kupferberg, Gérard Lemaître.
23.50 ▶ Cinéma, de notre temps. Le Dinosaure et le Bébé, d'André S. Labarthe. Dialogue entre Fritz Lang et Jean-Luc Godard (70 min).

CÂBLE

TV 5 18.55 Le Grand Jeu (et 21.35, 0.45). 19.00 Paris lumières. Invité : Pierre Perret. 19.25 La Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Temps présent. Rediff. de la TSR. Les séducteurs. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Venise en hiver. Téléfilm de Jacques Doniol-Valcroze (2/2), avec Yolande Folliot, Adalberto-Maria Merli. 23.10 Bouillon de culture. Rediff. de France 2 du 6 janvier. 0.20 Journal de France 3. Edition Soir 3 (25 min).

PLANÈTE 19.45 Planète océan. De John Pett. 6. Les trésors de Neptune. 20.40 Ruby, ville fantôme : sa faune, sa flore... De Robin Brown. 21.30 La Guerre de Corée. De Ronald F. Davis. 8. Les civils dans la guerre. 22.20 Dans les profondeurs de l'Anjou. De Patrick Manain. 23.15 L'Epopée du rail. De Peter Crimsdale et Lawrence Simanowitz. 2. Le monstre de fer apprivoisé. 0.05 Mystère en Appenzell. De Serge Minkoff. 0.50 ▶ Il était une fois la télé. De Marie-Claude Treilhou.

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 23.50). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.20). 19.45 Café-théâtre. 20.00 Aux arts et caetera (et 21.50). 21.00 Paris modes. La collection prêt-à-porter automne-hiver 1994-95 Christian Lacroix. 22.20 Gilberto Gil. Concert enregistré à l'Olympia à Paris en 1987. 0.05 Brian May. Concert enregistré à la Brixton Academy de Londres en 1993 (60 min).

CANAL J 17.20 L'île aux enfants. 17.40 Les Triplés. 17.45 Bof. 18.00 Les Pastagums. 18.15 Cajou. Magazine de la rédaction. 19.15 Domino. Finale de Rébus. 19.30 Série : Les Nouvelles Aventuresdes Intrépides (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 Série : Le Frelon vert. 20.30 Série : Lonesome Dove. 21.20 Série : Star Trek. 22.05 Chronique de mon canapé. 22.10 Série : Seinfeld. 22.35 Série : Au nom de la loi. 23.05 T'as pas une idée ? 0.05 Série : Dream On. 0.35 Série : New York Police Blues (50 min).

SÉRIE CLUB 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : UFO, Alerte dans l'espace (et 23.10). 21.35 Série : The Sweeney. 22.25 Série : Loïs et Clark. 0.00 Série : Le Saint (50 min).

MCM 20.00 MCM découvertes. 20.30 MCM Mag (et 0.00). 21.00 Radio Mag. Dossier de la semaine : Radio de prison à Fleury-Mérogis. 21.30 MCM Rock Legends. Sade. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 X Kulture. Le magazine des sports de glisse. 0.30 Blah-Blah Métal (25 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Série : The Real World 2. 22.00 The Worst of Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report (15 min). 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. Journal d'information sportive. 20.00 Boxe. Le magazine de la boxe. 21.30 Rallye. Le Dakar 95 : 11[e] journée. 22.00 Motors. L'actualité des sports mécaniques. 23.00 Karting. 2[e] Master indoor, au Palais omnisports de Paris-Bercy. 0.00 Equitation. Le point sur la ligue d'Europe de l'Ouest (60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.50 Trafic en haute mer. ■ Film américain de Michael Curtiz (1950, N., v.o.). 20.30 Egarement. ■ Film britannique d'Anthony Darnborough, Terence Fisher (1949, N., v.o.). 21.55 L'Aventurière du Tchad. ■ Film français de Willy Rozier (1953, N.). 23.15 Le Tumulte. ■ Film américain de George Roy Hill (1963, N., v.o.).

CINÉ CINÉMAS 18.25 Les Noces rouges. ■■ Film français de Claude Chabrol (1973). 20.30 Chasse à mort. ■ Film américain de Peter Hunt (1981). 22.00 L'Habilleur. ■ Film britannique de Peter Yates (1983, v.o.).

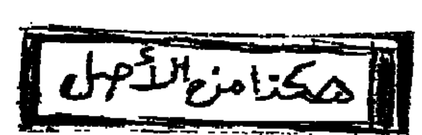
RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Les grosses bêtes : Les naufragés de l'Arche. 19.30 Perspectives scientifiques. Sciences et psychanalyse : Lacan et les mathématiques. 3. Avec Daniel Sibony. 20.00 Le Rythme et la Raison. Wilhelm Furtwängler (3). 20.30 Tire ta langue. La « correction politique » et son langage. Avec Marianne Debouzy, professeur de civilisation américaine à l'université Paris-VIII, et Denis Lacorne, professeur à l'IEP de Paris. 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. 22.40 Les Nuits magnétiques. L'héritage. 2. La terre, la famille, le notaire, l'or et les petites cuillères. 0.05 Du jour au lendemain. Claude Roëls. 0.50 Coda. Jack Bruce (3).

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Janine Reiss, chef de chant. 20.00 Concert (donné le 3 mai au Théâtre national de Marseille) : Sonate pour piano nº 2, d'Ives, par Louise Bessette, piano ; Sonate pour piano nº 29 op. 106, de Beethoven, par Georges Pludermacher, piano. 22.00 Soliste. Clara Haskil, piano. Sonate pour violon et piano nº 21 K 304, de Mozart, Arthur Grumiaux, violon ; Sonate pour piano nº 2 K 280, de Mozart. 22.30 Musique pluriel. Makrokosmos 1 pour piano, de Crumb, par Emmy Hens-Diemand ; Black angels, de Crumb, par le Quatuor Brodsky. 23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes nº 15, de Schubert ; Scènes de Faust de Goethe, de Schubert. 0.05 Jazz vivant. Michel Portal, clarinette, au Festival Nancy Jazz Pulsations.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : Jean-Paul Huchon, membre du conseil national du PS (« Objections »).



Le Monde

LE MONDE / MERCREDI 11 JANVIER 1995

La cure de l'abbé Baulieu

par Pierre Georges

Et ils moururent en parfaite santé, nos vieux-jeunes, alertes, beaux, hors d'âge, épargnés par les petites et grandes misères physiques du vieillissement. Ils moururent fauchés en pleine vieillesse.

Il y a bien longtemps, au temps de la « Famille Duraton » et du « Signé Furax », un autre siècle en somme, les radios vantaient volontiers une sorte d'élixir, l'Eau de jouvence de l'abbé Souris. Le nom était extraordinaire. Et le message publicitaire passait extraordinairement bien.

L'abbé Souris, dont on ne sait s'il était abbé et encore moins souris, avait inventé une eau magique, faustienne, dont les principes actifs, comme l'on dirait aujourd'hui, avaient le mérite présumé de tenir ou de ramener le consommateur à l'état de jouvenceau. L'abbé Souris, en somme, promettait le paradis, ou l'enfer, sur terre, la jeunesse éternelle, l'art d'avoir le non-âge de ses artères. Beaucoup en burent des bols entiers. Ce qui ne les empêcha pas de mourir, preuve qu'ils n'en burent point assez. Et qu'on n'en boira jamais assez.

Et voilà qu'on nous annonce aujourd'hui autre chose, mieux inscrit dans le temps, la pilule anti-vieillissement, la cure de jouvence du professeur Etienne-Emile Baulieu. Faire le rapprochement est assez audacieux et injuste. L'homme est tout sauf un charlatan. Il reste un scientifique qui a fait ses preuves, le père putatif de la pilule abortive.

Mais cette annonce tonitruante sur la piste suivie, cette traque de la molécule magique, la fameuse déhydroépiandrostérone, appelée DHEA pour éviter les trous de mémoire, a évidemment déchaîné les passions. C'est que si l'annonce sembla prématurée, vu l'état des recherches, l'effet, lui, était garanti. Éternel conflit entre science et rêve.

Le professeur Baulieu a pris les précautions d'usage pour nous l'annoncer avec ménagement : il ne s'agit que d'une piste, certes fort intéressante. Il reste à en vérifier la validité pendant quelques années par des essais cliniques. La DHEA n'est pas la pilule d'éternité. Elle ne le sera jamais, mais reste simplement un espoir d'atténuer les atteintes de l'âge, de faire en sorte que la vieillesse ne soit pas un naufrage physique dans l'addition des petits et grands maux. Oui, il a dit tout cela, et bien davantage encore.

Mais cause toujours, professeur Baulieu. On ne saurait simultanément susciter l'espoir et le doucher. Tous les candidats au vieillissement, et ils sont légion, auront reçu le message cinq sur cinq. Tout postulant à la vieillerie – et l'apprentissage en ce domaine commence dès l'âge avancé de vingt-cinq ans –, attend désormais sa dose de DHEA. Quotidienne et préventive. Avec double ration pour les prodigues qui auraient un peu tendance à brûler leur capital par les deux bouts.

Causez toujours, professeur ! Il vous appartient de devenir très vite ce que vous promettez d'être, un bienfaiteur de l'humanité. Les genoux qui grippent, les mémoires qui flanchent, les dents qui jettent l'éponge, l'ostéoporose qui rôde, bref, tout ce qui fait état-civil plus sûrement qu'un registre est désormais votre affaire. Et la nôtre. Il faudrait voir à y vaquer d'urgence !

SOMMAIRE

SERVICES

Pour la France métropolitaine, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, ce numéro comporte un second cahier « Initiatives » folioté de 1 à 24.

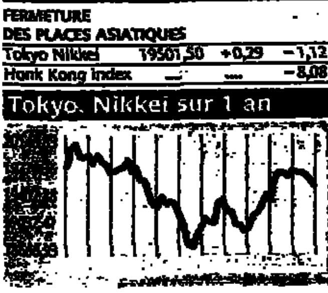
BOURSE

Cours relevés le Mardi 10 janvier 1995, à 10 heures 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	19501,50	+0,29	−1,12
Honk Kong index	—	—	−8,08

Tokyo. Nikkei sur 1 an



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 10/01	var. en % 09/01	var. en % fin 94
Paris CAC 40	1849,13	−0,81	—
Londres FT 100	—	—	−0,31
Zurich	—	—	−0,17
Milan BCI 30	—	—	−2,24
Francfort Dax 30	—	—	−2,25
Bruxelles	1390,47	—	+0,05
Suisse SBS	—	—	−2,29
Madrid Ibex 35	—	—	−1,90
Amsterdam CBS	—	—	+40,35

DEMAIN dans « Le Monde »

BABEL À BRUXELLES : L'Europe des Douze fonctionnait avec neuf langues. Celle des Quinze en parle désormais onze. La partie est serrée entre le français et l'anglais pour la suprématie linguistique.

Tirage du *Monde* daté mardi 10 janvier 1995 : 764 161 exemplaires

Le procureur général de Paris veut punir les violations du secret de l'instruction

Afin de contenir « dans des limites acceptables » les indiscrétions, M. Burgelin encourage les parquets à poursuivre les journaux. Il suggère en contrepartie une meilleure information des médias

DANS une circulaire sur le secret de l'instruction et la *« protection des droits de la personne dans les procédures judiciaires »*, diffusée le 2 janvier aux procureurs du ressort de la cour d'appel de Paris, le procureur général, Jean-François Burgelin, constate qu'un *« nombre croissant d'informations publiées par voie de presse ou dans les médias audiovisuels a pour origine des violations du secret de l'enquête et de l'instruction »*. Récapitulant les moyens légaux qui permettent de contenir ce phénomène *« dans des limites acceptables »*, M. Burgelin incite les parquets à poursuivre les journalistes pour recel de violation de secret de l'instruction. *« Dans ce domaine,* constate M. Burgelin, *la principale difficulté consiste à analyser les différents éléments de conviction permettant de faire le départ – au moins provisoirement – entre les cas où il est manifeste que les pièces d'un dossier ont été procurées au moyen d'un délit et ceux où un doute important subsiste sur les circonstances de leur acheminement ou sur l'identité de leur divulgateur. »* *Le procureur général, qui souligne que des poursuites peuvent également être engagées en cas de reproduction de documents issus de procédures criminelles ou correctionnelles, rappelle également l'existence de textes répressifs aujourd'hui peu utilisés sanctionnant les révélations concernant certains mineurs, les atteintes à l'autorité ou à l'indépendance de la justice, la publication de commentaires tendant à exercer des pressions sur les témoins ou les juridictions, la divulgation de documents provenant de perquisitions.*

M. Burgelin, qui estime que ces poursuites doivent avoir pour *« contrepartie »* une meilleure information des médias sur les procédures judiciaires en cours, encourage les procureurs à recourir à des communiqués *« chaque fois que cela* [leur] *semble nécessaire, notamment en vue de rétablir l'exactitude d'informations données au public de manière complète ou erronée »*. *« Il peut arriver qu'en certaines circonstances une rencontre avec les représentants de la presse écrite et audiovisuelle soit utile afin de faire un point objectif de l'état d'un dossier,* ajoute le procureur général de Paris. *Le recours à une telle pratique implique que les renseignements communiqués ne permettent pas de préjuger de l'orientation finale de l'affaire. »*

Dans le troisième volet de sa circulaire, Jean-François Burgelin rappelle les textes existants en matière d'atteinte à la présomption d'innocence. *« L'évolution de la notion* [d'ordre public] *dans le temps, qui s'est traduite au civil par un élargissement des pouvoirs d'action du parquet, doit conduire celui-ci à étendre sa protection avec une vigilance accrue sur les personnes que les circonstances placent à un moment de leur vie en situation de faiblesse sans pour autant porter atteinte à l'équilibre existant entre la liberté d'expression et le respect des droits de la personne,* écrit-il. *Ces considérations devront conduire les parquets à solliciter le consentement de la victime toutes les fois, à l'évidence, que celle-ci se trouvera en mesure de l'exprimer. »*

Un journaliste lyonnais est placé sous contrôle judiciaire

LYON
de notre bureau régional

Gérard Angel, journaliste au *Progrès*, a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire, vendredi 6 janvier, pour *« atteinte au secret de la correspondance, vol aggravé de correspondance et recel aggravé »* à la suite de plaintes avec constitution de partie civile déposées par Michel Noir et ses avocats, Alain Jakubowicz et Daniel Soulez-Larivière. En mars 1994, *L'Analyse Rhône-Alpes*, une lettre politique hebdomadaire fondée en 1991 par Gérard Angel, avait publié une correspondance adressée par Michel Noir à ses avocats, dans laquelle le maire de Lyon donnait des directives pour sa défense dans le cadre de l'affaire Botton.

Il est interdit à Gérard Angel, déjà mis en examen, le 5 novembre 1993, avec trois autres journalistes pour *« recel de violation du secret de l'instruction »*, toujours dans le cadre de l'affaire Botton, de quitter le territoire sans autorisation, et la mesure de contrôle judiciaire est assortie d'une caution de 30 000 francs. Nadine Angel, son épouse, a également été mise en examen en tant que directrice de publication. Placée sous contrôle judiciaire, elle a interdiction de quitter sans autorisation la région Rhône-Alpes et devra verser une caution de 20 000 francs.

« Je conteste l'accusation de vol, explique aujourd'hui Gérard Angel, *j'ai obtenu ce document de façon tout à fait conforme à l'éthique professionnelle. Je m'étonne que Michel Noir ait porté plainte alors que lui-même n'a pas hésité à rendre publique une correspondance privée entre le procureur de la République de Lyon et le procureur général. »* Pour sa défense, le journaliste, qui va faire appel de la décision, explique que le courrier en question n'est pas seulement une lettre du justiciable Michel Noir à son avocat mais aussi du maire à son quinzième adjoint, Alain Jakubowicz. Le maire de Lyon lui-même aurait reconnu que la lettre a été écrite par sa secrétaire et envoyée sur le fax de l'hôtel de ville.

Acacio Pereira

L'examen de la directive « Télévision sans frontières » par la Commission de Bruxelles est reporté au 23 janvier

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Nicolas Sarkozy et Jacques Toubon, respectivement ministres de la communication et de la culture, l'ont appris, lundi 9 janvier, à Bruxelles, de la bouche même de Jacques Delors : la Commission européenne, qu'il préside, renonce définitivement à se prononcer sur les aménagements à apporter à la directive « Télévision sans frontières » (TSF) de 1991. La nouvelle commission, qui entrera en fonction à partir du 23 janvier sous la présidence de Jacques Santer, se chargera du dossier. Marcellino Oreja, le commissaire (espagnol, désigné par l'opposition libérale), qui succédera au Portugais Joao de Deus Pinheiro sur les questions culturelles, a annoncé son intention de saisir rapidement le collège. On pense, à Bruxelles, qu'il ne modifiera pas sensiblement le projet, qui aurait dû être examiné le 4 novembre si Leon Brittan, le commissaire (britannique) chargé des affaires commerciales, n'avait réclamé, pour des raisons *« techniques »*, un report du débat.

Lundi 9 janvier, MM. Delors et Pinheiro ont avancé des motifs juridiques pour justifier leur position. Au terme du traité, le mandat de la Commission a expiré vendredi 6 janvier. Jusqu'au 23 janvier, date d'entrée en fonction de la nouvelle Commission, elle ne peut qu'expédier les affaires courantes.

Ce raisonnement laisse des observateurs sceptiques. Une forte minorité, au sein de la Commission, est hostile au projet qui, tout en assouplissant les dispositions de la directive de 1991 sur le télé-achat ou la publicité, renforce la notion de quotas de diffusion. Cette notion impose aux chaînes de consacrer la moitié de leur temps de diffusion *« consacré aux œuvres audiovisuelles »* à des programmes d'origine européenne. Le *« chaque fois que c'est réalisable »*, qui en limitait la portée depuis 1991, a été supprimé du projet de seconde directive. Karel van Miert, le commissaire (belge) chargé de la politique de la concurrence, a regretté que le collège se soit défaussé, estimant qu'il s'agissait là d' *« une défaite devant le lobbyisme américain »*. Le 4 janvier, il avait manifesté sa mauvaise humeur lorsque M. Brittan avait exigé le report du débat, voyant dans cette attitude un reflet des pressions exercées par Stuart Eizenstat, l'ambassadeur des Etats-Unis.

Philippe Lemaitre

Le général Janvier remplacera le général de Lapresle à la tête de la FORPRONU

La France a proposé à l'ONU, qui a accepté, de remplacer, à la fin de février, le général Bertrand de Lapresle par le général Bernard Janvier à la tête de la FORPRONU. Le général de Lapresle avait pris son poste à la mi-mars 1994, et la durée normale de son mandat est d'un an. A ce jour, la FORPRONU compte, sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, quelque 39 500 « casques bleus », dont 4 600 militaires français.

Le nom du général de Lapresle figure en tête de la liste des noms le plus souvent avancés pour succéder au poste de chef d'état-major à l'amiral Jacques Lanxade lorsque ce dernier atteindra la limite d'âge de son rang en septembre prochain.

[Né le 16 juillet 1939 à la Voulte-sur-Rhône (Ardèche), et ancien Saint-Cyrien, Bernard Janvier a fait, comme Bertrand de Lapresle, une grande partie de sa carrière dans la Légion étrangère. En 1982, il est à la tête du 2e régiment étranger de parachutistes à Calvi (Corse) et il participe à des missions au Tchad et au Liban. Après plusieurs postes en état-major, il organise, en 1990, la logistique du détachement français au sein de la coalition anti-Saddam Hussein et, en 1991, au moment où se déclenche l'opération « Tempête du désert », il prend le commandement de la division « Daguet » en territoire irakien. A la fin de la guerre du Golfe, le général Janvier devient le « patron » de la 6e division légère blindée à Nîmes. Depuis juillet 1993, Bernard Janvier a été chargé de mettre sur pied, à Creil (Oise), un état-major interarmées, dit de planification opérationnelle « Europe et territoires extérieurs », qui est directement rattaché au chef d'état-major français des armées.]

Dialogue entre le FIS et l'opposition algérienne

ROME
de notre envoyée spéciale

Ils sont tous là, ou presque, mais on ne les entend guère : c'est dans un lieu tenu secret, loin des oreilles indiscrètes, que les « réconciliateurs » de l'opposition algérienne et les représentants du Front islamique du salut (FIS) ont poursuivi, lundi 9 janvier, leurs débats à huis clos. Exceptés le Parti du renouveau algérien (PRA), de Nourredine Boukrouh, et le mouvement islamique Hamas, toutes les formations présentes au colloque sur l'Algérie des 21 et 22 novembre dernier ont fait une fois encore le voyage de Rome.

Le Front des forces socialistes (FFS), partisan de longue date d'une solution négociée à la crise, fait montre d'un relatif optimisme. Le secrétaire général du FFS, Hocine Aït Ahmed, tout comme le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), Me Abdennour Ali Yahia, souhaiteraient qu'à l'issue de ces pourparlers une plate-forme commune puisse être adoptée, chacun des signataires s'engageant notamment à *« rejeter la violence »* et à accepter le principe de l'alternance politique. Un souhait que la délégation de l'ex-FIS, menée par Anouar Haddam, ne semble pas pressée d'exaucer. Soucieux, avant toute chose, de se voir à nouveau reconnus et traités comme des interlocuteurs politiques à part entière, les dirigeants islamistes ne veulent pas – comme certains les y poussent – « se griller » aussi vite, sans contrepartie, aux yeux de leurs troupes.

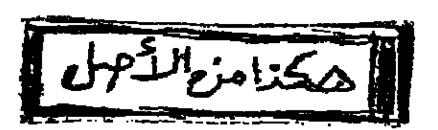
« On ne doit pas s'attendre à ce que le FIS appelle à l'arrêt de la violence, sans aucune garantie en échange », a fait remarquer, lundi soir, le secrétaire général du FLN (l'ancien parti unique), Abdelhamid Mehri, lors d'un entretien avec un groupe de journalistes. Pas question, en clair, que « l'aile politique » de la mouvance islamiste désavoue tout de go les « radicaux » du Groupe islamique armé (GIA). *« Condamner la violence, on peut le faire dix fois par jour. La vraie question, c'est de l'arrêter »*, ajoute M. Mehri. *« Et la seule véritable urgence est de trouver une solution pacifique à la crise, qui puisse inclure tous les protagonistes. »*

Quelles que soient leurs différences d'approche, les participants de ce « colloque de Rome numéro 2 », organisé comme le premier sous les auspices de la communauté catholique Sant'Egidio, semblent déterminés à ne pas quitter la capitale italienne les mains vides. La quête de ce consensus minimal est d'autant plus ardue qu'elle suscite, en Algérie, la fureur des autorités, qui ont condamné les participants à la réunion comme des politiciens portant atteinte à *« la dignité du peuple »*.

Catherine Simon

■ **EGYPTE : Deux islamistes ont été condamnés à mort, mardi 10 janvier,** par la Haute Cour militaire du Caire, pour avoir tenté d'assassiner le Prix Nobel de littérature Naguib Mahfouz, a annoncé le président du tribunal, le général Ahmed Abdallah. Onze autres islamistes ont été condamnés à diverses peines de travaux forcés et trois ont été acquittés. – *(AFP.)*

■ **PRÉSIDENTIELLE : Simone Veil a déclaré, mardi 10 janvier,** sur RTL, que M. Balladur lui *« paraît être le plus grand rassembleur »*. Elle a ajouté, à propos de la campagne de Jacques Chirac, que *« se positionner à gauche de la droite sur les exclus, ce n'est pas bien »*. *« Quand on dit qu'on se positionne sur cette situation,* a dit Mme Veil, *il faut dire comment on va payer* [...]. *Cela coûte très cher et cela demande des sacrifices à d'autres. Qu'est-ce qu'on est capable de demander aux Français qui sont plus privilégiés ? Il va falloir que* [M. Chirac] *le dise. »*


هكذا من الأصل